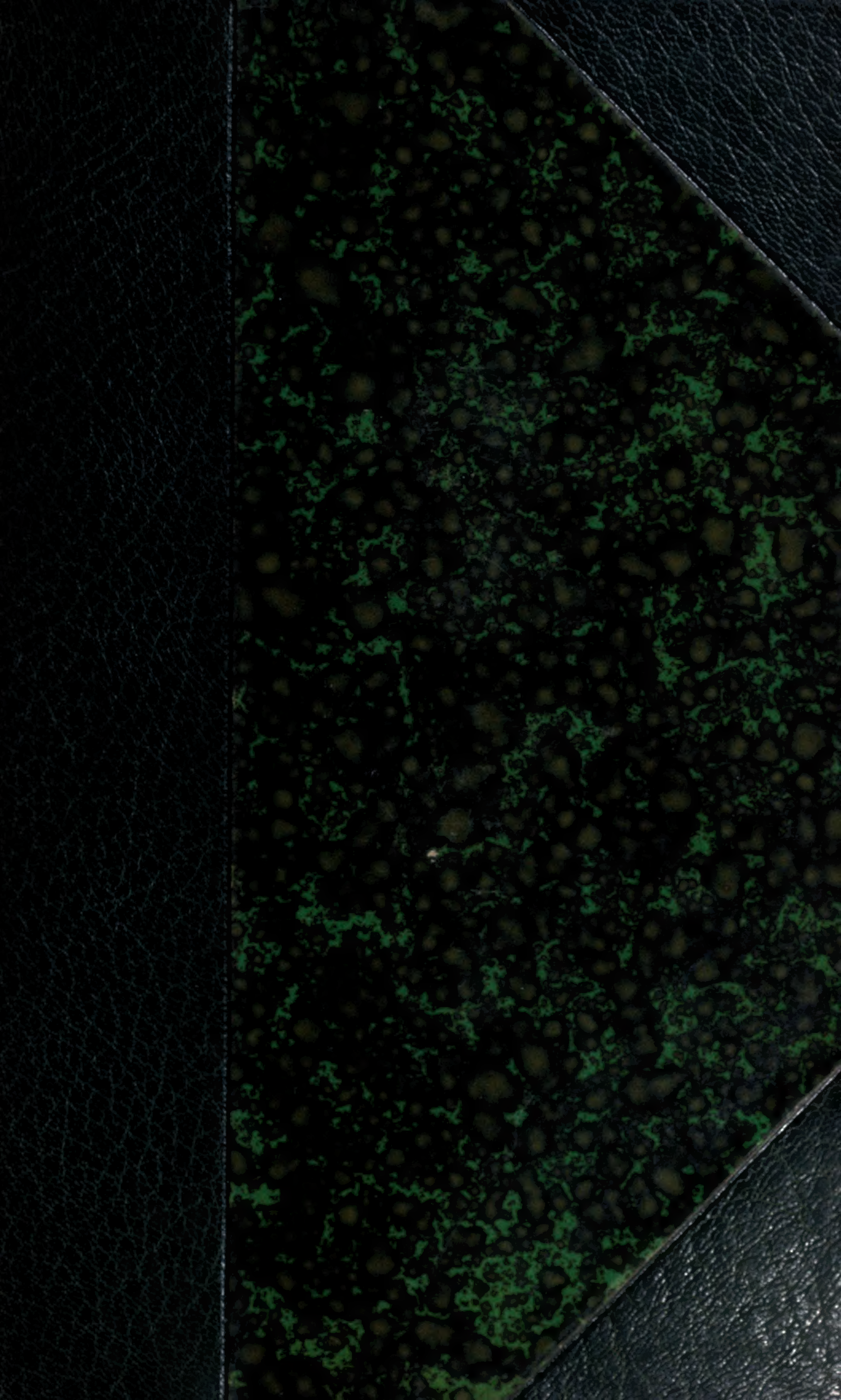
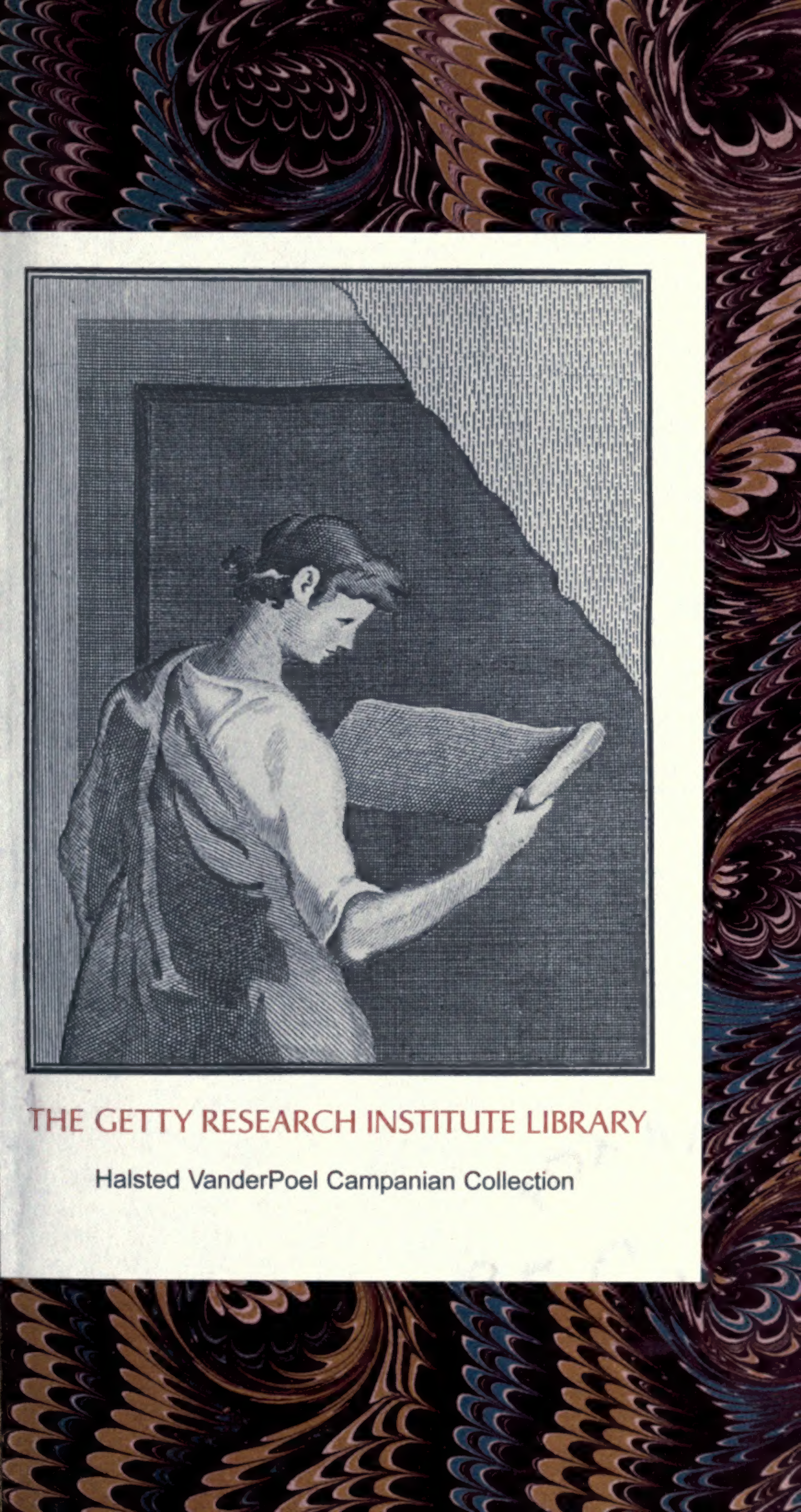



DURDANS
QUO?


THE GETTY RESEARCH INSTITUTE LIBRARY
Halsted VanderPoel Campanian Collection

A man who reports his speeches at length in his memoirs may be destitute of vanity, as the D. de B. tells us he is, but will be severely skipped.

Bassano 47
N's. eyes 124

Talleyrand 225

Chateaubriand 234. 287. 310
Brougham 238

Espionage 381

SOUVENIRS

1785-1870

II

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOUVENIRS

— 1785-1870 —

DU FEU DUC DE BROGLIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

II

Ecce enim breves anni transeunt
et semitam per quam non revertar ambulo.
Job, XVI, 23



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1887

SOUVENIRS

LIVRE IV

QUATRIÈME ÉPOQUE

1818-1822

I

1818

Je diviserai les douze années qui vont suivre en trois périodes distinctes.

De 1818 à 1822, tous les efforts des gens de bien et de bon sens ont eu pour but de réconcilier la Restauration et la Révolution, l'ancien régime et la France nouvelle.

De 1822 à 1827 tous leurs efforts ont eu pour

but de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution.

De 1827 à 1830, tous leurs efforts ont eu pour but de tempérer et de régler la réaction en sens inverse. On sait combien et pourquoi ils ont été vains.

Je me bornerai, selon mon usage, à rappeler la part qu'il m'a été donné de prendre à ces alternatives, dont l'issue fatale ou favorable (je ne décide point) portera dans l'histoire, le nom de révolution de Juillet.

La session de 1818 s'ouvrit par un petit succès pour le parti doctrinaire, suivi bientôt d'un petit échec. Sur les cinq candidats à la présidence, présentés au roi par la Chambre des députés, quatre appartenaient à ce parti presque imperceptible, M. de Serre, M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, et M. Beugnot.

M. de Serre fut choisi.

Il entreprit d'inaugurer sa présidence par la réforme, ou plutôt par la refonte du règlement de la Chambre, en prenant pour thème le règlement de la Chambre des communes. C'était imiter ce qu'avait fait avec succès M. Dumont à Genève; je l'avais expliqué à mes nouveaux amis. M. de Serre fut moins heureux que M. Dumont. Il trouva dans

l'esprit de routine, à nous légué par nos premières assemblées, un obstacle insurmontable. Sa proposition, attaquée de toutes parts, fut écartée le 20 février. Je l'ai bien souvent regretté depuis, et je demeure convaincu que les principales disposition de ce règlement, s'il eût été adopté, auraient exercé sur la marche des discussions, et, par cela même, sur la direction générale des affaires, une grande et salutaire influence. Chose singulière que M. de Serre, ancien émigré, officier de l'armée de Condé, avocat de province, magistrat uniquement versé dans les habitudes de palais, eût mieux compris, d'instinct et comme par divination, les conditions essentielles du gouvernement parlementaire que les plus éclairés de ses collègues.

Les trois grands projets de loi qui défrayèrent, si l'on peut ainsi parler, la session, lui furent présentés dès son début :

Le projet de loi sur la presse, le 17 novembre ;

Le projet de loi sur le nouveau Concordat, le 22 du même mois ;

Le projet de loi sur le recrutement, le 29.

Ce fut dans la discussion sur la presse que le parti doctrinaire planta son drapeau. Presque tout cet état-major sans soldats figurait au conseil d'État.

Lors de la délibération préparatoire, au sein de ce conseil, tous avaient proposé de déférer au jury la connaissance des délits de presse. Vaincus sur ce premier terrain, ils en appelèrent à la Chambre des députés, et reproduisirent leur proposition sous forme d'amendement. C'était faire acte, sinon d'opposition, au moins d'indépendance. J'étais du complot.

La discussion fut brillante et hardie. M. Royer-Collard alla jusqu'à soutenir que le jury était la seule juridiction légitime, en matière de presse, attendu, disait-il, que les délits de cette nature ne sont appréciables *qu'en équité.*

C'était compromettre la cause en dépassant la mesure. J'eus, à ce sujet, plus d'une prise avec lui.

M. Pasquier, alors garde des sceaux, s'étant aventuré témérairement sur un terrain qu'il ne connaissait pas trop, je veux parler de la célèbre discussion qui eut lieu, en 1791, dans la Chambre des communes, sur la nature et les limites de la juridiction du jury en matière de presse, et ses méprises ayant été nombreuses, notre canapé tint conseil. En ma qualité d'écolier tout frais émoulu de ses classes, je préparai pour Camille Jordan les éléments d'une réplique qui fut fort applaudie.

Ce fut un véritable succès dont j'eus ma petite part.

Ce projet de loi sur la presse, très mal fagoté de tous points, et fort maltraité dans la discussion, sortit blessé à mort de la Chambre des députés, bien que l'amendement sur le jury eût été rejeté. La Chambre des pairs l'acheva; mais, avant de mourir, il avait fait un petit. Son dernier article prorogeait d'un an la censure sur les journaux et les écrits périodiques. Durant le fort du combat, il en fut détaché et devint fort irrégulièrement un projet de loi à part. Admis, sous cette forme, par mes nouveaux amis, il fut combattu par les anciens, et moi-même je l'attaquai à la Chambre des pairs avec beaucoup de vivacité. J'avais tort assurément. La liberté des journaux était impossible en présence de cinq cent mille étrangers; mais, si l'attaque ne réussit pas, elle me réussit, et mon incartade fut écoutée avec faveur.

Le projet de loi sur le Concordat ne vint point à discussion. Après de vifs et longs démêlés, le ministre et la commission ne parvinrent point à s'entendre, et bientôt après le Concordat lui-même fut abandonné. C'était l'enfant chéri de M. de Blacas, alors exilé à l'ambassade de Rome; c'était une

œuvre de pure contre-révolution; le parti y tenait plus que le roi, et le roi plus que ses ministres. J'aurai, plus tard, occasion de revenir sur ce sujet à propos d'une négociation dont je fus chargé, en 1833, par délibération expresse de la Chambre des députés et dont j'aurai à raconter le singulier dénouement.

Ce qu'avait été pour la session de 1817, la loi des élections, la loi du recrutement le fut pour la session de 1818, je veux dire un champ de bataille entre le ministère et l'opposition royaliste. Elle fut aussi, comme la loi sur la presse, un champ d'escarmouche entre le ministère et le parti doctrinaire.

L'idée fondamentale de cette loi, telle que l'avait conçue le maréchal Saint-Cyr, était empruntée aux travaux de mon grand-père, déposés au ministère de la guerre et dont je possède la copie. Le maréchal Saint-Cyr lui-même s'est empressé de le déclarer, à plusieurs reprises, dans le cours de la discussion et de se prévaloir de l'autorité d'un nom justement honoré. Cette idée, c'était de partager l'armée française en autant de corps d'armée qu'il existait en France de circonscriptions distinctes, chaque circonscription demeurant chargée

d'entretenir au complet le corps d'armée qui portait son nom, et chaque corps étant lui-même une armée au petit pied composée de régiments de toutes armes avec artillerie, génie, train, etc.

Ce système fut très vivement attaqué et très solidement défendu. Il ne m'appartient point de l'apprécier en militaire; politiquement, je lui trouve de grands avantages que je me suis efforcé d'expliquer ailleurs.

Mais là n'était point, toutefois, le terrain du combat. Il était dans le titre des vétérans, lequel avait pour but de remettre sur pied l'armée de la Loire, récemment licenciée; il était dans l'avancement par ancienneté, lequel, bon ou mauvais en soi, avait pour but de soustraire l'armée à l'influence de la cour, et à l'invasion rétrospective de l'émigration.

Sur ces deux points, la lutte fut violente, injurieuse, interminable. L'opposition royaliste épuisa tout son arsenal d'invectives et de récriminations. Le ministère, soutenu par le parti doctrinaire, répondit avec vigueur et autorité. La loi elle-même avait été préparée sous les yeux du maréchal, par une commission que présidait M. de Barante. L'exposé des motifs avait été rédigé par

M. Guizot, et le discours par lequel le maréchal termina la discussion était tout entier de la même main.

Le succès en fut immense.

Mais, tout en soutenant le ministère dans toutes les parties essentielles de la loi, le parti doctrinaire l'attaqua vivement, sur un point particulier. Il insistait pour que le contingent levé, chaque année, devint chaque année l'objet d'une loi. Le ministère s'y refusait, je ne sais trop, en vérité, pourquoi. En définitive, le conflit aboutit à un compromis. Il fut réglé que la loi permanente déterminerait en principe le contingent annuel, et qu'une loi particulière fixerait, chaque année, le nombre d'hommes qui serait prélevé sur ce contingent, et la répartition par département.

Rien n'était plus raisonnable.

La discussion, dans la Chambre des pairs, fut aussi longue, sans être aussi violente que celle de la Chambre des députés. J'étais inscrit en faveur de la loi; mais mon tour n'arriva pas.

Les travaux des Chambres étaient mon point de contact habituel avec le parti doctrinaire, et mon unique point de contact avec le gouvernement proprement dit. Je n'étais pas considéré par lui

comme un adversaire, sans être compté, toutefois, comme l'un des siens. A la cour, et dans la haute société, je passais pour un jacobin, sans que ma mauvaise réputation rejaillît entièrement sur ma femme et sur ma maison. Au contraire, l'excellente réputation de ma femme rejaillissait sur moi, et l'amabilité de son frère servait d'excuse à ma sauvagerie. Ils fréquentaient ensemble le grand monde, et l'attiraient, en partie, chez moi. L'extrême beauté de ma femme, la supériorité de son esprit, la vivacité et l'agrément de sa conversation, exerçaient sur tout ce qui l'approchait un charme irrésistible.

La société que je recevais dans ma maison, et dont M. Guizot a indiqué les traits principaux, la physionomie générale, dans le second volume de ses *Mémoires*, était formée d'éléments très divers.

Au premier rang figuraient les principaux débris de la société de madame de Staël, lesquels se divisaient déjà en deux camps opposés, d'une part, MM. de la Fayette, Benjamin Constant, etc. de l'autre, MM. Mathieu de Montmorency, de Montlosier, de Custine et autres.

Venaient ensuite les principaux membres de l'opinion libérale dans les deux Chambres, qui se

réunissaient périodiquement chez M. Laffitte, et les principaux membres de cette opinion intermédiaire que l'on commençait à nommer le centre gauche, et qui se réunissait périodiquemment chez M. Ternaux.

Venaient enfin, en dehors de la politique, les jeunes gens dont mon beau-frère était l'ami, et les jeunes femmes avec lesquelles ma femme était liée, Madame de Castellane, madame Anisson, madame de Sainte-Aulaire. J'avais connu madame de Sainte-Aulaire, avant son mariage, et rencontré, dans le monde M. de Sainte-Aulaire, des ma première jeuensse. Depuis la Restauration, ma liaison avec l'un et l'autre était devenue de plus en plus intime. C'était dans leur maison comme dans la mienne que le parti doctrinaire tenait le dé.

Il se divisait déjà lui-même, tout petit qu'il était, en chefs et adeptes, et tout récent qu'il fut, en jeunes et vieux doçtrinaires.

Les sages du parti étaient, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, M. Royer-Collard, M. de Serre, M. Camille Jordan, et M. Beugnot, auprès duquel M. Guizot prenait déjà place quoique beaucoup plus jeune. M. Royer-Collard avait pour lui l'autorité; M. de Serre l'éloquence; M. Guizot l'activité

d'esprit sur toutes choses, la hauteur des vues, et la diversité des connaissances; Camille Jordan était le plus aimable et le plus attachant. Son âme était candide et élevée, sa disposition affectueuse et modeste, sa mémoire riche en souvenirs, si l'on peut ainsi parler sans tautologie; il avait une tendresse d'âme pénétrante et qui s'alliait avec une verve de sarcasme, tout à la fois ingénue et piquante; on l'appelait le mouton enragé.

Les jeunes doctrinaires qui se sont depuis fait tous un certain nom dans les lettres ou la politique, se groupaient alors derrière M. Charles de Rémusat, le *princeps juventutis* de l'époque, l'esprit le plus richement doué par la nature que j'aie jamais connu, et derrière M. Germain, le beau-frère de M. de Barante, homme de cœur et de raison, qui promettait beaucoup, et qui nous a été trop tôt enlevé.

Les plaisanteries, ainsi que je l'ai dit plus haut, les quolibets pleuvaient sur le parti doctrinaire; royalistes et libéraux, petits journaux et gros pamphlets s'en donnaient à cœur joie. Pour y couper court, M. de Rémusat imagina de s'emparer de ces plaisanteries, et de les pousser à outrance, afin de mettre les rieurs de notre côté, en nous exécutant

de bonne grâce. Il composa, et chanta, de salon en salon, une chanson parfaitement drôle, que tout le monde se prit à répéter en riant, et qui, je l'espère, ne sera point perdue, bien qu'elle n'ait été imprimée nulle part.

Je n'en ai retenu que ce peu de vers qui peuvent en donner quelque idée.

Aujourd'hui tout le monde pense,
En y pensant, je me suis dit :
D'un parti chacun est en France;
Il m'en faut un grand ou petit;
Or, il en est un fort paisible,
Qui daigne m'ouvrir sa maison:
C'est un parti très peu visible,
Et presque un être de raison.

Avant-hier, quelqu'un m'y présente,
Le parti s'était attroupé;
Toute la faction pensante,
Se tenait sur un canapé.

« Nos Majestés sont décidées,
Dit le doyen, je vous admets;
Sous la garde de nos idées,
Venez placer vos intérêts;
Mais, en suivant notre bannière,
Souvenez-vous de parler haut;
Répandez partout la lumière,
Sans être plus clair qu'il ne faut.

» Faites de la métaphysique;
Tous les matins exactement;

Abstenez-vous de la pratique
Toute l'année étroitement:
Doutez fort de la théorie,
Afin de vivre longuement;
De notre abstraite confrérie,
C'est le triple commandement.

» Notre parti, qui croît à l'ombre,
A besoin d'un public discret;
Vous jouerez le rôle du nombre;
Placez-vous sur ce tabouret.

» — Monsieur, quand donc espérez-vous,
Que notre règne nous arrive?
— Monsieur, l'avenir est à nous.
— Mais il n'y paraît pas encore.
— N'importe, le temps n'est pas mûr;
Mais il viendra. — Quand? — Je l'ignore,
Et voilà pourquoi j'en suis sûr.

Cet agréable badinage réconcilia le public avec les prétentions qu'on nous attribuait fort gratuitement, et nous permit de continuer, à petit bruit, les conciliabules hebdomadaires où nous discutions les questions à l'ordre du jour.

De tous les membres du ministère les deux seuls qui vinssent chez moi étaient M. Molé, que je connaissais de longue date, et M. Decazes, qui avait épousé la fille aînée de M. de Sainte-Aulaire, issue d'un premier mariage.

M. Molé, je l'ai déjà dit, était fort aimable, et

malgré la vivacité de nos opinions, malgré la réserve que lui imposaient son caractère et sa position, il paraissait se plaire dans notre société.

Les visites de M. Decazes étaient plus rares. Nous ne le voyions même guère que chez sa belle-mère. Il se plaisait moins que M. Molé à la conversation littéraire qui partageait vivement nos préoccupations du moment. C'est à cette époque, si je ne me trompe, et ce fut dans le salon même de madame de Sainte-Aulaire, que M. de Lamartine fit sa première apparition à Paris. Il me semble encore entendre la lecture de ses premières *Méditations*; il me semble être encore témoin des premiers éblouissements qu'elles produisirent. C'est également à cette époque que parut, non sans exciter d'un côté une grande indignation, et de l'autre une admiration non moins grande, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Il va sans dire que j'étais au nombre des indignés. D'autres écrits dignes de fixer l'attention publique signalèrent en même temps le réveil de l'esprit littéraire sous les auspices de la vie politique : les leçons de philosophie de M. de Laromiguière, cet aimable métaphysicien dont j'ai parlé plus d'une fois; les recherches philosophiques de

M. de Bonald, l'essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, par M. Lemontey; les Mémoires de madame d'Épinay. Dieu sait à quels interminables discussions ces ouvrages donnaient lieu dans notre salon, et quelle vivacité de réparties ces discussions excitaient entre tant de personnes de tant d'esprit.

Nous y payâmes notre tribut, mon beau-frère et moi, en publiant les *Considérations sur la Révolution française,* dernier ouvrage de madame de Staël, auquel elle travailla jusqu'au jour où sa main défaillante laissa échapper sa plume, ouvrage terminé sans être achevé, et qu'elle nous avait expressément chargés de revoir.

Cela était indispensable.

Madame de Staël composait un livre pour ainsi dire au courant de la plume. Son écritoire fort modeste et que je conserve pieusement était placé sur ses genoux; elle écrivait presque sans ratures, sur des cahiers sans marges, et, quand le livre était fini, elle faisait copier toute la série des cahiers, en les chargeant d'additions et de variantes; à cette première copie succédait une seconde; puis souvent une troisième qui subissait le même système de correction et ce n'était d'ordinaire que sur

cette troisième copie que commençait l'impression, sauf à retravailler encore le texte sur les épreuves.

Le manuscrit des *Considérations sur la Révolution française* n'en était qu'à la seconde copie, que je conserve dans la bibliothèque de Broglie. Il avait d'autant plus besoin d'être sévèrement revu que son auteur y attachait plus de prix. C'était, au vrai, dans sa pensée, la vie politique de M. Necker, faisant contre-partie à sa vie privée; c'était un dernier monument de piété filiale, dont les dernières parties ne devaient être, dans l'origine, que le commentaire vivant et le développement historique des principes posés et des événements exposés dans la première.

Comme il est aisé d'en juger, l'ouvrage en avançant avait grandement dépassé la pensée primitive; il avait acquis, peu à peu, infiniment plus d'étendue et de portée; il fit grand bruit; le parti royaliste s'en montra fort irrité; le côté extrême du parti libéral médiocrement content; tout le reste du public le regarda comme la vérité même et en fit son bréviaire.

Nous fîmes, en commun, mon beau-frère et moi, le travail de révision; mais, plus libre de son temps, la principale partie du fardeau tomba sur lui.

Au milieu de ces occupations et préoccupations diverses, l'hiver s'écoula rapidement. La session ayant fini de bonne heure, de bonne heure aussi nous partîmes pour la Suisse, et nous nous fixâmes à Coppet pour y passer la belle saison. Ce fut au mois de mai qu'y naquit ma seconde fille. Nous y retrouvâmes la société dont j'ai présenté le tableau, mais enrichie d'un personnage qui figurait à peine dans ce premier tableau, et qui commençait à attirer sur lui les regards.

M. Rossi (Pelegrino), né à Massa-Carrara, dans les États du duc de Modène, élevé à Bologne, entré très jeune au barreau de cette ville, où siégeait une cour impériale très éclairée, sous la domination, bénigne à tout prendre, du vice-roi d'Italie, M. Rossi, dis-je, avait donné, dès ses premières études, les preuves multipliées d'une très haute et très rare intelligence. Il m'a conté à cet égard une petite anecdote, qui se rapportait, j'ai lieu de le croire, à lui-même, bien que, par modestie, il l'attribuât à un anonyme.

L'empereur Napoléon, passant à Bologne et visitant l'Université, s'amusait à interroger les écoliers sur divers sujets et, en particulier, sur les sciences mathématiques et physiques. Le corps des

professeurs lui présenta un jeune homme doué, disaient-ils, des facultés les plus rares et les plus précoces. L'empereur le mit sur la sellette, le pressa de questions et fut charmé de ses réponses. Toutefois, durant le cours d'une démonstration épineuse et compliquée, un chiffre échappa au jeune adepte; l'empereur, après l'avoir laissé continuer quelques instants, le voyant dans l'embarras, lui tira doucement l'oreille, et, lui indiquant du bout du doigt l'omission, lui suggéra un expédient pour y parer. Il n'était pas toujours de si belle humeur.

Parvenu au premier rang parmi les avocats de Bologne, et devenu du même coup le chef du parti libéral dans cette ville, la plus libérale de l'Italie, le jeune Rossi ne put éviter, lors de la sotte expédition de Murat, en 1815, de seconder cette entreprise dont l'issue ne se fit pas attendre. Sans devenir, après la facile victoire des Autrichiens, l'objet d'une persécution directe, il fut obligé de s'éloigner. Après avoir erré en Italie, sans trouver sécurité nulle part, il vint, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, chercher en Suisse un asile qu'il obtint de la généreuse protection de Genève, qui non seulement le défendit contre les tracasseries étrangères mais ne tarda pas à l'adopter.

Bien en prit, à cette république, si petite en territoire et en population, et qui a tenu, pendant plusieurs siècles, une si grande place en Europe. Ce fut pour elle une illustration de plus, et les services qu'il lui a rendus, soit comme professeur, soit comme membre du Conseil représentatif, soit comme député à la Diète fédérale, ne seront point oubliés, tant qu'il restera dans Genève des cœurs honnêtes, des esprits éclairés, et le regret de ses meilleurs jours.

Au moment où nous revînmes à Coppet, M. Rossi était déjà, je crois, citoyen de Genève, et professait avec éclat le droit romain, dans l'établissement consacré à l'enseignement supérieur qui, sous le nom d'*Auditoire*, correspond à ce que nous nommons en France, les facultés. En enseignant, il étudiait. Frappé de la singulière analogie qui se rencontre entre la procédure civile et criminelle de l'Angleterre et celle de Rome, au temps de la république; il dirigea de ce côté ses recherches avec l'activité et la sagacité qui le distinguaient, sous l'apparence d'une indolence italienne. Je me liai intimement avec lui; il m'apprit beaucoup de choses que j'ignorais, et je ne lui fus pas tout à fait inutile.

Au nombre des personnages de distinction que je rencontrai cette année, pendant mon séjour en Suisse, je dois placer le roi actuel de Wurtemberg, prince éclairé, libéral, d'un abord facile, d'une conversation un peu brusque, mais spirituelle et animée. Il ne m'était pas inconnu; je l'avais vu à Coppet en 1816, du vivant de madame de Staël, peu de mois avant son avènement, et comme prince royal. Je le retrouvai, en 1818, à Rolle, chez le vieux duc de Noailles, retiré en Suisse, sous l'aile et dans la maison du docteur Butini, son médecin.

Le duc de Noailles était un vieillard doux et aimable, un reste de grand seigneur philosophe que la Révolution, en l'exilant et le dépouillant, n'avait pas entièrement détaché de ses inclinations libérales. A quatre-vingts ans et plus, c'était un royaliste sans préjugés de cour ni de caste, un libre penseur en toute chose, mais dont la bonne humeur apparente était, néanmoins, un peu troublée, en secret, par l'approche de la grande épreuve; il lui échappait, à ce sujet, des pensées et des questions qui trahissaient un peu l'état de son âme.

Chose singulière; je fis, à la même époque, la même remarque à l'égard de deux autres octogénaires, d'origine bien différente, mais placés par

les circonstances de leur caractère et de leur vie dans une situation d'esprit analogue.

M. de Bonstetten, bien connu dans le monde littéraire, l'ami de Haller, pour qui l'épithète de grand a eu peut-être quelque chose d'excessif, l'ami de l'illustre historien Jean de Müller, habitait, comme le duc de Noailles, la maison du docteur Butini, auquel il confiait comme lui le soin de ses dernières années.

Aristocrate bernois, tout à fait exempt des préjugés étroits et hautains de sa famille, de sa caste, de son pays, libéral après comme avant la Révolution, après comme avant la restauration franco-helvétique, philosophe du XVIIIe siècle, éclairé et tempéré par l'étude assidue de Leibniz, métaphysicien dont les écrits, trop tôt et trop oubliés, renferment beaucoup d'idées neuves et d'aperçus ingénieux, M. de Bonstetten, retiré à Genève pour éviter la réaction bernoise, dans laquelle sa famille s'était jetée tête baissée, était considéré par les siens comme un vieil enfant et un radoteur d'impiété et de révolution. Cela était, à coup sûr, très inique et très odieux; mais il y avait quelque chose de vrai à le considérer comme un enfant. Sous le poids des infirmités de la vieillesse, il avait la gaieté spon-

tanée, continue, ingénue de l'enfance, la gaieté sans cause et sans but; à travers les préoccupations du présent et les souvenirs du passé, il avait la frivolité et l'étourderie du jeune âge; il jouait, en quelque sorte, avec la vie, comme un écolier échappé des bancs du collège, et pourtant, sur ce front chargé de rides, dans ces yeux presque éteints, à travers le délabrement de ces traits flétris, on voyait traverser, par éclairs, les idées élevées du philosophe, les pressentiments sérieux du protestant, — un peu latitudinaire à la vérité, — sans que rien parût le satisfaire assez pour s'y arrêter.

Tout autre était l'ami de Diderot, le contemporain et le concitoyen de Lavater, M. Meister, habitué des salons de Paris au temps de M. Necker, disciple assidu des philosophes qui les fréquentaient. Retiré à Zurich, son pays natal, depuis le jour où la Révolution les avait fermés, il y cultivait les lettres avec l'ardeur et la persévérance d'un homme au début de sa carrière. Lorsque je l'ai visité, et ce ne fut qu'une seule fois, il venait de relire, d'un bout à l'autre, avant de dire adieu au monde, ses classiques grecs et latins. Ses principes philosophiques tenaient bon, mais son neveu et son héritier, M. Hess, l'un de mes bons amis, gagnait du

terrain contre eux, petit à petit. Il y avait loin, cependant, de Diderot à Zwingle, dont M. Hess écrivait alors pieusement la vie. Je ne sais jusqu'à quel point, en définitive, le rapprochement s'est opéré.

Je me rappelle ces trois vieillards avec un intérêt doux et mélancolique, en remerciant Dieu, après quarante ans, d'avoir ménagé à ma vieillesse de meilleures consolations.

Tandis que je passais ainsi mon temps au bord du Léman, voyant mes amis, cultivant de nouvelles connaissances, travaillant à loisir, mais avec ardeur, de nouveaux événements se préparaient en France et ne devaient pas tarder à m'y rappeler.

L'occupation étrangère ne devait pas dépasser cinq ans; elle pouvait être abrégée d'un commun consentement. Le 25 septembre, les souverains alliés, réunis à Aix-la-Chapelle, furent appelés à en délibérer.

M. de Richelieu ayant répondu de la France, s'étant, en quelque sorte, porté garant de l'état des esprits et des affaires, ayant souscrit, au nom de la France, l'engagement d'acquitter, à diverses séries d'époques fixes, ce qui restait dû des diverses contributions de guerre imposées au vaincu, il fut décidé qu'à dater du 30 novembre au plus tard,

l'évacuation serait opérée, résolution qui fut consignée dans différentes notes, et consacrée par une déclaration solennelle.

Mais, presque au même instant, les élections nouvelles semblaient donner un démenti à la confiance qu'inspirait la parole de M. de Richelieu; elles furent plus vives encore que celles de l'année précédente. M. de la Fayette fut élu dans la Sarthe; Manuel dans la Vendée; M. Ternaux ne l'emporta que d'un petit nombre de voix sur Benjamin Constant à Paris. L'alarme prit aux souverains alliés, avant que l'encre de leur signature aux nouveaux arrangements fût séchée; elle gagna M. de Richelieu lui-même, qui revint à Paris, ayant pris, sinon tout à fait avec les souverains alliés, du moins avec lui-même, l'engagement de changer la loi des élections.

Il arriva le 28 novembre.

Son intention était connue à Paris, et son ministère, à ce sujet, était partagé : d'un côté M. Lainé, M. Molé et M. Pasquier; de l'autre M. Decazes et le maréchal Saint-Cyr; entre deux, M. Corvetto, qui n'aspirait qu'à se retirer, et profita de la première apparence de division pour céder la place à M. Roy.

Le public était dans l'anxiété.

La Chambre des pairs inclinait vers le sentiment de M. de Richelieu, la Chambre des députés y résistait, et ses premiers choix, à l'ouverture de la session, qui eut lieu le 10 décembre, ne laissaient aucun doute à cet égard.

J'étais moi-même de retour à Paris depuis quelque temps, et je partageais vivement l'inquiétude générale. La loi des élections était l'œuvre, à coup sûr, et passait alors pour le chef-d'œuvre du parti doctrinaire. J'y étais pour quelque chose; nous pensions d'ailleurs, et cela sans doute était vrai dans une certaine mesure, qu'abandonner la loi des élections, c'était abandonner la politique du 5 septembre, et se jeter dans les bras du parti rétrograde.

La crise ministérielle commença dès le 9 novembre, et se prolongea jusqu'au 28 décembre à travers des vicissitudes, ordinaires en pareil cas, mais auxquelles je ne pris personnellement aucune part. A la fin, la Chambre des députés l'emporta et, le 29 décembre, le *Moniteur* enregistra, dans sa première colonne, un nouveau ministère, qu'on a depuis nommé, et non sans raison, le ministère doctrinaire, bien qu'il ne comptât dans ses rangs

qu'un seul des chefs de ce parti : le parti lui-même en était le nerf et la pensée ; c'était lui qui triomphait.

M. le général Dessole succéda à M. de Richelieu, M. Decazes à M. Lainé, M. Portal à M. Molé, M. de Serre à M. Pasquier, et M. Louis à M. Roy.

L'avènement de ce ministère ayant fait époque dans l'histoire politique de la Restauration et dans ma propre vie politique, j'en parlerai avec quelques détails dans le chapitre suivant.

Aussi bien, il entrait en fonctions le jour du nouvel an.

II

1819

Je l'avouerai sans détour et sans ménagement : si cet écrit devait tomber jamais sous les yeux de mes amis politiques, peut-être m'en sauraient-ils mauvais gré ; s'il devait tomber sous les yeux de nos communs adversaires, ils s'en montreraient peut-être satisfaits ; mais, avant tout, la vérité. Je regarde notre conduite (et, par *nous*, j'entends ici le parti libéral dans ce qu'il a eu de plus honnête et de plus sensé), je regarde, dis-je, notre conduite en ce qui touche le maintien de la loi des élections, et, par suite, le renversement du ministère Richelieu, comme une faute capitale.

Tous, en effet, nous acceptions la Restauration, ou par principe, ou par penchant, ou par raison.

Il fallait dès lors traiter avec elle, sans humeur, sans dédain, sans impatience, tenir compte de ses côtés faibles, louvoyer, pour ainsi parler, entre ses écueils.

Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de rencontrer dans la maison régnante très peu d'inclination pour le régime constitutionnel; mais c'était une vraie bonne fortune que le roi se crût, pour tout de bon, l'auteur de la Charte, et qu'il y mît un amour-propre d'auteur.

Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de trouver l'émigration — l'émigration du dedans comme celle du dehors, et Dieu sait que cette dernière n'était pas la pire! — de la trouver, dis-je, pétrie de préjugés et de sottises, forcenée de rancunes, ardente à la curée de toutes les bonnes choses de ce monde, demandant tout, réglant tout, brouillant tout, également incapable de rien faire et de renoncer à rien; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir à la tête du gouvernement un émigré — un émigré de la vieille roche, sorti en 1789, rentré en 1814, un émigré homme de bien, de cœur et de raison — un émigré, patriote à l'étranger, indépendant à la cour, méprisant la popularité de caste, comme celle de faction; d'un désin-

téressement à toute épreuve, d'une fidélité à l'abri de tout soupçon ; bon administrateur autant qu'on le peut devenir en pays barbare, modeste sur ce qu'il ignorait, mais tenant bon, en toute chose, pour le bon droit et le bon sens. Pour une Restauration, peuple et roi, gouvernant et gouvernés, c'était la perle de grand prix.

Il ne fallait enfin ni s'étonner ni se plaindre que, après dix ans de régime révolutionnaire, et quatorze ans de gouvernement absolu, il ne se rencontrât, en France, que bien peu d'hommes ayant au cœur l'amour de la liberté, et, dans l'esprit, l'intelligence de ses conditions essentielles ; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir au ministère des hommes appartenant à la France nouvelle, et, menacés dans leur existence politique par les ressuscités de l'ancienne France, des hommes rompus aux affaires, exercés à tous les détails de l'administration civile et militaire, sous l'œil et la main d'un despote habile et vigilant ; des hommes obligés, bon gré mal gré, de prendre leur point d'appui et leurs moyens d'action dans le régime parlementaire, dans les institutions libérales. Tels étaient M. Pasquier, M. Molé, M. Corvetto, et même, à certains égards, le maréchal Saint-Cyr.

Un tel roi, un tel premier ministre, un tel ministère, il les fallait conserver comme la prunelle de l'œil; il fallait non seulement les maintenir, mais les maintenir dans leurs bonnes dispositions ou naturelles ou de circonstance, et, pour cela, il ne fallait ni les presser outre mesure, ni les effrayer mal à propos. Il fallait même leur passer beaucoup de fautes ; on n'est parti qu'à ce prix; on ne garde qu'à ce prix le terrain gagné. Un jour, en 1831, au plus fort des luttes de cette époque, M. Casimir Perier nous disait : *Je n'ai que faire de votre appui quand j'ai raison; c'est quand j'ai tort qu'il faut me soutenir.* Il était dans le vrai, et cette boutade vaut un axiome. Nous n'en savions pas tant en 1819, mais nous en savions assez déjà pour être inexcusables de sacrifier le ministère Richelieu au maintien de la loi des élections.

Au vrai, M. de Richelieu n'avait tort qu'à demi, et ne s'effrayait pas sans motif. La loi des élections, bonne en principe, était, sur certains points, imprudente, et portait évidemment des fruits révolutionnaires. Il n'était guère possible de la maintenir telle quelle; et la preuve, c'est que, dès l'année suivante, un ministère formé précisément dans ce but, fut forcé d'y renoncer. Le bon sens recom-

mandait un compromis. En substituant à l'élection par département, l'élection par arrondissement ; en abolissant aussi le scrutin de liste ; en limitant le nombre des électeurs admis au simple titre de la patente, comme nous avons limité, en 1850, le nombre des électeurs admis au titre du suffrage universel, je veux dire, par la condition sensée et morale de trois ou cinq années de domicile, on aurait désarmé la loi du 5 février de tous ses inconvénients, et satisfait le roi, ses ministres, les gens sensés, sans briser le ministère : tout au contraire, cet exemple de modération et de sincérité les aurait engagés, de plus en plus, dans la bonne voie, et, selon toute apparence, conduits plus loin, pas à pas, qu'aucun de nous à cette époque n'aurait osé l'espérer.

Au lieu de cela, notre résistance (je dis *notre*, quoique je n'y fusse que pour mes vœux, et mon langage dans les conversations privées), notre résistance, dis-je, entraîna la retraite de M. de Richelieu, et la rupture du ministère, sans nous donner pouvoir d'en former un nouveau, qui fût à nous, et qui fût de force à mener à bien la lutte qui lui tombait en partage.

Le successeur de M. de Richelieu, M. Dessole,

était un vieux général de l'armée du Rhin, d'un esprit fin et modéré, mais étranger aux difficultés du gouvernement parlementaire, dont la conduite, en 1814 et durant les Cent-Jours, avait été honnête et sensée, les services médiocres, et la réputation à peu près tombée dans l'oubli; c'était, en réalité, un pis aller, ou, si l'on veut, un homme de paille destiné à garder la place d'un premier ministre, pour M. Decazes, qui ne paraissait pas encore d'étoffe à l'occuper. M. Louis était un excellent ministre des finances, sans être homme de tribune; M. Portal, un homme éclairé, bon travailleur, et de bon conseil : M. de Serre seul représentait le parti.

L'attaque contre le nouveau ministère s'engagea dès le début de la session. Ce fut à grand'peine que l'indispensable loi qui prorogeait, pour six mois, la perception de l'imposition foncière, vivement combattue par le côté droit, dans la Chambre des députés, passa dans la Chambre des pairs; ce fut à grand'peine que la proposition de décerner à M. de Richelieu une récompense nationale, assurément bien méritée, traversa les deux Chambres sans amendement. Même résistance de la part du côté droit au projet de loi destiné à régulariser la

date de l'année financière, mais ce n'était là que le prélude de la grande attaque.

Le 20 février, jour où la Chambre des pairs était convoquée pour examiner le projet de loi sur l'année financière, on vit le vieux Barthélemy, l'ancien directeur fructidorisé, demander la parole et proposer de remettre sur le tapis la loi des élections.

On s'y attendait.

Le côté droit de la Chambre avait fait alliance avec le ministère récemment renversé ; nous étions sur ce terrain en grande et manifeste minorité. Aussi, malgré les efforts du ministère nouveau, il n'y eut point d'incertitude et presque point de discussion.

J'étais inscrit, et des premiers, contre la proposition. Je ne pus obtenir la parole, et je fus réduit à faire imprimer mon discours, qui, je crois, n'était pas mauvais, et contenait quelques éclaircissements de bon aloi sur la nature et le jeu des institutions parlementaires.

Même chose arriva et m'arriva au sujet de la loi dont on venait d'interrompre la discussion. Le 26 février, la proposition Barthélemy était adoptée à 94 voix contre 60 ; le 4 mars, la loi

sur l'année financière était rejetée à 93 voix contre 64. La majorité dévouée à l'ancien ministère poursuivait triomphalement son hostilité contre le nouveau. Je regrettai de n'avoir pu me faire entendre. J'avais préparé un ordre d'argumentation qui, je pense, aurait fort embarrassé nos adversaires.

La guerre étant ainsi déclarée dans le sein de la Chambre des pairs, et, par contre coup, entre les deux Chambres, force était bien d'y pourvoir.

Le 5 mars, c'est-à-dire le lendemain du jour où fut rejetée la loi sur l'année financière, une importation, vulgairement dite une fournée de soixante et un pairs fut infligée à notre Chambre. On y voyait figurer la plupart des débris du régime impérial, à l'exception du maréchal Soult, sur qui pesaient encore les souvenirs de 1814 et de Waterloo; on y voyait figurer la plupart des généraux de l'armée de la Loire, les persécutés de 1815, Becker, Belliard et d'autres encore. Au second mois de notre ministère libéral, nous en étions aux coups d'État; je dis aux coups d'État, bien que ce fût plutôt une infraction à l'esprit qu'à la lettre de la Charte. Raffermi de ce côté, le ministère fit rejeter, de haute lutte, la proposition Barthélemy

par la Chambre des députés qui ne demandait pas mieux. La discussion fut foudroyante pour le côté droit; M. de Serre, hardi, éloquent, passionné; M. de Sainte-Aulaire y dénonça le massacre des protestants dans le département du Gard, avec un autre succès que M. d'Argenson n'avait fait en 1815.

Le haut du pavé étant ainsi regagné, il fallait signaler son passage aux affaires, et consacrer sa victoire par quelques succès d'éclat. Le plus pressé, c'était la législation de la presse; plus d'étrangers sur le territoire, plus de prétexte pour tergiverser et remettre au lendemain; nous avions démoli, en 1818, tous les projets du ministère défunt, le temps était venu de réaliser nos principes, et d'acquitter nos promesses.

M. de Serre était officiellement garde des sceaux, et, de fait, le représentant au ministère du parti doctrinaire. C'était à lui, en cette double qualité, de payer de sa personne; il nous prit, M. Guizot et moi, pour associés, ou, si l'on veut, pour metteurs en œuvre, et définitivement, après quelques pourparlers, le travail que j'avais préparé prévalut dans ses données essentielles; comme il fait encore aujourd'hui, après maintes vicissitudes, le fond de notre législation actuelle, j'en suis responsable en

tout ce qui m'appartient, et ce qui m'appartient, le voici :

J'avais divisé l'ensemble de la législation sur la presse en trois parties distinctes :

1° La définition des crimes et des délits ;

2° La procédure ;

3° Les garanties à exiger de la presse périodique.

Cette division adoptée par le gouvernement ne pouvait rencontrer alors, et n'a rencontré depuis, dans les Chambres, aucune difficulté.

De là, trois projets de loi, trois projets simultanément présentés mais distincts; j'insistai sur ce point, et je l'obtins, ayant toujours été très ennemi de tout principe de codification. Mes raisons, je les ai consignées dans une note très étendue qu'on trouvera dans mes papiers.

Les trois projets reposaient sur une base commune, à savoir qu'il n'y avait lieu d'admettre aucune distinction entre les divers instruments de publicité, imprimerie, lithographie, dessin, gravure, voire même la parole publiquement proférée, mais que le fait de publication devait être réel, volontaire et régulièrement constaté.

J'avais divisé le premier projet de loi en quatre sections :

La provocation aux crimes ou délits;

L'outrage à la morale publique;

L'offense envers les autorités constituées

La diffamation et l'injure contre les personnes privées.

J'eus d'abord maille à partir avec mes collaborateurs, qui prétendaient réduire ces quatre chefs à la provocation, en attribuant à ce motif un sens étendu et élastique; mais je n'eus pas de peine à leur démontrer qu'il était aussi contraire à la réalité des faits qu'à la rigueur du langage de confondre les actes qui préparent simplement au mal, avec ceux qui l'exécutent directement et le consomment.

Ce premier point gagné, j'avais réduit à la simple complicité la provocation suivie d'effet, ce qui me dispensait de toute définition, en faisant rentrer celle de la provocation, prise au sens général, dans la définition de la complicité telle qu'elle est admise au code pénal; chaque espèce de provocation particulière trouvait alors sa définition propre dans celle même de chaque espèce de crime ou délit; puis enfin, lorsque la provocation n'avait pas été suivie d'effet, il suffisait, toutes choses restant au même état, de réduire proportionnellement la peine.

Le procédé logique était inattaquable; il était si simple, si droit, si bref, que, en théorie, il a jusqu'ici tenu bon; mais son défaut, si c'en était un, étant d'exclure tout arbitraire, il n'y eut d'autre moyen de lui échapper que de le surcharger d'exceptions. C'est à quoi ne manqua pas le conseil des ministres, M. Decazes en tête, ouvrant ainsi la route à ses successeurs qui depuis, d'époque en époque, l'ont largement frayée. Je dois néanmoins cette justice à M. de Serre, qu'il me soutint jusqu'au bout.

Sous le nom d'outrages à la morale publique, je comprenais, dans ma pensée, non seulement l'outrage à la morale universelle, non seulement l'outrage à la religion naturelle, base et sanction de la morale, mais l'outrage à chaque culte particulier, à chaque croyance naturelle ou positive, en la considérant comme objet de respect légitime et légal, comme conséquence d'un droit sacré, celui de chercher la vérité, et d'honorer Dieu selon ses lumières et sa conscience.

Laissant parfaitement libre toute controverse philosophique, toute controverse religieuse, sous l'unique condition de n'être pas *outrageante*, c'est-à-dire d'être exprimée dans un langage grave et

modéré, j'entendais déclarer contraire à la morale et interdit par l'honnêteté publique, tout ce qui dépassait cette mesure, le législateur se tenant pour incompétent à protéger autre chose que le droit de toutes les convictions sincères aux égards et aux ménagements réciproques.

L'intention était juste et sage; la liberté de discussion, en toute matière, n'est compatible avec le bon ordre et la paix publique qu'à ce prix; mais cette idée était difficile à rendre clairement dans la précision aphoristique du langage légal.

Ma rédaction telle quelle, adoptée par le ministère, faute de mieux, fut attaquée presque également par les libres penseurs et par les croyants de toutes les persuasions; mais elle fut défendue avec habileté par M. Cuvier; avec autorité par M. Royer-Collard; et par M. de Serre avec une incomparable éloquence; elle triompha, mais plutôt de haute lutte, dans les deux Chambres, et ne tarda pas, comme ma théorie de la provocation, à se perdre dans les exceptions et les ambages.

J'avais choisi le mot *offense* pour désigner le délit commis par voie de publication contre le roi, les Chambres, les princes de la maison royale et les chefs des gouvernements étrangers.

Ce mot répond, en effet, à une nuance d'idée juste et délicate. Les personnes individuelles ou collectives que leur dignité place au-dessus de toute atteinte peuvent être *offensées*, elles ne peuvent être ni *diffamées* ni *calomniées*.

Le mot fut trouvé bon, et il est resté.

La diffamation, la calomnie n'ont de prise que d'égal à égal, c'est-à-dire entre personnes que le pacte constitutionnel ne place point *hors de pair*, lors même qu'il admettrait entre elles certaines distinctions.

La diffamation, c'est l'imputation d'un fait déshonorant; la calomnie, c'est l'imputation *mensongère* de ce même fait.

Tenant compte de la différence dans la sphère où les deux termes pouvaient être appliqués, je laissais, dans mon projet, à la partie lésée, le choix de poursuivre en diffamation ou en calomnie. C'était lui conserver, dans le dernier cas, le droit de mettre son adversaire au pied du mur, en le sommant de prouver le fait avancé par lui; mais c'était, j'en conviens, dans l'autre cas, laisser planer sur la partie lésée quelque soupçon de la vérité du fait imputé. Mon système était, je crois, juste et viril; il ne sacrifiait point l'innocent au coupable, mais

grâce à la mollesse de nos mœurs, ce fut le système opposé qui prévalut.

On n'admit que la poursuite en diffamation.

Je passai quoique à regret condamnation quant aux personnes privées, mais je tins bon en ce qui touche les fonctionnaires publics. Je maintins, et je fis prévaloir à grand'peine, que tout fonctionnaire public attaqué, pour un fait relatif à ses fonctions, serait tenu, en portant plainte, de provoquer ou de supporter la preuve du fait imputé, et n'aurait, si le fait était reconnu vrai, droit à aucune réparation.

Cette disposition excita les plus vifs débats dans notre petit conseil préparatoire; j'y fus soutenu par M. de Serre, M. Royer-Collard et M. Guizot; je n'exagère point quand je dis que M. Cuvier en pleura de dépit et d'inquiétude. Il céda néanmoins; la discussion ne fut ni moins vive, ni moins réitérée dans les Chambres; elle eut momentanément le même succès; je dis momentanément, car ce fut une des premières dispositions sacrifiées dans la réaction qui s'ensuivit dès l'année d'après; à mon sens, elle faisait partie, implicite sans doute, mais intégrante de la constitution elle-même.

Point de difficulté quant à la définition de l'injure.

Point de difficulté dans le projet sur la procédure quant au renvoi des provocations, outrages, offenses et diffamations à la juridiction de la cour d'assises, c'est-à-dire du jury ; mais grande difficulté, au contraire, quant au principe de la saisie appliquée aux écrits poursuivis. J'étais contre toute saisie, avant, pendant et même après la poursuite, suivie de condamnation. J'avais soutenu cette théorie avec une extrême vivacité et une profonde conviction l'année précédente; je la reproduisis sans succès; malgré mes efforts, je n'obtins autre chose qu'une régularisation du système de la saisie, qui ne rendît pas le fait de la publication illusoire et mensongère.

Quant au régime de la presse périodique, j'en laissai le soin à mes collaborateurs. M. Guizot, principal auteur de ce troisième projet, le défendit avec beaucoup de vigueur et de succès. Ce fut dans cette occasion qu'il prononça une phrase mémorable et qui n'a pas obtenue la célébrité qu'elle mérite :

« En politique, les principes absolus ne sont absolus qu'en ce sens qu'ils sont despotiques et

qu'ils ne veulent pas permettre qu'on examine s'ils ont raison. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur le reste de projet de loi, renvoyant pour l'ensemble, les principes généraux et les questions de détail au grand rapport dont je fus chargé, et à la défense que j'en présentai depuis, dans deux occasions solennelles; on trouvera, d'ailleurs, dans mes papiers, le texte même de la loi principale, telle que je la concevais, dans sa simplicité pure et rigoureuse.

Tout ceci n'a plus guère aujourd'hui d'importance, dans l'état de servitude volontaire dont jouit et se réjouit la France. Qui pense à la liberté de la presse, sinon pour lui donner le coup de pied de l'âne? Mais, si jamais cet état des esprits vient à changer, si les jours de 1789 et de 1830 viennent à reluire quelque peu, peut-être que les travaux dont il s'agit ici mériteront de n'être pas tout à fait oubliés.

Cette discussion sur la presse fut le beau moment du ministère doctrinaire. Le reste de la cession n'eut pas le même éclat; toutefois les diverses propositions du ministre des finances obtinrent, et, ce qui vaut mieux, méritèrent l'appro-

bation générale. Parmi les projets de loi qu'il présenta, le plus attaqué fut celui dont le but était de répandre, en quelque sorte d'éparpiller la dette publique, au lieu de la tenir concentrée à Paris. Il autorisait les receveurs généraux à payer dans chaque département les intérêts de la dette, et les contribuables à compenser ces intérêts avec l'impôt foncier. Je défendis vivement ce projet; j'en montrai les avantages présents et à venir; ces derniers surtout. M. Louis n'en avait pas été assez frappé et convint qu'il n'avait pas su si bien faire. J'ai repris depuis ces idées en sous-œuvre dans un travail sur les emprunts et les impôts qu'on trouvera dans mes papiers.

La session fut close le 17 juillet.

Elle avait été brillante, agitée et tumultueuse. M. de Serre avait eu tout l'honneur, bien qu'il s'y fût compromis deux fois en sens opposé par la hardiesse de son langage; l'une, en avançant que la majorité de la Convention avait toujours été saine; l'autre en déclarant que les régicides bannis ne rentreraient jamais en France.

Je m'étais intimement lié avec lui durant le cours de cette session. C'était moi qu'il consultait sur la préparation de ses travaux, sur l'état réel,

pratique de toute chose en Angleterre, et qui, au besoin, le défrayais d'arguments.

Nous faillîmes néanmoins nous brouiller sur l'affaire des régicides, non que je fusse, sur ce crime, d'une autre opinion que lui, mais c'était aggraver l'injustice dont les régicides étaient victimes, et nul ne savait mieux que M. de Serre que leur exil était injuste; nul n'avait lutté plus que lui pour le prévenir. C'était, en outre, rompre sans motif et sans ménagement avec le parti libéral qui soutenait alors le ministère, et montrer peu d'égards pour moi qui étais, en quelque sorte, le lien de cette alliance.

On eut quelque peine à nous remettre bien ensemble; je promis, non sans rancune, en partant pour la Suisse, de revenir pour siéger dans la commission chargée de préparer la réforme du jury.

Je ne passai cette année que deux mois, en tout, à Coppet, et je n'y perdis point mon temps : j'y préparai mon grand travail sur la réforme du jury, travail qui me conduisit plus loin que je ne comptais. En mettant la main à l'œuvre, je me trouvai progressivement engagé à y faire entrer la réforme de notre code d'instruction criminelle, en ce qui touche :

A l'administration des preuves, ce que les Anglais nomment l'*évidence ;*

A l'interrogation des témoins, ce que les Anglais nomment *Cross examination ;*

A l'interrogatoire des accusés;

Au rôle du président dans le débat;

Au système des plaidoiries avant et après le débat.

On trouvera dans mes papiers la minute de ce grand travail, dont je discutai d'avance les points essentiels, pendant les vacances de la cour royale de Paris, avec l'un de ses membres, M. Girod (de l'Ain), dont l'habitation était voisine de Coppet; j'étais d'ailleurs éclairé et soutenu dans cette discussion par M. Rossi, M. Dumont et M. Bellot.

Je rencontrai cette année, en Suisse, mais par accident et en qualité de simples voyageurs, deux hommes que j'avais connus dans des positions fort différentes, M. de Bubna et M. de Bassano.

M. de Bubna était alors gouverneur de la Lombardie. Il venait de Milan; j'ignore si son voyage à Genève cachait quelque arrière-pensée politique. Ce que je puis dire, c'est que je le trouvai très différent de ce qu'il paraissait en 1809, — lors des pourparlers qui précédèrent la paix de Vienne.

A cette bonhommie soldatesque, à cette franchise indiscrète dont il faisait étalage, avait succédé une attitude froide et réservée; il parlait peu et ne s'expliquait qu'en termes évasifs sur l'état de l'Allemagne, et sur les dispositions des puissances du Nord à l'égard de la France. Je n'insistai point, et tout se borna, entre nous, à un dîner que je lui offris et à une visite qu'il me fit avant son départ.

Je retrouvai, au contraire, M. de Bassano tel que je l'avais connu. Il n'avait rien perdu de son admiration naïve et pédante pour son empereur. Napoléon n'avait jamais fait la guerre que par nécessité; il n'avait jamais été l'agresseur; c'était le plus doux des hommes; il n'avait succombé que sous la trahison du dehors et du dedans. Nous revînmes plus d'une fois sur le passé; mais je l'interrogeai vainement sur les causes qui avaient déterminé l'envoi de M. de Narbonne à Torgau : il éluda la réponse; c'était pourtant là surtout ce que je désirais tirer de lui.

Avant de retourner à Paris, je fis en Suisse un voyage, ou plutôt une simple excursion qui fut pour moi pleine d'intérêt. Mes compagnons étaient mon beau-frère et notre ami, M. Dumont. Notre

but était de visiter les trois établissements d'éducation qui fixaient à cette époque l'attention du public éclairé; celui du Père Gérard à Fribourg, celui de M. de Fellenberg à Berne, et celui du vieux Pestalozzi à Yverdun.

Chacun de ces établissements était fondé sur un principe différent, principe qui régissait toutes les parties du cours des études, et décidait de leur importance relative; c'était par conséquent un objet de comparaison curieux et instructif.

Nous commençâmes par Fribourg et le Père Gérard.

Fribourg était alors comme aujourd'hui plutôt un couvent qu'une ville. L'herbe croissait dans les rues; les cloches sonnaient à plein carillon de dix minutes en dix minutes ; sur vingt passants qu'on y rencontrait, douze ou quinze étaient des moines marchant les mains jointes, les yeux baissés, disant leur chapelet, ou récitant des prières. Du haut de cette rive escarpée, au pied de laquelle court en bouillonnant la Sarine, on voyait se succéder et presque se toucher, des files de monastères ou d'hommes ou de femmes; au sommet de la colline qui domine l'intérieur de la ville, régnait, comme une citadelle, la grande école secondaire

des jésuites. J'en rendrai compte en racontant un second voyage; nous ne la visitâmes point cette fois; nous ne vîmes à Fribourg que le Père Gérard, son propre couvent, et, dans son couvent, son école.

Le Père Gérard était moine (franciscain, si j'ai bonne mémoire); engagé dès sa première jeunesse dans l'ordre auquel il appartenait, il n'avait jamais quitté, que je sache, ni la ville telle que je viens de la décrire, ni sa cellule, qui n'était guère, en vérité, que sa ville au petit pied. A l'époque dont je parle, il était déjà très âgé, mais tout plein de feu, de vie, et, en même temps, de finesse et de mesure. Je ne sache point que, dans les vicissitudes de son existence cloîtrée, aucun reproche voire même aucun soupçon se soit jamais élevé, ou sur la régularité de ses mœurs, ou sur la sincérité de sa foi, ou sur la fidélité de son orthodoxie. Sa bonté envers sa famille, sa tendresse pour les enfants confiés à ses soins, sa charité envers les pauvres ont également toujours été au-dessus de toute atteinte; et, pourtant, en l'écoutant, en le suivant de l'œil, en le pressant de questions, il n'était guère possible de ne voir en lui qu'un simple religieux : l'homme de ce monde, sinon l'homme du monde, s'y trahissait sous le froc

et le capuchon. Le bon sens pratique, la sagacité prudente, la prompte décision, une certaine liberté d'esprit, un certain dégagé de pensée et de langage, dirai-je un certain tour français y contrastait avec son accent national et sa profession, expliquant, sans la justifier en rien, la défiance qu'il inspirait à ses supérieurs, pour ne rien dire des ordres rivaux, et au gouvernement encroûté de son pays. Aussi son école, tour à tour ouverte, fermée, rouverte, tour à tour approuvée et dénoncée, n'a-t-elle pu porter tous ses fruits et ses meilleurs fruits sur le sol natal, et ses travaux ont-ils été plus utiles en France qu'en Suisse.

Son école, on le sait, était une simple école primaire, mais une école primaire de haute volée, une école préparatoire, mais une école préparatoire qui portait presque au delà de l'enseignement supérieur. Le principe dirigeant de sa méthode, on le sait également, c'était l'exposition raisonnée des règles de la grammaire générale, exposition qui pouvait s'étendre à volonté, et qui s'étendait effectivement entre ses mains, de l'abécédaire aux éléments de la psychologie par l'entremise souple, élastique, variée de la philosophie du langage. Je n'entrerai dans aucun détail, ici, sur

les diverses applications de cette méthode; on peut consulter, pour s'en instruire, les travaux de MM. Naville père et fils, de M. Rappet, aujourd'hui inspecteur général des écoles primaires en France, et plusieurs autres non moins dignes d'intérêt. J'ai rapporté moi-même, de notre entrevue, cinq petits cahiers dont ma femme s'est servi avec fruit pour l'éducation de mes enfants.

De Fribourg à Berne, il n'y a guère plus de six lieues. Du Père Gérard à M. de Fellenberg, il y avait le diamètre du globe. M. de Fellenberg était un patricien bernois et un philanthrope allemand. Mal vu de ses confrères en aristocratie, parce qu'il était éclairé, libéral et très peu réactionnaire, il leur rendait volontiers dédain pour aversion. Antifrançais de tour d'esprit et de doctrine, mais sans inimitié pour la France, il voyait, avec regret, dans tous les pays de langue allemande, le pouvoir absolu hériter du généreux mouvement de 1813; mais modéré, patient, un peu rêveur comme un philosophe de l'antiquité, il n'y voyait qu'un remède. Comme Platon, il se proposait de former les hommes à la liberté, au moyen d'un bon système d'éducation, où le progrès des lumières et le maintien des hiérarchies sociales trouvassent éga-

lement leur compte. Il y consacrait de tout cœur son temps, sa peine et sa fortune; il avait fait de son château un vaste collège, et de son domaine une ferme modèle.

Son plan, c'était de donner à chaque classe de la société le plus haut degré d'instruction que comporte son état, en l'y maintenant, en lui conservant le désir d'y rester.

Son principe dirigeant, sa méthode, c'était le développement simultané, parallèle (*harmonisch*) des facultés de l'âme et de l'intelligence à chaque degré d'éducation.

On peut voir, dans le rapport sur les établissements d'Hofwyl, adressé à l'empereur Alexandre, par son ministre M. Capo d'Istria, l'exposition raisonnée de ces deux idées.

L'école primaire, la première en ordre de raison, était florissante au temps dont je parle. L'enseignement religieux, l'enseignement élémentaire, l'enseignement agricole s'y donnaient fraternellement la main, et s'y prêtaient mutuellement assistance.

Rien n'était charmant comme de voir tout un essaim de jeunes gens, d'âge et de taille différents, commençant leur journée, au lever du soleil, par

la prière en commun et l'explication de la Bible; se livrant ensuite, avec une activité intelligente et joyeuse, aux travaux des champs, selon les méthodes les plus nouvelles; rentrant à midi et à six heures pour les repas et les leçons, marchant au pas, chantant des psaumes en partie, et terminant la journée comme ils l'avaient commencé; rien n'était touchant comme de voir la sérénité, le contentement, l'affection réciproque qui régnaient sur tous les visages. Le maître d'école, qui était en même temps le maître valet de la ferme, Wehrli, en avait été le premier élève. C'était un jeune homme rare, peut-être unique, d'un esprit grave et sagace, tendre et ferme, affectueux et vigilant, d'un zèle incomparable et d'un dévouement à toute épreuve. Avec lui, tout allait au mieux; chaque élève, au sortir de l'école, sans devenir précisément un Wehrli, devenait un excellent entrepreneur de travaux agricoles. Mais là aussi était le côté faible de l'institution. Évidemment ce n'était pas une école primaire, c'est-à-dire une école pour le peuple en général; le moyen d'en installer une pareille, de commune en commune, dans tout un pays? c'était une école normale, une fabrique de maîtres valets, éclairés et pieux, chose très bonne assurément, très utile

dans les campagnes, très inutile dans les villes; en tout cas, très dispendieuse parce que toute ferme modèle travaille à perte; à plus forte raison quand elle est une ferme école, c'est-à-dire quand elle n'emploie que des enfants ou de très jeunes gens, et qui ne peut guère s'établir que là où se rencontrent soit de grands propriétaires philanthropes, soit des gouvernements de bonne volonté, qui aient de l'argent de reste, deux classes d'êtres infiniment rares en ce bas monde. C'était une institution généreuse, mais sans principe d'expansion, et partant sans avenir : dans la meilleure supposition, elle ne pouvait guère exercer sur la condition des classes inférieures, en général, une influence appréciable; elle est tombée, je crois, avant son auteur. Je dois ajouter, néanmoins, que plusieurs essais de ce genre ayant été commencés, par voie de souscription, sur divers points de la Suisse, presque tous ont bien réussi au début, mais le tout était de vivre ; aucun n'a vécu.

La grande école était établie sur des données, s'il se peut, plus chimériques encore. Elle embrassait dans son vaste cadre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur; mais, au lieu de les diviser, comme il est d'usage, par classes et par

années, au lieu d'admettre successivement, mais pêle-mêle, tous les élèves de classe en classe et d'année en année, M. de Fellenberg les divisait par groupes, en nombre indéfini, tenant compte, dans chaque groupe, de la diversité des positions sociales et de la diversité des facultés individuelles, sans distinction d'âge ni d'années d'études.

De là, la nécessité d'un très grand nombre de professeurs.

De là, des professeurs médiocres et médiocrement rétribués.

Le personnel du professorat se recrutait en général parmi les jeunes gens sortant des universités allemandes; la plupart ne faisaient guère que traverser l'établissement d'Hofwyl, pris à l'essai en quelque sorte, et cherchant eux-mêmes une position meilleure.

De là enfin, des études très faibles, et ce qui les rendait plus faibles encore, c'était le régime intérieur de l'école. M. de Fellenberg en excluait systématiquement, d'une part, l'emploi de l'émulation, de l'autre, celui des peines et des récompenses. Il était intraitable sur ces deux points, du moins en théorie, et, bien qu'il fermât les yeux, dans la pratique, sur certaines dérogations indirectes, plus ou

moins déguisées sous des distinctions un peu sophistiques, ces deux principes négatifs prédomiminaient assez dans l'application, pour énerver l'activité d'esprit chez les élèves et chez les maîtres la vigueur de la discipline.

Nous ne découvrîmes tout ceci que peu à peu. Dans les longs entretiens que nous eûmes, pendant deux jours, avec M. de Fellenberg, si l'on peut ainsi nommer un entretien sans dialogue, un entretien où l'un des interlocuteurs parle tout seul, nous voyageâmes toujours dans les nuages. M. de Fellenberg parlait bien, aimait à parler et à s'écouter parler; ses idées étaient élevées, nobles, ingénieuses; il portait aux enfants et à l'humanité, dans la personne des enfants, un intérêt sincère, profond, un peu romanesque (ce que les Allemands désignent sous le nom de *Schwärmerei*); mais il était presque impossible de discuter avec lui, et de le contraindre à s'expliquer sur les points compliqués, à résoudre nettement les questions qu'on lui posait. Il renvoyait, pour le détail, à son maître des cérémonies pédagogique: un certain marquis de Villevieille, établi à Hofwyl, je ne sais trop comment ni pourquoi. C'était, je crois, un ancien émigré, que le hasard de l'exil avait conduit en Suisse,

et que son dévouement enthousiaste pour M. de Fellenberg y avait, en quelque sorte, naturalisé. C'était, au surplus, un homme actif, serviable, toujours prêt à démontrer l'excellence des moindres minuties de l'établissement, et à rattacher aux plus hautes pensées les incidents les plus puérils. Sa complaisance était infatigable, mais son admiration sans limites rendait ses explications sans valeur; il avait réponse à tout, parce qu'il ne trouvait difficulté à rien.

Heureusement il existait, en dehors du château, trop petit, tout grand qu'il fût, pour contenir les élèves qui s'y pressaient au temps dont je parle, une succursale placée sous la tutelle d'un Hollandais, nouveau dans l'établissement, et qui n'y devait pas rester longtemps. M. Van Muyden, conduit en Suisse par un concours de circonstances que j'ai oubliées, si je les ai connues, avait le bon sens droit et ferme de sa nation. Élevé dans l'une des grandes universités de Hollande, je ne saurais dire si c'était celle de Leyde ou celle d'Utrecht, connaissant, à fond, ces belles écoles primaires dont M. Cuvier nous a tracé l'admirable tableau, M. Van Muyden était un collaborateur de premier ordre. Nous obtînmes de lui tous les renseignements que nous

pouvions désirer. Il s'exprimait avec la réserve et la convenance qu'exigeait sa position, mais nous vîmes facilement qu'il ne se faisait aucune illusion sur les chances de succès, et nous prévîmes ce qui ne pouvait manquer d'arriver. Je me suis depuis souvent entretenu avec lui sur l'établissement d'Hofwyl qu'il avait quitté, de bonne heure, pour venir s'établir, près de Coppet, dans un domaine où sa famille réside encore. J'aurai plus tard occasion de revenir sur ce sujet.

De Berne nous gagnâmes, en deux heures, le lac de Bienne, et nous payâmes à l'île que le séjour de Rousseau a rendue célèbre le tribut obligé d'une visite. Nous inscrivîmes nos noms, *sans phrase*, dans le registre ouvert à l'attendrissement obligé des touristes. Si l'on veut voir jusqu'où la vanité humaine peut pousser la sottise humaine, on n'a qu'à feuilleter les registres de cette espèce, partout où il en existe ; à Saardam, par exemple, dans l'atelier de Pierre le Grand ; à Chamouny, dans la cabane du Montanvers ; à Ferney, à Montmorency, et ailleurs. Mais, sans nous livrer à des extases de convention, à des épanchements de commande, nous relûmes au bord du lac, à l'ombre de vastes noyers qui le bordent, plusieurs pages des rêveries

et des lettres à M. de Malesherbes, monuments incomparables de la domination exercée par le génie de l'écrivain sur le génie de la langue, témoignages vivants du pouvoir d'exprimer en termes clairs jusqu'à la transparence, et concis jusqu'au laconisme, ce qu'il y a de plus fugitif dans la pensée, et de plus ineffable dans l'âme. Que sont, auprès de ces quelques pages, les élucubrations de la sensiblerie germanique?

En traversant le lac de Bienne dans sa longueur, on atteint promptement Yverdun. Nous y trouvâmes encore Pestalozzi et son école; mais, hélas! ce n'était plus que l'ombre de l'un et de l'autre. Cet homme excellent qui, dès sa jeunesse, avait consacré son intelligence, son temps, sa fortune, son existence tout entière à l'éducation de l'enfance, et principalement des enfants pauvres et délaissés, dont la Suisse était fière en quelque sorte, dont la réputation, grâce au roman de *Léonard et Gertrude,* était européenne, ce pauvre excellent homme, tombé lui-même presque en enfance, était désormais exploité, c'est le mot propre, par un couple subalterne, tout à fait indigne de lui. Son école, — cette école longtemps et successivement florissante à Neuhof en Argovie, à

Stanz dans l'Unterwald, à Berthoud dans le voisinage de Berne, et enfin à Yverdun même, son école se dépeuplait, de jour en jour, bien qu'elle présentât encore, de loin en loin, quelques rares exemples des succès merveilleux qui l'avaient signalée dans des temps meilleurs. Sous le dénuement trop réel, et le désordre qui y régnaient, il n'était guère possible de retrouver quelques traces des principes qui l'avaient fondée. Je n'entrerai ici dans aucun détail sur le système de Pestalozzi ; on peut l'étudier, et ce ne sera pas sans fruit, même après sa triste déchéance, dans le travail de M. Julien, dans celui de M. Cochin, dans le grand rapport de M. Alexis Chavannes au conseil d'État du canton de Vaud, et dans la collection en 13 volumes des écrits de Pestalozzi lui-même. Comme M. de Fellenberg qui fut son ami, son protecteur auprès du gouvernement bernois, et qui l'aida très généreusement dans ses difficultés pécuniaires, Pestalozzi tenait essentiellement à l'idée de faire marcher de front, et dans un développement parallèle, toutes les facultés de l'intelligence. Mais cette idée était, chez lui, d'une application plus facile et plus sûre que chez M. de Fellenberg ; il ne s'occupait que des enfants en bas âge, et sa *méthode*, c'est le nom

qu'il donnait par excellence à son système d'enseignement, ne dépassait pas l'instruction primaire. Or, il est vrai qu'à cette époque de la vie l'instruction naturellement s'acquiert plus en superficie qu'en profondeur, et que l'esprit est plus apte à recevoir de toutes mains qu'à se concentrer sur quelque point déterminé; tandis qu'en appliquant à l'adolescence le système simultané, on court grand risque d'énerver en la gaspillant, et de gaspiller en l'éparpillant la faculté d'attention, et l'énergie de l'intelligence. Il y paraissait dans l'institut supérieur de M. de Fellenberg, sans parler de l'inconvénient, inhérent à ce système, de multiplier indéfiniment les classes et les professeurs.

Quant à l'autre idée de Pestalozzi, l'autre idée essentielle, celle qui consistait à ne placer sous les yeux, à la portée des enfants, que des objets proportionnés à leur intelligence, et à diriger exclusivement leur attention sur les rapports de nombre, de forme, de dimension, allant, pas à pas, du connu à l'inconnu, du compris à l'incompris, — quant à ce qu'il nomme la partie *intuitive* de sa méthode, quelque ingénieux que soit le procédé, quelque étonnants qu'aient été parfois, sou-

vent même les résultats obtenus, il est permis d'y voir un peu de ce régime artificiel qui prédomine dans l'*Émile* de Rousseau, et dans les livres d'éducation de madame de Genlis : il est permis de craindre que, en écartant autant que faire se peut de l'enfance, et de son enseignement, tout incident, tout cas fortuit, *tout pêle mêle*, en la développant, pas à pas, dans un milieu factice, on n'étouffe chez elle la faculté qui devine l'inconnu, qui sait sans apprendre, et devance l'explication, cette faculté qui confond, dès qu'on l'observe, la mère, le pédagogue, le philosophe. « Tous les parents, a dit une personne de beaucoup d'esprit, trouvent que leurs enfants sont des prodiges. Ils ont raison, l'enfance est une merveille. »

En revenant d'Yverdun à Coppet, nous traversâmes la petite ville de Rolle. Là vivait retiré, comme Coriolan chez les Volsques, l'ancien premier syndic Desarts, le chef très respectable du très innocent parti réactionnaire de Genève. C'était de grand matin; Coriolan ouvrait sa fenêtre pour respirer le bon air, bien enveloppé qu'il était d'une robe de chambre de flanelle, et richement coiffé d'un bonnet de coton. Son premier regard tomba sur la figure large et épanouie

de notre ami Dumont, son adversaire habituel, celui-là même dont les attaques incessantes l'avaient réduit à secouer la poussière de ses pieds contre son ingrate patrie. Il recula avec une si étrange grimace, que nous eûmes tous trois le grand tort de ne pouvoir retenir un grand éclat de rire. La fenêtre se referma sur nous avec violence, et nous continuâmes à cheminer. Je ne sais pourquoi ce fol incident me revient en mémoire.

De retour à Coppet, je fis mes paquets; on me redemandait à Paris; la commission appelée à préparer la réforme du jury venait de se former; elle allait commencer son travail. J'avais, d'ailleurs, un autre motif non moins pressant. Je me sentais atteint d'un mal qui pouvait devenir grave, et qui menaçait d'arrêter, à son début, ma carrière publique; c'était une affection du larynx : les premiers symptômes s'étaient manifestés pendant mon séjour à Hofwyl, mais ils avaient fait, en peu de jours, des progrès rapides. Il était urgent d'y mettre ordre.

Je partis avec mon beau-frère; ma femme et mes filles ne nous rejoignirent qu'au bout de quelques jours; nous y étions rétablis au commencement de septembre.

Je trouvai, en arrivant, nos affaires fort brouillées et en très mauvais état. Il n'y avait rien là que de naturel. Durant les trois premières années qui suivirent la seconde Restauration, le ministère de M. de Richelieu avait lutté contre le parti réactionnaire, en s'appuyant sur le roi, sur la partie sensée, ou du moins obéissante de la cour et de la haute société, sur la bourgeoisie tout entière, et enfin sur les quatre grandes cours d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse, dont les ambassadeurs formaient à Paris une sorte de congrès en permanence. Rien de pareil n'existait plus ou plutôt l'ordre était renversé.

A l'exception du roi qui soutenait toujours, ostensiblement et de cœur, M. Decazes, tous les amis du ministère Richelieu attaquaient le ministère qui l'avait remplacé. Les ambassadeurs faisaient chorus. La portion tranquille et sensée de la bourgeoisie s'effrayait du progrès des idées révolutionnaires. Le parti libéral, triomphant, arrogant, le vent en poupe, ne secondait notre pauvre parti ministériel effaré, éperdu, qu'en s'en moquant et en se promettant tout haut de lui passer bientôt sur le corps.

Ce qui compliquait la situation, c'était l'état des

affaires en Allemagne, et l'attitude menaçante de la Sainte-Alliance. Je ne puis entrer ici dans aucun détail sur les agitations qui suivirent, dans toute cette grande fraction de l'Europe, la paix de 1815, sur les récriminations mutuelles des peuples et des gouvernements, sur l'effervescence des universités, le tumulte des associations, ces boutefeux du grand mouvement patriotique de 1813 ; mais toujours est-il que le succès plus apparent que réel de l'esprit révolutionnaire, en France, réagissait au delà du Rhin, et l'assassinat de Kotzebue, au nom de la liberté, au cri de *Vivat Teutonia!* ayant jeté la terreur dans tous les hauts lieux, la France, son ministère actuel en tête, se trouvait au ban de toutes les cours et de tous les souverains.

Au moment où j'arrivai à Paris, tous les plénipotentiaires de tous les États allemands, grands et petits, se réunissaient à Carlsbad, afin, disait-on, de pourvoir à la sûreté commune. M. de Metternich et M. de Hardenberg s'étaient mis d'accord, quelques jours auparavant, à Tœplitz. On ne savait rien encore de leurs projets, mais l'inquiétude était grande dans notre camp ; elle était au moins égale à celle que nous inspirions et qui ne tarda pas à s'accroître encore.

La réunion des collèges électoraux, en effet, avait été fixée au 11 septembre, et le mouvement des esprits ne promettait rien de bon. Une vacance ayant eu lieu dans la Sarthe, Benjamin Constant avait été élu ; ce fut bien mieux, ou plutôt bien pis, si l'on regarde aux conséquences, quand vint l'élection du nouveau cinquième. L'extrême droite ayant fait alliance avec l'extrême gauche, sur cinquante-quatre élections, celle-ci en obtint trente-cinq, celle-là quatre, et le ministère seulement quinze. Grégoire fut élu par une majorité de trente-huit voix dont l'extrême droite lui fit cadeau.

Presque au même moment, on connut à Paris les résolutions arrêtées à Francfort et le terrible protocole qui soumettait, dans toute l'Allemagne, au contrôle de la Diète, les constitutions des États, le régime des universités, celui de la presse, celui des associations, en armant ce corps du droit d'intervention et en créant dans son sein un tribunal d'inquisition politique.

On apprit enfin que ce n'était pas là tout ; que le congrès s'était ajourné au mois de novembre et devait se réunir à Vienne. On répétait de bouche en bouche, on répétait dans tous les partis, soit à bonne soit à mauvaise intention, que des explica-

tions seraient demandées au gouvernement français sur la marche qu'il se proposait de suivre; les uns tremblaient de tous leurs membres; l'espérance éclatait dans les yeux des autres.

Le ministère, c'est-à-dire le roi, M. Decazes et le parti doctrinaire, — car les ministres autres que M. Decazes et M. de Serre, excellents chacun pour son compte, ne comptaient guère en politique, — le ministère, dis-je, ainsi défini, se trouvait donc placé dans la fâcheuse alternative ou de tenir la gageure contre l'influence des ambassadeurs, l'attitude menaçante de leurs cours, les invectives de la haute société, les alarmes de la bourgeoisie honnête et timide, ou de modifier profondément sa ligne de conduite en sacrifiant plus ou moins la loi des élections.

Frappé lui-même, et comment ne l'être pas? de l'ascendant croissant du parti révolutionnaire dans les élections, des idées révolutionnaires dans la gauche ministérielle, le ministère pensa, tout bien considéré, que la partie n'était plus tenable; qu'il fallait faire au feu sa part et réformer une loi qui mettait périodiquement tout en péril. Quand je dis le ministère, j'entends par là M. Decazes, M. de Serre et M. Portal; les trois autres ministres,

M. Dessolle, M. Louis et le maréchal Saint-Cyr, trouvaient le changement plus périlleux que le *statu quo;* mais leur résistance, si je ne me trompe, pouvait être surmontée; il ne fallait pour cela qu'une chose : d'accord sur le mal, il fallait se mettre d'accord sur le remède; d'accord sur le but, il fallait l'être sur le moyen.

Là fut la pierre d'achoppement. Le parti doctrinaire lui-même, ce parti si peu nombreux, et dont la force principale était dans l'union de ses membres, se coupa en deux; d'un côté M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. Beugnot, M. de Barante; de l'autre M. de Serre, M. Guizot, et moi; M. Decazes et le roi inclinant en notre sens.

Il y avait un point néanmoins sur lequel l'expérience nous avait tous éclairés : plus d'élections par département; plus de scrutin de liste; à cet égard, nulle difficulté; mais, d'un commun aveu, le remède, réduit à cela, n'était pas suffisant, et, pour faire passer une mesure aussi restreinte, il était fort douteux qu'on pût trouver dans la partie modérée du côté droit le nombre de voix qu'on perdrait du côté gauche.

M. Royer-Collard et son petit groupe trouvaient ce complément au remède dans la réduction du

nombre des électeurs; c'est-à-dire dans le retranchement, sur chaque liste, d'un nombre déterminé de *moins imposés*.

M. de Serre et moi, trouvant au contraire, le nombre des électeurs déjà trop restreint, nous proposions de le maintenir intégralement, en attribuant aux *plus imposés* deux voix au lieu d'une, conformément au principe admis dans la société commerciale, où le nombre de voix attribué à chaque actionnaire augmente avec le nombre des actions.

Dans notre système, l'élection aurait été répartie par arrondissement, et tout contribuable payant 300 francs de contributions aurait eu voix dans le collége ainsi formé. Puis ensuite, les contribuables payant 600 francs de contributions auraient formé un collége de département.

Le premier de ces deux systèmes était sincère presque jusqu'à la naïveté; c'était un pur expédient; en coupant la queue de chaque liste, il tranchait le nœud gordien sans essayer de le dénouer; l'exclusion des *moins imposés*, sans autre motif que le danger de leur influence, avait quelque chose d'arbitraire et de brutal; mais, si l'idée d'opérer le retranchement en imposant aux électeurs, en gé-

néral, la condition d'un certain nombre d'années de domicile, et aux électeurs patentés, celle d'un certain nombre d'années d'exercice dans leur profession, idée parfaitement morale et sensée, s'était alors présentée à l'esprit, ce système, à coup sûr, aurait mérité la préférence.

Il existait, en théorie, contre le nôtre, de très graves objections; en pratique, comme on le verra, il n'a pas mal réussi; mais ce qui effrayait principalement les esprits timides était précisément ce qui nous le rendait cher.

On ne pouvait guère augmenter le nombre des colléges électoraux, sans augmenter proportionnellement le nombre des députés. C'était toucher à la Charte, revenir au demi-coup d'État du ministère Talleyrand-Fouché, sacrifié par l'ordonnance du 5 septembre; or, du moment où l'on portait la main à l'arche sainte, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? pourquoi ne pas recueillir, plein et entier, le bénéfice de l'entreprise?

Tous les hommes éclairés s'accordaient à reconnaître que le nombre des députés était trop restreint; tous reconnaissaient que la condition de quarante ans était excessive; l'expérience prouvait de plus en plus que le renouvellement par cin-

quième, en mettant chaque année la Chambre en coupe réglée, y mettait, par contre-coup, le ministère quel qu'il fût; *les feuilles tombent en octobre* disait plaisamment M. Cuvier *et les portefeuilles tombent en novembre.* Notre plan n'allait à rien moins qu'à combiner le double vote des plus imposés, l'accroissement du nombre des députés, la réduction de l'âge à trente ans, et le renouvellement intégral. Ce n'était plus un expédient en quelque sorte honteux de lui-même : c'était l'inauguration du système parlementaire pris par ses grands côtés. La grandeur du but et la libéralité du fond couvraient largement, selon nous, ce que le vote pouvait avoir, à juste titre, d'impopulaire. C'était un coup d'État *légal*, et un coup de force *libéral.*

L'ensemble du Corps législatif, c'est-à-dire le roi et les deux Chambres devait, comme en Angleterre, prendre le nom de Parlement.

On trouvera dans mes papiers l'original du plan que j'avais conçu et soumis à M. de Serre; il diffère, sous plus d'un rapport, si j'ai bonne mémoire, du plan définitivement adopté, et publié par M. Guizot dans le second volume de ses *Mémoires;* on y trouvera l'exposé des motifs, tel que je l'avais préparé pour M. de Serre, et diverses notes

très étendues sur les principales questions engagées dans ce projet.

Nos divisions intestines ne pouvaient rester secrètes. Le public en fut promptement informé. A l'instant, les trois ministres qui persistaient à soutenir la loi des élections devinrent les héros du parti libéral. Les trois autres et le parti doctrinaire tout entier ne furent plus que des apostats, des renégats, des intrigants de bas étage achetés à beaux deniers comptants.

J'étais le premier dénoncé; j'étais en quelque sorte le bouc émissaire. Sorti récemment des rangs du parti libéral, où les autres n'avaient jamais figuré, je n'étais pas seulement un déserteur avec armes et bagages, j'étais un traître qui livrait ses compagnons d'armes. C'étaient là les moindres gracieusetés dont m'affublaient chaque jour les journaux du parti.

Je n'en prenais pas grand souci, trop peu même peut-être; car j'aggravais, de gaieté de cœur, ma position sous d'autres rapports.

J'ai parlé de la commission chargée de travailler à la réforme du jury. J'en étais l'un des membres les plus actifs, et j'y faisais scandale.

Deux questions, en effet, préoccupaient, avant

tout la commission et le public : la formation des listes et la détermination du nombre de voix nécessaire en cas de condamnation.

Quant au premier point, on paraissait s'arrêter à cette idée simple de dresser dans chaque département une liste générale sur laquelle seraient inscrits, par ordre alphabétique, tous les citoyens aptes à devenir jurés; de fixer, par la loi, les conditions d'aptitude; et de tirer au sort, pour chaque session d'assises, une liste partielle sur laquelle, dans chaque affaire, le ministère public et l'accusé seraient admis à exercer leurs récusations.

Je combattais ce système.

Je soutenais avec la vivacité que je portais alors dans toutes les discussions, que, en matière criminelle, on ne pouvait se fixer entièrement aux conditions d'aptitude; qu'autre chose était de concourir avec quatre ou cinq cents électeurs au choix d'un député; autre de prononcer, avec onze autres jurés, sur la fortune, l'honneur, la vie d'un de ses semblables; que la liste partielle devait être extraite de la liste générale, et que le choix devait être déféré au préfet, comme il l'est, en Angleterre, au shériff, sauf à réserver à l'accusé, dans certains cas déterminés, dans les affaires politiques, en particulier,

le droit de récuser la liste, *in globo*, et d'en appeler au sort.

Mon système, disais-je, avait cet avantage qu'il garantissait à la justice, dans les cas ordinaires, une liste digne de confiance, et dans les cas épineux (politiques ou autres) une liste excellente, le préfet ne pouvant prévenir la récusation *in globo*, qu'en redoublant de discernement et d'impartialité.

Je tiens encore que mon système était bon, bien qu'il n'ait pas prévalu; mais on conçoit aisément que ni le système ni son auteur n'étaient populaires.

Quant à la seconde question, la commission tout entière était d'avis d'abolir le régime introduit par notre code d'instruction criminelle. On sait que, aux termes de ce code, la majorité simple, en matière de condamnation, ne paraissant pas suffisante, la cour était appelée à intervenir et à voter avec le jury. C'était dès lors, en tout, 17 voix (12 jurés, 5 juges) dont la majorité, ainsi renforcée, était réputée suffisante; *ergo*, c'était une minorité de deux juges, qui, s'ajoutant à une majorité insuffisante de sept jurés, opérerait cette merveille.

« On ne peut voir là, disait M. Royer-Collard, que l'œuvre d'un législateur en délire; par respect, il faut détourner les yeux. »

Rien de plus vrai, sans doute. Mais que proposait-on d'y substituer? La condamnation à huit voix, au moins, contre quatre; partant l'acquittement à sept contre cinq; la minorité prévalant contre la majorité et faisant pencher la balance en faveur de l'acquittement.

Je combattais ce système. Je soutenais qu'il ne pouvait manquer de produire ce qu'il avait produit en 1791, et en l'an v : l'impunité habituelle.

Je soutenais qu'il fallait opter entre deux systèmes : l'un plus rigoureux en apparence qu'en réalité, celui où l'on se borne à compter les voix, le système de la majorité simple; l'autre plus juste et plus pratique en réalité qu'en apparence, celui où l'on pèse les voix plus qu'on ne les compte, le système de l'unanimité, nécessaire pour absoudre comme pour condamner.

Telle est, en effet, la disposition naturelle des jurés à l'indulgence, telle est, pour eux, la difficulté d'en triompher, telle est leur répugnance à prendre la responsabilité d'un arrêt sérieux, qu'en s'en tenant pour la condamnation à la majorité simple, on est à peu près certain d'une impunité fréquente. Aller plus loin, c'était selon moi vouloir l'impunité habituelle. Quant à moi, je pensais, avec

tous les jurisconsultes de l'Angleterre, que le principe de l'unanimité était de l'essence même du jury; que, dans les cas ordinaires, c'était le seul procédé qui fît justice des précautions personnelles, des fantaisies d'esprit, des arguties de logique; le seul qui, dans les cas douteux ou délicats, garantît au sein du jury une discussion libre, large et sérieuse; le seul qui fît dépendre la décision de l'*énergie* des convictions *réelles* plutôt que du *nombre* des *demi-convictions;* le seul qui, rendant tous les jurés solidaires de la décision, dompte les faiblesses, met à nu les réticences, prévient les désaveux, les protestations individuelles, et maintient aux yeux du public la dignité et l'autorité de la justice.

A ceux qui prétendaieut que l'unanimité du jury n'était qu'une fiction, je répondais par l'exemple immémorial de l'Angleterre et des États-Unis.

A cette objection banale que, pour réduire les jurés anglais à l'unanimité, on les prenait par famine, je répondais que c'était un vieux conte comme la vente des femmes au marché ou le maintien du combat judiciaire; que le juge qui présidait les assises avait pouvoir, et en usait au besoin, de satisfaire aux demandes du jury, quand

la discussion se prolongeait au delà de quelques heures, ce qui était rare. A ceux enfin qui reproduisaient l'éternelle objection de la différence entre le caractère français et le caractère anglais, je répondais par l'exemple de la France elle-même.

Le croirait-on en effet? que, dans une commission de vingt-cinq membres, dont plus de moitié étaient magistrats et en exercice, je fusse le seul qui se souvînt que, durant douze ans (de l'an v à 1808), le principe de l'unanimité du jury avait été appliqué sans difficulté et sans réclamation dans toute la France, sous cette unique condition, qu'au cas où les jurés ne parvinssent pas à se mettre d'accord dans les vingt-quatre heures, l'affaire serait renvoyée à la session suivante : cas d'exception qui ne s'était jamais présenté plus de quarante fois par an sur plusieurs millions d'affaires, et ne se serait pas présenté du tout, si le délai eût été un peu plus long. Sur dix-huit cents arrêts rendus en quatre ans par le seul tribunal criminel de la Seine, le cas d'exception ne s'était présenté que vingt et une fois.

Quand je citais ces faits, on tombait des nues; quand j'apportais en preuve l'excellent écrit publié sur ce sujet par M. Cadart, conseiller à la cour de

cassation, il fallait bien en convenir; mais je n'en restais pas moins pour les jurisconsultes un rêveur, et pour le public libéral un criminaliste endurci, qui craignait bien plus l'acquittement des coupables que la condamnation des innocents.

C'eût été bien pis si le temps et le cours des événements m'avaient permis de produire, en entier, mon plan de réforme tel que je l'ai indiqué plus haut, et où j'allais jusqu'à demander :

1° Que la cour d'assises fut réduite au seul juge chargé de la présider et de diriger les débats;

2° Que ce juge, laissant de côté l'instruction, ne prît connaissance de chaque affaire qu'aux débats;

3° Que l'interrogatoire de l'accusé fût réduit aux questions indispensables : à la constatation de l'identité;

4° Que les plaidoiries *sur les faits* fussent transportées de la *clôture* à l'*ouverture* des débats, de telle sorte que le ministère public ayant exposé les faits tels qu'il les comprend et indiqué les témoins à l'appui, produisît sur-le-champ ses témoins, les interrogeât lui-même, et les livrât l'un après l'autre au contre-interrogatoire du défenseur, et que, cette première phase du débat étant terminée, le défenseur fût admis à en faire

autant, ni l'un ni l'autre n'ayant la parole, après l'audition des témoins, si ce n'est sur le point de droit;

5e Que l'interrogatoire des témoins ne portât que sur les faits de la cause, laissant de côté tout ce qui ne s'y rapporte pas directement, et, en particulier, la vie antérieure des accusés;

6° Que les témoignages par simples *ouï-dire* fussent sévèrement exclus;

7° Qu'après la clôture des débats, le juge, resté jusque-là silencieux, impassible, n'intervenant que pour le maintien de l'ordre, eût seul la parole; qu'il résumât les témoignages à charge et à décharge, en pesant le pour et le contre, et en donnant sur chacun d'eux son avis au jury, en l'éclairant sur ses devoirs et sur le sens légal des dispositions invoquées de part et d'autre.

Quand j'expliquais ce système aux membres les plus éclairés de la commission, en les prenant à part; quand je leur disais que les choses se passaient ainsi en Angleterre et aux États-Unis; que rien n'était plus aisé que d'introduire en France ce régime, qui paraissait si contraire à nos habitudes judiciaires; quand j'affirmais qu'il en résulterait dans la procédure criminelle un degré de célérité,

de clarté, d'impartialité, d'autorité dont ils ne se faisaient aucune idée, ils m'écoutaient sans trop me croire.

Je résolus, avant d'aller plus loin, d'en avoir le cœur net.

Je demandai à M. de Serre de désigner pour président aux assises les plus prochaines, M. Girod (de l'Ain), mon complice, ainsi qu'on l'a vu, dans le plan de réforme en question. Je demandai à M. Girod de l'Ain d'user de son pouvoir discrétionnaire, pour réaliser, dans la mesure du possible, le plan concerté entre nous. Il s'en acquitta, on ne peut mieux, et l'essai réussit au delà de toute espérance. Les affaires marchaient avec une rapidité sans exemple; l'interrogatoire des témoins, réduit aux faits essentiels, et aux questions pertinentes, éclairait le jury, au point qu'il prenait à peine le temps de délibérer. Le rôle impartial et silencieux du président, ses ménagements envers l'accusé, auquel il n'adressait que des questions de forme, qu'il ne mettait point à la torture en le poussant à se contredire, en lui tendant des piéges, en le rudoyant, donnaient au résumé une sorte de toute-puissance sur le jury; c'était le résumé qui faisait l'arrêt.

En contemplant ce spectacle, avec un amour-propre d'auteur, si j'ose ainsi parler, je me rappelais, bon gré mal gré, que quelques mois auparavant, j'avais conduit à cette même cour d'assises, le vieux lord Ellenborough, le *chief justice du banc du roi*, archi-tory assurément, à peu près le plus illibéral de tous les Anglais, et qu'il n'était pas resté dix minutes à l'audience, prenant son chapeau avec colère, et me disant à demi-voix : *For shame!*

Il aurait été satisfait de l'audience présidée par M. Girod (de l'Ain) ; elle avait pris un caractère humain, sensé, sérieux; elle avait dépouillé ce caractère d'imbroglio, et cet appareil de mélodrame qui dénature et défigure, en France, l'administration de la justice criminelle. Mais, en même temps, je ne tardai pas à m'apercevoir que le mélodrame était fort cher au public; que les avocats regrettaient infiniment leurs beaux mouvements d'éloquence; et les magistrats le plaisir de mettre les accusés à la question, à coup de langue, faute de mieux.

L'essai n'eut pas de suite.

Ma proposition n'en eut pas non plus ; j'en fus détourné par d'autres soins, sinon plus grands, du moins plus pressants.

A mesure que mûrissait, en effet, le projet de réformer la loi des élections, la dissidence se prononçait de plus en plus entre les ministres; une crise approchait, et, par contre-coup, la séparation se prononçait également de plus en plus, entre le parti libéral et le parti doctrinaire; elle éclata tout à fait par le procès intenté à la Société de la liberté de la presse, société dont je dois dire ici quelques mots.

J'en avais été l'un des fondateurs; elle s'était formée, en 1818, des débris d'une autre société mort-née, en 1817, dont l'inventeur était Manuel, et dans laquelle, tout plein alors d'une ardeur de novice, je m'étais engagé très étourdiment. Cette première société avait pour but de recueillir des souscriptions au profit des écrivains condamnés pour cause politique. Rien n'était plus irrespectueux pour la justice, et, au fond, plus illégal. Je ne tardai pas à le reconnaître.

Manuel, le *doli fabricator*, s'était porté fort pour M. Laffitte, qui devait être le caissier des souscriptions; il avait rédigé le programme; nous l'avions fait circuler; mais, M. Laffitte ayant désavoué Manuel, nous en fûmes pour notre courte honte; nous retirâmes le programme et la société mourut sans

avoir vécu; c'est encore un coup de ses débris, que nous formâmes une société nouvelle dont le but était légal; nous entendions discuter entre nous les conditions d'une bonne législation sur la presse. Cette fois encore, néanmoins, il y avait bien quelque chose à dire. Au nombre de plus de vingt, n'étant point munis d'une autorisation en forme, on pouvait, à la rigueur nous chercher noise; mais l'usage de tolérer plus ou moins de semblables réunions, qui se tenaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, s'étant introduit depuis quelque temps, le ministère Richelieu ferma les yeux, et, plus tard, le ministère Dessolle, auquel nous donnions un bon coup de main, dans la grande discussion sur la presse, nous protégea ouvertement.

Tout alla bien tant que le ministère Dessolle lui-même alla bien; mais, dès qu'il se divisa, la société en fit autant; nous y étions en minorité, mes amis et moi, le cas n'était pas rare pour des doctrinaires; nous cessâmes de la fréquenter; d'autres prirent nos places; notre opinion sur la réforme électorale y fut attaquée avec la dernière vivacité; attaqués furent du même coup M. Decazes et M. de Serre, lesquels, trouvant qu'ils avaient sur les bras assez d'embarras inévitables sans en conserver de gra-

tuits, firent signifier à la société de cesser ses réunions sous peine d'être poursuivie juridiquement.

Là-dessus, grand fracas, grande rumeur, serment de résister jusqu'au martyre, tout le cortège des démonstrations obligées en pareille occurrence. Je fus sommé de vive voix de m'expliquer, d'avoir à répondre sur la conduite à tenir. Je répondis très simplement qu'il ne pouvait y avoir deux avis ; que la société n'étant point en droit légal d'exister, dès que la tolérance dont elle avait été l'objet lui était retirée, il ne lui restait plus qu'à se soumettre, sauf à réclamer par les voies légales contre le maintien de l'article 291 du code pénal.

Je fus sommé de faire imprimer ma réponse ; je le fis en quelques lignes, et j'attendis sans sourciller la bordée d'injures et de récriminations que tous les journaux libéraux épuisèrent à l'envi sur moi.

En toute autre circonstance, je ne m'en serais guère préoccupé ; mais, dans celle où nous étions placés, ce surcroît de déchaînement rendait ma position personnelle plus critique et la conduite que j'avais à tenir plus difficile. Le ministère entrait en dissolution ; M. Dessolle, M. Louis, le maréchal Saint-Cyr se retiraient décidément · force

était de les remplacer; force était de constituer un nouveau ministère dont la réforme électorale (je me sers de ce mot pour abréger) fût le mot d'ordre et la raison d'être. Des ouvertures furent adressées à plusieurs personnages, ou, pour parler plus modestement puisque j'en étais, à plusieurs personnes, entre autres à M. Royer-Collard, à M. Mollien et à moi-même. J'ai assez connu M. Royer-Collard pour affirmer que, dans aucun cas, sous aucun régime, il n'aurait accepté le ministère. Ses grandes qualités et ses petits défauts lui rendaient, presque au même degré, la responsabilité insupportable; mais il avait, cette fois, une excellente raison pour refuser. S'il était d'avis de modifier la loi des élections, il était décidément contraire au plan proposé par M. de Serre et M. Decazes. J'étais exactement dans la position inverse. J'étais l'un des auteurs de ce plan. Refuser de concourir à le faire prévaloir et à payer de ma personne, c'était m'exposer à des reproches fondés et donner à penser que j'étais un esprit timide et téméraire tout ensemble; mais, d'un autre côté, entrer au ministère presque au lendemain du jour où j'avais quitté les rangs du parti libéral, y entrer pour tendre la main au côté droit, pour servir une cause que l'opinion pu-

blique, celle même des hommes honnêtes et éclairés, comme les ministres sortants, qualifiaient de contre-révolutionnaire, c'était justifier en apparence les accusations de trahison, de corruption, de vénalité qui fondaient sur moi de toutes parts. Je les aurais peut-être mis sous mes pieds, si j'avais eu plus de confiance dans mon talent de parole, alors à son début et qui n'a jamais été de premier ordre; mais je me voyais, en perspective, le bouc émissaire du ministère où j'allais entrer; en butte avant tout autre à la tempête, selon la tactique des partis, qui saisissent merveilleusement le côté faible de leurs adversaires; hors d'état d'y faire tête et entraînant misérablement dans la déroute mes collègues, mes amis et le grand projet au succès duquel je me serais sacrifié.

Je ne dis rien de ma santé, alors gravement compromise et qui ne me permettait guère de faire campagne à la tribune. Je ne dis rien de mon amour-propre; je n'en ai jamais eu beaucoup, mais j'en avais alors quelque peu. Je ne dis rien surtout d'un autre sujet d'inquiétude bien plus grave, et qu'il m'était interdit d'exprimer. J'en savais assez et j'y voyais assez clair pour ne pas méconnaître la voie dans laquelle l'opposition libé-

rale, et à sa tête M. d'Argenson et M. de la Fayette, allaient s'engager. Je prévoyais ce que nous avons vu depuis, les insurrections militaires ou autres, les complots soi-disant républicains, les machinations avec des prétendants tels que le prince d'Orange ou le prince Eugène, les conspirations de toute nature, bonapartistes ou révolutionnaires. J'avais assisté en 1817 et 1818, à des dîners hebdomadaires, où, vers le dessert, *entre la poire et le fromage*, on parlait et même assez haut, à cœur ouvert. C'était un des motifs qui m'avaient fait quitter le parti. Si j'entrais au ministère, que ferais-je, supposé que l'un de ces projets fût, à ma connaissance, mis ou remis sur le tapis; je dis *remis*, car il y en avait déjà un, tout au moins, qui m'avait été confié après un mauvais succès; trahirais-je le gouvernement dont je ferais partie? Ferais-je arrêter mon parent le plus proche et mes amis les plus chers?

Ma perplexité était extrême.

Après avoir beaucoup hésité, je m'arrêtai à un parti que je crus et que je crois encore honnête et sensé.

J'adressai à M. de Serre une grande lettre dont je regrette de n'avoir pas gardé copie; je lui expo-

sais, dans cette lettre, les raisons qui me déterminaient à penser, tout intérêt personnel à part, que ma présence dans le ministère lui serait plus périlleuse qu'utile, plus nuisible que favorable au succès du plan que nous avions préparé ensemble. Je le priais de placer cette lettre sous les yeux du roi et des ministres encore en exercice; et je terminais en lui disant que, si ces raisons ne leur paraissaient pas suffisantes, je ne leur refuserais pas mon concours.

J'attendis avec une grande angoisse l'effet de ma lettre. Je fus plus heureux que je n'espérais. M. Decazes m'envoya le lendemain, dans la journée, un billet à lui adressé par le roi, et qu'il m'autorisa à conserver.

Le voici :

« Je vous renvoie, mon cher comte, la lettre du duc de B***, que j'ai lue avec une satisfaction peu commune. Je ne puis être de son avis sur le troisième point; on ne peut se montrer plus homme d'État qu'il ne le fait dans cet écrit, et certes c'est de tous les talents le plus essentiel à un ministre. Mais les autres motifs qu'il donne de son refus sont tellement péremptoires, que je suis bien mal-

gré moi contraint d'y céder pour le moment. Une chose me console, c'est la pensée que, dès cette session, le vol qu'il prendra *dans le salon de la rue de Vaugirard*, le mettra au-dessus de ces mêmes motifs, et, malgré mes soixante-sept ans, j'espère vivre assez pour employer au service de l'État des talents que lui-même ne se contestera plus. A ce soir, mon cher comte; j'attends avec impatience mais sans inquiétude le résultat de la conférence qui a lieu dans ce moment.

« Ce jeudi.

Le résultat ne se fit pas attendre. Le 19 novembre, M. Pasquier remplaça aux affaires étrangères le général Dessolle; le général Latour-Maubourg remplaça M. le maréchal Saint-Cyr à la guerre, et M. Roy, M. Louis aux finances; M. Decazes devint président du conseil.

La session s'ouvrit le 25. Le discours du trône annonça en termes formels le projet de loi destiné à réformer, du même coup, la Charte et la loi des élections. Le 6 décembre, Grégoire fut exclu de la Chambre des députés, après une discussion de la dernière violence; nous avions fait, mon beau-frère

et moi, de vains efforts pour le déterminer à donner sa démission.

Je terminerai cette esquisse bien rapide, quoique bien longue, d'une année bien féconde en événements pour le pays et pour moi-même par quelque chose de moins aride que cette esquisse. Ce sont des extraits du journal que ma femme écrivait chaque soir, à cette époque ; rien ne peut donner une idée plus exacte de l'état de la société, et du mouvement des esprits.

« 19 septembre.

» Je m'attendais, après avoir vu les élections dans les papiers, à trouver tout le monde agité... surtout quand je me rappelais que, l'année dernière, l'élection de M. de la Fayette avait ébranlé toute la France et presque l'Europe. Eh bien, tout est calme et presque endormi... Le roi a mieux pris son parti de l'élection de Grégoire que de celle de M. de la Fayette...

On est tellement habitué à l'agitation, qu'on ne la sent presque plus.

Ces gens qui n'ont rien dit sous Bonaparte, qui ont à peine élevé la voix en 1815, se déchaînent

aujourd'hui contre un pouvoir sans force. Ils ne veulent renoncer ni au mérite du courage, ni à la sécurité de la poltronnerie. Ils ressemblent à cet homme qui se vantait d'avoir coupé le bras à un géant qui déjà n'avait plus de tête...

Benjamin Constant promène dans Paris un certain Goget, journaliste de la Sarthe, qui le traite sans façon. Ce Goget disait devant lui à M. Decazes : « Si j'avais été éligible, je me serais fait élire à la place de M. Constant. »

« 25 septembre.

» M. Ramond, qui est venu me voir ce matin, se lamentait sur la dissolution du pays. « La nation se plaint, disait-il, des Chambres et du ministère; tout cela, c'est elle-même; c'est une laide qui se plaint de son miroir. »

« 30 septembre.

» Madame de Sainte-Aulaire me disait ce matin que M. Decazes était fort triste, triste surtout du silence de ses amis... Quand on se rappelle son immense popularité de l'année dernière; ces

mêmes journaux qui s'attachaient à lui comme à leur sauveur, la Bourse qui dégringolait de peur de sa chute, on ne peut se défendre de réfléchir sur la rapidité de ce changement, sur le peu de délicatesse de tous ceux qui l'accablent aujourd'hui pour les mêmes fautes qu'ils connaissaient si bien lorsqu'ils étaient presque à ses pieds.

Ce qui manque, en France, ce n'est pas la moralité, c'est la vie, la sève intérieure. On croirait quelquefois que toute la nation est comme ces maisons de préfecture dans les petites villes, où il n'existe que la façade. S'il n'y avait plus personne pour regarder les Français, ils n'existeraient plus, tant ils ne vivent que pour les autres.

Le congrès de Carlsbad vient d'établir une censure générale de la presse en Allemagne. On est effrayé de cette mesure ici, car on sait que tous les regards de l'Europe se tournent vers nous et contre nous. »

« 1er octobre.

» M. de Montlosier, qui revient d'Allemagne, raconte que tous ces étudiants des universités sont des jeunes gens réguliers, austères, ne jouant pas,

ne jurant pas, ne se battant plus, poussant la rudesse pour eux-mêmes jusqu'au point de ne pas porter de chemise, comme un usage trop efféminé. C'est une chose très extraordinaire que cette nation enthousiaste sans être passionnée, d'autant plus extravagante qu'elle n'est jamais dérangée dans ses chimères par aucun emportement sur les choses réelles, calculant ses rêveries comme on calcule ses affaires, et raisonnant, de sang-froid, l'absurdité.

Il est venu déjeuner avec nous un certain M. Hervey, libéral subalterne... Je remarquais ce goût pour l'arbitraire qui les suit dans toutes leurs plaintes contre le gouvernement. Il criait contre les missionnaires disant :

— Enfin on ne les aurait pas soufferts, même sous l'ancien régime.

— C'est bien pour cela, lui répondis-je, qu'il faut les souffrir à présent... Ils s'irritent de ce que le roi ne donne pas des places de cour aux hommes de la Révolution...

— Ils me tourmentent, disait l'autre jour Benjamin Constant, pour savoir si le roi est sincère; que diable cela vous fait-il? Le roi est-il votre maîtresse? Un de ces jours, ils se tueront comme Wer-

ther, parce qu'ils doutent de sa sincérité et de sa tendresse.

Victor est fort content de la séance d'hier, dans la commission du jury. Il a gagné qu'on retrancherait l'interrogatoire des accusés; il espère que la loi sera bonne. »

« 1er octobre.

» M. Guizot m'a dit qu'il était fort inquiet des affaires européennes; que les souverains s'étaient exprimés très mal sur la France, surtout l'empereur Alexandre. Toute cette manœuvre de la censure générale est dirigée comme une batterie contre nous. »

« 2 octobre.

» L'inquiétude sur les affaires de l'Europe est très vive. Ce tribunal d'inquisition établi à Mayence semble dirigé contre la France. Cependant les souverains ont évité d'en prononcer le nom. Ce qu'on craint ici, c'est qu'ils ne fassent quelque proposition au roi d'accéder à cette alliance et de changer son ministère. L'empereur Alexandre a dit : « Il faut tirer un cordon autour de la France,

et élever des barrières entre elle et l'Europe; c'est un pays qui a la peste. » Sa conduite est pitoyable; tous ses bons sentiments n'ont été que des fantaisies.

C'est une mode que la déconsidération du ministère.

La déraison au dedans et la crainte au dehors rendent la position très critique. La France n'est pas en état de soutenir une guerre.

Grégoire nous a envoyé sa justification qui ne justifie rien; mais Auguste lui a répondu en l'engageant à donner sa démission par des motifs d'intérêt public.

La marotte de nos libéraux, c'est l'économie; il ne voient dans la liberté qu'une soupe économique.

M. Decazes est fort triste. Madame a baptisé hier son enfant tout en grognant.

M. Decazes n'a d'opinion ni pour ni contre la liberté; son goût serait plutôt pour un pouvoir arbitraire dont il userait avec douceur et raison; mais, en même temps, il a un admirable talent pour l'action, et, quoique le ministère soit plus libéral que lui, c'est pourtant toujours lui qui mène, et, quand il est question d'agir, même dans un sens

opposé au sien, c'est encore lui qui agit, parce qu'il est le seul qui ait de l'action.

M. de Serre a beaucoup de fermeté; il ne plie pas, mais il n'a pas l'esprit d'entreprise; il reste à sa place comme un rocher, mais, comme un rocher, il n'avance pas.

J'ai eu à dîner M. de Serre, avec deux ou trois jurisconsultes anglais. Il est rude et timide, à la fois, dans ses manières, et a beaucoup plus l'air d'un Anglais que d'un Français. J'eus beaucoup de peine à faire aller la conversation entre lui et M. Ward (lord Dudley), quoique M. Ward ne demandât pas mieux.

M. de Serre est grand; au premier abord a physionomie n'est point agréable; il a quelque chose de timide dans les yeux, qui contraste avec l'expression très prononcée de ses autres traits; mais, quand on le voit de plus près, on découvre une expression sincère et sensible dans ses yeux. Il est d'une admirable simplicité, il a de la rudesse dans les manières mais point d'arrogance... « Le peu que j'ai vu de madame de Staël, m'a-t-il dit, m'a plu infiniment; elle a été très bonne pour moi, et m'a invité à venir chez elle; mais j'ai pensé que je me perdrais dans la foule, ou que, si elle me re-

marquait, je ne pourrais prendre sur moi de rien dire. »

Il m'a parlé du livre de ma mère. Il était d'accord avec elle sur une infinité de points, entre autres, sur la nécessité d'un élément aristocratique :

— C'est un point, disait-il, sur lequel je diffère de la doctrine.

— Mais, lui répondis-je, on ne peut pas créer l'aristocratie.

— Sans doute, mais il faut soigner ce qui en reste. Je n'ai presque rien lu, a-t-il ajouté, et je n'ai plus le temps de lire à présent, mais je profite des lectures des autres, et de celles de votre mari surtout. »

« 6 octobre.

» M. Villemain a été mercredi soir le plus drôle du monde. Il a dans l'esprit du rapport avec Benjamin Constant; il lui est impossible de rien dire sérieusement deux minutes de suite, et il a, dans le corps, un *dépenaillage* inconcevable, comme si ses membres ne tenaient pas non plus bien sérieusement ensemble, et, qu'à la première mésintelli-

gence, ils fussent prêts à s'en aller, chacun de son côté... »

« 9 octobre

» M. Guizot m'a dit que M. Decazes était incapable de trahir les gens avec lesquels il marchait; qu'il n'aimait pas les opinions des doctrinaires, mais qu'il aimait leurs personnes. C'est une créature très originale; il est entièrement dévoué au roi, et le suivrait jusqu'au Kamschatka; il n'a point de goût pour la liberté.

Le soir, Benjamin Constant est venu me voir avec M. de la Fayette. La conversation s'est engagée sur Grégoire. On a parlé du projet de l'exclure de la Chambre. Benjamin Constant et M. de la Fayette se sont récriés; ils ont dit que cela le ferait réélire dans vingt départements.

M. de Barante est venu me voir; il a été très aimable; il m'a parlé de l'ennui général, du dégoût de sa position.

— Ce pays-ci, m'a-t-il dit, est un pays où tout s'épuise, parce que tout se dit. Si l'on apprenait la fin du monde, on en parlerait tant, et on ferait tant de phrases là-dessus, que l'effet serait épuisé au bout de la semaine.

Il m'a parlé de l'idée qu'avait M. Royer-Collard de proposer à la Chambre l'exclusion de Grégoire comme régicide. Je lui ai parlé des inconvénients.

— Sans doute, m'a-t-il dit, mais cela pourrait être bon comme commencement de conduite, si le ministère était décidé à suivre un plan énergique, à proposer le doublement de la Chambre, et le changement de l'âge; ce coup doublement frappé aurait de l'avantage.

Victor n'est point de cet avis; il croit que le précédent serait très dangereux, et qu'on aurait le tort le plus grave de mettre les principes du côté d'une cause qui n'a maintenant rien pour la défendre.

Les familles des condamnés de Grenoble ont demandé au conseil d'État l'autorisation de poursuivre le général Donnadieu... Ce qu'il y a de plaisant, c'est que les sept veuves qui demandent justice de la mort de leurs maris sont toutes les sept remariées.

— Le tort de M. Decazes, dit M. Guizot, c'est de vouloir toujours de petits remèdes aux grands maux; il croit que tout peut se guérir avec de la tisane. »

« 18 octobre.

» Le successeur de M. de Rivière est nommé. Mais le général Dessolle n'a jamais eu le courage de le lui annoncer et l'a laissé repartir pour Constantinople.

— Il n'y a point d'hommes, dit M. Guizot ; j'ouvre tous les matins l'*Almanach royal* pour y chercher des ministres... C'est une chose inconcevable que cette pénurie d'hommes, que ce souffle de mort qui a passé sur le pays. Les ultras ont raison quand ils disent que tout tend à la mort, mais ils sont morts aussi ; ils ressemblent à ce fou, qui disait de ses confrères : « Ils sont tous fous, mais moi qui suis » le Père éternel, je les juge bien. » C'est la vanité qui a coupé toutes les racines vivantes de ce pays-ci. »

J'ai demandé à M. de Barante si M. Royer-Collard n'entrerait pas dans le ministère :

— Il faut, m'a-t-il répondu, quelqu'un qui ait de l'autorité dans la Chambre, et il n'y a que lui.

— Mais où sont les difficultés ?

— Elles viennent de M. Royer-Collard lui-même.

Le *Journal des Débats* annonce que les royalistes feront du scandale pour empêcher que Grégoire ne prête serment.

M. Comte, que nous avons vu il y a deux jours, nous a dit que les bras lui étaient tombés en lisant tout ce que Grégoire avait écrit. Conçoit-on qu'on ait porté un homme avec cet acharnement sans s'être donné la peine de rechercher sa vie passée? Tous ces honnêtes patriotes sont comme les ministres vis-à-vis du roi; ils disent :

— Si nous nous dépopularisons, nous perdons tout crédit et ne pourrons plus faire aucun bien.

Les doctrinaires et leur journal *le Courrier* sont bien détestés. M. Laffitte a dit à Auguste :

— Si j'avais eu envie de quitter le côté gauche, *le Courrier* m'en aurait détourné. »

« 22 octobre.

» M. Constant est venu hier au soir; il a commencé à se désoler sur Grégoire, mourant de peur de tout ce qui pourrait résulter. Il m'a dit une chose qui me désole, c'est que Grégoire était au fond très ébranlé et très incertain, désirant qu'on lui persuadât de donner sa démission, mais qu'il avait reçu une lettre de M. d'Argenson pour le supplier de n'en rien faire. « A voir, dit-il, la désolation de ce misérable Grégoire, on dirait qu'il avait oublié comme les autres ses propres paroles. »

« 23 octobre.

» Auguste a été lui-même hier chez Grégoire. Il a lu de ses propres yeux la lettre de M. d'Argenson ; elle est signée de lui seul, mais, dans un post-scriptum, il ajoute : « MM. Demarçay et Fradet se joignent à moi dans tout ce que je vous écris. » Les phrases suivantes sont textuellement dans la lettre :

« Très cher et très honorable collègue, on nous a dit que quelques personnes vous suppliaient de donner votre démission ; mais, en agissant ainsi, vous pourriez décourager les autres départements de s'élever à la hauteur de patriotisme à laquelle s'est élevé l'Isère. Ce n'est pas dans un moment où le congrès de Carlsbad menace tous les patriotes, qu'ils peuvent se passer d'un guide tel que vous. »

Ce malheureux Grégoire a reçu Auguste, les larmes aux yeux, l'a remercié de sa lettre et l'a supplié de lui communiquer tous les renseignements qui lui parviendraient.

Victor s'est décidé à y aller et a fait prier Benjamin Constant de venir déjeuner avec lui.

Benjamin est arrivé trop tard, blême et agité parce qu'il ne savait trop comment se dédire de ses discours de la veille. Il a balbutié quelques mots,

et il a fini par dire : « Si vingt personnes du côté gauche vont chez Grégoire, j'irai ; mais sans cela, je n'irai pas. » Il ajoutait que, s'il demandait la démission de Grégoire, il ne serait pas élu l'année prochaine. J'ai essayé de l'attendrir en lui parlant de la misérable situation où on mettait ce pauvre homme. « Ah! quant à cela, m'a-t-il dit, rien ne m'est plus égal. Si j'étais son ami, à la bonne heure; mais, quand il en devrait mourir de chagrin, peu m'importe. »

A dîner, nous avons eu Lanjuinais, et c'est une autre comédie. C'est un homme courageux comme un lion, ferme comme un roc, mais la tête la plus confuse qui fut jamais. De façon que ce sont des déclamations sur les jésuites et sur les missionnaires; des anciens discours prononcés par lui à la Convention; des citations de l'Évangile, une incohérence d'idées inconcevable ; un sautillement continuel. Il commence une attaque contre l'Imprimerie impériale, puis il s'embarque dans une Bible polyglotte, dans le sanscrit, dans l'Orient, etc. Nous l'avons pris à part pour lui parler de Grégoire ; mais alors il a déclamé contre les perfidies de Pitt et de Cobourg, contre les émigrés, mêlant tout cela d'humilité chrétienne, disant que Grégoire a eu tort, mais que donner sa démission serait

une lâcheté, sautillant d'un bout de la chambre à l'autre, parlant tout bas, et puis tout haut, nous embrassant à bras le corps. Enfin, après l'avoir laissé parler pendant deux heures, citer du latin à faux, etc., Auguste est parvenu à le tenter par l'idée que Grégoire pouvait faire une belle lettre en donnant sa démission. »

« Dimanche matin.

» Le gouvernement vient de dissoudre la Société de la presse, qui était tombée entre des mains tout à fait canailles. Lundi matin, j'ai vu Benjamin-Constant, qui m'a dit qu'il en était charmé. Aujourd'hui, il imprime une protestation dans *la Renommée*... Il tâche de mettre Victor dans l'embarras, en disant qu'il ne s'est jamais retiré de cette société; bien sûr qu'au moment où cette société est dissoute, il n'ira pas la désavouer. Les articles de Benjamin Constant ont été tellement directs, il a tellement interpellé Victor, que Victor s'est cru obligé de répondre. Il l'a fait, dans une lettre très courte, mais qui tranche la question. Les libéraux sont furieux.

M. de Saint-Albin est venu hier le voir, et lui dire qu'on était bien surpris qu'il demandât la

démission de Grégoire. Il a répondu : « J'ai accepté le nom de jacobin, tant qu'il ne s'appliquait qu'à M. de la Fayette et à M. d'Argenson ; mais, si Grégoire en est, je n'en veux plus. J'irai lui demander sa démission et je désire qu'on le sache.

Grégoire a déclaré formellement qu'il ne donnerait pas sa démission.

Victor a dîné mardi avec M. Decazes chez M. Guizot; il l'a trouvé tout à fait décidé à suivre une marche nette et ferme, comprenant la position avec justesse, et voulant y remédier avec énergie. Leur intention positive est de proposer une loi sur les élections qui donne aux deux Chambres le nom de Parlement; fixe le retour des élections à sept ans; double le nombre des députés; mette l'âge à trente ans, et modifie le mode d'élire en divisant les élections, en partie par arrondissement et en partie par département. »

« 3 novembre.

» J'ai été hier voir Talma jouer Auguste dans *Cinna ;* c'est vraiment une chose admirable. C'est une simplicité parfaite. Il parle à Cinna, comme nous parlerions à un ingrat, dans notre chambre,

sur notre chaise. Je n'avais pas compris jusqu'ici tout ce qu'il y a de beau dans ce rôle d'Auguste. Talma le joue en vieux homme, bon par fatigue du mal, craignant d'être isolé, et pardonnant bien moins par grandeur d'âme que par la peur de se voir délaissé, et par le besoin de ne plus entendre de trop justes reproches; ayant des remords, mais des remords compatibles avec l'absolu pouvoir, avec une situation où les moindres actions sont réputées sublimes; c'est un spectacle hautement philosophique, et que Talma a conçu dans toute sa vérité. »

« 10 novembre.

» Nous voici dans une position tout aussi agitée que l'année dernière. Le conseil est divisé, trois ministres, M. de Serre, M. Decazes et M. Portal sont pour les grandes mesures, les trois autres contre. Gouvion Saint-Cyr dit : « Attendez que mon armée soit composée, et, si les jacobins remuent, je les jetterai par les fenêtres. » M. Louis a peur de se brouiller avec la gauche, et M. Dessole a peur de tout... M. de Serre est venu trouver Victor, et lui a demandé d'entrer dans le ministère. Victor

lui a expliqué les inconvénients que cela aurait pour lui; qu'on attribuerait toute sa dernière conduite à l'ambition; la peur qu'il ferait au centre; sa jeunesse, son peu de titres, son peu de crédit, etc. M. de Serre a senti tout cela, mais il lui a répondu que les temps étaient trop pressants pour que chacun pût suivre la marche ordinaire. Victor lui a dit enfin que, si son entrée au ministère était absolument nécessaire pour décider la balance en faveur de la grande mesure, il y consentirait, mais que rien, excepté l'absolue nécessité, ne pourrait l'y décider.

Paris est fort agité. Le bruit court que M. Decazes traite avec les ultras, et que M. de Serre trahit Louis XVIII.

Nous avons vu M. d'Argenson. Il s'est montré comme toujours parfaitement bon et aimable; il est entré dans la situation de Victor, et, ce qui m'a paru singulier, il a eu l'air de lui conseiller d'être ministre... Au fond, il est dans la joie de son cœur; mais, quand on lui demande où il va, il n'en sait rien. »

« 17 novembre.

» Dimanche M. de Serre est encore venu chez Victor pour lui reparler du ministère. Il lui a dit que leur plan était de choisir des gens honorables dans tous les partis ; que, en conséquence, ils avaient pensé à M. Roy, à Victor et à M. Royer-Collard ; qu'ils avaient même envoyé un courrier à M. de Richelieu. Victor lui a toujours fait la même réponse.

M. Royer-Collard est venu le soir, dans l'intention, je suppose, de voir Victor, qui était très souffrant et couché. Il était très doctoral, comme toujours. Il nous a dit :

— Le ministère a besoin de se radouber, je ne crois pas qu'il résulte de tout cela rien de bon...

— Mais, lui ai-je dit, les choix pourraient être bons.

— Mais les bons, a-t-il repris, pourraient être fort exigeants.

Il a le doute le plus dogmatique et l'incertitude la plus tranchante qu'on puisse voir.

M. Guizot ne sait pas qu'on a écrit à M. de Richelieu, de façon qu'ils s'attrapent mutuellement.

M. Royer-Collard a été chez M. Decazes; il lui a fait des conditions très dures; il a commencé par lui dire :

— Je n'accepterai pas si vous êtes le maître.

M. Decazes est resté fort pensif; tout cela ne lui plaît guère ».

« 19 novembre.

» M. Royer-Collard est venu chez Victor, et il y a passé une partie de la matinée. Il fait des conditions très difficiles.

— Je veux, a-t-il dit, que l'étendard de ce ministère soit l'expulsion morale de M. Decazes.

Il ne veut point que M. Decazes reste président du conseil. Il ne veut entendre parler ni de M. Mollien, ni de M. Pasquier, ni de M. Portal.

M. de Serre avait l'air de compter sur la coopération de Victor, et Victor en était fort troublé.

— Je ne peux pas souffrir d'avoir l'air de me cacher, disait-il.

Il a été fort longtemps à s'endormir.

Hier matin 18, il est entré chez moi avec une grande lettre, où il exposait tous les motifs qui le portaient à croire qu'il serait nuisible à la cause.

A six heures est arrivé M. de Serre; il avait envoyé la lettre de Victor à M. Decazes, qui l'avait apportée au roi; il apportait la réponse du roi à M. Decazes. Cette lettre était très gracieuse, très bien écrite et faite pour être montrée. Victor est dans la joie de son cœur. »

« 20 novembre.

» L'agitation est grande : les agents de change sont déconcertés; l'agitation est grande : les fonds tombent. On est effrayé de la mesure et des noms qui la proposent.

M. Mollien est venu, ce matin, consulter Victor, qui l'a engagé à accepter.

M. de Barante me dit que M. Royer-Collard a beaucoup d'humeur, et qu'on n'en peut rien tirer. Après une longue conversation, il a fini par dire à M. de Serre :

— *Eh bien, nous périrons, c'est aussi une solution.*

Jamais le pays n'a été dans une confusion pareille.

La réunion Ternaux est effrayée à présent du nouveau ministère après l'avoir été de toutes choses.

Toutes les paroles de M. de Serre me paraissent

avoir de la valeur; il me semble qu'elles viennent du cœur, et qu'elles y arrivent. »

« 24 novembre.

» M. d'Argenson a dîné hier avec nous. Victor lui a parlé avec beaucoup de vivacité. Il écoute avec une grande attention, entre dans toutes les idées de celui qui lui parle, et puis cela ne fait pas varier d'une ligne son opinion. Il en revenait toujours à nous dire :

— Le but de tout cela, c'est d'avoir une représentation nationale docile.

Le centre de la Chambre offre de changer la loi des élections, sans toucher à la Charte; il offre également la censure sur les journaux. Ce qui prouve que ce n'est pas l'amour de la liberté qui le retient, mais la peur, sentiment de Protée qui prend toutes les formes. »

« 29 novembre.

» J'ai été à la séance royale. Ces cérémonies donnent toujours de l'émotion. Les pairs sont arrivés avec leur costume. Il n'y a rien de si ridi-

cule que ces vieux costumes tout neufs, ce sont les ruines factices des jardins anglais. Le roi marchait avec beauconp de peine. L'entrée a été froide et solennelle. Il a commencé son discours d'une voix troublée. Le discours est excellent. La loi y est annoncée d'une façon nette, ferme et loyale. Il a parlé un langage patriotique; il a dit : « Nos institutions, notre patrie...» Il ne s'était jamais mis si fort en commun avec son peuple. Mais il hésitait, il récitait indignement, il se reprenait dans les moments où il fallait le plus de force; il tremblotait en parlant de son inébranlable fermeté. Il était mal entouré; le garde des sceaux, malade, était absent.

M. Decazes avait l'air fort triste; Grégoire n'était pas à la séance, on ne l'a point appelé au serment ».

« 1er décembre.

» Je crois que le discours a fait bon effet. »

« 3 décembre.

» Hier, M. de Talleyrand a dîné chez moi. Il est

à présent très bien pour Victor et le recherche beaucoup. Il a une conversation de prince, c'est-à-dire une de ces conversations où tout ce qu'on dit compte, quelle qu'en soit la valeur. Je cherchais, pendant tout ce temps, ce que ma mère m'avait dit sur la grâce de M. de Talleyrand, et j'avais peine à placer ce charme et cette gaieté sur ce visage grave et usé.

— Si l'on veut faire passer la loi, disait-il, il faut que le ministère soit décidé à n'accepter aucun amendement; point de négociations et point d'intrigues. — Il l'a répété plus de vingt fois à chaque personne, ajoutant : — Voilà comment il faut faire; voilà comme on réussira.

Nous avons ensuite parlé de M. de Serre; il a fait l'éloge de son talent. On a dit que M. de Serre hésitait et cherchait souvent ses mots à la tribune. M. de Talleyrand a dit : « On peut toujours chercher ses paroles, pourvu qu'on les trouve. » Il y a chez lui une sorte de puissance. C'est un vieux débris de l'ancien régime, et le passé, quelque indigne qu'il soit, conserve toujours un certain empire sur les esprits.

Je suis désolée de n'avoir point assisté à la séance du 6; elle a été très orageuse; Grégoire a été

exclu aux cris de « Vive le roi! » La première partie de la séance ressemblait, dit-on, à la Convention et la seconde à 1815. Les tribunes s'en sont mêlées. Il y a plus d'immoralité dans le parti libéral, et plus de férocité dans l'autre. C'est une chose comique que d'entendre aujourd'hui tous les sophismes du pouvoir dans la bouche des libéraux; *ne pas aller trop vite*; *ne rien changer*, etc.

On a nommé, pour la commission de l'adresse M. de Chauvelin, M. Constant, et M. Dupont (de l'Eure). M. Royer-Collard a voté pour M. de Chauvelin. M. de Barante dit qu'il est le *pandemonium* des arguments.

M. Molé m'a dit un fort joli mot : *Vous ferez un coup d'État, parce que vous êtes plus téméraires que décidés*.

Quelle position que la nôtre; placés entre deux écueils; liés avec des gens qui nous trompent peut-être, et tremblants de nuire à la liberté, en travaillant à l'ordre. Victor pratique ce qu'il nomme le grand principe en politique : porter secours au plus faible; c'est la minorité qui invoque la justice.

M. Decazes est malade. M. de Serre ronge son

frein de ne pas sortir. M. Beugnot n'ose pas quitter sa chambre.

La commission de l'adresse n'a pu s'accorder; chacun des trois partis a fait la sienne qui a été repoussée par les deux autres.

La liberté, en France, sert de masque à toutes les passions secrètes; au lieu de porter partout la lumière, elle sert à tout cacher.

Dimanche dernier, j'ai vu le pauvre et admirable Camille Jordan. Il est malade au point de ne pouvoir plus s'asseoir; il souffre d'atroces douleurs et cependant il n'a jamais été plus zélé pour le bien public, plus plein de curiosité et d'ardeur; il a une âme toute jeune et cependant forte de maturité et d'expérience.

On parle maintenant de renvoyer la Chambre tout de suite et d'aller avec les six douzièmes jusqu'au 1er mars. »

« 26 décembre.

» La séance d'hier a été étonnante; le ministère y a eu une majorité immense; on ne sait sur quoi compter avec cette Chambre.

M. de Chateaubriand dit que les royalistes péri-

ront par trop de vertus, comme on meurt de gras fondu.

Il paraît clair que la division est au camp des ultras. M. de Montmorency est parmi les modérés et M. de Chateaubriand à la tête des autres. »

III

1820

Du 6 décembre 1819, jour de l'exclusion de Grégoire au 13 février 1820, jour de l'assassinat de M. le duc de Berry, il s'est écoulé environ cinq semaines. Bien que l'horizon fût chargé de tempêtes, ces cinq semaines se passèrent, sinon paisiblement du moins à petit bruit. Le congrès des puissances allemandes, réuni de nouveau, non plus à Carlsbad mais à Vienne, ne faisait point parler de lui et ne paraissait préoccupé que de ses propres affaires; M. de Serre était assez malade pour qu'on se crût obligé de l'envoyer à Nice; j'étais moi-même condamné au silence et menacé des Eaux-Bonnes; la grande affaire restait en suspens; c'était d'ailleurs bien des éclopés pour un assaut.

Afin de donner une idée de l'état des esprits, durant cet intervalle de paix apparente, je continuerai à transcrire quelques extraits du journal que j'ai sous les yeux.

« 12 janvier.

» Il ne se passe, en ce moment, rien d'extraornaire. M. de Serre est toujours malade, ce qui arrête tout. M. Decazes est malade aussi ; c'est une véritable épidémie de ministres. On dit que M. Pasquier s'en mêle aussi pour se donner bon air. L'opinion se prononce toujours hautement contre ce ministère; on est agité et ennuyé tout à la fois. *C'est un trouble plat.* Il y a, chez tout le monde, un besoin de repos qui ne vaut guère mieux que le goût du désordre. C'est une disposition qui porterait à tout laisser faire, plutôt que de remuer pour rien empêcher.

Benjamin Constant a abdiqué sa raison et son esprit en faveur de l'opinion, comme un catholique abdique son intelligence en se soumettant à son confesseur. Dans ce pays-ci, on fait du dogme en tout, excepté en religion. »

« 15 janvier.

» J'ai été à deux séances de la Chambre des députés, l'une insignifiante, l'autre très vive. M. de Villèle et M. Lainé ont parlé.

M. de Villèle est laid; il a le son de voix méridional et très nasillard; il n'a point de grâce dans les gestes, ni rien d'éloquent; mais son esprit est clair, juste et logique, il débarrasse une question de tous ses alentours inutiles, et trouve toujours le meilleur côté d'une mauvaise cause. Il a, d'ailleurs, une apparence de modération qui fait effet. Il a traité la question très nettement; il est convenu qu'il s'agissait de la loi des élections, et qu'en décidant sur les pétitions, on allait décider la grande question.

M. Lainé a, dans la voix, quelque chose qui ressemble à un bel instrument en désaccord. Son accent est plus sonore que juste; il en est de même de son éloquence. Il a cependant de l'empire sur la Chambre, parce qu'il est ému et nerveux; sa laideur est expressive. Il s'est, presque tout le temps, adressé au côté gauche avec beaucoup d'amertume; il a aussi un accent méridional qui

donne du nerf à toutes ses paroles. Sa logique manque de rigueur; en tout, c'est la justesse qui lui manque.

Les orateurs de la gauche ont été faibles. Manuel a battu la campagne pendant deux heures. Sa figure est douce et insignifiante il a l'air plus insinuant que violent.

M. Pasquier parla avec beaucoup de facilité. Il a l'air très dégagé à la tribune.

Benjamin Constant, en lui répondant, se laissa aller à l'un de ces accès de colère que je lui connais, colère où ses propres paroles le montent, où le sentiment est excité par l'expression au lieu d'être trahi par elle; il aurait eu de l'éloquence dans un salon; mais il n'avait point assez de tenue et de dignité. Il faut, dans l'éloquence parlementaire, avoir l'air de dominer ceux qui vous écoutent; aussi n'a-t-il produit aucun effet.

Le ministère l'a emporté de cinq voix, dont trois ministres; reste deux.

Madame de Balbi, l'ancienne maîtresse du roi, était à côté de moi, et faisait les réflexions les plus comiques. Quand M. Courvoisier est monté à la tribune, elle s'est retournée vers M. de Fezensac, et lui a dit : « Ce monsieur fait l'insolent, je crois. »

Elle avait été très polie pour moi; mais, quand M. d'Argenson est monté à la tribune, elle s'est mise à faire des réflexions qui m'ont impatientée. Elle a dit: « Ah! M. d'Argenson ferait bien mieux de cultiver ses terres. » Alors le sang m'est monté au visage, et je lui ai dit : « Madame, M. d'Argenson remplit ici son devoir, et, d'ailleurs, il fait bien tout ce qu'il fait. »

Ces vieilles femmes de l'ancien régime ont des façons inconcevables. Il n'y a que la perfection du bon goût qui puisse enseigner de si mauvaises manières. Elle ôtait son chapeau, puis son bonnet, puis son châle, disant qu'elle étouffait, qu'il fallait se déshabiller; puis elle faisait demander une prise de tabac à un député de sa connaissance; puis elle perdait son mouchoir, et faisait demander à ses voisins de lui en prêter un. Elle avait, en tout, cette familiarité insolente des grandes dames d'autrefois qui se croyaient tout permis. »

« 20 janvier.

» M. de Serre est beaucoup plus mal. On lui ordonne de partir pour Nice. M. Decazes aussi est fort souffrant; enfin tout va au pire. »

« 22 janvier.

» Camille Jordan a dit à Auguste qu'il fallait absolument que le ministère reculât ; que les plus courtes folies étaient les meilleures ; qu'il fallait reprendre les anciens ministres et faire amende honorable. Enfin il est tout à fait entraîné par l'opinion.

J'ai eu une conversation avec M. de Rémusat sur le bonapartisme. Il prétend qu'il y a du fanatisme bonapartiste.

M. Decazes paraît très décidé à suivre l'ultimatum de M. de Serre. Ils se sont accordés sur tout avant le départ de celui-ci. Ils ont changé le plan de la loi des élections, et veulent adopter un plan qui est développé dans une brochure très spirituelle de M. Flaugergues.

M. de Serre m'a écrit la veille de son départ une lettre très aimable pour m'engager à décider Victor à être bien pour M. Decazes. »

« 25 janvier.

» Ils ont imprimé dans *la Minerve* un article infâme ; c'est un dialogue entre l'ombre de ma

mère et Victor. Je ne puis dire quel degré d'irritation cet article m'a donné. J'ai écrit à M. Constant pour lui dire que c'était indigne à lui de l'avoir laissé imprimer. Il m'a répondu au bout de deux jours la lettre la plus plate et la plus insignifiante. Il me dit que tout le monde, dans ce moment-ci, craint pour sa tête. Tout le monde, au reste, a été indigné de cet article, depuis M. de la Fayette jusqu'à M. de Chateaubriand.

J'ai eu hier Talma à dîner.

C'est une chose curieuse de voir le travail poétique qui se fait dans sa tête, et qui s'exprime toujours par des paroles communes. Il fait néanmoins des raisonnements sur ses rôles, et ses raisonnements sont justes et spirituels. Il nous a dit sur son rôle de Joad : « Savez-vous que c'est un grand coquin que ce Joad. » Il s'est mis ensuite à nous parler de Bonaparte, de sa sœur, de toute sa cour.

— Croiriez-vous, nous disait-il, que j'étais entouré de rois, de princes qui me faisaient la cour, parce qu'ils me croyaient du crédit auprès de l'empereur, et des princesses, et des reines ! Je crois rêver quand je pense encore à tout cela.

— Vous trouvez tout ceci bien ennuyeux ? lui ai-je dit.

— Ah oui, m'a-t-il répondu avec un profond soupir.

C'est comme un souvenir romanesque, comme le regret de la jeunesse et de l'amour, pour tous ces gens à qui Bonaparte avait ouvert des perspectives si éclatantes et si inattendues.

Depuis quinze jours, le ministère traîne l'affaire de la loi. On l'a fait voir à M. de Richelieu, à M. Lainé, à M. Dambray; on l'a discuté avec les royalistes; en attendant, l'orage va grossissant contre tout ce qui sera proposé. M. Decazes a envoyé chercher Victor, pour lui soumettre un dernier projet que Victor n'a pas trouvé bon. On a retranché l'abaissement de l'âge; on dit que c'est à cause de M. Guizot. »

« 13 février.

» J'ai vu, l'autre jour, le cabinet de M. Denon. Il y a des figures de Bonaparte, de toute espèce, jeune, vieux, gras, maigre. Cette figure est quelquefois très belle et très antique. M. Denon me disait d'un air attendri : *L'empereur avait les yeux les plus ravissants, les plus séduisants, les plus caressants; il caressait avec ses yeux.* C'est encore un homme

qui a perdu toutes ses émotions en perdant son idole. »

Ce fut au sein de ces perplexités, de ces alternatives, de ces préoccupations diverses qu'éclata, sur notre tête, le 13 février.

Je ne raconterai pas l'assassinat du duc de Berry. Ce jour, dimanche gras, je n'étais pas à l'Opéra où, d'ailleurs, je n'allais guère; par grand hasard, aucun de nous n'assistait, soit au bal donné par le maréchal Suchet, soit au bal costumé de madame de la Briche. Le récit de cette fatale soirée se trouve partout, et partout conforme à la vérité; M. de Vaulabelle ne diffère en rien de M. de Chateaubriand et le journal que j'ai sous les yeux ne contient rien qui ne soit dans l'un et dans l'autre.

Le coup avait été frappé à onze heures du soir; nous n'en fûmes informés que le lendemain à huit heures du matin. Le prince venait d'expirer. Inépuisable sujet de réflexions sans nombre et d'émotions sans mesure! C'était dans le petit salon qui précédait la loge royale qu'on l'avait transporté, tenant encore en main le poignard qu'il avait lui-même retiré de sa poitrine. C'était au bruit des folles contredanses qui terminent le

Carnaval de Venise, qu'il recevait les premiers secours de l'art, et les derniers secours de la religion. C'était à deux pas de là, étendu sur le lit d'un serviteur à gages, sur le lit même, chose étrange, où il avait pris quelque repos, l'année d'auparavant, en débarquant à Boulogne, qu'il recommandait ses deux filles naturelles à sa femme, dont la robe de dentelles était toute couverte de son sang, et demandait grâce pour son meurtrier; c'était à genoux aux pieds de ce grabat, entouré de sa famille en larmes, que le vieux roi lui fermait les yeux, de sa main flétrie; c'était dans la pièce à côté que M. Decazes, interrogeant le coupable, était interrompu par les explosions de la haine qui s'exhalait contre lui-même; c'était, en même temps, de bal en bal et de mascarade en mascarade, que le flot des gens de cour, des royalistes et de leurs adversaires, se livraient aux divertissements du jour et de l'heure.

On eût dit une grande scène de Shakspeare, et, pour achever la similitude, cette scène sanglante, ce poignant mélange d'horreur et de ridicule, tranchait de haute lutte, une situation devenue intenable pour tout le monde, et qui ne semblait plus comporter pour personne un dénouement régulier.

Le 14, vers une heure après midi, les deux Chambres étaient réunies, chacune dans la salle de ses séances, pour recevoir la triste communication de l'événement qui jetait, depuis l'aube du jour, la consternation dans tous les cœurs : une sorte de fou, nommé Clauzel de Coussergues, porta le premier coup. Il accusa effrontément M. Decazes de complicité dans le meurtre du duc de Berry, accusation qu'il réduisit le lendemain, sur les instances de son parti, en simple accusation de haute trahison.

Le 15, à cinq heures du soir, le ministère présentait à la Chambre des pairs un projet de loi qui replaçait sous la censure les journaux et les écrits périodiques, et, à la Chambre des députés, un projet de loi qui suspendait la liberté individuelle, plus le fameux projet de loi sur les élections, retravaillé à dire d'experts.

Il va sans dire que je ne fus point consulté sur tout cela; mais, au lieu de m'en féliciter, au lieu de faire la part des circonstances et de la position terrible où M. Decazes se trouvait placé, je fus assez sot pour en prendre de l'humeur, et pour écrire à M. de Serre une lettre violente, en l'invitant à donner sa démission. Je ne l'eus pas plus tôt

envoyée que je rentrai en moi-même, et ne balançai pas à témoigner pour M. Decazes un très vif et très sincère intérêt.

La lutte entre le roi et la famille royale, durant les cinq ou six jours qui suivirent le 15 février, les efforts du roi pour conserver son ministre favori, ceux du parti royaliste pour le lui arracher, les transports de rage de ce parti, l'attitude menaçante de la cour, la résistance digne et courageuse de M. Decazes sont racontés partout, et partout à peu près exactement, sauf l'anecdote insérée par M. Vaulabelle au quatrième volume de son ouvrage. Je n'ai jamais entendu dire à personne que M. de Vitrolles eut, le lendemain de l'assassinat, forcé la porte de M. le comte d'Artois, pour lui proposer d'épouser la reine d'Étrurie, et d'adopter le fils de cette princesse, au préjudice de la branche d'Orléans; c'est un de ces radotages dont on amuse la crédulité des partis.

Cette agonie politique après l'agonie véritable, ce combat d'influence sur un cadavre, entre la tendresse maladive d'un pauvre roi infirme, et l'ascendant d'un héritier présomptif, tenant en main la chemise sanglante de son fils, ne pouvait durer bien longtemps. Louis XVIII abdiqua, en congé-

diant son enfant chéri, *invitus invitum*, sans cesser de lui écrire trois billets doux par jour. M. de Richelieu redevint président du conseil, *invitus invitum;* il s'y laissa hisser par les épaules, sur la foi de promesses que M. le comte d'Artois ne pouvait tenir, supposé qu'il en eût l'intention. Le vieux Siméon, flanqué de M. Mounier comme directeur de la police, et de M. Capelle comme successeur de M. Guizot à la direction des communes, prit, dans la dépouille de M. Decazes, le ministère de l'intérieur. M. Mounier était l'ami de cœur et l'homme de confiance de M. de Richelieu; M. Capelle le valet, l'homme à tout faire de M. le comte d'Artois; M. Pasquier conserva les affaires étrangères, et le reste des ministres, le reste du ministère.

Tout cela ne payait pas autrement de mine; c'était un ministère plutôt toléré qu'accueilli; l'extrême violence des partis extrêmes lui formait un parti intermédiaire, plus apparent que réel, et dont l'appréhension commune était le lien, chacun, bien entendu, faisant ses réserves et conservant la liberté de son langage.

Je lis dans le journal déjà cité :

« Le cri général est qu'il faut soutenir le ministère de peur des ultras; quant à la liberté, personne

n'y pense plus. Il ne s'élève plus aucune voix en faveur de la presse. C'est un découragement cruel; beaucoup de crainte et surtout plus d'espérance; la liberté nous effraye au moindre essai. Les Français ont toujours l'air de dire, soyons libre et n'en parlons plus; mais c'est pour en parler, pour lutter, pour combattre qu'on est libres. Ce ministère tout chétif, tout misérable, est assez bien reçu de tous les côtés, un souffle le renverserait, mais chacun retient sa respiration, de peur de faire crouler la dernière planche. Les vainqueurs eux-mêmes tremblent de leur victoire. Chacun sent que la lutte sera terrible, et, par accord tacite, on s'entend pour la retarder. M. de Villèle et M. de Corbière se plaignent tout haut de leur parti; on a peur de tout, même de soi-même... « Si vous saviez, disaient-ils à M. de Castellane, ce que c'est que de labourer avec ces gens-là, et la peine qu'il faut se donner pour leur faire comprendre quelque chose qui ait le sens commun. »

Le petit parti doctrinaire, enrôlé, bon gré mal gré, dans le grand parti ministériel, rattaché au ministère par un lien officiel puisque la plupart de ses membres étaient conseillers d'État, se pro posa, pour règle de conduite, de reprendre la

position d'indépendance bienveillante qu'il avait en 1818.

J'ouvris la marche, et je plantai le drapeau, le 26 février, treize jours après l'assassinat du duc de Berry, cinq jours après la formation du second ministère Richelieu. J'attaquai le rétablissement de la censure ; mon discours fut trouvé ferme, sensé, modéré, et généralement approuvé, même par le ministère; je défendis nettement la loi de la presse telle qu'elle avait été votée l'année précédente, tout en faisant la part des circonstances; je ne concédai rien à la réaction.

L'exemple fut suivi dans la Chambre des députés, où la loi de censure, adoptée par la Chambre des pairs, le 18 février, avait été portée le 1er mars.

Camille Jordan la combattit vivement, et ce fut à cette occasion que M. Royer-Collard prononça la phrase demeurée fameuse : *Les lois d'exception sont des emprunts usuraires.*

L'état de ma santé ne me permit pas de prendre part à la discussion sur la liberté individuelle, qui dura dix jours à la Chambre des députés (du 6 au 15 mars) et trois jours à la Chambre des pairs (du 23 au 26 mars).

M. de Chateaubriand se rangea de notre côté.

Entre la première et la seconde discussion, une scène très vive avait eu lieu dans la Chambre des députés.

M. Clauzel de Coussergues ayant déposé son acte d'accusation contre M. Decazes, il s'agissait de savoir s'il serait admis à le développer. Les amis de M. Decazes, j'entends les amis de sa personne et non de sa fortune, et tout le parti modéré insistaient pour que le calomniateur fut entendu et confondu. La droite et les ministériels purs réclamaient l'ordre du jour. Le roi lui-même, par déférence pour M. de Richelieu, imposait silence à M. de Sainte-Aulaire. Le débat fut violent; l'extrême gauche vota avec l'extrême droite. J'ai regret d'avouer que M. d'Argenson et M. de la Fayette ne résistèrent pas à la tentation. Tout est de bon jeu contre un ministre même tombé, pensait le premier. M. de la Fayette était toujours de la même candeur et de la même douceur. Les événements passaient devant lui, sans exercer sur lui la moindre influence ; il voyait toujours la faute dans l'émigration, et le remède dans la garde nationale.

« Les ministres ne savaient que faire, dit le jour-

nal que j'ai déjà cité; les uns se levaient pour, les autres contre. M. Pasquier s'est levé à moitié, puis s'est rassis. Jamais on n'a vu si piteuse contenance. Ils ont enfin perdu la majorité ce jour-là, et l'ont recouvrée le lendemain sur une autre question. » Rien ne peint mieux l'état des esprits et des partis.

Vint enfin la loi des élections.

Celle qu'avait présentée M. Decazes *in extremis* avait encore figure humaine; on avait conservé l'accroissement du nombre des députés, en retranchant l'abaissement de l'âge; on avait conservé le renouvellement intégral, en réduisant la durée de la législature de sept ans à cinq ans; on avait conservé les deux collèges en faisant élire le second par le premier. Ainsi faite, la loi déplaisait également aux deux côtés de la Chambre. La commission chargée de l'examiner fut en majorité libérale; elle nomma pour son rapporteur, M. Royer-Collard; le gouvernement, voyant le tour que prenaient les choses, retira la loi, et en bâcla une autre, de concert avec le côté droit.

On retrancha de la *loi Decazes* tout ce qui lui restait de la *loi de Serre*, c'est-à-dire tout ce qu'elle avait encore d'un peu libéral; l'accroissement du nombre, le renouvellement intégral; on conserva

les deux collèges; mais, au lieu de faire élire le second par le premier, on ne réserva à celui-ci que le droit de présenter des candidats au premier; en cet état, elle plut tout à fait au côté droit, et, le vent soufflant en ce sens, elle fut renvoyée à une commission toute ministérielle.

M. Lainé en fut rapporteur.

Il était au premier parmi ceux que Camille Jordan appelait assez plaisamment les pénitents politiques, et jamais, à vrai dire, depuis le temps de la primitive église, on ne vit semblable *mea culpa*. La loi nouvelle était exactement le contre-pied de celle qu'il avait proposée lui-même, dont il était le père putatif, bien que, nous autres doctrinaires, nous en fussions les pères véritables.

La discussion s'ouvrit le 15 mai.

M. Royer-Collard et le général Foy en eurent tout l'honneur. Le discours de M. Royer-Collard fut très beau, et de sa plus grande manière. Quoi de plus admirable que des traits pareils à ceux-ci :

« La différence entre la souveraineté du peuple et la souveraineté constituée des gouvernements libres, c'est que, dans la première, il n'y a que des personnes et des volontés; dans l'autre, il n'y a que des intérêts et des droits. Les individualités dis-

paraissent; tout s'élève du particulier au général; la société a passé tout entière dans son gouvernement; là, et là seulement, réside la souveraineté, parce que là, et là seulement, les intérêts ont leurs organes, et les droits leur sauvegarde.

» L'inégalité résulte des grandes supériorités de tout genre : la gloire, la naissance qui n'est que la perpétuité de la gloire, la richesse à ce degré où elle est, comme la gloire, une dignité, une force, un empire exercé sur les hommes.

» Qu'est-ce que la Chambre des pairs, si ce n'est l'inégalité reconnue, consolidée, érigée en pouvoir social, et par là rendue inviolable. Artifice admirable par lequel le privilège vaincu a été transféré de la société qu'il opprimait, au sein du gouvernement qu'il affermit. Magnifique prérogative, que l'inégalité n'a pas reçue pour elle-même, ni pour sa seule défense, mais pour la protection de la société tout entière, parce que les supériorités n'ayant rien à souhaiter que de se maintenir, le pouvoir où elles se concentrent devient le principe de la stabilité et le gage de la durée commune ? »

Ce discours fit un grand effet, en dépit de ce qu'il avait, comme toujours, d'un peu trop méta-

physique. Je trouve, dans le journal que j'ai sous les yeux la phrase suivante :

« Royer-Collard a parlé à la Chambre avec beaucoup de force. » M. de Rémusat m'a dit : « C'est le discours le plus fort et le plus hostile contre le gouvernement. » Il est vrai que M. de Rémusat est un peu amoureux de M. Royer-Collard; il est singulier dans ses goûts; il aime la pédanterie comme d'autres aiment la grâce.

Le général Foy, dont la réputation, toute nouvelle alors, grandissait de jour en jour, était, en quelque sorte, le contraire d'un pédant. Son esprit était prompt, vif, ingénieux; il comprenait à demi mot, apprenait tout en un instant; son caractère était brillant et généreux; son éloquence, un peu travaillée, était riche de tours et d'images; tout le monde l'aimait et l'honorait; son seul vrai défaut, c'était une ardeur de popularité qui l'entraînait à des écarts, dont il s'arrachait, le moment d'après, le peu de cheveux qui lui restait sur la tête.

Il avait pris naturellement la place que j'avais quittée, celle d'intermédiaire entre le parti libéral et le parti doctrinaire, place que je regrettais quelquefois; car, en m'enfonçant jusqu'au cou dans

celui-ci, je n'en sentais que mieux les défauts.

Voici, en effet, ce qu'en pensait un bon juge qui ne lui voulait point de mal :

« On n'a pas tort d'appeler les doctrinaires des métaphysiciens révolutionnaires. Ils sont révolutionnaires d'idées morales, nullement d'idées politiques; ils ont trop d'esprit pour vouloir l'inapplicable; mais ce sont des jacobins de méditations qui rejettent les anciennes idées comme les jacobins de 89 rejetaient les titres et les privilèges, et veulent faire maison nette en philosophie, comme les autres voulaient faire en politique. C'est ce qui fait qu'ils sont obscurs. Ils ont un profond dégoût pour toutes les idées convenues. C'est pour cela qu'ils blessent tant; car on aime bien les idées nouvelles quand elles sont le développement de celles que l'on a déjà. Mais ces idées qui arrivent tambour battant, flamberge au vent, renversant tout ce qui a existé pour en prendre la place, ces idées-là mettent tout le monde en fureur. Le mot de la révolution : *Ote-toi de là que je m'y mette*, les doctrinaires ne l'appliquent pas aux personnes; mais ils l'appliquent aux principes, ce qui est aussi un élément de discorde. »

Dans la discussion générale, M. de la Fayette

monta trois fois à la tribune. Il avait écrit son discours principal de peur qu'il ne fût trouvé trop violent. L'effet n'en fut que plus mauvais; il y avait quelque chose de noble et d'imposant dans ses manières, un accent d'ancien régime qui contrastait étrangement avec les idées et les expressions révolutionnaires dont son langage était empreint. Mais ce fut à la discussion des articles que commença le véritable débat.

Camille Jordan mourant s'était traîné à la tribune, et M. de Serre, qui n'était guère en meilleur état, était revenu de Nice à la hâte. C'était, entre ces deux amis, l'un et l'autre un pied dans la tombe, l'un et l'autre éloquents, sincères, libéraux, dévoués à la monarchie, l'un et l'autre exempts de toute arrière-pensée qui dépassât leur parole, que la Chambre avait à se prononcer.

Camille Jordan avait proposé le maintien de la loi du 5 février 1817, en divisant l'élection par arrondissement; toute la gauche et le centre gauche s'étaient rallié à cet amendement.

« Son discours, dit M. de Vaulabelle, empruntait un grand intérêt à la position de l'orateur. Aucun membre de la Chambre n'avait donné aux Bourbons et à la monarchie des gages plus écla-

tants de fidélité. Royaliste comme M. Royer-Collard, son compagnon politique et son ami, persécuté et proscrit comme monarchiste, lorsque plusieurs des ministres actuels et même des membres du côté droit étaient dans les rangs de la Révolution, sa vie n'offrait ni une tache ni une contradiction. Dévoré par la maladie, il penchait vers le tombeau. Voyant dans les nouvelles mesures le début d'une politique réactionnaire fatale à cette royauté à laquelle il avait voué sa vie, et désirant l'arrêter sur cette pente funeste, il réunit ses forces, se rendit péniblement à la Chambre et monta à la tribune; ses traits pâles et amaigris, son attitude affaissée, sa voix affaiblie et brisée, indices irrécusables d'une fin prochaine, donnaient à ses paroles ce caractère solennel et presque prophétique qui s'attache aux accents des mourants. »

Rien de plus vrai, et son discours fut, en outre, très habile et très éloquent; mais l'historien, s'il eût été digne de son nom, c'est-à-dire de son ministère, aurait dû rendre le même témoignage à M. de Serre, ou plutôt, pour rester fidèle à la vérité, il aurait dû convenir que la réplique de M. de Serre fût autant au-dessus du discours de Camille Jordan, pour la hauteur, l'étendue et la solidité

des vues, pour la vigueur des mouvements oratoires que l'éloquence de l'homme d'État est au-dessus de celle du simple orateur.

Ce ne fut là que le commencement de scènes d'un intérêt plus vif encore et plus digne d'admiration.

L'amendement de Camille Jordan ayant obtenu la priorité à la simple majorité d'une voix et n'ayant été rejeté qu'à la majorité de cinq voix, la Chambre se trouvait exactement coupée en deux parties presque égales, et le sort de chaque vote dépendait de la présence ou de l'absence de celui-ci ou de celui-là; les députés malades se faisaient porter à la tribune et traversaient, pour parvenir à la Chambre dans leurs véhicules, des masses compactes qui couvraient la place de la Concorde, celle du Palais-Bourbon et remontaient assez haut dans les Tuileries, sur les quais et les boulevards. Ils étaient accueillis par des huées ou par des applaudissements selon la nature des groupes qui se rencontraient sur leur passage, groupes où les plus ardents étaient, d'un côté, les jeunes gens des écoles, et de l'autre des gardes du corps et des officiers de la garde royale, habillés en bourgeois. Ces groupes ne tardèrent pas à se porter les uns

contre les autres à des violences, et les députés entrant et sortant en eurent leur bonne part; il fallut que la force armée intervînt; elle fut violente elle-même; comme il arrive toujours, la violence fut aveugle, un pauvre jeune étudiant, tout à fait innoffensif, resta sur le carreau.

Dès lors, le dedans comme le dehors de la Chambre des députés devint une véritable mêlée. Durant les derniers jours du débat, la moitié de chaque séance retentit de cris, de vociférations, de récriminations, de personnalités furieuses. Chaque député portait à la tribune le récit du tumulte de la veille, demandait vengeance des insultes, des mauvais traitements qu'il avait reçus, et prenait à partie, non sans d'excellentes raisons, le ministère tout entier.

M. de Serre, demi-mourant, était seul sur la brèche.

Délaissé par le côté droit qui le détestait comme un transfuge du camp de l'émigration et qui, d'ailleurs, trouvait plus facilement des assommeurs et des bâtons dans la rue que des orateurs et des arguments à la tribune; abandonné par le reste du ministère au sein duquel son retour avait semé la division, et qui se cachait volontiers derrière lui;

attaqué par la gauche avec une violence inouïe; en butte, et légitimement sous plus d'un rapport, à l'indignation de ses meilleurs amis, il fit tête à tout et à tous avec un degré d'intrépidité, de sang-froid, d'énergie, de présence d'esprit, d'à-propos qui n'ont jamais été égalés peut-être et certainement jamais surpassés dans aucune Assemblée délibérante : rendant coup pour coup, raison pour raison, sarcasme pour sarcasme, invective pour invective; la lutte était homérique. Ce fut l'un de ces jours, je ne sais lequel, qu'il répondit aux appels à l'émeute de M. de la Fayette, par cette apostrophe foudroyante : « Quand la guerre civile éclate, le sang est sur la tête de ceux qui l'ont provoquée : le préopinant le sait mieux qu'un autre : il a, plus d'une fois, appris la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, que qui soulève des bandes furieuses est obligé de les suivre et presque de les conduire. »

Ce terrible souvenir des suites du 6 octobre, cette image de Louis XVI, traîné de Versailles à l'hôtel de ville, la garde nationale en tête, entouré d'hommes et de femmes en guenilles, portant au bout de leurs piques les têtes des gardes du corps massacrés à l'entrée de la chambre de la

reine, et présentant ces têtes sanglantes à la portière royale, fit frémir toute l'Assemblée. C'était dépasser, sans doute, la mesure et même la stricte justice; mais le sanglier était aux abois, et il faut convenir aussi que le langage qu'il repoussait était étrangement révolutionnaire.

On sait quel fut le dénouement de cette crise.

M. de Serre n'avait accepté la loi du ministère Richelieu, que sous bénéfice d'inventaire, et à titre de pis aller. A la fin de sa réplique à Camille Jordan, il avait, malgré ses collègues, ouvert la porte à une sorte de transaction; il avait indiqué la loi proposée par M. Decazes comme offrant un terrain sur lequel il serait possible de s'entendre. Cette ouverture, dédaignée dans la première ardeur du combat, fut relevée vers la fin, c'est-à-dire au moment où personne ne savait plus ce qui allait arriver. Un amendement proposé par M. Courvoisier, et modifié par M. Boin, substitua la loi Decazes à la loi Richelieu, et cet amendement passa à une forte majorité. On admit les deux colléges et l'augmentation du nombre des députés.

Cette loi nouvelle, portée sur-le-champ à la Chambre des pairs, n'y rencontra point de difficulté; je saisis néanmoins cette occasion pour re-

vendiquer ce qui lui manquait, le renouvellement intégral, l'abaissement de l'âge, la division des petits colléges en circonscriptions fondées sur la communauté des intérêts et des habitudes ; le cens fixe au lieu du régime des plus imposés dans les grands colléges; en un mot, j'exposai la loi dans son entier, telle que je l'avais soumise à M. de Serre, dès le début de la session, et je réclamai ma part de responsabilité dans les transactions qui s'ensuivirent.

Malgré l'état de ma santé et les défenses des médecins, mon discours dura plus de deux heures; il eut un plein succès; en le relisant après quarante ans (je pris soin de le rédiger moi-même après la séance), j'estime qu'il n'en était pas indigne, et qu'il touchait hardiment, sans violence ni témérité, aux parties les plus essentielles du régime représentatif et aux points les plus délicats de la politique du jour.

Je ne pus assister qu'à la première séance du procès de Louvel.

Le reste de la session fut consacré à l'examen des lois de finance. Je n'y pris aucune part, et je terminerai ce qui concerne les six premiers mois de l'année 1820 par quelques extraits du journal

déjà cité qui me paraissent propres à donner une juste idée du mouvement des esprits et de l'état général des idées et des affaires.

« 18 avril.

» M. de Serre ne se soucie pas de revenir. Il faut qu'il donne sa démission; s'il reste après cette loi (*la loi Richelieu*), il est perdu. Victor lui a écrit ce matin une lettre admirable... Nous hésitions sur la manière la plus sûre de la faire arriver. Il a été décidé que Victor donnerait lui-même la lettre à M. de Mézy (le directeur des postes); M. de Mézy la lira peut-être, mais il n'osera pas l'intercepter. »

« 19 avril.

» Victor est fort affligé. Il me disait hier : il n'y a plus de place en ce pays-ci pour les hommes honnêtes et éclairés. Le combat est, pour longtemps, entre les mauvaises passions. Des mains pures ne peuvent se mêler à tout ceci. Notre métier est de faire entendre la voix de la justice et de la raison, dans les intervalles. Mais le pouvoir ne peut jamais nous appartenir... Il est à désirer que le parti na-

tional triomphe ; mais, dans sa victoire, il ne sera ni juste ni sensé. »

« 24 avril.

» Il y a deux haines dans la Chambre, qui ont beaucoup d'influence, celle de M. Royer-Collard et de M. Lainé l'un pour l'autre; elle date de l'ancien ministère; elle est plus violente dans l'un et plus méprisante dans l'autre; mais elle les domine tous les deux, et, par contre-coup, elle influe sur la Chambre. »

« 27 avril.

» J'ai été hier entendre la discussion sur la pétition de M. Madier de Montjau[1]. L'attente était générale. Nous avons trouvé, dès dix heures du matin, les antichambres pleines, et tout le monde assis sur les bancs dans le vestibule, attendant l'ouverture de la séance...

M. de Sainte Aulaire a parlé à merveille; avec courage, avec noblesse, avec modération, en homme de bonne compagnie, *gentleman like*, trouvant les mots avec facilité, comme s'il eût été dans un salon

1. La pétition de M. Madier de Montjau portait sur les massacres dont Nismes avait été le théâtre en 1815.

et prononçant des paroles très vives. « On veut, a-t-il dit en parlant des ultras, *un autre gouvernement que le gouvernement; un autre roi que le roi.* » Le côté droit n'a pas soufflé; le plus morne silence régnait; les uns lisaient, les autres regardaient en l'air. M. de Villèle surveillait son armée; quand ils voulaient bouger, il leur faisait signe de se taire. Une fois, il s'est levé, et s'est appuyé sur le banc comme pour mieux considérer le champ de bataille. Le côté droit marche comme un seul homme. Ils ont au moins le mérite de sacrifier leur amour-propre à leur but.

La question du pouvoir invisible, c'est-à-dire de M. le comte d'Artois, a été traitée, et c'est beaucoup pour les départements. Son nom a presque été prononcé; il l'a même été tout à fait par M. Lainé. Cela fait penser au bill d'exclusion en Angleterre.

Benjamin Constant a mieux parlé que les autres. Il a une singulière figure à la tribune, avec ses cheveux blancs qui le font ressembler à un ministre protestant. Il parle avec monotonie et commence sans facilité, remuant toujours son bras droit; et, à mesure qu'il s'anime, le mouvement s'accélère; on dirait qu'il s'excite à sa colère, et, quand il y est

arrivé, il parle avec force; mais il a peu d'autorité sur la Chambre.

Jeudi soir, j'ai été chez Camille Jordan. J'y ai trouvé M. Royer-Collard; nous avons entamé la conversation sur la séance de mardi. Camille Jordan regrettait de n'avoir pas parlé. M. Royer-Collard disait qu'ils n'avaient pas dû parler; qu'ils auraient fait la plus haute sottise; il fallait attaquer le pavillon de Marsan, et la question de succession. « Elle viendra peut-être en son temps, disait-il; mais ce n'était pas à nous de l'entamer avant-hier; cela ne pouvait appartenir qu'à la gauche, ou à M. de Sainte-Aulaire, comme beau-père de M. Decazes. Nous aurions passé pour des mauvaises têtes, et voilà tout. »

Ce qui arrête M. Royer-Collard, c'est la crainte de compromettre non sa personne, mais sa dignité. Il s'exposerait plutôt à la mort qu'à une chute, et, comme c'est un homme consciencieux, pour accorder son orgueil et sa conscience, il se fait un devoir du succès; ce n'est pas un succès matériel, grossier auquel il vise, mais c'est toujours un succès. Il a un esprit plein de finesse et de grâce, ce qui est singulier avec sa pédanterie; sa grosse figure ne manque pas non plus d'une certaine délicatesse;

il a besoin de noblesse et de bon goût à un point extraordinaire, c'est pourquoi il a la plus grande antipathie pour la gauche avec laquelle il vote maintenant...

Il était ravi du discours de M. de Sainte-Aulaire. « Sainte-Aulaire, disait-il, a parlé avec grâce et avec goût. Si nous étions venus dire les mêmes choses d'une façon dogmatique, la Chambre se serait soulevée. Il a parlé comme dans un salon, et tout a passé : il a été grand comédien. » M. Royer-Collard prend beaucoup d'empire sur les autres hommes; son caractère est si ferme, malgré ses hésitations, qu'il fait obéir à ses doutes, comme un autre à ses certitudes. »

On parle à présent de quelques explosions aux Tuileries; ce sont des pétards qu'on a mis dans le Carrousel. On croit que ce sont les ultras et qu'on voulait faire faire une fausse couche à la duchesse de Berry; mais cela n'a aucun sens; tout le monde en hausse les épaules.

Il y a eu un garde de Monsieur assassiné à ma porte. Heureusement il n'a eu que le bras cassé, mais il est tombé en criant : *Vive le roi!* Mademoiselle Randall et Auguste en ont pris soin. Il a dit qu'on lui avait volé son mot d'ordre

et sa dépêche. Cela fait beaucoup de bruit dans Paris. »

« 9 mai.

» Hier, on était en espérance sur la loi; on disait qu'elle ne passerait pas et que le ministère était inquiet. M. le comte d'Artois avait fait demander à M. Ternaux de venir chez lui. Ce bon M. Ternaux, qui ne s'entend pas beaucoup en étiquette, a fait répondre qu'il ne pouvait pas y aller le jour même parce qu'il avait du monde à dîner; mais qu'il irait le lendemain, puis il a rappelé l'officier et il lui a dit : « Ah ! mon Dieu j'oubliais que demain j'ai la réunion chez moi, mais j'irai bien sûr, s'il m'est possible. »

M. de Bastard a fait hier son rapport sur Louvel. Les ultras sont furieux, parce qu'il prouve que c'est un crime isolé. »

16 mai.

» J'ai été à la Chambre ce matin; l'agitation est grande dans les esprits. Cela cause de l'attendrissement de voir cette nation qui prend un intérêt si vif à ces grandes discussions. Il est impossible

de croire qu'elles puissent être décidées contre son gré à la majorité de trois ou quatre voix. »

« 19 mai.

» Le réquisitoire de M. Bellard dans l'affaire de Louvel est insensé. On n'a jamais rien vu de pareil en insulte et en arrogance contre un pays. Il dit, par exemple, que la corruption est telle, en France, que le parricide y est un crime journalier.

Les royalistes sont forcés de convenir que M. de Bastard a dit la vérité; mais ils sont enragés contre elle; ils ont l'audace de la reconnaître, et puis de s'en montrer furieux et de s'irriter de ce qu'on la leur fait connaître. De l'autre côté, il n'y a aucune gravité. Chaque soir, on raconte dans les salons l'interrogatoire de cet homme, et souvent on en fait mille plaisanteries; personne ne sent ce qu'il va faire; personne n'est solennel et grave au moment d'envoyer un homme à son juge éternel. L'autre jour, je disais à madame d'Hénin, qui pourtant a tant de qualités estimables, que Victor ne peut pas savoir s'il condamnera Louvel, avant de l'avoir entendu, et qu'il m'avait dit : *Je n'en sais rien*. — « Ah! mon Dieu, s'est-elle écriée, ne

dites pas cela; ne prononcez pas ces paroles; ne les répétez pas; vous vous feriez un tort affreux. » C'est ainsi que la justice est considérée; c'est ainsi que la société décide de tout, même du plus intime de la conscience.

M. de Serre est arrivé. Il parlera pour la loi; c'est le plus grand chagrin politique que je puisse avoir; lui que je croyais le compagnon de Victor, que je mettais à côté de lui comme conscience, comme candeur, lui aussi va se perdre! mais le malheureux croit aussi agir par conscience; il est bien malade et bien changé. Victor l'a vu; il ne justifie pas la loi, mais il dit qu'il faut échapper à l'ancienne; il ne croit qu'au danger du côté gauche. Il est triste; il a dit à M. Guizot : *J'en mourrai.* Camille Jordan aussi est bien malade; tout nous manque; tout se prépare pour le triomphe de la médiocrité. »

« 23 mai.

» Victor est renfermé dans sa chambre. Hier encore, il a beaucoup parlé, dans une question de jurisprudence relative aux personnes arrêtées dans le procès de Louvel. Il a été prouvé au procès que

les ultras avaient offert et donné de l'argent pour avoir des témoignages contre M. Decazes.

Je viens d'avoir une conversation de deux heures avec M. de Serre. J'ai eu beaucoup d'émotion en le voyant. Il n'a pas trop mauvais visage ; il a cependant des couleurs plus vives qu'il ne devrait avoir, et d'un rose maladif. La discussion sur la loi commença tout de suite devant Victor, qui a dit qu'il croyait qu'en renonçant à la loi nouvelle, on obtiendrait de la Chambre les changements nécessaires à l'ancienne loi. M. de Serre l'a nié, et a dit que la loi nouvelle était susceptible de développement. Après le départ de Victor, il est entré dans la justification de sa conduite, disant qu'il n'était pas possible de faire autre chose que cette loi, dans la situation donnée ; que, si le côté gauche triomphait, on périrait. Il m'a parlé des deux collèges, et, quand je lui ai dit que cela heurterait le pays, il m'a répondu avec assez de dédain : *Heurter la vanité; nous nous sommes perdus par nos vanités.* — « Est-il vrai, lui ai-je demandé, que vous ayez dit du discours de M. Courvoisier : *C'est du jacobinisme pur!* — Oui, m'a-t-il répondu, à cause de l'égalité absolue ; je crois à l'impossibilité de fonder la liberté sans une aristocratie; cela ne s'est jamais

vu dans le monde. » Je lui ai objecté que l'aristocratie n'existait plus; il m'a répondu : « Il faut la refaire ; il faut en soigner les germes; c'est la condition du salut. » Quand je lui ai dit que la loi nouvelle n'était pas bonne, même dans ce but : « Cela est vrai, m'a-t-il répondu, mais la mienne a été rejetée. Camille Jordan et Royer-Collard ont agi contre moi.

Il m'a parlé alors, avec beaucoup d'humeur, de Royer-Collard, de sa mobilité, de son orgueil, de toutes ses peurs et de toutes ses certitudes. « Ne m'a-t-il pas dit sur la loi que je proposais tout ce qu'il dit sur la nouvelle ; ne m'a-t-il pas dit : « Vos
» idées et celles de M. de Broglie sont inexécutables;
» ce que vous dites n'est pas ; ce que vous voulez
» faire est mort avant d'être né. Votre projet a six
» pieds de terre sur la tête? »

Il m'a parlé avec beaucoup d'humeur des doctrinaires, en les appelant des ergoteurs. « En voyant leur arrogance, disait-il, je me suis dit que l'humilité n'est pas seulement une vertu chrétienne, mais aussi une vertu politique... Enfin, m'a-t-il dit d'une voix émue, voici ce qui m'est arrivé; j'ai, pendant un instant, cru pouvoir établir la liberté dans ce pays-ci ; mais ce sont les hommes qui m'ont

manqué; je n'ai rencontré personne sur qui j'aie pu m'appuyer, personne qui aimât la liberté pour elle-même, qui sût oublier sa vanité, personne, excepté votre mari; en lui seul j'ai trouvé ce complet désintéressement et cet amour du bien pour le bien; mais pouvions-nous marcher à nous deux? Enfin j'ai tenté. J'ai proposé au roi, et je lui ai fait accepter un développement grand et noble de nos institutions; je ne l'ai pas fait seulement par goût pour la théorie : je l'ai fait en ayant pour appui la nécessité; il fallait changer la loi des élections; le gouvernement était en disgrâce, j'ai cru qu'on pouvait le sauver par cette voie. Alors tout le monde m'a abandonné; ceux qui auraient dû me soutenir m'ont accablé; on a crié à la violation de la Charte, tout en sachant bien que je voulais l'agrandir et l'affermir; on a présenté une loi, la commission l'a rejetée; j'avais engagé le roi dans cette voie, il fallait l'en tirer, il fallait faire quelque chose; la loi actuelle était la seule possible; on ne peut rien faire de bon sans le nombre, sans le renouvellement intégral; ceci n'est qu'un expédient. »

— Mais, d'abord, lui ai-je dit, en supposant que l'expédient ne fût pas pire que le mal, un homme peut-il jamais, même pour un bon but, mentir à

sa conscience, soutenir ce qu'il sait être mauvais? n'y a-t-il pas des hommes à expédients, et des hommes à principes? On ne peut pas être les deux hommes à la fois. Ce qui fait de vous un homme à part, un homme unique, c'est la réunion de ces deux sentiments, l'amour de la dynastie et l'amour de la liberté. Votre puissance sur les esprits tient à ce que l'on croit que vous ne transigerez jamais sur l'un ni sur l'autre; mais, quand vous aurez sacrifié l'un des deux, vous ne serez plus qu'un homme ordinaire. Vous trouverez vingt hommes du côté droit pour défendre le trône en sacrifiant la liberté, et réciproquement vingt hommes du côté gauche pour défendre la liberté en sacrifiant l'ordre établi. Si vous devenez l'un des premiers, vous ne serez plus rien.

— Il y a des moments, m'a-t-il, où il faut donner la préférence à l'ordre dans l'intérêt même de la liberté. Je ne crois pas au triomphe du côté droit, tout s'y oppose, mais je ne crois pas, non plus, qu'on puisse opprimer et mettre hors de tout emploi, les hommes qui ont été et qui sont encore à la tête du pays, les hommes qui conservent le dépôt de la délicatesse et de l'élégance sociales.

— Vous vous fiez, lui ai-je dit, sur l'opinion géné-

rale pour les repousser; mais savez-vous si cette opinion n'ira pas plus loin que vous ne voulez? croyez-vous qu'on supporte cette loi?

— Oui, me dit-il, j'ai assez mauvaise opinion du pays pour le croire.

— Ainsi vous spéculez sur les vices de la nation; est-ce là le métier qui vous convient? Pouvez-vous défendre une loi destructive de toute vie, de toute liberté, une loi téméraire et lâche, dans des formes hypocrites et mensongères?

— Mais c'est que nous sommes obligés de faire une chose hardie avec des poltrons. Le pays n'entend ni ne veut la liberté. Ce qu'il en comprend, c'est son utilité pour défendre quelques intérêts privés, il a pour elle un amour mercenaire, il ne l'aime pas parce qu'elle élève l'âme, mais comme une défense contre ses craintes.

— Ainsi vous voulez faire du despotisme?

— Non; mais je veux retarder la marche et, avant tout, sauver la dynastie. Je n'admets pas la possibilité d'un autre gouvernement. Ma loyauté y est engagée... Au reste, m'a-t-dit, je suis bien malheureux, et souvent, si ce n'eût été pour ma famille, j'aurais voulu que la maladie me tirât de là.

Il souffre aussi de sa position, comme amour-

propre, mais il met une sorte de stoïcisme à braver cette souffrance. C'est un esprit mobile, ses idées varient, et la violence de son caractère vient s'appliquer tour à tour à chacune de ses variations; il vit seul au fond de lui-même, il a de la peine à communiquer avec les autres, et cependant les paroles des autres pénètrent fortement en lui. Il est trop susceptible d'émotions; mais, quand il est ému, ses paroles ont un grand caractère de vérité.

Quand il s'en est allé, il m'a dit :

— Où que vous soyiez, aux Alpes ou aux Pyrénées, de près ou de loin, je conserverai pour vous et pour votre mari un attachement bien tendre.

— Oui, lui ai-je dit, j'espère que vous aurez toujours pour nous de l'affection...

— Et profonde, a-t-il ajouté avec un accent qui m'est allé au fond du cœur.

Plus d'une fois, en lui parlant, j'avais les larmes aux yeux.

— Je vois, me dit-il, que vous vous affligez de ce que je me perds.

— Ce qui m'afflige, pour vous, lui ai-je répondu, ce n'est pas la défaveur de l'opinion; je la suppor-

terais très bien, si la cause était bonne; mais vous voir vous perdre pour une telle cause, pour une cause que vous ne pouvez défendre que par des violences et des injures?

— Je vous promets, m'a-t-il dit, que je ne serai ni violent ni injurieux.

Au total, je l'ai trouvé incertain sur la loi, affligé de sa position; mais il m'a dit : « Vous comprene que j'aie plus d'antipathie pour la gauche que pour la droite; il faut compter les antécédents pour quelque chose. » Cependant quand je lui ai raconté toute la férocité du côté droit, toute leur joie à la chute de M. Decazes, toute cette haine du XIII[e] siècle, il en a été frappé, car il est profondément honnête. Il y a un mélange en lui, de vues très étendues et d'idées communes, d'un langage plein de sincérité et d'un langage officiel. C'est un homme qu'on ne prévoit pas et qui ne se prévoit pas lui-même. Son esprit ne démêle pas bien tout ce qui le fait agir. Combien cette parole de l'Évangile : *Il est plus facile qu'un câble passe par le trou d'une aiguille*, s'applique plus à la puissance qu'à la richesse! C'est un profond chagrin, pour moi, que cette chute de M. de Serre. Je crois à sa bonne foi; mais il y a en lui quelque

chose de violent et de faible qui l'empêche de s'élever au-dessus des autres.

Le discours de Camille Jordan a produit un très grand effet. Sa maladie, sa bonne foi, son éloquence, tout ébranlait l'Assemblée. Sa voix était brisée par la souffrance, on sentait que chaque mot lui faisait mal. On sentait qu'il donnait de sa vie pour soutenir son opinion. Il a supplié la Chambre de prévenir le *divorce* entre la nation et la dynastie, de prévenir le danger d'une réaction, le danger de ce jour *redouté mais inévitable...*

M. de Serre est monté à la tribune. Il semblait que ce fût la journée des émotions. On en éprouvait une très grande en le voyant, lui malade, répondre à Camille Jordan malade, lutter, tous deux ainsi, avec leurs dernières forces, deux mourants, peut-être, discuter les plus hautes questions avec leur dernier souffle; deux amis, deux hommes qui s'entendaient tout en se combattant, dont le langage était également noble et la foi sincère. M. de Serre a fait le meilleur discours qu'il pût faire dans la situation; rien ne ressemblait moins au langage du ministère actuel; rien n'était plus fait pour déplaire au côté droit; il n'a fait que défendre son ancienne loi; sa voix baissait quelque-

fois; elle lui manquait à tel point qu'elle échappait à l'Assemblée. On l'écoutait avec bienveillance et respect; on lui criait : « Reposez-vous! » Une fois, il a été obligé de s'asseoir et de se couvrir le visage avec ses deux mains. Sa femme était derrière moi; elle était bien troublée, et m'a fait grand'pitié, et nous nous sommes serré la main pendant tout le temps. Ce qui était touchant aussi, c'est que tout son discours était adressé à M. Royer-Collard. Il y avait une amertume d'amitié que la Chambre ne comprenait pas, mais qui était entendue par ceux qui le connaissaient et, pendant ce temps, M. Royer-Collard l'écoutait, le suivait, avec sollicitude et bienveillance. Telle est la force des esprits élevés et des caractères sincères qu'il semblait que toute la question fut entre ces trois hommes; tout le reste de la Chambre était effacé; les violences de la gauche, celles de la droite, tout était oublié; ces trois hommes seuls débattaient, entre eux, les plus hautes questions : l'aristocratie et l'égalité; l'empire des souvenirs et celui des institutions nouvelles; on oubliait tout, en présence de cette lutte à laquelle la maladie des adversaires donnait un caractère touchant. Camille a dit à M. de Serre : *Je pleure sur vous. — Et moi sur vous*, a-t-il répondu.

Quel spectacle présentait alors Paris !

A la Chambre des pairs, un procès criminel ; un homme, espèce de prodige de crime et de fatalité, condamné ce jour même, et qui devait être exécuté le lendemain.

Une malheureuse victime frappée par la garde royale.

Toute la classe bourgeoise révoltée, criant au meurtre, et craignant pour ses enfants.

Toute la jeunesse en révolte.

Une Chambre furieuse ; un ministère asservi et hypocrite.

Dans l'intérieur des Tuileries, cette malheureuse duchesse de Berry, la tête perdue, poursuivie de l'idée que la dernière volonté de son mari ne sera pas exécutée ; Madame entendant les cris populaires, qui ont fait périr sa famille ; ce même peuple massacré par les soldats de cette famille ; l'indignation et la pitié, errant d'un parti à l'autre, des vainqueurs aux vaincus, sans pouvoir se reposer nulle part.

« 18 juin.

» Le calme paraît rétabli, les émeutes ont cessé ;

mais une profonde exaspération subsiste dans l'âme du peuple ; il a été traité avec trop de mépris pour l'oublier. Les officiers de la garde s'imaginent avoir gagné la bataille de Marengo. Le roi a remercié ses gardes de leur belle conduite ; il n'a pas le même scrupule que son frère à verser le sang de ses sujets.

Hier, au moment où je m'y attendais le moins, on m'a annoncé M. de Serre. Cela m'a fort troublée. Nous avons causé quelque temps officiellement de sa santé. Il m'a dit se trouver mieux, et que les fatigues de la Chambre ne lui avaient point fait de mal.

— Je l'espère, ai-je répondu, ou du moins je le désire.

— Je le crois encore ; vous ne m'avez pas assez en horreur pour me souhaiter du mal.

— Cela n'est pas probable ; il n'est point dans mon caractère de haïr, et ce n'est pas par vous que je commencerai.

Alors il a commencé à me parler avec beaucoup d'émotion et de difficulté ; il trouvait les paroles avec tant de peine, que cela m'embarrassait pour lui.

— Je voudrais savoir, m'a-t-il dit, si j'ai cru à

tort qu'il existait entre madame de Broglie et moi une véritable amitié. Après avoir eu des préventions contre votre mari et même contre vous, j'en suis revenu et tout à fait, et, comme il arrive souvent, peut-être ai-je été trop loin dans l'autre sens. Je me suis figuré que vous aviez tous les deux un véritable attachement pour moi. Me suis-je trompé?

— Non, lui ai-je répondu.

— Mais alors, continua-t-il, comment peut-on supposer quelque chose d'indigne, comment peut-on admettre des rapports injurieux à l'égard d'un ami. L'amitié est un sentiment si religieux, qu'il traverse tous les obstacles et renverse toutes les barrières.

Je lui expliquai alors comment je n'avais entendu nullement révoquer en doute la pureté de ses motifs, mais comment une affection, fondée principalement sur l'enthousiasme pour les vertus publiques, pouvait changer avec la conduite de celui qui en était l'objet.

— J'ai la conscience, m'a-t-il dit, de n'avoir jamais mieux mérité votre estime; car jamais je n'ai mieux rempli mon devoir.

Puis il s'est justifié, tantôt en entrant dans les détails, tantôt en jouant le mystérieux. Il n'était

pas seul ; il y avait des malheurs inévitablement... Vous parlez des jugements, des jurés, des condamnations. Pour condamner, il n'y a que l'embarras du choix. Ses expressions ont toutes un sceau d'originalité. Il m'a dit, en parlant de son affection pour Victor et pour moi :

— Je veux savoir s'il y faut renoncer ; je sais qu'il faut se résigner à tout, qu'il faut savoir se marcher sur le cœur ; mais je ne croyais pas avoir ce sacrifice à faire.

Il a une singulière confiance dans la puissance de sa parole.

— J'ai écrasé, m'a-t-il dit, le côté gauche.

L'ardeur du but ne lui permet pas de rien voir autour de lui.

Par moments il me faisait peur.

— Vous êtes dur, lui ai-je dit.

— Bien loin de là ; je suis sévère, mais mon âme est tendre.

Toute sa personne était ébranlée.

Je lui ai parlé de M. de la Fayette.

— Je ne puis vous répondre, m'a-t-il dit, je respecte votre affection pour lui. Je ne puis pas vous en parler.

Cela m'a donné de l'inquiétude, et sentait la

conspiration. J'ai vu M. de la Fayette et l'ai averti qu'il se tînt sur ses gardes.

Les libéraux ont grand'peur. Benjamin Constant est toujours le plus effrayé de tous; il croit au retour de 1815. Il y aura certainement du danger dans l'intervalle des Chambres. J'ai peur moi-même de M. de Serre. Le côté de la rigueur a pris son imagination. Il est rude dans la conversation. Il a des phrases coupées, énergiques, qui arrêtent les réponses. Il a cependant de la tendresse dans le regard. C'est un homme bien bizarre, et que je ne me lasse point d'étudier.

J'ai eu une dernière conversation avec M. de Serre. J'ai été beaucoup plus contente de lui que la première fois. Nous nous sommes expliqués à fond sur la légitimité. Il m'en a parlé avec une profondeur de vérité qui me faisait regretter de ne pas sentir comme lui.

— La loyauté, m'a-t-il dit, n'est pas seulement dans les actions, elle est dans le cœur. De même qu'il n'est pas permis dans le mariage de penser qu'on serait plus heureux avec une autre femme que la sienne; de même que, selon l'Évangile, c'est être déjà adultère au fond de son cœur, celui qui pense qu'il serait plus heureux sous un autre gou-

vernement a déjà commis la trahison dans son cœur.

—En revanche, ai-je répliqué, c'est un devoir de conscience de ne jamais défendre son gouvernement ni par des moyens oppressifs, ni par la force étrangère, ni par rien qui sente l'injustice. Nous avons abordé ensuite la question des conspirations et des peines capitales; il ne m'a pas paru loin d'admettre que les condamnations à mort en matière politique étaient toujours injustes.

En partant, il nous a dit :

— L'important c'est de durer, peu importe à quel prix; pourvu, ajouta-t-il en me regardant, qu'on n'y mette pas sa conscience. »

La session de 1820 fut close le 22 juillet.

Quelques jours avant la clôture, je vis M. de Serre pour la dernière fois. J'étais à pied, je me dirigeais vers le Luxembourg; il fit arrêter sa voiture; j'y montai, nous échangeâmes quelques paroles tristes et solennelles; il ne me dit pas qu'il venait de signer la destitution de MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Barante et Guizot. Je répondis à la lettre par laquelle il me l'annonça, par une lettre pleine de regrets, mais par une lettre de rupture.

Depuis ce moment, tout rapport a cessé entre nous.

C'était un homme d'un grand talent, et d'un grand esprit; c'était une belle âme; en se trompant, s'il se trompait, il obéissait certainement à sa conscience. J'ai mis quelque prix à réunir ici, tout ce qui pouvait le faire connaître. Nul n'a su, comme moi, ce qu'il était et ce qu'il valait. Dans un pays agité et oublieux comme le nôtre, ce qui ne brille qu'un instant passe vite et n'atteint guère la postérité même la plus prochaine.

Je partis, le 4 juillet, pour les eaux des Pyrénées.

Les médecins m'ordonnaient deux saisons consécutives, l'une à Bonne, l'autre à Cauterets, et véritablement j'en avais grand besoin.

Je voyageais lentement avec ma femme et ma fille aînée; ma seconde fille était restée à Paris, confiée à mademoiselle Randall, qui devait la conduire à Coppet et nous y attendre.

Je ne fis que passer aux Ormes : ma mère était absente; je ne restai que deux jours à Bordeaux. Je n'avais point revu cette ville depuis 1810, époque de ma mission en Espagne. J'avais alors assisté aux félicitations officielles sur la naissance du roi de Rome; peu s'en fallut que je n'assistasse

aux félicitations officielles sur la naissance du duc de Bordeaux. Au nom près, la ressemblance aurait été grande.

Je visitai de nouveau la ville, son théâtre, ses monuments; je n'y trouvai rien changé, ni embelli; point de rues, de places, de quais que je ne connusse; peu de navires dans le port; le commerce languissait; la Restauration n'avait rien restauré. C'est ce qui me fut tristement confirmé par le chef de la maison Portal, sur laquelle j'avais une lettre de crédit.

Nous employâmes plusieurs jours à gagner Pau. La poste n'allait pas aussi vite que vont les chemins de fer. A Pau, nous visitâmes le château qui n'était alors qu'une caserne délabrée, et n'en ressemblait que mieux apparemment, au palais du petit roi de Navarre, la perle de la maison de Bourbon, et le grand homme de notre histoire. On y montrait son berceau fabriqué longtemps après sa mort, et la chambre où il était né, toute charbonnée de dessins obscènes et de chansons soldatesques qui ne ressemblaient guère à celles que chantait Jeanne d'Albret en le mettant au monde et qu'on enseignait à madame la duchesse de Berry, à valoir ce que de raison. Le rez-de-chaussée servait de prison. On y

entendait à travers les barreaux des éclats de rire forcenés et des chœurs chantés en partie sur un tout autre air que *Vive Henri IV* ou *la Belle Gabrielle.*

De Pau à Bonne, on suit une charmante vallée. L'établissement lui-même gît au fond d'un entonnoir; pour trouver quelque promenade, on était alors obligé de grimper à perdre haleine; ce qui ne valait rien pour les affections du larynx. Les bains étaient mal tenus; les logements et la nourriture à l'avenant.

Je ne trouvai là de ma connaissance que M. Patin, professeur de littérature ancienne, aujourd'hui mon confrère à l'Académie, homme très aimable et très instruit, excellent compagnon dans le train de la vie des eaux, toujours en train, toujours prêt à tout, toujours de bon cœur et de bonne humeur.

Nous fîmes amitié avec M. et madame de Montesquiou, proches parents de l'ex-président de l'ex-Corps législatif de l'ex-empereur. C'était un ménage très digne d'intérêt. Ils n'avaient point d'enfants, et c'était là leur grand chagrin; depuis, il leur est né un fils, aujourd'hui l'ami intime de l'aîné de mes fils, qui lui-même, à cette époque, n'était pas encore né.

Les Eaux-Bonnes étaient, cette année, très

fréquentées par les Espagnols. Ils y affluaient moins, je crois, par raison de santé, que pour échapper aux désordres de leur pays. Nous étions au plus fort de la révolution de 1820.

Le 5 janvier, Quiroga et Riego, l'un lieutenant-colonel, l'autre chef de bataillon dans l'armée réunie à Cadix et prête à partir pour le Mexique avaient appelé cette armée à la révolte. L'insurrection d'abord concentrée dans l'île de Léon, s'étant propagée en Andalousie, puis plus tard en Galice, puis enfin dans la plus grande partie du royaume, le roi d'Espagne s'était vu forcé de proclamer la constitution de 1812 et de lui prêter serment le 7 mars.

De là des agitations sans fin, des mouvements en sens opposés, le soulèvement de l'Aragon, l'établissement en Galice d'une junte apostolique; de là maintes et maintes conspirations contre le nouveau régime à son début. Le roi avait ouvert les Cortès le 9 juillet. Durant le cours de notre station dans les Pyrénées, nous suivîmes, avec un intérêt croissant, toutes les vicissitudes de cette session féconde en entreprises révolutionnaires; suppression du majorat d'abord, puis de la plupart des institutions monarchiques; — suppression des jésuites d'abord,

puis de la plupart des institutions religieuses; — confiscation de leurs biens; — décrets anarchiques sur la presse, sur les clubs, etc.; puis enfin et en revanche, tentatives de réaction; — dissolution de l'armée de Léon; — exil de Riego; — retraite du roi à l'Escurial; — puis le triomphe définitif du parti démocratique, et le retour du roi à Madrid, pieds et poings liés ou à peu près.

C'était notre année 1789.

Après avoir passé trois semaines à Bonne, nous passâmes le mois d'août tout entier et le commencement de septembre à Cauterets. Là, nous vîmes un peu plus de monde. Fortuné de Lascours, l'ami de M. de Tracy, et de tous nos amis, le nôtre déjà, et bientôt destiné à nous tenir de plus près, vint nous y joindre. Nous y trouvâmes madame la duchesse de Montebello, et ses fils, dont l'aîné venait d'entrer à l'École polytechnique ; elle m'avait fait l'honneur de me le présenter elle-même à Paris, et m'en parla souvent, durant notre séjour aux eaux, avec un intérêt touchant et sérieux. C'était une personne d'un caractère élevé, qui portait dignement le deuil de son époux et de l'Empire, sans regrets personnels, sans misérable jalousie. Sa conduite et son attitude étaient la condamna-

tion des bonapartistes ralliés ou conspirateurs.

Nous trouvâmes encore à Cauterets une autre personne tout autrement célèbre sous le régime impérial, madame Gazani, l'une des lectrices de l'impératrice Marie-Louise. Je la connaissais un peu. Son mari était receveur général à Évreux; durant le cours des dernières élections, il m'avait reçu dans sa maison, en insistant pour que j'y restasse. Madame Gazani était encore, à l'époque dont je parle, d'une beauté admirable, et ce qui vaut mieux, c'était une excellente femme, bonne, simple, charitable, et dont, pour ma part, je n'ai jamais rien su qui justifie les propos tenus sur son compte.

C'est à Cauterets que nous apprîmes la révolution de Naples.

Le 2 juillet, le lieutenant Morelli, en garnison à Nola, avait soulevé son escadron, et le chef des carbonari de cette petite ville, Minichini, avait appelé son monde aux armes; le lendemain 3, Concilii, lieutenant-colonel, s'était emparé d'Avellino; le 7, ce mouvement s'était étendu à la Basilicate et à la terre de Labour; Naples même était entré en danse, et le bonhomme de roi ayant, sous prétexte de santé, résigné ses pouvoirs à son fils aîné le

duc de Calabre, celui-ci s'était empressé de proclamer la constitution des Cortès; cela fait, on en chercha partout un exemplaire, il ne s'en trouva pas dans le royaume.

Vinrent alors les insurrections de Bénévent et de Pontecorvo, deux chétives principautés qui jadis avaient figuré comme bague au doigt dans les dotations de M. de Talleyrand et du général Bernadotte, et qui, cette fois, s'érigèrent fièrement en république, faute de mieux.

Vint enfin l'insurrection de Palerme, non plus seulement contre le roi de Naples, mais contre le royaume de Naples, laquelle fut promptement étouffée dans des flots de sang.

De si beaux exemples ne pouvaient être perdus pour nous. Aussi fut-ce sans la moindre surprise que nous lûmes, un beau matin, dans le journal, la grande nouvelle d'une grande conspiration militaire, laquelle avait failli éclater, le 20 août, au beau milieu de Paris. Le gouvernement, disait-on, l'avait prise en flagrant délit; les ramifications s'étendaient dans plusieurs départements, et remontaient jusqu'à la garde royale. En cas qu'elle eût réussi, nous n'aurions pas été pris sans vert comme on le fut à Naples. Le ministère de la

guerre régénéré aurait trouvé, dans ses cartons, une traduction de la constitution des Cortès, traduction de ma façon, envoyée en 1810 par le maréchal Bessières, et dont je conserve la copie, ou plutôt le brouillon.

Ce fut avec moins de surprise encore que nous apprîmes, à la fin d'août, la révolution de Portugal.

Le 24, insurrection militaire à Porto;

Le 15 septembre, junte du gouvernement;

Puis la convocation des Cortès;

Puis leur élection sur le mode espagnol;

Puis sommation adressée au roi, envoi au Brésil pour la lui signifier;

Puis le reste.

Nous quittâmes Cauterets vers le milieu de septembre; en nous dirigeant vers la Suisse, nous traversâmes le midi de la France.

Arrivés à Toulouse, nous y trouvâmes d'anciens amis, M. et madame de Catelan, madame de Gramont leur fille, et les filles de madame de Gramont.

M. de Catelan, mon collègue à la Chambre des pairs, ancien président au parlement de Toulouse, ou peut-être ancien avocat général, je ne sais

lequel, me donna quelques renseignements curieux sur le procès de Calas. Il admettait que la procédure avait été odieuse, et le jugement inique, en droit; mais il tenait bon pour la culpabilité de l'accusé. Ses raisons ne me persuadèrent point. Je visitai, avec lui, la place où M. de Villèle avait à peu près laissé égorger le pauvre général Ramel; *laissé*, ce n'est pas trop dire : M. de Villèle était maire; il était déjà le chef avoué du parti royaliste; le guet à pens avait été préparé au su et vu de tout le monde; M. de Villèle ne fit rien pour en prévenir l'exécution, et, de sa personne, il ne parut point.

A Nîmes, dont M. de Lascours nous fit les honneurs, après avoir payé un juste tribut d'intérêt et d'admiration aux antiquités dont fourmille, en quelque sorte, cette ville; après avoir vu et revu le petit mais excellent groupe de protestants éclairés qui en sont l'honneur et l'ornement, M. Daunant, M. Lafarelle, M. Girard et plusieurs autres, je me fis conduire sur le lieu même où le général Lagarde avait reçu un coup de pistolet, à bout portant, de la main de Trestaillon.

A Avignon, ce qui reste du palais des Papes, l'emplacement de la trop fameuse glacière, l'hôtel

où fut massacré le maréchal Brune, voilà ce qu'on montre aux voyageurs. Des ruines, des forfaits; triste encouragement pour un débutant dans la carrière publique !

Nous ne passâmes que deux jours à Lyon, où nous ne connaissions personne. Après avoir traversé la charmante vallée de Grésivaudan, le vrai paradis de la France, nous fûmes reçus à Grenoble par des amis politiques; M. Savoie-Rollin et plusieurs membres de la famille Perier, et nous atteignîmes enfin Coppet, où je ramenai et retrouvai mon petit monde en bon état.

Mon beau-frère m'y attendait avec ma seconde fille; nous n'y devions passer que fort peu de temps. J'étais rappelé en France par l'approche des élections. C'était le premier essai de la loi nouvelle; il n'était permis à personne d'en prendre à son aise, et à moi moins qu'à personne.

Durant les quelques semaines qui suivirent notre retour, point d'événement; et pourtant ces quelques semaines font époque dans ma vie.

Nous étions en plein réveil.

C'est le nom qu'on donne, dans le langage de la théologie protestante, à ces temps de faveur extraordinaire, à ces recrudescences de zèle reli-

gieux, où la grâce divine, par d'abondantes effusions, réchauffe les âmes engourdies, ranime les croyances et multiplie les conversions.

L'Église helvétique et notamment celle de Genève en avaient bon besoin. Pendant tout le cours du dernier siècle et les débuts du nôtre, elle avait été arienne, pour ne rien dire de plus. D'Alembert l'en avait félicitée dans un article fameux de l'*Encyclopédie*, et les protestations qu'il avait reçues n'étaient point de nature à l'obliger de se rétracter.

La réaction datait déjà de plusieurs années. Madame de Staël l'avait vu naître en 1816, et son latitudinarisme piétiste s'y prêtait peu volontiers. J'avais assisté, dès lors, à des discussions, sur ce sujet, entre elle et sa fille. Celle-ci, très fervente, et très sérieusement orthodoxe, n'avait fait depuis que s'engager, de plus en plus, dans cette voie. La société de Genève et celle de Lausanne étaient partagées ; nos meilleurs amis s'attaquaient réciproquement avec une vivacité croissante; il en était de même des pasteurs les plus accrédités. Mon beau-frère hésitait encore. Il n'y allait de rien moins, en effet, que du fond du protestantisme, voire même du christianisme ; il s'agissait de savoir

si le protestantisme resterait un oreiller de paresse pour les âmes tièdes, et de rêverie pour les âmes tendres, un rationalisme honteux de lui-même, une sorte de compromis, par je ne sais quel respect humain à double face, entre la sincérité des vrais philosophes, et celle des vrais chrétiens.

C'était là surtout ce qui me frappait ; je n'étais pas protestant ; je n'étais pas même chrétien dans le sens rigoureux du mot.

Comme la plupart des hommes de mon temps, je veux dire de ceux dont les sentiments étaient honnêtes et la conduite régulière, qui n'étaient libertins, ni selon le XVIIe ni selon le XVIIIe siècle, j'en étais resté depuis ma première communion à la *Professions de foi du Vicaire savoyard.* Je n'avais jamais douté des grandes vérités de la théologie naturelle exposées magnifiquement dans la première partie de cet écrit. J'admirais, comme le bon vicaire (bon tout au plus, pourtant !), la vie et le caractère de Jésus-Christ, je trouvais comme lui l'Évangile humainement inexplicable ; mais je trouvais, à mon grand regret, sans réponse, ses objections contre les miracles et les mystères ; c'est-à-dire contre la révélation proprement dite ; et, cela étant, je ne me faisais aucune illusion. Je concevais parfaitement

que, dans un tel état d'âme, si je n'étais pas irréligieux, je n'étais pourtant d'aucune religion. Point de religion sans pratique; point de pratique qui ne soit ou la commémoration d'un miracle, ou le symbole d'un mystère. La religion naturelle, sans religion surnaturelle, n'est à tout prendre qu'un système de philosophie, meilleur et plus sensé que son contraire.

Je trouvais, dès lors, très inconséquent et quelque peu puéril le protestantisme qui consistait à tenir l'Évangile pour vrai, en s'arrêtant au côté moral et sentimental et à détourner les yeux de tout le reste, sans en rien admettre et sans en rien rejeter; il n'y avait à cela, selon moi, ni virilité, ni dignité, ni sécurité solide et sérieuse. Je le disais à mon beau-frère lorsqu'il me consultait dans ses perplexités. « Point de milieu, lui disais-je, il faut être, comme moi, philosophe chrétien, et triste d'en rester là ; ou il faut être comme votre sœur, chrétien pour tout de bon. L'état d'âme que vous tenez de votre mère, qui la tenait elle-même de son père, était une simple protestation contre l'incrédulité de leur temps, et un premier pas vers la foi; mais un premier pas n'a de valeur que par le second; ou l'Évangile est divin ou il ne l'est pas; s'il l'est, tout y est vrai et rien n'y

est vrai s'il ne l'est pas. Jésus-Christ n'a été qu'un sage comme Socrate ou Confucius, quoique très supérieur à l'un et à l'autre.

Nous discutions alors à perte de vue, nous reprenions les objections une à une, et, ce qui résulta pour lui comme pour moi de ces conversations multipliées, ce fut la conviction que ces objections étaient moins concluantes en réalité qu'en apparence.

Je ne crois pas me tromper en faisant dater de là la conversion de mon beau-frère, conversion qui fut prompte, fervente et durable; je suis certain de ne pas me tromper en faisant dater de là, non ma propre conversion qui fut lente, laborieuse et progressive, mais le commencement de ces études opiniâtres que j'ai poursuivies à travers les distractions de la vie publique, et dont j'ai réuni les fruits dans un grand ouvrage auquel je n'ai mis la dernière main qu'en 1852.

Je reviendrai sur tout ceci en temps et lieu

Nous retournâmes à Paris vers le milieu d'octobre. Nous y trouvâmes les affaires en très mauvais état. Je laisserai parler sur ce sujet autant qu'il me sera possible le *Journal* que j'ai déjà tant cité; il mérite plus de confiance que ma propre mémoire.

« 18 octobre.

» Il n'y a presque personne à Paris. Je n'ai vu que fort peu de monde. La politique est triste et stagnante. Le ministère est tout à fait livré au côté droit. La nomination des présidents de collèges électoraux en a été le symptôme le plus décisif. M. de Serre est le plus violent. Depuis la destitution de tous nos amis, nous avons rompu toute relation avec lui.

» On travaille à discipliner la gauche sous MM. Royer-Collard et Camille Jordan; mais on s'inquiète des élections.

» La naissance du duc de Bordeaux a donné aux Bourbons un instant de popularité; le peuple a vraiment été dans la joie. On ne sait s'ils sont aimés ou haïs, tant l'opinion est mobile et insaisissable.

» Le livre de M. Guizot est très populaire. Il y a bien quelques concessions au côté gauche, c'est à présent le penchant des doctrinaires.

» On parle du retour de M. Decazes.

» On parle de la conspiration. Victor a vu M. de Sémonville, qui lui a dit en confidence qu'elle est très grave, et qu'il y aura beaucoup de condamna-

tions inévitables. Le colonel Fabvier est arrêté et au secret. M. de Sémonville avait l'air de le croire fort compromis; mais il a rassuré Victor sur tout ce qu'il connaît, en lui disant qu'il n'y avait aucun nom honorable, qu'il n'y avait que des *sacripants*. Cela sera grave pourtant, et nous approchons des voies sanglantes.

» Les fonds montent; les électeurs à trois cents francs nomment des ultras.

» Les ministres ont bien des moyens de force; la magistrature est entre leurs mains, et ils font le plus honteux abus de la justice; le clergé leur donne tout son appui; ils disposent de toutes les places et ne redoutent que le mécontentement de l'armée.

» J'ai vu hier Camille Jordan; je me retrempe avec lui; il m'a parlé avec une admirable éloquence; il m'a rappelé les horreurs de la Révolution, l'apathie de ce peuple, qui, sans être féroce, laissait commettre, sous ses yeux, des atrocités journalières; lui-même n'est point abattu, il veut se concerter avec Victor pour la session; il pense que la marche doit être plus ferme que jamais.

» — Je ne puis plus grand'chose, me disait-il, pourtant j'irai, j'irai encore quelquefois.

» Les élections de Paris ont tourné en faveur du

côté droit; personne n'y prend part; à peine si l'on s'informe du résultat. Ceux qui votent savent à peine ce qu'ils font. Quand je me rappelle ce qu'étaient les élections de Paris il y a deux ans, il me semble que tout est mort.

» M. de Rigny nous a raconté les manœuvres du gouvernement dans les élections. Jamais on n'a demandé avec plus de hardiesse aux hommes de voter contre leur conscience.

» Victor est revenu des élections de l'Eure; elles ont tourné au côté droit; les libéraux l'ont reçu à merveille; mais il a trouvé partout une grande peur. Il n'est pas découragé; il croit que la conduite doit être très mesurée et très ferme; qu'il faut préserver par la sagesse la dernière liberté qui nous reste, celle de la tribune.

» M. de Rémusat, qui arrive de Lille, dit que, là aussi, le côté droit l'emporte.

» Cambacérès a déployé son bulletin, en disant qu'il venait voter pour la monarchie légitime. Le duc de Rovigo était à Versailles à côté de M. Molé et lui disait :

» — N'est-ce pas honteux d'avoir affaire à toute cette canaille électorale, quand on habite le palais de ses pères?

» M. de Barante, qui revient de son département, y a vu faire, comme partout, des nominations de droite.

» On parle beaucoup du congrès de Troppau. On dit que l'entrée à Naples est décidée, et que l'armée s'appellera l'armée européenne. »

« 24 novembre.

» M. de G... était hier au soir chez moi. C'est le cynisme politique le plus avoué qu'on puisse se figurer. On s'étonne que les Italiens disent tout naïvement qu'ils ont peur ; mais les Français paraissent avoir la même franchise dans l'ordre civil. M. de G... nous a dit tout à coup avec un air de héros de théâtre :

» — Certainement nous avons fait des concessions sur nos opinions ; mais, quant à nos intérêts, si l'on croit que nous les oublions, on se trompe ; qu'on y touche seulement et l'on verra si nous savons les défendre !

» Le geste était si beau, que j'ai cru qu'il se trompait de mots, et qu'il voulait dire le contraire.

» M. Guizot est arrivé. J'en ai été enchantée ; je l'ai trouvé plein d'âme, d'énergie et de vigueur.

Il dit que le rôle des doctrinaires peut être très beau dans la session prochaine; qu'à eux seuls appartiendra l'expression de la vérité tout entière.

» La disgrâce a ajouté à ce qu'il y a de bon dans son caractère. Sa fierté et sa noblesse ressortent plus que jamais.

» M. Germain est venu ce soir. Il nous a raconté le procès de M. Madier de Montjau. Sa défense a été admirable, et sa cause pleinement gagnée dans l'opinion. Il a plaidé avec noblesse et gravité; sa figure était imposante et son accent sincère; tout l'auditoire était ému, et M. de Serre, rouge comme le feu, ne pouvait cacher son trouble. Vingt fois M. Madier s'est adressé à lui, en lui rappelant ses discours, ses rapports, et tout cela sans ironie, sans blâme, sans rapprochement, toute la force était dans les choses, et il a fini par dire :

» — Je remets ma cause entre les mains de M. le garde des sceaux.

» La Cour de cassation l'a censuré, mais ne l'a pas suspendu, et son triomphe a été complet.

» On divise maintenant la Chambre en cinq sections : l'extrême droite, la droite, le centre droit, le centre gauche et la gauche.

» Il n'y a plus de réunions ni chez M. Ternaux,

ni chez M. Laffitte. Les libéraux sont dispersés et abattus. »

Ces extraits un peu désultoires, un peu pêle-mêle, d'un mémorial écrit au jour le jour, rendent ce me semble, plus vivement que ne le pourraient faire des réflexions générales, l'état au vrai des esprits et des affaires à la fin de 1820.

La contre-révolution marchait au pas de course, tant au dedans qu'au dehors.

Au dedans, l'élection de Grégoire avait jeté bas la loi du 5 février. — L'assassinat du duc de Berry avait cassé le cou à M. Decazes. — La venue de l'enfant du miracle faisait tourner toutes les têtes. — La folle conspiration du 20 août, dont j'ai déjà dit quelque chose et sur laquelle je reviendrai, armait les prétentions du côté droit, voire même ses passions, d'un prétexte légitime.

Au dehors, les folles révolutions des deux péninsules en faisaient autant pour la Sainte-Alliance. Les empereurs d'Autriche et de Russie s'étaient réunis au roi de Prusse ; leur petit congrès, séant à Troppau, sur la frontière qui sépare la Silésie de la Pologne, avait fulminé un premier anathème contre la révolution de Naples, et sommé le roi

très penaud et très malévole de cette révolution improvisée d'avoir à rendre compte de ses intentions, s'il en avait; chose qui ne lui déplaisait en aucune façon, pilule très amère que le parlement napolitain avait été contraint d'avaler; le rendez-vous assigné était à Laybach; autre congrès en perspective. Celui de Troppau avait été le coup de de maître de M. de Metternich; il y avait mis la main sur l'empereur Alexandre, qu'il n'a point lâché depuis, et s'était fait livrer par notre ambassadeur les instructions secrètes de sa cour, dont il avait fait son profit.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit, le 20 décembre, la session de 1821.

IV

1821

Le discours du roi fit peu d'effet; il fut trouvé terne, froid, embarrassé; on y remarquait néanmoins une allusion à la Sainte-Alliance, *garantie de l'ordre social*, et une autre au complot récemment découvert, et *trop voisin des désordres qui l'avaient précédé*.

« J'y trouve, dit le mémorial que je cite toujours comme un vivant témoignage, le ton de M. de Serre retourné, ce ton de doctrinaire qui rend compte à la liberté de ce qui se fait contre elle. »

L'attitude du côté droit était moins triomphante qu'on n'avait lieu de s'y attendre; la gauche faisait bonne contenance. Madame la dauphine paraissait pour la première fois dans une tribune.

Le lendemain une forte majorité se prononçait pour le côté droit, dans les bureaux de la Chambre des députés. A la Chambre des pairs, en revanche, la majorité diminua. J'obtins 64 voix pour la commission de l'Adresse. C'était la première fois qu'une telle fortune m'arrivait. La situation se dessinait; d'un côté l'attaque, de l'autre la résistance.

Deux jours après, MM. Lainé, de Villèle et Corbière entraient au ministère; les deux premiers, sans portefeuille et en amateurs; le dernier comme chef de l'instruction publique. M. de Chateaubriand devenait ambassadeur à Berlin.

De tels choix achevaient d'imprimer au second ministère de M. de Richelieu son vrai caractère. C'était évidemment un ministère de transition, et de transition rapide vers le côté droit. Ni mes amis ni moi ne pouvions nous associer à sa politique; restait simplement à savoir jusqu'à quel point la prudence conseillait de le ménager.

Le premier combat fut livré le 8 janvier, sur la loi qui prorogeait de six mois la perception des impôts. Ce fut dans cette séance qu'on entendit pour la dernière fois la voix de Camille Jordan; chacun le sentait au fond de l'âme; il fut écouté avec un profond respect par la majorité qu'il atta-

quait avec sa vivacité accoutumée; on ne le revit plus depuis ce jour, à la tribune, et rarement à la Chambre; il mourut le 9 juin.

C'était une grande perte pour la France, pour ses amis, et pour une minorité décimée comme la nôtre.

Le même jour 8 janvier, le vieux roi de Naples, bon homme en tant qu'imbécile, mais par cela même capable de tout, comparaissait à Laybach, devant des juges dont il était le complice, ou, si l'on veut, le compère. Ces juges étaient le roi de Prusse et les deux autocrates du Nord, flanqués de leurs ministres. Tout ayant été primitivement réglé, c'est-à-dire bâclé à Troppau, l'examen de l'état de la péninsule, et la discussion des moyens à mettre en œuvre pour réduire Naples d'abord, puis plus tard, le Piémont, qui fit sa révolution *in extremis*, ne fut qu'une farce solennelle. L'Angleterre protesta pour la forme; la France fit timidement quelques réserves; tout fut emporté de haute lutte, et sans résistance même apparente. On trouvera dans mes papiers le compte rendu très exact et très détaillé des délibérations intervenues, et des résolutions prises dans les congrès de Troppau et de Laybach. Ce travail, relevé avec soin, par M. de

Bois-le-Comte alors attaché à l'ambassade de France en Russie, et siégeant au congrès avec M. de la Ferronays, reproduit les procès-verbaux et les documents officiels avec des éclaircissements qui ne laissent rien à désirer. Je me borne ici, pour la clarté de mon récit, à faire, en passant, mention de ces deux congrès, auxquels il n'était dans ma position de prendre aucune part.

Je ne m'arrêterai guère aux incidents de la session législative. L'importance en fut médiocre. Je rappellerai, néanmoins, en passant, que cette session s'ouvrit par la discussion d'une loi sur le régime sanitaire, loi dont l'origine fut l'invasion de la fièvre jaune en Catalogne, et la conséquence, ce fameux cordon sanitaire qui devint bientôt l'embryon de l'armée d'observation destinée à renverser le gouvernement constitutionnel en Espagne, et le prétexte de la formation de cette armée.

Je défendis, avec une impartialité dont il me fut tenu compte, la loi présentée par le ministère, contre un assez grand nombre d'attaques saugrenues et je parvins à y faire insérer un amendement dont la nature et la portée méritent d'être expliquées ici en peu de mots. Je prends la liberté d'y insister comme exemple du danger que peuvent

entraîner, en matière criminelle, les rédactions de forme et de confiance, les préjugés de métier, et la négligence trop excusable de l'autorité supérieure.

La loi frappait de peines sévères la violation d'un cordon sanitaire, et ces peines semblaient excessives à plusieurs membres de la Chambre. C'était à tort : il est des cas où la sévérité de la peine doit avoir pour mesure la conséquence du crime plus que la perversité de l'intention ; c'est une théorie que je développai, non sans quelques succès, et qui ne fit que me rendre plus fort lorsque j'attaquai la disposition qui punissait de mort la violation du cordon sanitaire, *lorsque la contagion s'en serait suivie*. C'était, tout ensemble, faire dépendre la peine capitale d'un fait arbitrairement imputé à un autre fait et trancher une question médicale controversée entre les gens de l'art. Que serait-il arrivé si, plus d'une tête étant tombée sous le coup de cet article, il était définitivement avéré par la science que la fièvre jaune n'était pas contagieuse ?

Conçoit-on qu'une si terrible inadvertance ait pu échapper au bureau des affaires criminelles, sous un ministre aussi éclairé que M. de Serre, au Conseil d'État, à qui la loi avait été soumise, et à la Commission de la Chambre des pairs elle-même ?

Quand je n'aurais rendu, durant le cours de ma longue carrière, que ce service à la justice et à l'humanité, je n'aurais tout à fait perdu ni mon temps ni ma peine.

Je pris également part, avec quelque vivacité, à la discussion d'une loi fort attaquée, plus peut-être qu'elle ne méritait de l'être, la loi qui réglait le mode de remboursement des reconnaissances de liquidation émises en 1817; mais, en définitive, ce fut le procès engagé devant la Chambre des pairs qui me préoccupa presque exclusivement.

Dès le jour, en effet, où je lus à Cauterets, dans *le Moniteur*, qu'une grande conspiration militaire venait d'être découverte, je ne doutai pas, vu l'état des esprits en France et des affaires en Europe, que la conspiration ne fût réelle. L'exemple de l'Espagne, du Portugal et de Naples était trop tentant pour que nos moutons de Panurge hésitassent à faire le saut. Je ne doutai pas davantage que les principaux chefs de l'extrême gauche ne fussent de la partie. Ils s'étaient bien gardés de me prendre pour confident; mais je les connaissais assez pour être sûr de mon fait.

Dès lors, force me fut bien de réfléchir sur le parti que j'aurais à prendre, engagé comme je

l'étais dans la politique de mon pays, et sur la conduite que j'aurais à tenir, lié comme je l'étais avec quelques-uns des instigateurs probables de la conspiration.

Je reconnus, de prime abord, qu'après tant de procès politiques, conduits, en 1815 et depuis, avec la dernière violence, et tragiquement terminés dans des flots de sang, la Chambre des pairs était appelée à donner un grand exemple, à remettre en quelque sorte sur pied la justice politique, à rétablir dans leur plénitude le respect des formes, les droits de la défense, les égards envers le malheur, la modération, l'équité, le discernement dans l'administration des peines. Je voyais bien, en outre, dans la position que je m'étais faite, étant peut-être le seul de la Chambre qui connût au même degré les règles de la procédure en France et en Angleterre, je voyais bien, dis-je, que tout le fardeau pèserait sur moi, que mes collègues d'opposition me laisseraient la direction de la conduite commune, et que j'exercerais quelque action sur nos communs adversaires.

Mais que faire, si je rencontrais dans l'accusation, comme j'avais tout lieu de le craindre, mes amis les plus chers, M. d'Argenson, M. de la Fayette, d'autres encore? Fallait-il me récuser, les

livrer à la poursuite, sans essayer de les défendre? Fallait-il faire fléchir, en leur faveur, la balance de la justice, mentir à ma conscience, trahir mes devoirs de magistrat?

La question était délicate et l'alternative douloureuse.

Décidé comme je l'étais, au fond de l'âme, j'en conviens en toute humilité, je me rassurais un peu en me disant :

Que, selon les règles de la justice la plus sévère, entre la condamnation d'un innocent et l'évasion d'un coupable, la parité n'était pas égale, l'une étant un crime et l'autre une faiblesse;

Que même ce n'était pas toujours une faiblesse; qu'il se rencontrait des cas où la prudence conseillait de ne pas poursuivre à outrance les conséquences de la vérité légale;

Qu'après tout, les formes juridiques laissaient passer bien souvent les coupables à travers les mailles du filet, et n'en étaient pas moins estimées des gens de bien et des gens sensés.

Je me disais enfin que, le droit de grâce n'étant qu'un tempérament apporté à la rigueur du *summum jus*, et la Chambre des pairs étant un tribunal politique, elle devait, à certain degré, partager

le droit de grâce avec la couronne, ses arrêts ne pouvant guère être réformés comme ceux des tribunaux ordinaires.

On pensera ce qu'on voudra de ces considérations, peut-être un peu latitudinaires, mais elles me parurent alors suffisantes pour m'engager tête baissée dans le défilé, et, même à présent, je ne les trouve pas sans que que poids.

Afin, néanmoins, de mettre à couvert ce qui pouvait et devait l'être, je pris sur-le-champ un grand parti. J'allai droit à M. d'Argenson et à M. de la Fayette, et je leur dis : « Je ne veux rien savoir de ce que vous avez fait; je ne veux point savoir si vous avez été engagés dans la conspiration ni jusqu'à quel point vous l'auriez été : pas un mot entre nous sur tout cela. Laissez-moi me démêler, tant bien que mal, à travers les incidents de la procédure, en m'appliquant à y chercher, vrai ou faux ce qui vous peut être utile. Si je savais par vous, extrajudiciairement, la vraie vérité, je mentirais en la niant ou en l'altérant; je ne mentirai point en restant dans mon rôle de juge, en ne sachant que ce que je dois savoir, et en présentant les faits tels que l'instruction les offre, sous le jour qui peut vous être le plus favorable.

Encore un coup, je ne prétends pas que le raisonnement fût irréprochable, mais, encore un coup, je le tins pour suffisant, et, tout compte fait, je ne me repens point d'en avoir fait la règle de ma conduite. La Chambre, d'ailleurs, sembla devancer ma pensée, et sa commission me fraya la route.

La conspiration avait été découverte et saisie presque en flagrant délit le 20 août 1820. La convocation des Pairs présents à Paris avait eu lieu le 21. Éloigné de tout le diamètre de la France, il m'eût été impossible d'y déférer, lors même qu'elle m'aurait été adressée. La Chambre, telle quelle, avait nommé, sur-le-champ, une commission d'instruction qui fit son rapport les 28, 29 et 30 décembre 1820 et les 2 et 3 janvier 1821.

Les difficultés dont mon esprit était assiégé, elle les avait rencontrées de prime abord. Entre elle et le gouvernement s'était élevée la question de savoir jusqu'où l'on entendait pousser les choses; s'il convenait de remonter à l'origine du complot, et de mettre en cause, à telles fins que de raison, la plupart des chefs de l'extrême gauche, ou de laisser dans l'ombre la partie ésotérique du drame en se bornant à poursuivre les personnes directement engagées dans le coup de main.

La commission s'était arrêtée à ce dernier parti.

Le gouvernement insistait pour le parti contraire.

Ainsi, dès l'instant où la lecture du rapport par l'organe de M. Pastoret fut terminée, on vit le ministère public se lever, dans la personne de M. Jacquinot Pampelune, procureur général, et demander un supplément d'instruction en indiquant nominativement les personnages célèbres alors et depuis, sur qui portaient ses soupçons.

La commission entrant dans cette voie d'elle-même et de son plein gré, c'était à moi de l'y suivre, et de la seconder avec ménagement, en lui donnant, de temps en temps, un coup d'épaule, mais en me réservant pour les grands et derniers efforts où je serais à peu près seul sur le terrain.

J'entrai en communication avec ses principaux membres; je reçus d'eux la confidence de leurs inductions, de leurs soupçons, de leurs découvertes, je pris une connaissance anticipée de la procédure, et je concertai avec eux le moyen d'en venir au but que nous nous proposions d'atteindre.

Le plus ferme, le plus avisé, le plus convaincu, par une longue expérience des révolutions et des vicissitudes des partis, qu'il n'y avait rien à ga-

gner à pousser ses adversaires à bout, c'était M. de Sémonville. J'entrai pour quelque chose dans le plan général et dans les détails du grand discours qu'il fit à ce sujet et qui entraîna la décision de la Chambre. Ce fut un discours vraiment politique, sous les apparences juridiques, et j'en ai peu entendu dans ma vie qui m'aient paru plus habiles et plus sensés.

Cette première bataille gagnée, rien n'était fait encore.

Restait à prononcer sur la mise en accusation des inculpés compris dans les propositions du rapport; restait à conduire la délibération de telle sorte que ceux de ces inculpés dont la présence aux débats pourrait rouvrir le champ du supplément d'instruction en fussent définitivement écartés.

Ce fut là l'objet de mes soins.

J'étudiai à fond la procédure; je m'appliquai à bien connaître le caractère et la position de chaque inculpé, et à diriger la délibération en conséquence. Quand mon travail personnel était terminé, j'en communiquais les résultats à mes amis, qui suivaient de confiance mes indications, et me secondaient de leur mieux.

Grâce à ce travail opiniâtre et discret, je parvins à concentrer tout le nœud de l'affaire sur l'un des inculpés dont la présence courrait risque de tout compromettre, et dont l'absence, selon moi, devait tout simplifier.

Cet inculpé, c'était le colonel Fabvier.

Il était, en quelque sorte, le lien entre les hommes politiques et les hommes d'action, entre les chefs de la gauche et les militaires : c'était par lui que ces derniers recevaient les directions des premiers ; je ne veux point dire par lui seul, mais le plus souvent, le plus habituellement. Je connaissais le colonel Fabvier. Il avait été aide de camp du duc de Raguse. Je le savais téméraire, emporté, orgueilleux, peu maître de lui-même, et ne doutais pas que, s'il figurait sur le banc des accusés, en le pressant un peu, on ne lui fît dire infiniment plus qu'il n'avait dit à la commission, qui ne le pressait pas ; je ne doutais pas qu'il ne dît, par défi et par imprévoyance, non seulement ce qu'il savait, mais ce qu'il soupçonnait, non seulement ce qu'il avait fait, mais ce qu'avaient fait tous ceux avec qui il s'était trouvé en rapport.

Le coup de partie était donc de le mettre hors d'accusation.

Lui absent, la plus grande partie des accusés ne pouvait plus guère alléguer que des ouï-dire de seconde ou troisième main, qu'il était facile de réduire à de simples bavardages, les deux principaux accusés étant contumaces et en fuite.

C'est à cela que je m'appliquai.

Je pris soin, à l'égard des premiers inculpés portés sur la liste, de bien établir mon terrain, c'est-à-dire d'admettre ou de rejeter les conclusions du rapport conformément au but que je me proposais, en dégageant la question principale de toutes les questions accessoires; puis, quand vint le tour de Fabvier, j'arrêtai mon plan.

Je divisai l'accusation en deux époques, l'une que je nommai fabuleuse, l'autre historique, et je réunis dans la première tout ce qui pouvait avoir trait de loin ou de près aux origines de la conspiration, en concentrant dans la seconde tout ce qui tenait directement aux préparatifs du coup de main projeté, et je distribuai tous les faits indiqués ou révélés par la procédure conformément à ce double point de vue.

Mon plan fait, je voulus avoir l'avis d'un homme du métier.

J'allai trouver Manuel.

Je lui répétai ce que déjà je lui avais dit plus d'une fois; que je ne demandais ni n'accepterais, de sa part, aucune confidence; mais que je recevrais avec empressement ses conseils sur la direction de l'affaire.

— Figurez-vous, lui dis-je, que vous êtes l'avocat de Fabvier, que vous avez sous les yeux les résultats de la procédure, tels que je vous les indique; voilà ce que je me propose de dire; est-ce là ce que vous diriez!

J'obtins son approbation.

Je l'obtins même *ultra petita*, comme on le va voir.

Le jour où la mise en accusation du colonel Fabvier devait être discutée, j'allai, de bonne heure, au Luxembourg, pour feuilleter la procédure et vérifier quelques faits. En entrant dans la salle où s'empilaient, chaque matin, les imprimés à distribuer avant la séance, je vis apporter à dos d'homme, un énorme ballot, je pris le premier exemplaire, et quelle ne fut pas ma surprise en y trouvant, d'avance, le discours entier que j'allais prononcer dans deux heures, rédigé sous forme de mémoire à consulter! Tout s'y trouvait: le plan général, l'ordre des idées, la marche de l'argu-

mentation, les détails piquants, les incidents propres à tenir les esprits en éveil. Manuel, auteur anonyme de ce mémoire, avait retenu, trait pour trait, presque mot pour mot, notre conversation, et je n'imagine pas dans quel but, moins encore dans quelle espérance, il entendait prendre sur moi les devants.

Si ce mémoire était distribué, j'avais bouche close; c'était mon discours qui devenait le plagiat.

Je pris sur-le-champ mon parti.

Je fis enlever le ballot; on le porta dans le cabinet de M. de Sémonville, à qui j'expliquai toute l'affaire; nous convînmes que la distribution n'aurait lieu que le lendemain. Le ballot fut enfermé sous clef. A midi, la séance commença selon l'usage.

Placé l'un des premiers sur la liste, j'étais des derniers à prendre la parole. On procédait par appel nominal et le dernier nommé était le premier appelé. Durant la première moitié de la séance, les affaires du pauvre Fabvier allaient de mal en pis. Il était fort compromis; dans l'intervalle de répit qui nous était accordé, mes amis étaient consternés. « Il n'y aura pas dix voix pour

lui, » disait-on de toutes parts. Mon tour vint vers quatre heures.

Je parlai environ deux heures.

Quand je me rassis, et qu'on fit un second appel nominal, il ne resta que dix-sept voix en faveur de l'accusation.

Il m'est arrivé comme ministre d'obtenir plus de succès apparent. Mais, pour moi et au fond de l'âme, ce fut ma meilleure journée. On peut voir dans le second volume des *Souvenirs et Correspondances* de madame Récamier, l'effet produit sur M. de Montmorency, à coup sûr le plus décidé et le plus entêté de mes adversaires. Fabvier fut mis en liberté le soir même.

Dès lors plus d'inquiétudes, plus de difficulté réelle, plus d'incidents périlleux; la mise en accusation réglée, les débats se trouvèrent renfermés, par cela même, dans des limites fixes. Il devint aisé d'obtenir du chancelier, bon homme de nature, indulgent par caractère, qu'il traitât les accusés avec ménagement, ne leur tendît aucun piége, leur épargnât les menaces et les questions captieuses; de même à l'égard des témoins, et, si quelque jurisconsulte anglais nous a fait l'honneur d'assister à l'une de nos audiences, tout en trouvant encore

beaucoup à reprendre, il a dû remarquer quelques progrès dans la bonne voie.

Je puis me vanter d'y avoir été pour quelque chose ; j'avais acquis de l'autorité sur tous mes collègues, quelle que fut leur opinion, et je ne m'épargnai pas durant tout le cours du procès. Me sera-t-il permis d'ajouter, *valeat quantum*, que le jour même de la naissance de mon fils aîné, je n'appris cet heureux événement qu'à la Chambre et sur mon banc? J'attache du prix à de tels souvenirs; c'est à peu près tout ce qui nous reste de quarante années consacrées au service de notre pays.

Le procès ayant principalement préoccupé la Chambre des pairs, et disposé de tous les moments que l'état, toujours fort précaire, de ma santé me permettait de consacrer aux affaires publiques, je restai à peu près étranger aux débats que ne pouvaient manquer d'élever le cours des événements, et la présentation de plusieurs lois diversement importantes. Ainsi, je ne pris aucune part à la discussion de la loi sur les pensions ecclésiastiques, à celle de la loi sur les donataires, à la prorogation de la censure des journaux, moins encore s'il se peut à la discussion du budget; mais j'eus une prise très

vive avec M. de Serre, sur une proposition relative au mode de voter du jury. C'était un sujet que nous avions si souvent débattu ensemble, je connaissais si bien le fond de sa pensée et lui le fond de la mienne que je ne pus supporter de sa part l'abandon des principes qui nous étaient communs. Ce fut la dernière fois que je lui adressai la parole, et j'ai regretté depuis de n'en avoir ni cherché ni trouvé l'occasion.

La session fut close le 30 juillet.

Elle avait duré six mois et dix jours; elle fit, auprès des connaisseurs, grand honneur à M. Pasquier qui soutint à peu près seul tout le poids de la conduite ministérielle dans des circonstances périlleuses, et de la discussion dans les deux Chambres.

M. de Richelieu, profondément découragé, irrité d'ailleurs contre M. le comte d'Artois, qu'il accusait non sans raison de lui manquer de parole ; délaissé par le roi, qui n'existait plus qu'à demi, M. de Richelieu ne faisait plus tête à l'orage ; M. de Serre était malade; M. Lainé boudait; Siméon et Mounier laissaient aller le ministère de l'intérieur à la dérive. M. Pasquier seul tint bon, et déploya jour à jour, durant ces six mois, à un assez haut degré,

les qualités de l'homme d'État et de l'orateur. Ses instructions au congrès de Troppau et de Laybach sentaient plus le ministre d'un gouvernement libre que celles de lord Castleregh, et lui valurent une longue rancune de la part de M. de Metternich, lorsque, par une vraie trahison, M. de Caraman les livra presque mot pour mot. Au plus fort du succès des insurrections dans les deux péninsules, lorsque le côté droit était tout tremblant, il conserva seul sa présence d'esprit, son sang-froid et sa prévoyance; seul il défendit et fit passer les lois proposées, et lutta dans le cabinet contre l'ascendant de MM. de Villèle et Corbière. Aussi devint-il leur bête noire et celle de leurs amis. Une tentative pour s'en défaire ayant échoué dans les derniers jours de la session, ce furent eux qui se retirèrent, en se promettant de prendre bientôt leur revanche.

Quelques jours avant cet incident, j'avais moi-même quitté Paris. Les médecins me renvoyaient aux Pyrénées. J'y passai cette fois encore deux saisons avec ma femme, et j'eus tout le loisir d'y méditer sur deux grands événements survenus cet été, la mort de l'empereur Napoléon et les premiers troubles de la Grèce.

L'empereur Napoléon était tombé malade, ou plutôt retombé; car depuis longtemps sa santé très ébranlée était livrée à des vicissitudes successives; il était, dis-je, retombé le 1er mai 1821; sa maladie était un cancer à l'estomac. Dès le troisième jour, on désespéra de sa vie; le cinquième, on reprit quelque espérance; mais, le lendemain 5 mai, à six heures moins dix minutes du soir, il expira sans convulsions, après une courte agonie, âgé de cinquante et un ans, huit mois et vingt jours.

Sa mort ne détruisit presque en rien les espérances qui se rattachaient à son nom. Dans les campagnes, dans les rangs conservés ou dispersés de la vieille armée, on refusa d'y croire; les officiers en demi-solde et les mécontents tournèrent leurs regards vers le fils, âgé de onze ans, élevé par son grand-père l'empereur d'Autriche, sur lequel on débitait à plaisir mille contes plus sots l'un que l'autre. Les vrais chefs de la conspiration en permanence contre l'ennemi commun, c'est-à-dire la branche aînée des Bourbons, les républicains comme M. de la Fayette et Manuel, les socialistes comme M. d'Argenson, se sentirent plutôt débarrassés qu'affaiblis; le nom de Bonaparte imposé bon gré mal gré à leurs projets, ce nom qu'ils

n'osaient ni avouer ni désavouer leur pesait et les gênait. Personne ne gagna ni ne perdit à l'événement. J'en fus moins frappé que tous mes amis, moins, je le reconnais aujourd'hui, que je n'aurais dû l'être. S'il est vrai, comme aujourd'hui j'incline à le croire, que Napoléon ait été le plus grand homme de l'histoire, comment sa disparition ne fit-elle pas plus d'impression sur mon esprit? Mon ancienne aversion fut la plus forte.

Je ne m'arrêterai point à raconter ici les premiers événements de l'insurrection grecque.

On sait qu'elle avait pris naissance dans le sein d'une généreuse confrérie, spontanément formée en Allemagne, et dont le but était de répandre l'instruction, de ranimer le goût des lettres chez les peuples chrétiens de la Turquie d'Europe, d'y envoyer des professeurs, d'y fonder des écoles, des lycées, des gymnases.

On sait qu'il s'ensuivit ce qui naturellement devait arriver; peu à peu, les têtes s'étaient échauffées; l'espoir de l'indépendance s'était éveillé; une fermentation sourde avait agité le gros des populations, et n'attendait plus qu'un signal.

On sait que ce signal avait été donné, sinon sous l'influence, au moins sous le contre-coup des ma-

nœuvres pratiquées de tout temps par la Russie dans ces contrées : qu'Alexandre Ipsilanti, qui l'avait donné, descendant d'une des familles les plus considérables du *Fanar*, élevé à l'école militaire de Saint-Pétersbourg, était général-major de la garde impériale.

On sait enfin que l'appel adressé par lui à l'empereur Alexandre — lequel tomba des nues sur ce prince, au beau milieu du congrès de Laybach, et ne le mit pas dans un médiocre embarras, — ayant reçu pour toute réponse la signification d'un abandon complet, assaisonné des malédictions à la mode, le pauvre Ipsilanti, après une lutte de quelques mois, accablé par les Turcs, déserté par les siens, rayé des contrôles de l'armée russe, avait été réduit à chercher un refuge sur le territoire autrichien, refuge qui lui fut donné généreusement dans la forteresse de Mankatsh, où il mourut bientôt de misère et de mauvais traitements.

Les choses en étaient là, quand, à l'issue de la session, nous quittâmes Paris, pour les Pyrénées, tristement convaincus qu'il en serait des Grecs comme des Napolitains et des Piémontais, et qu'en Orient comme en Occident, la contre-révolution aurait trop facilement raison de trop faciles révolutions.

Durant notre séjour, les nouvelles devinrent meilleures, et rendirent un peu de courage aux amis de la liberté.

Nous apprîmes bientôt, en effet, nous apprîmes successivement, mais presque coup sur coup, le soulèvement du Magne, puis de la Livadie, puis de tout le Péloponèse, et la formation d'un sénat ou gouvernement provisoire à Calamatta; nous apprîmes l'insurrection de l'Étolie, de l'Épire, de la Thessalie, puis enfin et surtout celle des îles, celle de Samos, d'Hydra, d'Ipsara. Les nouvelles étaient terribles et glorieuses. La résistance héroïque de ces diverses populations à l'immense déploiement de forces dirigées contre elles de tous les points de l'empire ottoman, aux massacres, aux pillages, aux incendies faisait honte à la prompte défaite des tristes Napolitains, et à la déroute plus prompte encore des Piémontais. La barbarie faisait grande honte à la civilisation.

Le 8 juin fut témoin des premiers triomphes de l escadrille grecque sur les colosses turcs, entre Mitilène et Ténédos; et le bruit inespéré s'en répandit avec la rapidité de l'éclair jusqu'au pied de nos montagnes.

Vinrent ensuite la prise de Tripolitza, celle

d'Arta; vinrent les exploits d'Odyssée, de Mauromichali, de Colocotroni; vinrent des séries de vicissitudes sur lesquelles on ne peut revenir, après quarante ans, sans un mélange d'admiration et d'horreur.

Grands sujets de conversation pour des oisifs comme les baigneurs. Nous étions nombreux cette année-là, et, pour la plupart, gens de connaissance : M. de Saint-Aignan et ses deux charmantes filles, qui sont devenues depuis des femmes accomplies; madame de Sainte-Aulaire et ses filles, dont on peut dire la même chose sans crainte d'être démenti par personne; M. Mauguin, M. Villemain, le général César de la Ville, que j'avais connu aide de camp du maréchal Bessières; d'autres encore dont le nom m'échappe, et me reviendra peut-être tout à l'heure. Le temps ne nous paraissait pas long; nous ne comptions pas nos jours par nos bains; c'est le plus grand compliment qu'on puisse adresser à la vie des eaux.

Nous revînmes à Paris au commencement de septembre, et nous y passâmes l'automne; les élections étaient trop prochaines, et la session s'annonçait comme devant les suivre de trop près oour nous permettre un voyage en Suisse.

Pour donner, durant cet intervalle, quelque idée de l'état des esprits, je placerai ici quelques fragments du journal qui sert de guide à ma mémoire.

« 27 septembre.

» Il n'y a personne à Paris, et tout est dans la stagnation la plus complète. On n'entend parler de rien. J'ai vu madame d'Hénin, qui m'a dit que tout le monde était tranquille et assez content. M. de Lally a passé à Lyon ; il y a trouvé une prospérité admirable; on comptait, il y a cinq ans, cinq mille manufactures ; il y en a trente-cinq mille à présent. Les principaux chefs lui disaient : « Nous » sommes fort contents de nos autorités ; pourvu » que cela continue, tout ira bien. » On croit à la rentrée de M. de Villèle, mais on ne s'en inquiète pas; prospérité matérielle, engourdissement moral, voilà l'état du pays.

» Madame d'Hénin m'a dit que le roi avait décidément une passion pour madame du Cayla ; il la reçoit trois heures en tête-à-tête ; quand il passe sur le quai, elle est à la fenêtre de sa maison ; il sort sa tête par la portière de la voiture, pour lui faire les yeux doux.

» Il me paraît qu'on ne s'intéresse guère aux Grecs.

» J'ai vu M. d'Argenson. Dunoyer lui avait fait ses plaintes, la veille, sur l'état du pays, et, ce qui est plus comique, sur sa grande prospérité. Ils pleurent les malheurs qu'ils n'ont pas et les persécutions qu'ils ne souffrent pas.

» Avant-hier, j'ai été à la cour; et je me suis trouvée toute seule au milieu de ces vieilles figures, et cela me faisait une certaine peur. On a roulé le roi dans son fauteuil; c'est une physionomie singulière. Il a beaucoup de dignité malgré sa grosseur; malgré sa figure ronde et son teint rouge, il a l'air royal. Il n'y a pas d'accord entre sa bouche et ses yeux; son sourire est constant, et son regard sévère, jusqu'à la dureté. C'est un homme d'esprit à la façon de l'ancien régime, ayant des traits dans la conversation, mais c'est tout. Madame la duchesse d'Angoulême a de la noblesse sans grâce; elle se tient gauchement; son son de voix est rude; elle est mal mise; mais elle a de la dignité. Ses yeux sont rouges, mais peut-être à force de larmes; cela ajoute à l'impression grave que produit sa figure. M. le duc d'Angoulême est dégingandé et disgracieux, se remuant toujours, se

battant les flancs pour rire, mais ayant l'intention plus bienveillante que les autres. Pour madame la duchesse de Berry, elle n'a plus du tout l'air malheureux, mais c'est inconcevable à quel point le malheur l'a développée ; elle a beaucoup meilleure grâce; elle est moins timide; quoique ses yeux soient de travers, elle ne manque pas d'agrément; son teint est beau; ses épaules charmantes; elle a, quoique blonde, quelque chose de méridional qui a du charme. »

« 4 octobre.

» Les élections d'arrondissement se partagent assez également jusqu'à présent entre les royalistes et les libéraux. M. Royer-Collard a été élu dans son arrondissement. Les ministres n'osent pas dire qu'ils en sont fachés. »

« 6 octobre.

» J'ai vu cet excellent M. de Lally. Il est bien vif, comme j'aime qu'on le soit sur les Grecs. Il me disait : « Je voudrais bien être le Pierre l'Hermite de » cette croisade. » Il m'a raconté qu'il avait parlé au

duc de Wellington dans toute l'indignation de son cœur. »

« 30 octobre.

» Les ministres sont très effrayés des élections; le côté droit l'a emporté partout. Prosper, qui revient d'Auvergne dit que les partis y sont aux mains; le gouvernement sans force, et les fonctionnaires profondément méprisés. Les royalistes sont dominés par deux sentiments, la victoire et la peur. Ils se croient triomphants et se sentent faibles; ce qui redouble leur violence.

» M. Royer-Collard a été reçu à merveille dans son département : il s'est manifesté une popularité vive et raisonnable en sa faveur. Aussi est-il plein d'espérance et d'ardeur; il dit que la France est une grande nation, comme madame de Sévigné disait que Louis XIV était un grand roi.

» Le livre de M. Guizot a un très grand succès; il explique à merveille la position du ministère, et cette tranquillité sans stabilité qui caractérise la situation actuelle.

» M. Constant est dans un grand abattement. La colère n'est pas un sentiment qui soutient dans une

longue adversité; il se dégoûte de la politique et se remet à travailler à son ouvrage sur les religions. Il se réfugie dans le scepticisme, comme d'autres dans la foi.

» J'ai été, l'autre jour, chez le duc d'Orléans. J'y ai rencontré Pozzo di Borgo; pour la première fois, nous nous sommes entendus à merveille; il s'agissait des Grecs. Pozzo a la figure et l'accent méridional, et beaucoup de grâce dans l'esprit. Il a cette imagination vive appliquée aux choses réelles qui constitue le charme et l'habileté des hommes du Midi. Jamais cette imagination ne s'applique aux idées ni aux sentiments généreux; mais elle voit, pour ainsi dire, les affaires du monde en relief, et les raconte avec une couleur vive et précise.

» J'ai causé aussi avec le duc d'Orléans; nous avons parlé des affaires publiques. Il croit à une résistance inerte mais forte dans l'opinion. Il me disait drôlement : *Ce gouvernement-ci est comme un chapeau sur la tête qui n'entre pas.* »

Les élections avaient, en définitive, donné pour résultat :

Sur quatre-vingt-dix-huit élus, soixante à la

droite. Le reste se partageant à peu près en nombre égal entre le centre gauche et la gauche.

La session s'ouvrit le 5 novembre, jour indiqué par l'ordonnance de convocation des collèges électoraux.

Les infirmités du roi ne lui permettant plus de monter en voiture, les Chambres se réunirent, pour la première fois, au Louvre, dans la salle des gardes d'Henri IV.

Le roi s'y fit rouler dans son fauteuil par la grande galerie.

Le discours du roi fut pâle, vague et sans effet.

En revanche, l'Adresse prit, dès le premier instant, le caractère d'une déclaration de guerre à outrance; la droite et la gauche montèrent à l'assaut par la même brèche. La direction donnée par le ministère à notre politique étrangère, tant aux congrès de Troppau et de Laybach que dans le cours général des négociations, devint le point d'attaque commun aux deux partis, la droite se plaignant des ménagements gardés envers les révolutions d'Espagne, de Naples et de Piémont; la gauche, de l'appui donné aux contre-révolutions. Sur 274 votants, 176 voix contre 98 adoptèrent

et portèrent au pied du trône une phrase ainsi conçue.

« Nous vous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. »

Le roi refusa d'entendre cette Adresse vraiment insolente.

Il n'admit en sa présence, après deux jours d'hésitations, que le président et deux des secrétaires de la Chambre, et leur dit du haut du trône.

« Je connais l'Adresse que vous me présentez.

» Dans l'exil, dans la persécution, j'ai soutenu l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne.

» J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette Adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que,

comme roi, je ne dois pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier. »

Ce langage, M. de Vaulabelle lui-même en convient, avait de l'élévation et de la dignité ; assez même pour que le ministère s'en crut pour un instant raffermi.

Le 3 septembre, M. de Serre présenta deux projets de loi, l'un sur la législation de la presse qui démolissait, pièce à pièce, l'œuvre de 1819; l'autre sur la censure des journaux qui la prorogeait pour cinq ans.

L'accueil fait à ces deux projets, et les échecs successifs que le ministère éprouva dans les premiers incidents du débat, ayant déterminé M. de Richelieu, pour l'acquit de sa conscience, à demander au roi la dissolution de la Chambre des députés, ce qui ne lui pouvait être accordé dans l'état présent des esprits et des affaires, le 13 décembre un nouveau ministère fut installé par *le Moniteur*, sous le contre-seing de M. de Lauriston, ministre de la maison du roi.

LIVRE V

CINQUIÈME ÉPOQUE

1822-1827

I

1822

Officiellement le nouveau cabinet n'avait pas de chef; réellement M. de Villèle lui en tenait lieu. Il avait pris pour lui la direction des finances et les finances s'en trouvèrent bien. Il avait préposé à l'intérieur M. de Corbière, son compère, ou, si l'on veut, son âme damnée. M. de Corbière était bien plus son ministre que celui du roi ou de Monsieur. Durant cinq années consécutives d'association intime, il ne paraît pas s'être élevé, entre

eux, le moindre ombrage. Petit avocat bas breton, cet *alter ego* de son principal, après avoir montré quelque ardeur au début de la Révolution, après avoir épousé la veuve de Chapelier, était devenu, royaliste par résipiscence et par contre-coup. Hargneux, paresseux, goguenard, il ne manquait pas, au besoin, d'une certaine facilité d'élocution terre à terre, et d'un certain goût pour les livres plutôt que pour les lettres. M. Peyronnet leur venait en tiers. C'était un avocat de Bordeaux, déclamateur et de faconde girondine, grand bavard, grand bretteur, que MM. Lainé et Ravez avaient poussé, vaille que vaille, au siège de procureur général, lorsque Jacquinot Pampelune le quitta par boutade contre la Chambre des pairs.

Au-dessous, qui le croirait, fort au-dessous comme importance, de ce trio composé d'un simple gentilhomme et edeux petits bourgeois, figuraient des plus grands noms de l'ancien régime.

M. de Montmorency, en qualité de ministre des affaires étrangères ;

M. de Clermont-Tonnerre, en qualité de ministre de la marine;

M. de la Rochefoucault-Doudeauville, en qualité de directeur général des postes.

Le maréchal Victor, comme ministre de la guerre, et le maréchal Lauriston, comme ministre de la maison du roi, représentaient l'aristocratie du nouveau régime.

M. de Villèle en avait pris à son aise avec M. de Montmorency; il l'avait fait prévenir la veille au soir qu'il serait ministre le lendemain matin. Le premier baron chrétien l'avait trouvé bon apparemment, et meilleur encore le portefeuille.

M. de Clermont-Tonnerre, M. de Doudeauville n'y avaient pas fait plus de façon, et quant au maréchal Victor, vu son extraction plébéienne, le sans gêne était encore plus naturel.

Tout ce ministère avait pauvre mine; en le voyant entrer à la Chambre des députés, M. Royer-Collard, près de qui je me trouvais placé dans l'un des couloirs me dit, en haussant les épaules : *Ce sont des Pygmées*. Les quolibets pleuvaient sur eux : *C'est Monsieur qui escompte son règne*, disait M. de Sémonville; on ne leur donnait pas quinze jours de vie, et M. de Talleyrand convoitait déjà leur succession; c'est, du moins, ce dont je trouve l'indication dans le journal qui me sert de mémorial; le passage mérite d'être conservé.

« J'ai dîné hier soir chez M. le duc d'Orléans, à côté de M. de Talleyrand; il n'épargne pas les plaisanteries à ce ministère. Il a été d'une grâce inimaginable pour moi. Il ne se donne pas la peine de cacher son but dans les avances qu'il fait aux gens, calculant qu'on se laisse tout aussi bien prendre, quand on a à se laisser prendre, en voyant le but qu'en le devinant. Il n'écoute jamais ce qu'on lui dit, et il fait des compliments très aimables sans changer l'expression de dédain qu'il a placée sur sa physionomie à tout hasard. Mais ce qui est singulier, c'est son sourire : il a une grâce tout à fait bizarre, il vient animer ce vieux visage tout ruiné; et c'est comme un rayon de jeunesse et de grâce sur ses joues tombantes; tout cela a une certaine séduction qui fait deviner le charme qu'il a exercé. Il a si fort l'habitude d'être écouté et de dire des bons mots, qu'il répète quelquefois par distraction les paroles les plus insignifiantes, attendant toujours l'exclamation. Sa nièce, madame de Dino, était là; il m'a dit que c'était une personne d'un esprit sans bornes. Sa figure est remarquable, elle a de beaux traits, mais elle a l'air maigrie par les préoccupations. Ses yeux ont un feu perçant; il y a, sur son visage,

une expression plus âgée qu'elle; ses passions sont d'une autre époque de la vie : sa conversation est sérieuse et préparée, mais très bien rédigée; on y sent une impétuosité sourde et contenue; on voit qu'elle est à la fois emportée et contenue; dans le même moment, elle laisse voir sa colère et la contient. M. de Richelieu et tout ce qui tient à lui est fort irrité. Le roi ne lui a pas dit une parole de regret; seulement, deux jours après, il lui a dit : « Comment, vous n'êtes pas encore parti pour la campagne? »

Le premier soin du nouveau ministère fut de retirer la loi de censure, et de promettre une loi sur la police des journaux, en conservant le projet préparé et présenté par M. de Serre, contre la presse, en général. Sa première préoccupation fut la découverte d'une conspiration dont le foyer était placé dans l'école de cavalerie de Saumur; triste prélude d'autres tentatives du même genre.

Presqu'au même instant, en effet, éclatait ou plutôt était étouffée la conspiration qui porte, dans l'histoire de ce temps-là, le nom de conspiration de Belfort. C'était une queue, ou, si l'on veut, une résurrection de celle du mois d'août précédent.

Ses premiers auteurs étaient des officiers acquittés par la Chambre des pairs et mis en réforme sans traitement; M. d'Argenson en avait recueilli quelques-uns dans ses établissements de Massevaux; M. Koechlin en avait fait autant à Mülhouse; et ce fut sous leurs auspices que se renoua la partie perdue l'année précédente.

Le but était le même, ou plutôt l'absence de tout but réel, de tout but avoué par ceux-mêmes qui risquaient, à ce jeu, leur fortune et leur tête; celui-ci ne voulait pas croire à la mort de Napoléon; celui-là rêvait le roi de Rome, cet autre la république, et cet autre enfin, je ne sais quoi ou je ne sais qui.

Les moyens d'action étaient les mêmes; il s'agissait d'une traînée de mouvements militaires, gagnant de corps en corps et de garnison en garnison.

Les chefs étaient les mêmes; c'était M. de la Fayette, M. d'Argenson; c'était Jacques Kœchlin, Manuel, Dupont (de l'Eure), Corcelles. Tout était prêt; le jour, l'heure où le signal devait être donné à Belfort étaient fixés. M. d'Argenson et M. Kœchlin se trouvaient naturellement sur les lieux; M. de la Fayette était en route avec son fils;

Manuel avait quitté Paris, quand un hasard, comme il en arrive toujours en pareille aventure, éventa la mèche. Plusieurs officiers furent arrêtés sur place; on eut le temps d'avertir les personnages de quelque importance, de faire rebrousser chemin à M. de la Fayette et à Manuel. Le coup manqué encore pour cette fois, tout se dispersa pour recommencer bientôt de plus belle; nous en retrouverons, chemin faisant, les traces et les conséquences. Je n'ai, d'ailleurs, rien su de tout cela qu'un peu plus tard.

Je reviens.

Commencée, je l'ai dit, le 5 novembre 1821, la session ne dépassa pas le 1er mai 1822.

La législation sur la presse, je l'ai dit encore, en fit à peu près tous les frais.

La loi proposée par M. de Serre contre nous, ses anciens amis, avait été fort aggravée par ses nouveaux amis, devenus bientôt ses adversaires et ses vainqueurs. Il en défendit officieusement les premiers articles avec sa supériorité accoutumée; mais, quand il lui fallut sacrifier le jury, le cœur lui manqua; et la voix, en revanche, quand il lui fallut le défendre. Il fit lire, à ce sujet, un discours remarquable, comme tout ce qui venait de lui; ce

fut son dernier adieu à la tribune, qui ne l'a plus revu, et ne reverra jamais son pareil.

La discussion fut très vive, très orageuse et signalée par plusieurs incidents mémorables.

M. Royer-Collard y prit position.

Son discours, d'un ordre très élevé et semé de vues profondes autant que hardies, se terminait par ces paroles prophétiques :

« Le gouvernement, en France, est maintenant constitué *en sens inverse de la société française*, et cette monarchie, qui est à nous aussi bien qu'aux ministres, se trouve amenée par leur imprudence au seul risque véritable qu'elle ait à courir, *celui d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle a promises.* »

Manuel aussi prit position.

Il alla même jusqu'à porter la main à l'arche sainte ; on l'entendit jeter à la face du côté droit hurlant de furie, ces mots prophétiques aussi par les souvenirs qu'ils rappelaient.

« La France était envahie par les étrangers au moment où les Bourbons s'y sont présentés. Quels que fussent alors leurs droits, *la majorité de la nation les avait oubliés...* Cette famille revenant au milieu des malheurs de la patrie, inconnue à

une génération habituée à considérer comme contraire aux intérêts de ce pays, tout ce qui existait avant 1789, *ne fut accueillie qu'avec répugnance.* »

En revanche, et comme intermède ou petite pièce dans ce drame passablement menaçant (*ominous*, diraient les Anglais), on entendit M. de Montmorency, poussé à bout par les sarcasmes de la gauche, et remontant plus haut dans le chapitre des souvenirs, faire amende honorable pour les peccadilles de sa jeunesse politique, en se frappant la poitrine. Par malheur, il n'était pas Fénelon; la tribune n'était pas la chaire, ni la Chambre des députés la cathédrale de Cambrai. On n'en fit que rire; et, plus encore, lorsque, le lendemain, prenant la balle au bond, M. de Thiard, vieil émigré, nouveau converti de la gauche, fit l'espièglerie de venir à son tour se confesser, la larme à l'œil, des coups de sabre parricides qu'il prétendait avoir donnés aux armées républicaines, lorsqu'il servait, en volontaire, dans l'armée de Condé.

Si l'on riait toutefois, ce n'était que du bout des lèvres, et, quant à moi, je suivais avec anxiété cette discussion; j'y portais le double chagrin d'un

citoyen qui voit périr la liberté dans son pays, et d'un père qui voit dépecer son propre enfant. Je m'étais bien promis, au début, d'avoir, sur ce sujet qui me tenait fort au cœur, une explication à fond avec M. de Serre; mais sa chute lui épargna cette épreuve qui, tel que je le connaissais, lui aurait été fort sensible. J'en fus réduit à passer ma colère sur ses successeurs, et j'attaquai leur projet dans toutes ses parties, de telle sorte, j'ose le dire, que pour qui n'était point aveuglé par la peur, ou par l'esprit de parti, il n'en restait décidément rien.

Épuisé par cette discussion, je laissai à d'autres le soin de combattre la loi sur la police des journaux, loi connue, dans les fastes de notre législation sur la presse, sous le nom *de loi de tendance*, et qui avait le rare mérite d'être, en droit, la combinaison la plus monstrueuse, et, en fait, la mesure la plus périlleuse qu'il fût possible d'imaginer. Elle fut attaquée très vivement dans la Chambre des députés, et M. Royer-Collard fut encore de la partie; elle le fut plus sérieusememt encore dans la Chambre des pairs, par deux des ministres tombés, devenus nos collègues, MM. Pasquier et Siméon; M. de Richelieu lui-même protesta; mais

tout fut inutile. Au fond de l'âme, je m'en réjouis quelque peu, non par pessimisme, ce n'a jamais été mon défaut; mais je pensais qu'à tout prendre, tout valait mieux que la censure. L'événement comme on le verra, m'a donné raison.

Je ne pris, dans cette courte session, aucune part aux débats sur les questions de finances qui n'eurent rien de bien important; aucune à ces incidents du jour et de l'heure que l'état agité de la capitale suscitait continuellement dans les Chambres, et tumultueusement dans celle des députés; j'étais tout entier à un très grand travail.

Depuis longtemps, je m'étais proposé d'appeler l'attention du gouvernement, des Chambres et du public sur l'état de la législation relative à la traite des noirs et sur ses conséquences pratiques. C'était un odieux scandale; une violation effrontée des droits de l'humanité, et des engagements pris par la France. J'avais étudié à fond la question; j'avais lu soigneusement, la plume à la main, cette masse immense de documents que le gouvernement anglais faisait distribuer, d'année en année, au parlement; quand je me crus bien maître de mon sujet, je résolus de ne pas différer davantage.

Le 22 mars, je fis, à la Chambre des pairs, la proposition d'une Adresse au roi. Dans un discours qui dura plus de trois heures, le plus long peut-être qui jamais ait mis à l'épreuve l'attention de cette Chambre, j'exposai l'état et le cours des choses ; je mis sous ses yeux le tableau fidèle des horreurs et des turpitudes que couvrait notre pavillon; je lui fis toucher du doigt les périls auxquels cet effroyable désordre exposait le commerce honnête et la paix maritime; tout fut dit; rien ne fut contesté ni ne pouvait l'être; mais ce fut en vain. Je n'obtins aucun succès; mon discours fut trouvé long, ennuyeux, interminable, et ce n'était pas sans raison peut-être ; personne ne vint à mon aide, et ma proposition fut écartée presque sans débat.

Je ne me décourageai point, comme on le verra plus tard, et cette affaire devint l'une des principales préoccupations de ma vie politique.

Ce qui rendit la session si courte, ce fut la résolution que le gouvernement avait prise, d'en avoir deux dans la même année, afin de faire voter, en 1822, non seulement le budget de 1822, mais celui de 1823, et d'échapper à l'obligation de demander au 1er janvier, des douzièmes provisoires sur les contributions directes.

Je profitai de l'intervalle entre l'une et l'autre pour faire un voyage en Angleterre. Je partis avec mon beau-frère, qui se proposait d'y faire quelque séjour; pour moi, je n'y pouvais donner que fort peu de temps. Je fus très bien accueilli par tous les Anglais que je connaissais, et, comme on l'a vu, j'en connaissais un grand nombre, et des meilleurs. C'était le moment de ce qu'on nomme à Londres *la saison;* je fus accablé, sur-le-champ, d'invitations de toute nature; c'était plus que je ne désirais; mais il fallut s'exécuter sous peine de n'être pas un *gentleman.*

M. de Chateaubriand était alors notre ambassadeur.

Je le retrouvai en Angleterre, tel que je l'avais toujours trouvé en France, arrogant et envieux, au fond de l'âme, complimenteur et presque caressant à l'extérieur. Il était là fastueux, plutôt en parvenu qu'en grand seigneur, étalant son argenterie, ses livrées, ses équipages, faisant grand état de son importance, qui n'était pas bien grande dans cet immense *emporium* des hommes de tous les rangs, et des choses de tous les pays. Il voulait absolument me présenter au roi George IV, ce que je refusai obstinément, peut-être à tort: il insis-

tait avec cette affectation de dédain philosophique qui lui était familier. *Il faut voir des gens de toute sorte,* me disait-il, à peu près comme il disait, en allant trouver le duc de Bordeaux à Venise : *Il faut bien aller voir son roi.* Il me parla du prince qu'il servait alors et de son ministère en termes plus que méprisants, ajoutant négligemment : *Pour moi, je suis tout à Villèle; qu'il fasse de moi ce qu'il voudra,* et ne cachant guère l'envie qu'il avait d'être appelé au congrès de Vérone, qui se préparait en ce moment. Il voulut me donner à dîner avec M. Wilberforce; mais M. Wilberforce vieux et infirme, ne dînait jamais hors de chez lui.

J'en fus dédommagé en recevant le soir même une invitation à déjeuner de cet homme excellent. Je le trouvai dans sa petite maison, demi-courbé, demi-bossu, bien cassé, mais très amical, entouré des défenseurs de la cause à laquelle il avait consacré sa vie ; j'en connaissais déjà plusieurs, entre autres le général Macaulay, qui avait fait quelques séjours en Suisse et à Paris, en revenant des Indes ; je fis connaissance avec le frère du général, Zachary Macaulay, le plus ardent, à cette époque, des adversaires de la traite et plus tard de l'esclavage. Dans cette société grave et passionnée, commençait

à poindre le jeune Thomas Macaulay, devenu depuis l'homme de lettres le plus éminent de l'Angleterre. Le déjeuner fut très agréable; M. Wilberforce ne parlait guère français, mais il l'entendait très bien; c'était, chez moi, à peu près le contraire. Il nous conduisit ensuite, moi et toute sa compagnie, à une grande réunion d'abolitionnistes, dans le *free masons Hall*, me fit placer près de lui, et me présenta à l'assemblée, composée pour plus de moitié de quakers avec leur chapeaux clabots, et de quakeresses avec leurs petits bonnets. Il prit vivement la parole; son discours fut plein de verve, d'entrain, d'éloquence et d'*humour*, comme dans les meilleurs jours de sa jeunesse, et nous nous séparâmes très bons amis.

Le lendemain, autre déjeuner d'un intérêt pour moi tout aussi vif.

Je trouvai chez moi en rentrant un billet de Miss Edgeworth, que j'avais connue en Suisse, et qui avait passé plusieurs jours à Coppet, avec ses deux aimables sœurs. Elle ne m'invitait pas, elle me sommait de me trouver le lendemain à deux heures chez M. Ricardo, où j'étais attendu. Je ne connaissais pas personnellement M. Ricardo, mais j'étais, et elle me savait grand admirateur de ses

écrits. Je n'eus garde de manquer au rendez-vous. J'y trouvai plusieurs personnes de distinction, et en particulier M. Malthus, que je ne connaissais pas non plus. La conversation s'engagea entre ces deux amis, aussi amis de cœur qu'ils étaient adversaires de doctrine, et j'y plaçai plus d'une fois mon mot, de manière à prouver que je n'étais point indigne d'y prendre part. Il va sans dire, pour ceux qui me connaissent tant soit peu, que j'étais, de tous points, avec M. Ricardo. Je reçus, le soir même, une invitation au dîner hebdomadaire des économistes, et je m'arrangeai pour n'y pas manquer. J'y fis connaissance avec les plus illustres adeptes ou docteurs de la science, avec M. Mill, M. Tooke, le colonel Torrens, M. Mallet, fils de Mallet-Dupan et plusieurs autres.

J'aurai occasion de revenir sur mes rapports avec M. Ricardo.

J'employais activement mes matinées à visiter, parmi l'immensité des choses dignes d'intérêt, dont Londres regorge en quelque sorte, celles qui piquaient le plus ma curiosité. Je plaçais au premier rang l'administration de la justice. Je fréquentais les quatre grandes cours de Westminster-Hall, sans négliger le conseil privé, et les cours ecclésias-

tiques. Brougham était mon guide; j'en avais encore un autre plus diligent, parce qu'il était moins occupé; j'avais connu en Suisse Sir James Scarlett, le premier avocat de l'Angleterre à cette époque; il m'avait reçu à bras ouverts, dès mon arrivée, et il poussa la bonté jusqu'à me mettre entre les mains de son fils aîné (aujourd'hui lord Abinger) pour me servir d'introducteur et d'interprète. Je suivis, avec son concours, plusieurs procès, tant civils que criminels; je prenais un plaisir inexprimable à voir se dérouler sur place l'évolution des procédés et des incidents juridiques que j'avais étudiés dans les livres.

Au nombre de ces incidents, j'en raconterai un tout petit, qui me divertit parfaitement.

J'avais été prévenu par Brougham qu'il plaiderait, le lendemain, contre Sir James Scarlett, à la cour du banc du roi, et je m'y rendis dès que je fus libre de mon temps. L'affaire était commencée; elle cheminait languissamment; il s'agissait d'un libelle contre la reine, et Brougham, en qualité de procureur général de cette princesse, récemment rendue à l'innocence légale (je ne dis rien de l'innocence réelle), demandait la punition du libelliste. Sir James Scarlett le défendait de son mieux; néan-

moins, je le répète, le débat n'était encore ni bien vif, ni bien sérieux. Dès que Brougham me vit entrer, il fit signe à son adversaire, et tous deux commencèrent à s'attaquer avec force; les allusions, les sarcasmes, les incriminations, les récriminations pleuvaient, de part et d'autre, et les éclats de rire du public accompagnaient, à grand orchestre, cette passe d'armes. Le juge qui présidait, et dont je suis honteux d'avoir oublié le nom, parut d'abord un peu surpris de tant de bruit; puis, m'apercevant dans un coin, il se douta, à ma physionomie étrangère, que c'était pour moi que l'assaut se livrait; il se prêta de bonne grâce à la plaisanterie, m'envoya chercher, me fit asseoir auprès de lui, et laissa, pendant un temps suffisant, le champ libre aux combattants. Ce qu'il advint, je ne sais, et personne, ce me semble, y compris les deux antagonistes, ne s'en souciait plus que moi.

Je recevais, chaque jour, plus d'invitations à dîner, plus d'invitations aux soirées (*raouts*) de la saison que je n'en pouvais accepter. Les dîners, à cette époque comme aujourd'hui, commençaient et finissaient tard. Les deux seuls dont j'aie gardé la mémoire furent l'un chez le duc de Sussex, et

l'autre chez le lord maire, ou plutôt l'ex-lord maire de Londres, M. Wood.

Le duc de Sussex, frère cadet du roi, avait été, toute sa vie, de l'opposition; il était sincèrement libéral, sincèrement ami des chefs les plus illustres du parti; point d'arrière-pensée, d'intrigues personnelles, de besoin d'argent; il recevait dans sa très petite maison de Kinsington, à sa très petite table, les hommes politiques, les hommes de lettres, les hommes du monde, les étrangers les plus distingués. Placé près de lui, je subis un interrogatoire en règle sur l'état des partis, des esprits et de la littérature en France; je fis connaissance avec mon voisin de droite qui n'était rien de moins que le très célèbre lord Erskine. Flatterie à part, le prince me parut avoir beaucoup plus d'esprit, de bon esprit, de culture d'esprit, et surtout de modestie que l'oracle du barreau. Lord Erskine me parut, ce qu'au reste il paraissait à tout le monde, grand bavard et plein de vanité; il me conta, sur sa carrière juridique, plusieurs anecdotes que je connaissais déjà, et l'une, entre autres, que j'avais lue dans un des romans de Miss Edgeworth, qui sans doute la tenait de lui.

M. Wood, lord maire durant le procès de la

reine, c'est-à-dire en 1821, ressemblait à lord Erskine sur ces deux points seulement; quant aux rares talents du grand avocat, il va sans dire qu'il n'en possédait pas l'apparence; mais il s'était jeté violemment dans le parti de la reine, il était du nombre de ceux dont les instances avaient déterminé le retour de cette princesse en Angleterre, et il l'avait triomphalement reçue au nom de la Cité. Cela lui avait donné une sorte de célébrité. Je l'avais connu en Suisse et à Paris, où il avait fait quelques séjours; nous l'avions fêté de notre mieux comme le lion de l'époque, et je me souviens qu'à l'issue d'un grand dîner auquel j'assistais, lui ayant demandé comment il trouvait Paris, il me répondit: « C'est une excellente ville, mais il n'y a rien à manger du tout. » C'est apparemment pour me prouver que Londres ne méritait pas ce singulier reproche qu'il m'avait invité, et le dîner effectivement fut immense, en quantité et en durée. Le duc de Sussex y tenait le haut bout; un grand nombre de personnages de distinction s'y pressaient en se moquant un peu de l'hôte. Le tout fut très ennuyeux, bien que assez curieux.

Entre la fin de ces interminables dîners et l'heure des raouts, j'entrais d'ordinaire, au parle-

ment, et j'assistais à quelque fragment de séance; je ménageais néanmoins mon temps, de manière à consacrer deux soirées à lord Grey et autant à Holland house.

J'avais été présenté à lord Grey par lord Lansdowne et par Robert Wilson, avec qui je m'étais lié assez intimement, lorsqu'il fut poursuivi pour avoir concouru à l'évasion de M. de la Valette. Lord Grey m'accueillit avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie; lady Grey, qui passait alors tout le jour chez elle, où la retenait sa santé très délicate, me permit, par exception, d'y venir le soir. Lord Grey m'interrogea avec intérêt sur l'état et l'avenir de la France, et me donna d'excellents conseils dont je regrette de n'avoir pas mieux fait mon profit; c'était un grand homme d'État, et plus encore un grand homme de bien. Sa figure noble, grave et sincère, son attitude, sa démarche, l'élévation de son langage ne sortiront jamais de ma mémoire. Bolingbroke a écrit le roman du roi patriote; la vie de lord Grey serait l'histoire du grand seigneur patriote.

J'avais connu lord Holland et lady Holland à Paris.

Lord Holland était, on le sait, le meilleur et le

plus aimable des hommes. Il avait toute la bonté de cœur de M. Fox, s'il n'en avait pas l'éloquence. Son esprit était singulièrement cultivé, et aussi versé dans les langues classiques et la littérature espagnole que celui de M. Fox, dans les langues classiques et la littérature italienne. L'un et l'autre possédaient au même degré, c'est-à-dire à un très haut degré, la littérature française.

Rien n'était charmant comme cet admirable séjour de Holland house qu'il habitait toute l'année; rien comme cette admirable bibliothèque, choisie avec un goût exquis, où le souvenir d'Addison, son ancien maître, semblait, en quelque sorte, planer sur le nouveau.

La nonchalance de lord Holland, un peu excusée par ses infirmités, et qui n'était point de la paresse d'esprit, ajoutait au piquant de sa conversation toujours instructive et enjouée; le docteur Allen, commensal de la maison, l'un des hommes les plus savants et les plus spirituels de l'Angleterre, mettait à chaque instant du sien dans cette conversation toujours animée, et lui fournissait un inépuisable aliment; on le nommait, en plaisantant, « l'antichapelain » de lady Holland; il professait ouvertement l'athéisme, c'était l'origine de ce

surnom, triste plaisanterie provenant d'une triste cause.

Lady Holland n'avait pas, tant s'en faut, les qualités de lord Holland; elle était hautaine, exigeante, acariâtre; je le dis à regret, car personnellement je l'ai toujours trouvée obligeante; mais, en le disant, je n'apprendrai rien à personne; c'était une grande dame divorcée, et, à ce titre, déchue, sinon de son rang, du moins de sa position dans le grand monde, et exclue de la cour; elle rendait avec usure dédain pour dédain à la pruderie officielle et sociale, recevait familièrement tous les personnages importants de son pays, tous les étrangers de distinction; amie fidèle, femme de parti, ardente à la politique, versée dans toutes les intrigues du jour, son ascendant était grand sur tout ce qui l'approchait et extrême sur son mari; elle disposait de lui dans toutes les circonstances de la vie; il ne pouvait s'en passer jusque dans les moindres. Dans un voyage qu'ils firent en Suisse, l'ayant laissé pendant trois jours à Vevey, je ne sais pour quelle affaire, elle le retrouva couché comme il était au moment de son départ, et n'ayant pu prendre sur lui de se lever et de s'habiller.

Je me souviens, en traçant ces lignes, d'un déjeuner que je fis avec l'un et l'autre, chez M. Buxton, le beau-frère de M. Fry. Ce fut lady Holland qui m'y conduisit. Le but n'était pas uniquement de me faire connaître M. Buxton, l'un des hommes les plus respectables de l'Angleterre, l'un des hommes les plus dévoués à la cause qui m'était chère, l'abolition de la traite et de l'esclavage ; c'était aussi de me faire voir, en détail, la grande brasserie dont M. Buxton était propriétaire, établissement immense et curieux qui n'avait point alors son pareil dans Londres, dont les compartiments vastes et variés étaient mus, d'étage en étage et de degrés en degrés, par une machine à vapeur unique, placée au centre de l'édifice, et qui semblait l'âme de ce corps gigantesque, dont les produits circulaient dans les rues de Londres, de quartier en quartier, traînés par des chevaux monstrueux comme la machine elle-même. Le déjeuner fut gai et intéressant ; les plats étaient cuits, sous nos yeux, dans un four ajusté à la machine à vapeur ; plusieurs personnes de distinction, dont le nom m'échappe en ce moment, y assistaient. J'y retrouvai madame Marcet, que j'avais connue en Suisse, et dont j'ai cultivé l'amitié pendant bien des

années ; mais il y manquait madame Fry ; elle était absente de Londres ; à son défaut, M. Buxton me facilita l'entrée des prisons de cette capitale, et je vis à Newgate le petit troupeau de brebis galeuses, objet des soins de son admirable belle-sœur.

Je ne dis rien des *raouts*.

Ils étaient à Londres, en ce temps-là, ce qu'ils sont toujours et partout; j'y allais tard, et j'y restais le moins possible; je hais la cohue sous tous les costumes. Je me souviens pourtant avec grand plaisir qu'un soir, à Almaks, où je m'étais attardé pour faire honneur à l'invitation de la princesse de Lieven et de lady Jersey, patronnesse de l'établissement, et, alors, la reine de la *fashion*, je fus abordé tout à coup par M. Canning, que je n'avais point revu depuis son séjour en France, sous la première Restauration ; il fut le premier à me rappeler le salon de madame de Staël et ses vives disputes avec elle. Dégagé de tout lien envers le ministère qu'il avait quitté lors du procès de la reine, en disgrâce auprès du roi et de la cour, sa conversation me parut bien plus libre et plus libérale que par le passé; nous causâmes de toutes choses une grande partie de la nuit; il mit une véritable coquetterie à se montrer aussi brillant d'esprit, de

bonne humeur et d'entrain qu'il l'était dès qu'il le voulait. J'eus regret de quitter Londres le lendemain et de ne pouvoir mieux mettre à profit un commencement de liaison qui n'eut pas de suite.

J'en eus plus encore de quitter, quelques instants après l'avoir retrouvé, mon ancien ami Bob Smith, le plus excellent des hommes, que je n'avais plus revu depuis Pise ; il arrivait à Londres presque au moment de mon départ et n'eut que le temps de me présenter à son frère, le Révérend Sydney Smith, désormais plus connu que lui; la malice est plus vivace dans la mémoire des hommes que la bienveillance.

J'étais rappelé en France par la nouvelle session, qui devait, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, suivre de très près la première.

Les collèges électoraux avaient été convoqués les 9 et 16 mai.

Sans être numériquement favorables au parti libéral, les élections avaient dépassé ses espérances. A Paris, ce parti avait triomphé dans six arrondissements sur huit; sur 86 députés, il en avait obtenu 32. C'était beaucoup après la réforme de l'année dernière.

La session s'ouvrit le 4 juin.

Elle dura jusqu'au 18 août.

Elle fut uniquement consacrée à l'examen d'une loi de douanes, d'une loi sur les canaux, et du budget de 1823. Je ne pris aucune part aux discussions, qui furent ternes et languissantes dans la Chambre où je siégeais, et ne s'animèrent dans l'autre qu'à propos de la vérification des pouvoirs et des incidents relatifs aux conspirations de l'année.

J'ai parlé de celle de Belfort; celle de Saumur suivit de près; chacune eut sa queue; après la conspiration de Belfort, la triste affaire de Caron et de Roger; après la conspiration de Saumur, la plus triste affaire encore du général Berton. Toutes deux ayant figuré, en tête et en queue, dans les débats de la session, c'est ici le lieu d'en dire quelques mots, mais n'écrivant pas pour l'histoire, je n'en dirai que ce qui m'a personnellement intéressé dans ces douloureux événements.

M. d'Argenson avait été plus heureux que sage; il n'avait point été inquiété dans les poursuites dirigées contre les officiers pris sur le fait à Belfort. Ne sachant trop, néanmoins, ce qu'il en pourrait advenir, il résolut, tant que l'affaire ne serait pas terminée, de mettre en sûreté sa personne et sa fortune. Il me fit cession, par acte sous seing privé,

et moyennant contre-lettre, de la portion de ses biens qui ne se trouvait point engagée dans la fortune de ma mère, puis il se disposa à partir pour Londres; mais, pour ce faire, il lui fallait un passeport; en le demandant, soit à la police, soit à la Chambre des députés elle-même, il courait risque d'éveiller les soupçons et, qui sait? peut-être de provoquer une arrestation sur laquelle on hésitait encore. Que faire? Après en avoir délibéré avec lui, et mûrement pesé toutes les chances, je pris mon parti. Je me rappelai que, dans leur jeunesse, M. d'Argenson et M. de Montmorency avaient été intimes amis; que, sous le Directoire, M. de Montmorency s'étant trouvé compromis dans le complot, réel ou supposé, de Brottier et de Laville-Heurnois, M. d'Argenson, alors presque mourant de la poitrine, était parti des Ormes, au cœur de l'hiver, pour lui venir en aide; je me rappelai même avoir dîné, en tiers, avec l'un et l'autre, dans l'hôtel garni où M. de Montmorency était détenu à domicile. Armé de ce souvenir, s'il était besoin de l'invoquer, comptant, d'ailleurs, sur le nom de madame de Staël, et sur l'affection que M. de Montmorency témoignait parfois à ma femme, j'allai droit au cabinet des affaires étran-

gères, et je demandai le ministre. Je fus admis sur-le-champ, et, là, sans explications, sans préambule, je lui demandai, de la part de M. d'Argenson, un passeport pour Londres. Il recula de deux pas tout interdit, et je lus clairement sur son visage ce qui se passait au fond de son âme ; mais ce ne fut qu'un éclair. Sans explication, sans commentaire, il sonna et donna ordre de me délivrer le passeport. Nous nous assîmes, en attendant, sur un canapé et nous causâmes amicalement de la séance de la veille.

Mais, tandis que M. d'Argenson échappait ainsi à toute chance de poursuite, ses complices, je me sers à regret du mot propre, ses complices, détenus à Colmar, couraient, entre autres risques, celui d'en faire autant. Deux anciens militaires en résidence dans cette ville, Caron, lieutenant-colonel, récemment acquitté par la Chambre des pairs, et Roger, sous-lieutenant en retraite, devenus directeurs d'un manège, s'employaient de tout cœur à les délivrer. Ils s'étaient ménagés des intelligences dans la prison, et comptaient enfoncer une porte murée à l'extrémité de l'un des préaux ; jusque-là, tout allait à souhait ; mais, affriandés par leur succès en herbe, il leur vint, ou plutôt un faux frère

leur suggéra l'idée malheureuse de faire servir la délivrance de leurs camarades à ce qu'ils nommaient celle de leur pays : je veux dire à reprendre, en sous-œuvre, le projet manqué de Belfort. C'était folie ; on ne court pas impunément deux lièvres à la fois, surtout lorsque les deux lièvres sont armés de griffes et de dents. Il fallut multiplier les préparatifs, étendre les confidences, attendre le bon moment ; l'autorité, bien et dûment avertie, se tint sur ses gardes, et, non contente de couper court à l'évasion, tendit aux deux pauvres dupes un piège où l'un laissa et l'autre faillit laisser sa pauvre tête. On n'eut pas honte d'y employer des officiers et sous-officiers, qui eurent l'impudeur de se prêter au rôle infâme d'agents provocateurs.

Un beau matin (3 juillet), la ville de Colmar s'éveilla comme en sursaut à la nouvelle d'une révolution qui semblait plus d'à moitié faite. Le bruit en courait de bouche en bouche. On avait vu la veille Caron et Roger, en grand uniforme, la cocarde tricolore à leur chapeau, battant la campagne à la tête de deux escadrons de cavalerie, appelant à la révolte, au nom de Napoléon II, les paysans et les soldats dispersés dans leurs cantonnements. Le fait était certain ; les bourgeois ébahis

s'interrogeaient du geste et du regard. L'autorité faisait fracas; les portes de la ville étaient fermées; des patrouilles à pied et à cheval, en grande tenue, armes chargées, arpentaient les rues; le général, le préfet, le maire, en grand uniforme, l'épée à la main, plaçaient partout des grand'gardes et des sentinelles; tout tremblait ou en faisait mine. On eut bientôt le mot de l'énigme. Vers le soir, on vit revenir les deux détachements de soi-disant déserteurs, leurs officiers en tête, escortant les victimes de cette farce détestable. A la première station, au village de Battenheim, lorsqu'il n'y eut plus à s'en dédire, Caron et Roger avaient été saisis et garrottés par leurs propres instigateurs qui les ramenaient en triomphe pour les livrer, disaient-ils, à la justice. C'était un bien beau mot pour une bien laide chose, et bien laide aussi fut cette justice.

Caron, rayé des contrôles de l'armée, Roger, en retraite depuis nombre d'années, n'étaient, ni l'un ni l'autre, gibier du conseil de guerre. Que fit-on? On les accusa d'embauchage. C'était eux-mêmes qui étaient les embauchés, comme le dit tout haut, en pleine Chambre des députés, le général Foy. Sous ce beau prétexte, Caron fut condamné à mort par le conseil de guerre de Strasbourg, et

Roger, coupable précisément du même fait, ni plus ni moins, au grand soleil de juin, sur la grande route de Colmar à Mulhouse, fut acquitté à quatre voix contre trois. *Sempre bene* ; il n'y gagna rien. En dépit du brocard de droit, *non bis in idem*, le ministère public s'empara de sa personne, en qualifiant ce même fait de complot, et le fit condamner à mort par la cour d'assises de Metz.

Ces deux infortunés m'inspiraient un vif intérêt; s'ils étaient coupables, et je n'ai garde d'y contredire, ils l'étaient bien moins, à coup sûr, que les coquins de haute volée qui leur avaient dressé un guet-apens; mais mon intérêt pour Caron datait de plus haut et portait plus loin; je me regardais, à certains degrés, comme responsable de sa faute et de son sort; sans moi, il n'eût rien fait de mal et rien ne lui fût arrivé : voici comment

Caron s'était trouvé compromis dans le procès de 1821 dont j'ai raconté l'origine et l'issue. Il n'existait contre lui au dossier qu'une charge et qu'un témoin. On l'accusait d'avoir adressé une proposition de complot au lieutenant-colonel de l'Étang. Celui-ci ne lui voulait aucun mal; ils étaient camarades et tous deux libéraux; mais de l'Étang,

pour leur malheur à tous deux, avait de très bonne foi pris Caron pour un agent provocateur. Après l'avoir éconduit avec indignation, il avait cru devoir à sa propre sûreté de prévenir son colonel; assigné comme témoin, force avait bien été pour lui de maintenir son dire, sous peine de passer pour un espion. De là, la scène singulière dont la Chambre des pairs fut témoin : deux militaires, hommes d'honneur l'un et l'autre, estimés dans leurs corps, officiers supérieurs du même grade, de même opinion politique, engagés l'un contre l'autre, l'un affirmant, l'autre niant un fait qui s'était passé en tête-à-tête.

Qui croire, et que faire?

La Chambre, au vrai, tenait le fait pour certain, au vrai, elle avait raison; au moment d'aller aux voix, je fus le seul qui me levai pour Caron; j'étais l'un des derniers à voter, étant l'un des premiers sur la liste. Je fis observer que la parité de nombre, de profession, de grade, que la parité même de bonne réputation ne pouvait qu'établir le doute, et que le doute était nécessairement acquis à la défense.

Je ramenai à mon opinion un nombre de voix suffisant au second tour; Caron fut acquitté. S'il

eût été condamné, il en aurait été quitte pour quinze ou vingt mois de prison ; il serait peut-être encore en vie, comme de l'Étang ; peut-être comme lui général, peut-être tout ce qu'on peut être.

Le jugement rendu contre le pauvre Caron par le conseil de guerre de Strasbourg ayant été confirmé par le conseil de revision, fut exécuté dans les vingt quatre heures, sans attendre l'issue d'un pourvoi en cassation qui ne pouvait guère être accueilli. Ce fut toutefois un crime de plus. Grâce aux allures moins expéditives de la justice ordinaire nous eûmes, à l'égard de Roger, un peu plus de temps pour nous retourner. Nous obtînmes, non sans peine, une commutation en vingt années de fers. La juste indignation qu'excita cette affaire dans toute la France nous y aida et porta bonheur aux accusés de Belfort, qui ne subirent que des peines correctionnelles. Deux fois elle fut portée devant la Chambre des députés, mais trop tôt et trop tard : trop tôt, lorsque les circonstances n'en étaient pas encore bien connues ; trop tard, par une pétition dont le rapport ne vint pas en ordre utile.

Il n'en fut pas de même de l'affaire de Berton ; celle-ci eut les honneurs d'un grand débat ; aussi coûta-t-elle plus de sang, et mit-elle plus en péril

les gros bonnets de la gauche; mais, du moins, le gouvernement n'y eut à se reprocher que l'extrême dureté de ses procédés et de son langage.

Presque au même instant, je l'ai dit, où le hasard faisait découvrir à Belfort un complot tout près d'éclater, un autre hasard le faisait découvrir à Saumur, précisément au même point. Un pan de muraille en tombant, dans un incendie, sur un groupe d'élèves de l'école de cavalerie, en écrasant plusieurs de ces jeunes gens, livra à leurs supérieurs le plan de l'entreprise et la liste des conjurés. Six d'entre eux furent arrêtés ainsi que trois sous-officiers des chasseurs de l'Ariège; deux, Sirejean et Coudert, furent condamnés à mort le 28 février; un seul, nommé Mathieu, à la reclusion. Ce fut là le premier acte de la tragédie; le second ne se fit pas attendre.

Le 24 février, quatre jours avant le prononcé du jugement, Saumur était attaqué, à main armée, par une troupe composée d'officiers et de sous-officiers en retraite, de quelques bourgeois, avocats, médecins, négociants, et d'un certain nombre de paysans, le tout ne montant pas à cent cinquante hommes. L'attaque fut molle, et pareillement la défense. Le pont de Saumur étant barricadé, les

assaillants attendirent pour essayer de le franchir que les habitants leur en donnassent le signal de l'intérieur, et ceux-ci, de leur côté, attendirent pour se soulever l'attaque du dehors ; un peloton d'infanterie dispersa définitivement cette poignée d'insurgés, sans plan, sans projet fixe, et sans véritable entrain. Les principaux furent arrêtés dans la déroute et livrés à la cour royale de Poitiers; le chef seul parvint pendant quelque temps à s'échapper.

Le chef, c'était Berton, général de brigade en retraite, bon soldat, brouillon, bavard et grossier, maltraité plus ou moins injustement, après Waterloo, et dès lors faufilé dans toutes les intrigues bonapartistes. Après avoir manqué son coup à Saumur, faute de bon sens et de décision, après avoir erré de cachette en cachette sur les côtes de Bretagne, et tenté fort inutilement de renouer les *disjecta membra* de son équipée, trahi enfin et vendu, il avait été rejoindre dans les prisons de Poitiers ses compagnons de folie et de misère.

Quand je l'appris, je ne fus pas sans inquiétude. J'avais connu, bien malgré moi, cette tête à l'envers. En 1817 et 1818, il me poursuivait, je ne sais pourquoi, de ses visites et de ses confidences. Un

jour, il m'avait montré une liste de gouvernement provisoire, dressée, disait-il, par le comité de Paris, communiquée par M. de Stassart au prince Eugène, et approuvée par ce prince. M. d'Argenson et M. de la Fayette figuraient sur cette liste. Je lui conseillai de jeter au feu un tel papier, de n'en dire mot à personne, et pris soin de ne le plus revoir ; mais, le sachant traduit devant la cour d'assises, cet incident me revint en mémoire. Qui pouvait dire si la liste en question ne se retrouverait pas dans ses papiers ; s'il n'aurait pas fait mention, sur quelque agenda, de la communication qu'il m'en avait donnée, et si je ne me trouverais pas, bon gré mal gré, coupable, tout au moins, du crime de non-révélation ? C'était précisément le moment (du 20 au 30 août 1822) où la cour d'assises de Paris, rivale et devancière de celle de Poitiers, jugeait le prétendu complot de La Rochelle, et condamnait à mort quatre jeunes sergents, animés, à coup sûr, de sentiments tout autres que les miens, engagés plus ou moins dans des espérances et des projets que je n'aurais jamais formés, mais aussi innocents que moi aux yeux de la loi, coupables, tout au plus, d'en avoir causé entre eux, et de s'en être mutuellement gardé le secret. Je ne cou-

rais pas le même risque; j'avais meilleure réputation et meilleure garantie dans la Chambre des pairs; mais c'eût été déjà beaucoup d'être compromis; les partis sont volontairement crédules et l'esprit de parti n'est ni plus ni moins que l'injustice elle même.

Mon appréhension n'eut pas de suite; mon nom ne fut pas prononcé; d'autres n'en furent pas quittes à si bon marché. Le procureur général Mangin signala nominativement dans son réquisitoire : MM. de la Fayette, Laffitte, d'Argenson, Foy, Kératry, Benjamin Constant, Manuel, comme compromis dans l'affaire du général Berton, compromis, à certain degré, mais pas assez toutefois pour qu'il y ait lieu de demander à la Chambre l'autorisation de les poursuivre. Au vrai, sur les sept députés, ainsi dénoncés à la vindicte publique en attendant mieux, six étaient parfaitement innocents; M. de la Fayette seul avait eu quelques rapports avec Berton, et n'avait pas ignoré le coup qui se préparait. Il en avait été informé par l'un des conjurés, Grandménil, médecin au bourg des Rosiers, qu'il avait sinon dirigé, au moins encouragé, et c'était sur la parole de ce Grandménil, que Berton et ses associés avaient inséré dans leurs

proclamations, le nom des sept députés. Tous jetèrent les hauts cris, dès que le réquisitoire fut imprimé dans *le Moniteur*.

La séance du 1er août fut on ne peut plus tumultueuse, et faillit amener le plus bizarre des accidents.

Grandménil, contumace et en fuite, était, comme d'usage, le bouc émissaire; il emportait au désert les péchés de son peuple. C'était à qui le chargerait; il avait tout préparé, tout fait, tout conduit; ses complices étaient ses victimes, et les députés dénoncés, entre autres, ne se faisaient pas faute de le qualifier d'agent provocateur, que le gouvernement faisait disparaître, après l'avoir lancé.

Or, il se trouvait que Grandménil assistait à la séance ; M. de la Fayette, qui l'avait caché, sur le point de le remettre entre les mains d'un de ses collègues, chargé de le reconduire dans un petit port de Normandie, l'avait momentanément entreposé dans une tribune, bien sûr que personne ne s'aviserait de l'y chercher. Outré de rage en s'entendant traiter de traître et de pendard par les plus illustres de son propre parti, il s'élança hors de la tribune pour leur jeter, à tout risque, un démenti à la face ; il avait déjà enjambé la balustrade, lorsque Georges de la Fayette, qui le surveillait,

l'arrêta et parvint à le calmer. Il n'en fut que cel pour lui. Il n'en fut que cela non plus pour les députés dénoncés. M. de Villèle, qui se conduisit en cette occasion avec beaucoup de prudence et de fermeté, retint son procureur général, sans céder un pouce de terrain à ses adversaires. La séance, à tout prendre, lui fit honneur.

Nous jugeâmes néanmoins, dans ces circonstances (quand je dis *nous*, je veux parler du centre gauche, et du parti doctrinaire, où je faisais nombre), nous jugeâmes, dis-je, qu'il importait de prêter assistance à la gauche, injustement attaquée dans les meilleurs de ses chefs, et de frapper un coup, sinon décisif, cela ne dépendait pas de nous, au moins marquant et bien caractérisé.

Le 3 août, M. de Sainte-Aulaire déposa sur le bureau de la Chambre des députés, une proposition signée de lui, à l'effet de citer à la barre le procureur général de la cour siégeant à Poitiers, afin qu'il eût à répondre d'une offense grave, par lui commise envers la Chambre, dans la personne de plusieurs de ses membres.

Rien de plus juste.

M. Mangin avait le droit de poursuivre un ou plusieurs députés, sous l'autorisation de la

Chambre; il n'avait pas le droit de les livrer, sans défense, à l'animadversion publique. Précisément cette année, en Angleterre, un membre de la Chambre des communes, M. Abercromby, qui depuis en a été l'orateur (*speaker*), avait ainsi déféré à cette Chambre un juge de la cour du banc du roi, pour abus de pouvoirs à son égard; M. de Sainte-Aulaire traduisit et fit imprimer la motion de M. Abercromby, et je l'aidai dans ce travail.

La proposition de M. de Sainte-Aulaire fut discutée le 5 août; le débat fut grave, élevé, vigoureux; M. Royer-Collard y prit part; elle fut rejetée, en définitive; mais notre minorité fut imposante : 127 voix sur 353.

L'affaire n'alla pas plus loin au sein de la Chambre; mais, la session close, elle reprit de plus belle.

M. Mangin, dans son nouveau et dernier réquisitoire, ayant renouvelé ses insinuations calomnieuses, MM. Laffitte, Benjamin Constant, Kératry, Foy, tous quatre à cet égard au-dessus du soupçon, tous quatre étrangers à toutes menées, à toute idée de conspiration, portèrent plainte contre lui à la cour de cassation, en requérant règlement de juges. Leur plainte fut écartée, mais M. Mangin

n'eut point à se féliciter des considérants de l'arrêt.

Ce fut alors que M. Constant, le plus attaqué des quatre, sous ce prétexte qu'étant député de la Sarthe il avait, peu de temps avant le coup de main de Berton, traversé Saumur, en compagnie de madame Constant, et frayé avec quelques uns des futurs accusés, ce fut, dis-je, alors que M. Constant publia deux lettres, l'une adressée à M. Mangin, l'autre à M. de Carrère, sous-préfet de Saumur. Ces deux magistrats, non contents de le compromettre sans oser l'accuser dans une poursuite capitale, avaient eu la bassesse d'insinuer que la personne avec laquelle il voyageait n'était pas sa femme. L'indignation de M. Constant était légitime, et, dans chacune des deux lettres, l'ironie et l'invective étaient sanglantes. Il fut traduit en police correctionnelle, et condamné à six semaines d'emprisonnement, plus cinq cents francs d'amende : en appel l'amende fut portée à mille francs, mais on lui fit grâce de l'emprisonnement.

Tous ses amis, amis politiques s'entend, il n'en avait guère d'autres, lui faisaient cortège au Palais de justice, et se rangèrent derrière lui à l'audience. Le public lui était favorable; les juges ne lui vou-

laient pas de mal, mais il y eut un peu de quoi rire.

On sait en effet que, en France, un défenseur croirait trahir son client, s'il ne s'efforçait d'émouvoir le tribunal et d'attendrir l'auditoire. Fidèle à cet usage, dont le plaidoyer de l'Intimé, dans *les Plaideurs*, offre un spécimen qui n'a rien d'exagéré, le défenseur de M. Constant imagina de nous régaler d'un tableau de bonheur conjugal dans le ménage de M. et madame Constant, tableau qui n'aurait point déparé une idylle de Gessner ou une pastorale de Florian; et, ce qui fut le meilleur, Constant lui-même, s'échauffant à froid (il ne s'échauffait guère autrement), renchérit encore sur son défenseur. Or, pour quiconque savait à quoi s'en tenir, il était difficile de se contenir. Ce fut surtout quand le défenseur s'engagea délicatement dans la description des charmes de madame Constant, que M. de Barante et moi nous faillîmes éclater; il ne manquait à la scène que la présence même de cette nymphe éplorée, qui ressemblait infiniment plus à la Vénus hottentote qu'à tout autre exemplaire de Vénus.

C'était, d'ailleurs, une personne qui ne manquait ni d'esprit ni de dévouement; Hanovrienne, de la

maison de Hardenberg, elle avait époûsé en premières noces, M. Dutertre, émigré français dont elle était divorcée, et le bon de l'histoire, c'est que son premier mari était membre de la Chambre des députés comme M. Constant, avec qui il faisait très bon ménage; je me souviens qu'un jour lord Kinnaird, les voyant prendre du tabac dans la tabatière l'un de l'autre, fit semblant de se demander pourquoi Constant avait épousé une semblable femme; puis, se reprenant gravement : « C'est apparemment par curiosité, dit-il, et pour savoir pourquoi son premier mari l'avait lui-même épousée. »

Je quittai Paris de bonne heure, et j'allai retrouver à Coppet ma femme et mes enfants.

Nous passâmes en Suisse la plus grande partie de l'automne; ma mémoire ne me rappelle rien sur ce séjour.

Nous revînmes de bonne heure à Paris et rien n'ayant signalé la fin de l'année, sinon les incidents et l'issue du congrès de Vérone, qui ne furent bien connus qu'en 1823, je terminerai ce chapitre par quelques extraits détachés du journal, qui peuvent servir à confirmer mon récit, et à le mieux caractérisei

« 16 janvier 1822.

» M. de Doudeauville répond à ceux qui lui font des reproches d'avoir accepté une place subalterne : (celle de directeur général des postes) :

» — Que voulez-vous ! je ne ferai pas la place ; c'est pour remettre mes affaires.

» — Je regrette, lui a dit M. de Liancourt, le temps où nos ancêtres ne savaient pas lire.

» Ce ministère-ci veut des espions fanatiques ; ses amis veulent réunir le machiavélisme impérial à l'ardeur de leurs passions.

» C'est M. de Doudeauville qui remplace M. de Mezy. Un duc et pair, grand d'Espagne, portant son portefeuille dans l'antichambre de M. de Villèle.

» Le roi a reçu le général Donnadieu avec une grâce parfaite ; c'est la récompense nationale offerte à M. de Richelieu.

» Benjamin Constant est venu avant-hier et Victor a recommencé avec lui la discussion sur la presse. L'idée d'interdire aux journaux de nommer personne a séduit M. de Talleyrand et plusieurs autres. »

« 24 février.

» J'ai été à la séance; la vue de cette Chambre me donne toujours beaucoup d'émotions.

» Le premier discours a été celui de M. Royer-Collard. Il avait beaucoup de gravité et de force; chaque mot avait son importance. Il impose par le sérieux et la sincérité de son ton; le silence fut profond et sans interruption.

» La liberté de la parole va croissant, tandis que toutes les autres libertés sont détruites, et elle devient monstrueuse parce qu'elle n'est plus en accord avec rien. Tout l'esprit français, toute l'arme du ridicule a passé à la tribune. Le ministère succombe sous les injures et les bons mots. Rien ne favorise plus la disposition du pays à croire que tout se fait avec des phrases. C'est aujourd'hui le seul moyen d'attaque et de défense.

» J'ai dîné hier à côté du maréchal Suchet.

» Nous avons parlé de la naissance du duc de Bordeaux. Il est curieux de voir comme il se ménage une porte de derrière, dans le cas où cette naissance viendrait à être contestée.

» — Aurais-je bien fait, m'a-t-il dit, de signer un procès-verbal attestant que la famille royale et tous

les témoins étaient présents quand cela n'était pas vrai? On m'a proposé cela et je l'ai refusé; mais ce que j'ai signé, je l'ai vu.

» Un moment après il a dit :

» — C'est pourtant bien ennuyeux; je découche de chez moi pendant quinze jours, ce qui m'est très désagréable, et à ma femme aussi. Quand on vient m'avertir, je saute hors du lit sans avoir le temps de m'habiller, et j'arrive trop tard!

» On raconte une fort drôle d'histoire du roi et de M. de Corbière.

» Il est allé porter son travail au roi dans le cabinet où le roi passe la matinée, et s'est assis sans attendre que le roi lui fît signe. Il a posé ensuite son portefeuille sur la table; le roi a rangé ses papiers; puis il a tiré de sa poche un mouchoir rouge, et l'a posé à côté du portefeuille; puis il a pris sa tabatière, et l'a posée à côté du mouchoir; le roi alors a retiré la sienne, en disant: « Il n'y a pas de place pour les deux. » — Il ne m'a pas offert de tabac, ajoutait le roi en racontant cette petite aventure. »

1 2 avril.

» On parlait hier d'un mouvement sur Saumur; de cent ou deux cents hommes avec la cocarde tri-

colore ayant à leur tête le général Berton. C'est un fou, dont la figure est extravagante et qui bavarde sur tout. Je l'ai vu deux ou trois fois chez moi, il y a quelques années, et je ne pouvais pas le regarder sans rire. Voilà donc les hommes qui prétendent renverser un gouvernement. Triste et singulière situation de n'être ni avec ceux qui attaquent, ni avec ceux qui défendent. »

« 4 mars.

» Le général Berton a fait une proclamation au nom de la République, de Napoléon II, et de la Charte, tout cela concilié par la cocarde tricolore. Une cocarde et des phrases, voilà tout le plan des conspirateurs.

» J'ai trouvé madame Récamier qui s'occupait d'obtenir un sursis pour un malheureux condamné de l'affaire de Tours; c'est un jeune homme de vingt-deux ans (Coudert). Son frère est venu à Paris pour obtenir sa grâce. Plusieurs personnes du parti en faveur s'y intéressent, entre autres M. de Marcellus; mais le roi a répondu à toutes les demandes avec une grande dureté.

» M. de Lascours est venu me dire que madame

Récamier lui avait donné quelques espérances pour ce pauvre jeune homme. Mathieu a été fort ému d'une lettre que je lui ai écrite ; il avait montré auparavant beaucoup de sécheresse.

» Madame Récamier m'a dit qu'elle avait trouvé Mathieu bien insensible. Il n'écoute pas les raisonnements et repousse les émotions. Le mélange de la légèreté et de la dévotion fait que ses résolutions sont tout à la fois étourdies et inébranlables; elle me disait qu'elle avait trouvé M. de Doudeauville de fer. J'ai écrit à madame de Duras une lettre très pressante.

» J'ai vu Prosper chez sa sœur, Il avait vu un homme, prisonnier du général Berton pendant quelques heures. C'est un ancien Vendéen, homme d'esprit qui déplorait qu'il pût y avoir des victimes pour de semblables bêtises. Ces gens étaient au nombre de quatre-vingts environ ; dix ou douze portent des habits de drap; le reste est composé d'ouvriers. Ils marchaient, disaient-ils, à la conquête de la liberté, sans autre plan que cette phrase, disant que toute la France se lèverait à la même heure qu'eux; du reste, tranquilles, calmes, indifférents, ayant pris à la lettre les phrases prononcées à la Chambre des députés, et croyant qu'elles allaient

produire un effet magique. Les habitants de la ville disaient : *Que n'allaient-ils faire cela ailleurs?*

» M. de Castellane a parlé à Mathieu pour ce pauvre jeune homme (Coudert). Il l'a écouté avec distraction et légèreté. « Madame Récamier, lui a-t-il dit, a eu très tort de me faire voir le frère. C'est très désagréable ; pourquoi celui-là serait-il plus intéressant qu'un autre ».

» M. de Chateaubriand a dit à madame de Castellane : « Le frère de ce jeune homme a bien gâté nos affaires; c'est un franc libéral; il s'est adressé à Benjamin Constant. »

« 28 mars.

» M. de Chateaubriand écrivait, l'autre jour, à une femme de mes amies : « Il n'est aucune peti-
» tesse au-dessous des gens qui nous gouvernent. »

« Mai, juin.

» Avant-hier, M. Royer-Collard est venu voir Victor. On disait que l'abbé de Pradt était nommé. M. Royer-Collard en était tout épouffé; l'abbé lui avait dit : « Je viendrai m'asseoir auprès de vous. » Il

reculait déjà dans sa pensée, pour éviter un pareil voisinage. Il est craintif sur sa réputation comme une jeune fille sur sa pureté ; il regarde autour de lui pour voir si rien ne l'approche qui puisse jeter sur lui une ombre défavorable. Il ne s'en fie pas à sa seule conduite, il redoute l'entourage, et la chose publique se trouve un peu oubliée dans cette préoccupation de lui-même; égoïsme le plus noble, mais égoïsme pourtant.

» Le général Foy est venu après lui. M. Royer-Collard l'aime extrêmement; il l'aime comme un enfant plein de vivacité et d'esprit; il l'aime d'oser risquer tout ce que lui-même se refuse. Le général Foy a toute la conscience de l'honneur, des impulsions généreuses, mais il vise à la popularité, et puis pourtant il la trouve commune et vulgaire, et voudrait être apprécié par un petit nombre d'hommes d'esprit. Il voudrait être le doctrinaire de la multitude. Au fond, la politique n'est pas pour lui bien sérieuse; elle l'amuse, l'excite; la tribune a remplacé la brèche; mais là, comme à la guerre, l'action particulière a plus d'importance pour chacun que le résultat général.

» Du reste la gauche n'a jamais eu l'air plus triomphant; elle est arrogante, défiante, et réunit

les défauts d'un parti vainqueur à ceux d'un parti vaincu, l'insolence et le soupçon. M. de Talleyrand la soigne beaucoup.

» Manuel a montré beaucoup de présence d'esprit, l'autre jour, à la tribune. Quelqu'un lui a crié qu'il était un insolent. Il a répondu avec le plus grand calme :

» — Je parie que celui qui a dit cela ne le répétera pas.

» Personne n'a répondu. Il a continué son discours, et, pendant le tumulte, il s'établissait les bras croisés sur la tribune, jusqu'à ce qu'on eût fini de crier. Son talent, c'est le sang-froid dans l'orage; aussi aime-t-il le trouble, parce qu'il n'est pas lui-même troublé, et que c'est alors que les idées communes deviennent frappantes.

» J'ai été chez M. Ternaux. Je me sentais vraiment plus à mon aise, plus dans mon élément, à côté de cette bonne grosse figure simple, que dans bien d'autres salons. Je la trouvais plus en harmonie avec les idées élevées. Il m'a parlé de mon grand-père avec émotion et vérité, cela m'a touchée. Dans un autre siècle, il eût été un bourgeois gentilhomme; dans celui-ci, sa vanité a pris un autre tour. Je lui ai fait compliment sur son bel appartement :

» — Ce que j'en aime le mieux, m'a-t-il dit, c'est qu'il est composé tout entier de mes manufactures.

» Il m'a parlé de M. de Richelieu; il était très flatté de me dire que M. de Richelieu avait dû l'aller voir à Saint-Ouen. C'est contre nature qu'un pareil homme soit dans l'opposition.

» Après Benjamin Constant, Mathieu (M. de Montmorency) est monté à la tribune; il était très intimidé et son embarras avait assez bonne grâce. Sa figure est très noble, sa voix agréable, et ses manières dignes. Il a répondu avec franchise aux attaques dirigées contre lui :

» — S'il faut, a-t-il dit, pour servir le roi, ne s'être jamais trompé, je reconnais que je dois céder la place.

» Cela fut dit avec un accent d'émotion et de conscience qui devait désarmer la haine, si la haine se laissait désarmer. Il y avait dans son langage quelque chose de pur et d'élégant, de saint et d'aristocratique en même temps, qui faisait vraiment contraste avec la violence des partis. Ensuite il a été trop long en parlant de lui-même. Je pensais à ma mère et à l'émotion très vive qu'elle aurait eue, en le voyant chercher une bienveillance qu'il ne rencontrait pas.

» Ce gouvernement-ci ressemble à ce mari qui demandait à sa femme de le tutoyer :

» — *Va-t'en!* lui répondit-elle.

» Y... (Sébastiani) nous a dit hier qu'il avait vu A... (le duc d'Orléans) et qu'ils avaient causé ensemble de la situation. A... lui a dit qu'il ne se mêlerait de rien, mais qu'il croyait que la catastrophe ne pouvait manquer d'arriver.

» M. de Lagarde est venu hier au soir ; le général Foy était chez moi. Ils se sont fort bien entendus. »

II

1823

C'est à dater de 1823 que la victoire du parti ultra-royaliste sur le parti libéral a pris le caractère d'un ascendant durable et décisif.

L'élection de Grégoire en 1819, l'assassinat du duc de Berry en 1820, avaient déterminé la chute du ministère Decazes. La nouvelle loi des élections avait transféré la majorité du côté gauche au côté droit. La naissance du duc de Bordeaux avait affermi le nouveau système. Néanmoins, le second ministère Richelieu n'avait traversé qu'à grand'peine l'année 1821, ballotté entre une majorité de droite déjà nombreuse et une minorité de gauche encore nombreuse, entre le triomphe impromptu et la misérable déconfiture du parti révolutionnaire en Italie,

entre les bravades des *descamisados* et les anathèmes de Troppau et de Laybach. Attaqué des deux parts avec une égale furie, il avait fini par succomber et céder la place au ministère qui devait porter bientôt le nom de M. de Villèle.

Celui-ci (le nouveau ministère, veux-je dire), à son tour, traqué, harcelé de droite et de gauche, dans les Chambres et hors des Chambres, par les discussions et par les conspirations, n'était, comme on l'a vu, parvenu à s'établir qu'en entrant dans les passions de son parti, en sacrifiant à sa propre sécurité, plus peut-être qu'à celle de la monarchie, un bien grand nombre de victimes, et ne parvint, on va le voir, à se maintenir qu'en se laissant pousser par les épaules à l'expédition d'Espagne. Tristes expédients, mais qui lui réussirent presque *ultra petita;* j'en conviens tristement, car ce n'a pas été trop à notre gloire.

Les holocaustes sanglants atteignirent leur but; plus de complots, dès qu'il fut bien avéré que la tête y était en jeu pour tout de bon; autant les conspirateurs en titre d'office avaient mis jusque-là d'étourderie à s'engager dans ces folles entreprises, autant mirent-ils d'empressement à s'en retirer ou à s'en dédire.

En Espagne, même succès. Les révolutionnaires de ce pays ne firent pas plus que les nôtres contre fortune bon cœur; ils se dispersèrent au premier choc, et cette double victoire sans combat livra, pour cinq ans, la France à nos adversaires; mais ce fut ce qui les perdit. Ce parti ne pouvait régner qu'à l'expresse condition de ne pas gouverner. Devenu maître et seigneur, dirigé par le plus intelligent et le plus circonspect des siens, il n'eut ni fin ni cesse qu'il ne lui eût imposé, coup sur coup, des mesures qui l'entraînèrent à sa ruine; et ce qui le perdit fut précisément ce qui remit le nôtre sur pied. Vaincus dans la personne de leurs confrères à Naples et à Turin, nos libéraux ayant perdu tout espoir de jeter bas le gouvernement, et se trouvant réduits, par leurs revers dans les élections, à ne plus compter dans les Chambres que des généraux sans soldats, force leur fut d'écouter les gens de bien et les gens sensés; la gauche changea de conduite et de caractère. Avec le bon sens, le flot de l'opinion qui ne l'avait abandonnée qu'à regret lui revint peu à peu. Sa lutte contre le ministère Villèle fut énergique sans violence, persévérante sans entêtement, légale sans arrière-pensée. Le drapeau qu'elle éleva fut tel, que les royalistes sincères,

pussent le suivre en toute conscience. Elle regagna pied à pied le terrain perdu, démenbra la majorité de droite, reprit le dessus dans les colléges électoraux, mérita et obtint la victoire en 1827.

Et plût à Dieu que cette victoire, fruit bien acquis de cinq années honorables et laborieuses, eût été moins complète! nous nous en serions mieux trouvés. Je ne puis, quant à moi, me reporter à cette époque de ma vie politique sans être tenté de m'écrier, comme mademoiselle Guimard :

— *C'était le bon temps; nous étions bien malheureux.*

Nous avions bien du mal, mais nous avions alors ce qui nous a toujours manqué depuis, la certitude d'être en bonne voie, la confiance dans l'avenir, l'espoir du succès définitif; cela vaux mieux bien souvent que le succès du jour et de l'heure.

J'entrerai dans quelques détails sur ces cinq années; je m'y arrêterai d'autant plus volontiers qu'à mon avis M. Guizot, l'un des nôtres et le principal, ne leur a pas rendu tout à fait justice. Dans l'intention très honorable, d'ailleurs, d'exercer envers M. de Villèle le *suum cuique tribuito*, il a, je crois, un peu dépassé la mesure; on dirait, à le lire, que M. de Villèle avait habituellement raison.

— Raison contre les fous de son parti, à la bonne heure, et encore tout au plus, car que ne leur concédait-il pas? Mais nous avions raison, nous, contre eux et contre lui; à nous était la bonne cause.

Cela dit en passant, je reviens.

J'ai rapidement indiqué, dans les deux précédents chapitres, les rapides vicissitudes des deux révolutions d'Italie.

Le 12 juillet 1820, le roi de Naples prêtait serment à la constitution. Sommé de comparaître au congrès de Laybach, pour s'y voir interroger sur faits et articles, il déférait à la citation avec un empressement plus que suspect. — Le 4 février 1821, soixante mille Autrichiens passaient le Pô et marchaient sur Naples; — le 21, le roi ordonnait à sa fidèle armée d'accueillir à bras ouverts ses augustes alliés; — le 1er mars, le duc de Calabre, régent en l'absence de son père, jurait de les combattre jusqu'à la dernière extrémité; — le 7, l'armée napolitaine se débandait sans tirer un coup de fusil; — le 23, l'armée autrichienne entrait à Naples.

Le 13 mars de la même année, le roi de Sardaigne abdiquait au profit de son frère Charles-Félix, laissant la régence au prince de Carignan, Charles-

Albert, lequel se hâtait de proclamer, à Turin, la constitution des Cortès.

Le 2 avril, une poignée de soldats autrichiens soufflait sur l'insurrection piémontaise, et le prince de Carignan, revêtant, pour la première fois, le froc de pénitent politique, cachait, en Toscane, sa déconvenue, et poussait son premier *mea culpa.*

C'était pour régler définitivement les conséquences de ce double événement et pour en prévenir le retour; c'était pour arrêter la durée et les conditions de l'intervention autrichienne à Naples et à Turin; c'était enfin pour prononcer sur le sort du prince de Carignan, qu'en se séparant à Laybach vers la fin de 1821, on s'était donné rendez-vous à Vérone en 1822. Personne alors, personne du moins parmi les têtes couronnées et leurs ministres, ne se figurait qu'il y eût lieu de prendre parti dans ce troisième congrès sur la révolution d'Espagne. L'Angleterre la protégeait ouvertement; l'Autriche et la Prusse la prenaient en patience; l'empereur de Russie ne songeait qu'à la Grèce et à ses embarras de ce côté; M. de Villèle lui-même n'avait, à ce sujet, que des idées raisonnables, et ne formait que des projets purement défensifs;

mais tous, princes et ministres, avaient compté sans leur hôte, je veux dire sans le parti contre-révolutionnaire dont M. de Villèle était le régisseur, ou, si l'on veut, le maître valet plutôt que le chef; tous avaient compté sans l'enfant terrible de ce parti, M. de Montmorency, néophyte de cinquante ans dont M. de Villèle s'était affublé à l'étourdie, sans conditions de part ni d'autre, et dont l'extrême droite disposait contre lui.

Sur les affaires d'Espagne, l'extrême droite n'entendait pas raillerie : « La guerre ! la guerre ! » c'était le cri du parti. La guerre pour exterminer la révolution ; la guerre pour épargner à Ferdinand VII le sort de Louis XVI ; la guerre pour compromettre notre armée dans la bonne cause et pour relever le drapeau blanc ; mais la guerre, bien entendu, avec le concours de l'Europe, concours moral au début, concours matériel au besoin. Ce fut l'œuvre de M. de Montmorency de mener à fin ce beau chef-d'œuvre ; ce fut le premier faux pas de M. de Villèle de s'y prêter en rechignant. On sait désormais à quelles scènes de haute comédie cette lutte a donné lieu ; nous le tenons de première main ; l'acteur principal s'est chargé de nous la raconter dans son livre du *Congrès de Vérone* et s'en est acquitté avec une naï-

veté qui ne laisse rien à désirer aux curieux, mais, en revanche, donne beaucoup à regretter aux admirateurs de son génie et de sa gloire : le chantre des *Martyrs* n'y figure point en martyr, ni le dernier des chevaliers français en don Quichotte.

Je n'en rappellerai ici en ce moment que ce qui me paraît strictement nécessaire pour bien caractériser l'état des esprits et des affaires en janvier 1823, c'est-à-dire au début de la session où nous entrons.

L'époque où devait s'ouvrir le congrès de Vérone était restée indéterminée en 1821 ; en 1822, elle avait été fixée, d'un commun accord, à la mi-septembre. Dès cet instant, M. de Montmorency s'était empressé de déclarer qu'il y représenterait la France; lord Castlereagh devant y représenter l'Angleterre, c'était son droit, et de l'humeur dont il était, lui et les siens, on ne pouvait guère douter qu'il n'y mît sur le tapis, dès l'abord, la question d'Espagne. Afin de parer le coup sans esclandre ni rupture inévitable, M. de Villèle avait imaginé deux précautions : la première et la plus directe, c'était de faire rédiger et arrêter en conseil les instructions du plénipotentiaire français; l'autre, véritable *en-cas*, était de lui adjoindre un collègue

sûr et propre à le remplacer au besoin. Rien de mieux en apparence, et, de prime abord, tout parut aller à souhait. Les instructions passèrent sans encombre, moyennant quelques concessions de forme et de langage. Il était expressément prescrit à notre plénipotentiaire de n'ouvrir la bouche sur les affaires d'Espagne que pour la fermer aux autres puissances, et réserver pour la France le droit exclusif d'y veiller et d'y pourvoir, ce qui, dans la disposition des autres puissances, était enfoncer une porte ouverte; et, quant au frère surveillant, on l'avait sous la main : M. de Chateaubriand, notre ambassadeur à Londres, s'offrait pour tout faire; il était *tout Villèle*, disait-il à tout venant, comme il me l'avait dit à moi-même; mais, vanité des choses humaines! voici ce qui advint de ce plan si bien concerté.

La nouvelle étant arrivée à Paris, le 1er ou le 2 septembre, que les trois autocrates du Nord devaient se rencontrer à Vienne avec lord Castlereagh, afin de faire route ensemble et de s'entendre chemin faisant, M. de Montmorency partit comme un trait, et vint, le 7, tomber comme une tuile sur la tête du conciliabule. Bien, jusque-là; quels que fussent les desseins ultérieurs, il avait

raison de ne pas laisser s'établir d'aparté; mais, en arrivant à Vienne, il fut salué d'une autre nouvelle : lord Castlereagh s'était coupé la gorge dans un accès de fièvre chaude; lord Wellington venait d'être désigné en son lieu et place; il fallut l'attendre; chacun eut le loisir de régler ses visées et de dresser ses batteries; notre plénipotentiaire dirigea les siennes vers l'empereur Alexandre. Ils étaient en quelque sorte faits l'un pour l'autre. C'étaient deux convertis en politique comme en religion; deux consciences pressées d'expier, au profit de l'autel et du trône, leurs *delicta juventutis*, leurs peccadilles libérales; cœurs honnêtes, têtes à l'envers, faisant profession d'enthousiasme, enclins à prendre les grands mots pour de grandes choses. Le feu prit au simple contact, et M. de Metternich, qui connaissait de reste le Polyeucte couronné; qui, depuis trois ans, en exploitait les penchants mignons, et ne s'était pas fait faute, tant à Troppau qu'à Laybach, de chauffer à blanc son indignation contre les révolutions et les révolutionnaires d'Italie, dut se trouver fort en peine, à Vienne, ayant à le catéchiser en sens inverse, et à lui faire entendre raison sur la révolution d'Espagne. Aussi n'y réussit-il guère, s'il en faut juger par l'événement.

On ne sait pas bien ce qui se passa du 10 septembre au 20 octobre, jour de l'ouverture des conférences à Vérone, les pourparlers, les confidences n'étant point matière à protocole; mais tant il y a que, ce jour-là, M. de Montmorency déposa, sur le tapis vert de la table, une note où l'Espagne était dénoncée comme un foyer de bouleversement qui menaçait l'Europe entière, où la guerre était annoncée comme imminente, et qui se terminait par les trois questions que voici :

1° Si la France retire de Madrid sa légation, les hautes puissances siégeant à Vérone en feront-elles autant ?

2° Si la guerre éclate, lui prêteront-elles un appui *moral?*

3° Lui prêteront-elles, au besoin, et sur sa demande, un appui matériel ?

C'était enfoncer son chapeau, et jeter gaillardement au feu ses instructions, en s'écriant :

— *Que Dieu aide au premier baron chrétien !*

Dieu lui vint en aide, effectivement, mais non sur-le-champ, ni sans efforts. Le congrès fort épouffé prit trois semaines à se résoudre, et ce ne fut qu'après beaucoup de tiraillements intérieurs qu'il répondit.

Sur les trois questions, l'Angleterre : *non;* la Russie, la Prusse et l'Autriche : *oui;* mais celle-ci se réservant de soumettre, le cas échéant, la dernière question à un nouvel examen.

M. de Montmorency partit pour Paris, le 20 novembre, tout glorieux et chargé de ces dépouilles opimes.

Sur ces entrefaites, *interea,* comme s'expriment les historiens latins, où en était le frère surveillant, le tuteur occulte imposé à M. de Montmorency par M. de Villèle? Hélas! il faut bien le dire, puisqu'il s'en est vanté lui-même, dans un livre en deux volumes publié *ad hoc,* le frère-surveillant était un faux frère à peu près envers tout le monde. Il se tenait coi et en arrière, poussant à demi-voix chacun dans son sens, encourageant également l'entrain chevaleresque de l'empereur de Russie et la prudente réserve des monarques d'Autriche et de Prusse, excitant M. de Montmorency à s'enferrer trop et trop tôt, tenant M. de Villèle au courant de l'état des choses, en le trompant sur les sentiments des personnes. Son but, son double but, son jeu, son double jeu, c'était d'arriver à supplanter d'abord M. de Montmorency au ministère, et cela comme l'*homme de M. de Villèle,* ce sont ses pro-

pres termes, c'est-à-dire comme l'homme de la paix; puis de le supplanter ensuite comme chef du parti de la guerre, et de forcer la main à M. de Villèle.

— M. de Villèle et nous, a-t-il dit en propres termes, nous avions chacun une idée fixe : nous voulions la guerre; il voulait la paix. Nous attribuions à tous les alliés les sentiments particuliers d'Alexandre; afin d'accoutumer M. de Villèle à l'idée des hostilités (*sic*). M. de Montmorency était aussi pour la guerre, son opinion même était très ardente; mais il avait un autre but que le nôtre (cela va sans dire, étant ministre, il ne travaillait point à le devenir); nous laissions du doute sur notre détermination; nous ne voulions pas nous rendre impossibles; nous redoutions qu'en nous découvrant trop, le président du conseil ne voulût pas nous écouter.

En arrivant à Paris, M. de Montmorency trouva M. de Villèle très mécontent et très inquiet du guêpier dans lequel on l'avait fourré; les explications furent aigres; mais, espérant que le mal n'était pas sans remède, le président du conseil en garda le secret, n'en souffla mot à ses collègues, et se hâta d'écrire à Vérone pour demander que tout restât en

suspens. Rien ne semblait plus facile à obtenir, puisque deux sur trois grandes puissances n'avaient cédé qu'à regret aux instances de la France, représentée par son ministre des affaires étrangères ; mais M. de Chateaubriand y avait pourvu et n'avait pas perdu son temps. Presque au moment même où partait de Paris le courrier de M. de Villèle, M. de Chateaubriand y tombait des nues, porteur d'une nouvelle tout à fait imprévue, du moins pour le principal intéressé. L'affaire était engagée.

Dans la conviction que, à son arrivée, le premier soin de M. de Montmorency aurait été d'expédier des lettres de rappel à notre légation de Madrid, en les faisant précéder, *pro forma*, d'une sommation au gouvernement espagnol d'avoir à faire maison nette de sa constitution, en rentrant sous le régime du *re netto*, dans cette conviction, dis-je, naturelle ou suggérée, les trois monarques du Nord avaient expédié des lettres de rappel à leurs légations respectives, et fait feu avant l'ordre.

Cette nouvelle fit éclater la bombe. Il fallut porter l'affaire au conseil et prendre parti.

M. de Villèle avait raison de ne point se tenir pour engagé par un coup de tête risqué contre ses instructions formelles ; mais c'eût été à la condition

de désavouer immédiatement le coup de tête et son auteur. Il avait perdu son terrain en louvoyant; il le perdait de plus en plus en transigeant. Le débat fut vif et se prolongea jusqu'au 28 décembre. Ce jour-là, tout ce qu'il fut possible d'obtenir de M. de Villèle soutenu par le roi, ce fut une simple lettre de remontrances, adressée au gouvernement espagnol, et terminée par une menace de rupture éventuelle.

M. de Montmorency donna sur-le-champ sa démission; il ne pouvait moins faire.

La succession étant ouverte, M. de Chateaubriand, son ami politique et privé, comme lui homme de la guerre, ne fit aucune difficulté de s'associer à la politique de M. de Villèle; mais ce n'était là que le premier acte de cette pièce à tiroirs.

Les légations de Russie, d'Autriche et de Prusse, ayant quitté Madrid, et celle de France, à leur grande surprise, y étant restée, l'Angleterre offrit sa médiation, et le pauvre M. de Villèle se rattacha, du mieux qu'il put, à cette dernière planche de salut, espérant obtenir par là, sinon des changements à la constitution espagnole, du moins des promesses de changement; ce qui lui suffisait, pen-

sait-il, pour tenir sa position, et désarmer les impatiences belliqueuses de son parti.

M. de Chateaubriand qui savait, de reste, à quoi s'en tenir, s'y prêta de la meilleure grâce du monde. Il composa même, dans son meilleur style, une fort belle dépêche où figuraient, d'un côté, le roi d'Espagne à la tête de son armée, de l'autre, duc d'Angoulême à la tête de la sienne, se rencontrant sur les deux rives de la Bidassoa, comme jadis don Luis de Haro et le cardinal de Mazarin, se donnant la main, en signe de perpétuelle amitié, et célébrant, dans une autre « Isle des Faisans » une nouvelle paix des Pyrénées.

Jusqu'à quel point il était dupe de cette ombre de château en Espagne, c'est ce que je laisse à juger: en tout cas, s'il le fut, il ne le fut pas longtemps ni lui ni personne. La crise était à point. Les Chambres étaient convoquées; le côté droit, enrichi à la dernière élection, de plus de trente mem bres des plus prononcés, foisonnait dans les salons et parlait haut. Le 23 janvier, en plein conseil, à l'instant même où s'ouvrait la discussion sur le discours du trône, à l'instant où M. de Villèle s'évertuait à bien faire comprendre ce qu'avait écrit la veille, à Londres, le nouveau ministre des affaires

étrangères — à savoir que la paix n'était en rien compromise et ne pouvait l'être; qu'aucune démonstration comminatoire envers l'Espagne, fût-ce même le rappel de notre légation, n'était et ne pouvait être qu'un moyen de peser sur le gouvernement espagnol et d'en obtenir quelque chose, si peu que ce fût, — à cet instant, dis-je, quatre ministres députés déclarèrent que, la veille au soir, ils avaient reçu signification des gros bonnets de la droite d'avoir à faire leurs paquets si le discours du trône n'équivalait pas à une déclaration de guerre. M. de Corbière était l'un des quatre.

Tu quoque, mi Brute!

M. de Villèle courba la tête, qu'il ne portait jamais bien haut. A choisir entre faire ses paquets et faire la guerre, il choisit héroïquement la guerre, et M. de Chateaubriand, qui s'était résigné à devenir ministre, en qualité de second dans le parti de la paix, ne se refusa point à rester ministre, en qualité de chef du parti de la guerre; tout fut bâclé incontinent, et c'est à la joie qu'il ressentit d'être ainsi arrivé au comble de ses vœux et au but de ses efforts que nous en devons le récit en deux

volumes d'où j'extrais ces quelques pages. Chose étrange qu'un tel récit ! En s'arrêtant exclusivement aux mauvais côtés des affaires humaines, en retournant toutes les cartes pour en bien voir le dessous, on trouve, on doit trouver maint et maint exemple de ces séries de manœuvres à deux fins, poursuivies, à petit bruit, dans un intérêt personnel, et couronnées d'un succès plus profitable que glorieux; mais que l'opérateur lui-même, que le *doli fabricator Ulysses* se produise lui-même en scène, à visage découvert, de gaieté de cœur; qu'il prenne le public pour confident et le mette au courant de ses faits, gestes et méfaits, en s'en félicitant comme d'un bon tour, cela ne s'était jamais vu, je crois, si ce n'est peut-être au théâtre, dans ces folles intrigues que nos poètes comiques empruntaient jadis aux parades italiennes et que le sévère Boileau ne jugeait pas dignes de l'auteur du *Misanthrope.*

Le discours du roi ayant été changé sur place, et changé du blanc au noir, ou, si l'on veut, du noir au blanc, couleur du panache triomphant, ce fut le 28 janvier que notre bon maître en régala ses bons et fidèles sujets.

Avant d'en dépeindre l'effet sur lesdits sujets

fidèles ou non, quelques mots sur l'état des esprits dans ce moment de transition.

« 22 janvier.

» Nous voici dans le plus fort de la crise. Paris est sens dessus dessous. Les fonds sont tombés aujourd'hui de quatre francs; on répand les bruits les plus sinistres, la marche des Prussiens, la décision à la guerre. A présent, la question est tout entière dans la venue des étrangers ici. On regarde même la guerre d'Espagne comme un prétexte dont le vrai but est de détruire ce qui reste en France de liberté de la presse et de la tribune.

» Les ministres ne savent où donner de la tête. Ils vivent, non pas au jour le jour, mais à l'heure. M. de Villèle parle à l'un pour la guerre et à l'autre pour la paix. M. de Chateaubriand de même. Ils sont poussés par un parti qui lui-même est poussé par un mélange de rage et de peur. Le secours étranger satisfait à merveille ces deux passions, il donne sécurité et vengeance.

» Madame Récamier me disait ce matin que Mathieu ne se cachait pas d'avoir négocié leur débarquement à Montpellier, et que tout, y com-

pris les Cosaques, lui paraissait bon pour détruire l'esprit révolutionnaire.

» Quant à M. de Chateaubriand, dit-elle, il rêve des plans de conduite, comme des plans d'ouvrages, et fait des phrases sonores.

» Plusieurs fabriques ont été fermées par crainte de la guerre ; que de gens ruinés par cette baisse d'aujourd'hui ! Quel malheur et quelle honte que ce jeu de bourse qui réunit les vices du roué et ceux de l'usurier !

» Au milieu de tout cela, et comme une honteuse petite pièce, il n'est bruit que de madame Du Cayla, et de Saint-Ouen que le roi lui donne. Elle se fait mener en traîneau dans les rues par Sosthène de la Rochefoucault, et va faire des tours dans la cour des Tuileries, pendant que le vieux roi se fait traîner à sa fenêtre.

» Le duc d'Orléans a maintenant une cour bien nombreuse et son nom est dans toutes les bouches. »

27 janvier.

» M. de Sainte-Aulaire, qui revient du Midi, dit que l'irritation est encore plus grande à Bordeaux

qu'à Paris. Bordeaux, la ville du 12 mars! Le commerce est furieux. M. de Sainte-Aulaire avait causé avec un négociant très ultra. La première chose que ce négociant lui avait dite, c'est qu'il n'avait été pour rien dans le tripotage du 12 mars.

» — J'ai perdu quatre millions, ajoutait-il, l'année dernière, aux assurances que le roi nous donnait pour la paix.

» Il y a des nouvelles d'un grave mécontentement dans le Nord. Lille, qui est une ville très royaliste, ayant beaucoup souffert des étrangers, tremble de les revoir, et ce bruit se répand partout. M. le duc d'Angoulême part; Madame le suivra à Bordeaux ; elle et lui se sont toujours exprimés contre la guerre ; elle me fait une profonde pitié.

» Demain le discours du roi; tantôt on dit qu'il sera à la guerre, tantôt le contraire. Je le saurai demain. »

En ce qui touche les affaires d'Espagne, voici ce que portait la nouvelle version de ce discours :

« L'aveuglement avec lequel ont été repoussées, à Madrid nos représentations laisse peu d'espoir de conserver la paix.

» J'ai ordonné le rappel de mon ministre.

» Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle et à en borner la durée. »

Puis les phrases pompeuses et les déclamations qui sont de forme, et pour ainsi dire de style, en pareille occurrence.

Les fonds, d'un mois à l'autre, étaient tombés de 89 francs à 78; d'un jour à l'autre, ils tombèrent de 78 francs à 75.

Ci-joint le récit de cette séance par un témoin oculaire.

« J'ai été hier à cette fameuse séance. J'étais mal placée, je n'ai pu juger du coup d'œil de la salle. J'étais entourée de femmes qui me paraissaient très montées; on avait peuplé la salle de gens de la cour. Au moment où le corps diplomatique arriva, l'on remarqua que l'ambassadeur d'Angleterre n'y était pas; plusieurs femmes dirent autour de moi :

» — Voyez-vous, il n'y est pas, il n'a pas voulu venir!

» D'autres disaient :

» — Il faut bien espérer que c'est un hasard!

» Il y avait une anarchie complète dans toutes ces femmes; elles montaient sur les banquettes, bien

que les huissiers ordonnassent de descendre : cela avait l'air d'être l'image d'un parti arrogant et populaire à la fois. Nous avons vu défiler tous les pairs, avec tous les nouveaux évêques qui ont été nommés. M. de Rohan avait une figure maigre et pâle, et en même temps un soin et une coquetterie dans sa coiffure qui semblait réunir les honnêtes instincts avec les anciens souvenirs mondains; il y avait du fanatique et du fat mêlés dans sa figure. On a annoncé le roi; bientôt on a entendu un grand bruit, c'était son fauteuil qu'on roulait dans la salle. Alors toutes les femmes se sont démenées à crier comme si l'on eût été dans la rue. Il a prononcé son discours d'une voix faible; il a commencé par louer la conduite des tribunaux, et puis il en est arrivé à l'Espagne, et alors, quoi qu'il n'y eût aucun bruit, quoique le silence fût complet, on sentit un frémissement dans toute la salle, une vibration dans l'air, un murmure silencieux. Ce bruit étouffé était quelque chose de frappant; il semblait qu'on entendît l'émotion comprimée de tous les cris qui n'étaient pas proférés; c'était une sorte de magnétisme qui faisait pressentir à chacun l'ébranlement de ceux qui l'entouraient. Les paroles furent plus décisives pour la guerre qu'on ne pouvait l'attendre.

Le roi fit semblant d'être ému lorsqu'il dit que le duc d'Angoulême et cent mille Français étaient prêts à marcher. C'était une comédie; mais ce qui était réel, c'était le contraste ridicule et tragique de cette tête penchée, à moitié frappée d'apoplexie, de cette figure imposante traînée dans un fauteuil, de cette voix cassée qui parlait de livrer bataille et d'imposer des lois à ses voisins. Les cris redoublèrent après, toujours surtout les femmes; on dit que les pairs crièrent très peu. Quand on appela La Fayette et Manuel pour le serment, leur absence fit assez d'effet. Nous vîmes ensuite défiler tous les pairs et les députés; il y avait des figures bien tristes, mais il y eut des prêtres qui se félicitaient : c'était vilain à voir. Le général Foy s'approcha de M. de Sainte-Aulaire qui causait avec un député ultra et dit à ce député :

» — Eh bien, vous voulez la guerre, vous l'avez pleine et entière, c'est vous qui l'aurez voulu.

» Madame la duchesse de Berry approuvait pendant tout le temps du discours du roi; Madame ne disait rien et était fort triste. Le soir, nous allâmes chez l'ambassadeur d'Angleterre; je rencontrai M. de Chateaubriand sur l'escalier. Sir Charles Stuart ne se défendait pas d'avoir

évité d'aller à la séance, et sa femme me dit en riant :

» — M. de Chateaubriand est venu ici pour qu'on ne crût pas que mon mari a mis une intention à ne pas aller ce matin.

» Il y avait très peu d'ultras et beaucoup d'Espagnols, entre autres l'ambassadeur. Ils sont assez tristes ; ils sont fort inquiets d'une espèce d'excommunication envoyée par le pape. Sir Charles Stuart a causé avec Prosper et lui a dit que le discours du roi était inattendu, et changeait beaucoup l'état des choses : il paraît qu'il s'est passé quelque chose de subit, soit un courrier étranger, soit une poussée du parti ultra. »

Ainsi le premier jour, la lice était ouverte, le champ de bataille était donné : c'était l'affaire d'Espagne ; la discussion s'y concentra, et, comme on le va voir, ne s'en écarta guère ; tous les incidents s'y rattachèrent plus ou moins.

Dès lors, c'était à la Chambre des pairs à ouvrir le feu. Sa réponse au discours du trône devait passer la première, l'autre Chambre ayant, avant tout, à vérifier les pouvoirs de ses nouveaux membres, vérification qui fut orageuse et compromettante pour le ministère.

Nous dressâmes sur-le-champ notre plan de campagne.

Il fut entendu que, sur le terrain du moment, le centre gauche et ce qui restait de la gauche étant unanimes, le centre gauche s'engagerait à fond; qu'il s'efforcerait même de prendre la tête de la discussion, afin de lui donner le ton; et l'on pourrait presque dater de cette première résolution, comme point de départ, la direction imprimée à l'opposition durant le cours de cette année et des années suivantes.

M. de Barante et M. Daru inaugurèrent ce plan de campagne, dignement, vigoureusement, l'un comme membre du centre gauche, l'autre de la gauche; nous donnions, à la Chambre des pairs, ce nom aux anciens sénateurs, aux anciens ministres ou serviteurs du régime impérial, lorsqu'ils n'avaient point passé au service de la nouvelle cour.

Les deux discours furent sincères, hardis, incisifs : tout y fut dit en bons termes, mais en propres termes. M. de Barante proposa un amendement concerté, dont toutes les paroles portaient coup, et dont l'adoption, en entraînant la chute du ministère, aurait renvoyé la guerre aux calendes grecques.

La réponse de M. de Villèle fut terne, froide et embarrassée; un pauvre amendement de M. de Ségur fut pauvrement combattu par M. de Chateaubriand. On attendait M. de Talleyrand; son discours fort annoncé, fort prôné dans certains salons, devait, disait-on, tout renverser devant lui. Il y devait raconter la première invasion de l'Espagne en 1806, ses efforts pour la prévenir, sa lutte contre l'empereur, sa disgrâce, ses prédictions, et devait prophétiser à la nouvelle invasion le sort de sa devancière. Mais M. de Talleyrand n'était pas aimé; la cour le détestait; le parti modéré parmi les royalistes le redoutait plus qu'il ne l'estimait; les débris du régime impérial lui gardaient rancune. Presque personne, dans la Chambre, ne lui souhaitait le succès auquel il aspirait. Il fut facile d'obtenir d'une majorité timide et partagée la clôture d'une discussion dont le ton et le but la faisaient trembler. M. de Villèle faisant dire sous main aux amis de la paix que rien n'était encore désespéré, il fallait se garder de rien compromettre, et M. de Chateaubriand ne se faisant pas faute, jusqu'au 9 février, dix jours après le discours du trône, de payer de bonnes paroles l'ambassadeur d'Angleterre, la clôture fut emportée de haute lutte, et M. de Talleyrand, forcé de remettre

son discours en poche, n'eut plus d'autre ressource que de le faire imprimer.

Il n'eut pas grand succès à la lecture.

Trop de gens savaient qu'il reposait sur un fait faux, que M. de Talleyrand ne s'était point opposé aux desseins de l'empereur sur l'Espagne, que sa disgrâce tenait à d'autres causes, et que l'empereur le lui avait dit tout haut, en face de toute la cour, sans qu'il osât répliquer un mot.

Mon tour de parole fut emporté du même coup. Je le regrettai, en me promettant bien de prendre ma revanche : l'occasion ne pouvait tarder.

Le 10 février, en effet, le lendemain même du jour où M. de Chateaubriand berçait encore l'ambassadeur d'Angleterre d'explications dérisoires, M. de Villèle, sur une nouvelle sommation des chefs de file de son parti, présentait à la Chambre des députés la demande d'un crédit de cent millions pour faire face aux dépenses de la guerre contre l'Espagne.

Ce devait être là le vrai champ de combat; ce fut même quelque chose de plus. En attendant, l'escarmouche de l'Adresse passa de la Chambre des pairs à celle des députés.

Elle fut vive. M. de Villèle fut relancé de droite

et de gauche : de droite, pour s'être efforcé d'éviter la guerre ; de gauche, pour s'y être laissé entraîner, et ce fut dans les perplexités de cette situation qu'il lui échappa une phrase malencontreuse dont on n'a cessé, pendant des années, d'abuser contre lui. Il avait semblé dire que la France en était réduite à cette alternative, d'attaquer la révolution d'Espagne au delà des Pyrénées, pour n'avoir pas à la défendre sur le Rhin. Au vrai, il n'avait rien dit de pareil ; mais, en politique, les partis sont précisément formés de la pire espèce de sourds : il eut beau faire et beau se débattre, toutes les explications du monde n'y firent œuvre. Il obtint néanmoins une forte majorité.

Le rapport sur la loi des cent millions fut l'œuvre d'un homme qui préludait ainsi à la juste célébrité qu'il devait bientôt obtenir : M. de Martignac, l'honneur et l'ornement du barreau de Bordeaux, si fécond en grands orateurs. Il fut ingénieux, élégant, modéré comme son auteur, dont ce n'était pas là, d'ailleurs, les seules qualités.

La discussion s'ouvrit le lendemain.

Fidèle au plan convenu, M. Royer-Collard s'était fait inscrire le premier, et cette place d'honneur ne lui avait été contestée par personne. Rien de

plus élevé, de plus grave et de plus hardi que son discours. L'effet fut grand lorsqu'il mit en parallèle la guerre que nous déclarions à l'indépendance de l'Espagne et celle que nous avions soutenue, de 1795 à 1800, en défense de la nôtre. L'effet fut immense, lorsqu'il prononça ces admirables paroles :

« Non seulement cette guerre a été nationale, mais elle est peut-être tout ce qu'il y a eu de vraiment national depuis 1789. Pourquoi ? Parce qu'elle était soutenue par le sentiment le plus vif et le plus général qu'il y ait en France, l'horreur de la domination étrangère. Est-ce donc pour le Comité de salut public ou pour le Directoire que nous avons vaincu à Fleurus, à Zurich, et sur tant d'autres champs de bataille ? Non, la France s'indignerait qu'on pût le croire ; non, elle ne défendait pas des gouvernements atroces et méprisables ; elle défendait son indépendance. Elle le ferait encore aujourd'hui : c'est la cause de notre indépendance, et aucune autre cause, qui a triomphé dans toute l'Europe par les armes et par les traités. C'est cette cause qui a consacré notre gloire, qui l'a fait accepter, reconnaître, honorer par les souverains et par les peuples. La gloire est pure parce que la cause fut juste. Les souvenirs de cette grande guerre ne s'ef-

faceront jamais au milieu de nous, parce qu'elle a été pour chaque famille un événement domestique; car il n'y en a pas une qui n'y ait donné de son sang.

» Jugez maintenant la guerre qui vous est proposée... Si cette guerre que vous allez faire à l'indépendance espagnole est juste, celle que nous fit l'étranger, il y a trente ans, l'était donc aussi; il avait donc le droit de brûler nos villes, de ravager nos campagnes, d'envahir nos provinces, et nous n'avions pas celui de nous défendre. Voilà ce qu'il faut faire comprendre à notre nation qui s'estime et qui ne manque pas de mémoire. Qu'ajouterai-je à ce rapprochement? Les paroles sont ici superflues. Nous vivons dans un temps où les peuples sont plus éclairés que ceux qui le furent le plus, où ils aperçoivent les conséquences obscures des choses aussi distinctement que les choses les plus claires. Ne vous étonnez donc point de ce que la guerre d'Espagne est si profondément impopulaire; ce ne sont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait qui attristent cette généreuse nation : elle saurait bien les supporter; elle irait au-devant dans une cause qui serait la sienne; mais elle sent instinctivement que cette guerre se fait contre elle sur

son territoire, et qu'à chaque victoire elle reperdra les batailles qu'elle avait gagnées. »

Le discours se terminait par une noble et touchante allusion à sa situation personnelle :

« Et moi aussi, je suis Français, et c'est à ce titre que je viens m'opposer à une guerre qui menace autant la France que l'Espagne. De tous les devoirs que j'ai pu remplir envers la monarchie légitime, aucun ne m'a paru plus sacré et plus pressant. Puis je me taire quand d'aveugles conseils la précipitent? Comme elle a été la pensée, le vœu, l'espérance, je pourrai presque dire l'action de toute ma vie, elle est aujourd'hui le premier de mes intérêts, si on peut donner le nom d'intérêts aux affections les plus désintéressées, les plus inaliénables. Et quel autre sentiment pouvait m'amener à cette tribune? Puisque j'ai vu la Restauration s'accomplir, qu'ai-je à souhaiter, si ce n'est qu'elle s'affermisse et s'enracine chaque jour davantage dans les intérêts publics, si ce n'est qu'elle aime la France, pour en être aimée. »

La minorité demanda l'impression de ce discours. La majorité refusa.

Le centre gauche ayant pris position, le 24, dans la personne de M. Royer-Collard, la gauche

en fit autant, le 26, dans la personne de Manuel.

Dans l'intervalle, la politique intermittente et vacillante de M. de Villèle avait été mise sur la sellette par le général Foy, et M. de Villèle n'était pas sorti trop maladroitement du défilé. Puis était venu M. de Chateaubriand, ne répondant à personne, car M. Bignon n'était pas quelqu'un, du moins en ce temps-là, et tenant en main un gros factum sur lequel j'aurai bientôt occasion de revenir, factum qui contenait un passage, soigneusement travaillé, et gros de tempêtes.

Ce passage était ainsi conçu.

« Ferdinand n'est encore que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI l'était dans le sien, avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. Je ne veux pas calomnier les Espagnols, mais je ne veux pas les estimer plus que mes compatriotes. La France révolutionnaire enfanta une Convention; pourquoi l'Espagne révolutionnaire ne produirait-elle pas la sienne? C'est déjà trop dans le monde que le procès de Charles Ier et celui de Louis XVI. Encore un assassinat juridique, et on établira, par l'autorité des précédents, une espèce de droit de crimes, et un corps de jurisprudence à l'usage des peuples contre les rois. »

Ce fut, je n'en doute pas, cette phrase qui fit monter Manuel à la tribune plus tôt qu'il n'en avait formé le projet; jusque-là, en effet, tout s'était passé à petit bruit, si j'en crois mes souvenirs et le journal qui les rafraîchit; voici en effet ce que j'y trouve :

« Le général Foy n'a pas de calme, mais il a de l'honneur dans la figure comme dans toute l'existence. Il a très bien parlé; il avait quelque chose de plus dégagé encore qu'à l'ordinaire; il avait l'air plus à la brèche qu'à la tribune... La fin de son discours fut frappante; il y avait dans cette expression de *vieux soldat*, quelque chose qui semblait indiquer qu'il serait encore jeune pour l'action... Dans un moment, il interpella les gens du côté droit, pour les sommer, sur leur conscience, de dire s'il y avait un homme dans les départements qui voulût la guerre; il n'y eut pas une réponse, pas même un murmure. La droite était morne; le banc des ministres affectait l'hilarité; M. de Chateaubriand essayait de rire; M. de Clermont-Tonnerre croyait de bon goût de sourire, toutes les fois qu'on faisait allusion à notre marine; M. de Villèle avait l'air piteux; il faisait de petits canards de papier et tenait constamment les yeux baissés. »

« 25 février.

» Mardi, j'ai encore été à la Chambre. On y parlait de paix. Rothschild disait que l'Autriche était vivement pour la paix... Le premier discours fut celui de M. Bignon. J'ai remarqué que la sincérité et la gravité ont de l'empire sur toute assemblée, car il y avait une grande différence entre la manière dont on écoutait M. Royer-Collard et M. Bignon.

» M. de Chateaubriand, qui avait tant ri la veille, avait l'air beaucoup moins gai pendant que M. Bignon l'accablait de sarcasmes.

» Il monta à la tribune après lui; il était ému et pâle. Sa figure est agréable; ses yeux surtout sont magnifiques; il a une très grosse tête et un petit corps; et la tribune cachant une partie de sa taille le servait bien. Sa manière était assez convenable, quoiqu'on y vît l'effort pour se mettre à son aise; on voyait qu'il tâchait de se donner l'air simple et impartial pour faire contraste avec sa réputation. Il commençait avec assez de largeur; mais à mesure qu'il entrait dans le sujet, ses arguments se rétrécissaient; il mettait quelque affectation à produire de mauvais raisonnements sur le commerce;

on voyait qu'il voulait étonner en montrant un poète qui s'entendait au commerce des mulets; l'argument qu'il en tirait en faveur de la guerre fit rire tout le monde. »

Sa théorie, en matière d'intervention, apprise de la veille au soir et qui en avait tout l'air, l'exemple emprunté à l'Angleterre en 1793, exemple qui portait à faux, n'avaient pas non plus grand succès. Quand il en vint à la phrase que je viens de rappeler, et qui fut accueillie par la droite avec un tonnerre d'applaudissements.

Manuel prit la balle au bond.

Son tour de parole étant éloigné, il se fit céder celui de M. Étienne. Il répondit, et sa réponse devint le grand événement de la session.

Lorsqu'on la lit désormais à tête reposée, en oubliant l'état des partis, la position des affaires, les passions du moment, on a quelque peine à comprendre l'effet que produisit quelque chose de si naturel, de si simple et de si facile à prévoir. Manuel, en vérité, ne dit rien que ce que l'un de nous, membre du centre gauche, royaliste sincère et sans arrière-pensée, n'eût pu et peut-être dû dire à sa place. Le fond de son discours n'eut rien de factieux, son argumentation même manqua plutôt

de vigueur et de précision. En fait de droit public, en fait d'histoire politique, diplomatique, il n'en savait guère plus que son adversaire; il en était, comme lui, aux généralités banales, aux lieux communs de journaux et de pamphlets, et, quand il aborda le point délicat, quand il releva la phrase qui l'avait appelé à la tribune, il le fit au milieu des interruptions, des interpellations, des vociférations les plus violentes; il le fit en des termes qu'il n'eut aucun besoin ni de rétracter, ni même d'expliquer.

« Le gouvernement de Ferdinand VII, dit-il, était atroce ! »

M. Ravez, président de la Chambre, fit remarquer lui-même, que l'épithète, hélas ! trop conforme à la réalité, s'adressant au gouvernement et non à la personne de ce prince, était irréprochable.

« Vous voulez, reprit-il, sauver les jours du roi d'Espagne; eh bien, ne renouvelez pas les circonstances qui ont conduit à l'échafaud ceux qui, dans ce moment, vous inspirent un vif, et j'ajoute, pour exprimer toute ma pensée, un légitime intérêt.

» A la bonne heure ! » lui crie-t-on de la droite.

Puis, après avoir rappelé les malheurs de la famille des Stuarts : « Ai-je besoin de dire, a-t-il

ajouté, que le moment où les dangers de la famille royale, en France, sont devenus les plus graves, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se défendre par une forme nouvelle, par une énergie toute nouvelle. »

Certes, il fallait toute la clairvoyance ou, pour mieux dire, tout l'aveuglement de l'esprit de parti le plus furieux, pour démêler dans ce membre de phrase, qu'on ne lui permit pas d'achever, l'apologie du meurtre de Louis XVI; il en fallait encore davantage pour persister dans une semblable interprétation, lorsqu'il eut remis au président, écrite de sa main, la phrase tout entière, laquelle était ainsi conçue :

« Alors la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des forces et une énergie nouvelles, mit en mouvement toutes les masses, exalta toutes les passions populaires, et amena ainsi de terribles excès, et une déplorable catastrophe au milieu d'une généreuse résistance. »

Je le répète, moi qui ai toujours eu horreur du régicide, je n'aurais fait aucune difficulté, la circonstance donnée, d'employer cette phrase, telle quelle et toute entière, en attribuant à chaque

terme son sens direct et naturel; et quiconque a connu Manuel sait que s'il a dit : « Tel a été mon langage, et telle était ma pensée, » tels ils étaient, en effet; on l'eût coupé en morceaux plutôt que d'obtenir de lui la moindre concession à la fureur de ses adversaires; la séance du lendemain l'a prouvé de reste.

Qui le croirait, néanmoins, cette phrase, ou plutôt ce membre de phrase tronqué, mutilé, fut, je ne dirai point la cause, mais le honteux prétexte de l'attentat commis sur la personne de Manuel; l'attentat, je le répète, et c'est le mot propre; en vain invoquerait-on l'exemple de l'Angleterre pour en induire un certain pouvoir disciplinaire de la Chambre des communes sur ses membres; c'est l'abus du langage au profit de l'abus de la force; l'exclusion de Wilkes ou de lord Cochrane, n'a pas été, en droit, en principe, en justice, un moindre attentat que l'expulsion du *Rump* tout entier par Cromwell; l'expulsion de Manuel n'a pas été un moindre attentat que le 18 fructidor. *Il n'y a point de droit contre le droit;* les révolutions, les coups d'État, les coups de force n'ont d'excuse que la défense légitime.

Je ne décrirai pas la scène qui s'ensuivit, ce jour-

là; on la trouve partout; elle fut dégoûtante de rage et d'imposture, et me rappela ces colères à froid de l'empereur, dont j'ai parlé plus d'une fois; mais voici ce que je trouve, à ce sujet, dans le journal que j'ai sous les yeux :

« Mercredi, je n'allai point à la Chambre, Victor revint à quatre heures; il me dit que la séance avait été très violente, et le discours de Manuel interrompu. Hyde de Neuville est monté à la tribune en furieux; on eût dit qu'il voulait tuer Manuel; celui-ci a montré un grand calme comme toujours dans les moments de trouble; il a regardé, les bras croisés, Hyde de Neuville d'un air si ferme, qu'il l'a fait retourner tout de suite à son banc.

» J'avais justement à dîner, ce jour-là, M. de Talleyrand, M. de la Fayette, Benjamin Constant, le général Foy et Sébastiani, qui se détestent. Toute la clique Talleyrand était bouleversée, Sébastiani surtout, et par conséquent Foy justifiait Manuel. Il avait l'air dégagé et prêt à sortir des voies légales quand on voudrait. Il expliquait la conduite de Manuel avec beaucoup de vérité, je crois. Il était clair, d'après l'attitude de la Chambre, depuis cette discussion, que tout le monde voulait éviter la guerre; il se préparait une guerre entre le centre

gauche et le centre droit, qui aurait amené la paix, et peut-être un changement de ministère. Manuel, qui ne veut pas de ces accommodements, a voulu précipiter la droite dans la violence et rendre toute pacification impossible. Foy racontait cela, puis il disait d'un air dégagé : « Est-ce utile, est-ce fâcheux ? c'est ce que l'avenir nous apprendra. » Sébastiani, au contraire, faisait le grave. M. de Talleyrand aussi.

» Je trouve M. de Talleyrand commun dans le sérieux; il a le coup d'œil juste, du bon sens, de la fermeté, tout cela soutenu par ses manières, sa position et son ton sentencieux; mais ses phrases contiennent toujours moins qu'elles ne paraissent; il est un exemple de l'effet qu'on produit sur les autres par le poids qu'on donne soi-même à ce qu'on dit. Dites une chose frappante comme une chose naturelle et simple, tous les esprits communs la prendront pour telle; donnez-lui quelque chose de sentencieux, ils croiront que cela cache une grande profondeur. La vraie originalité de M. de Talleyrand est dans la plaisanterie; c'est là qu'il a ce mélange d'impertinence et de douceur, de calme et de gaieté, enfin ce charme qui était si puissant.

» Il ne prit pas grande part à la conversation. Il parle peu dans la conversation générale et ne s'exprime que par saccades. Le dîner ne présentait pas une grande harmonie. Foy et Sébastiani ne se peuvent sentir. Foy a pris la défense du Directoire, M. Guizot l'a attaqué. M. de Talleyrand ayant été, tour à tour, serviteur et ennemi du Directoire, ne disait mot. M. Molé, qui a horreur de tout ce qui sent la Révolution, ne parlait pas, et disait à madame de Sainte-Aulaire qu'il n'était content de personne. Le dîner n'alla pas trop bien. Madame de Dino était très maussade; j'ai su depuis qu'elle avait craint que cela ne compromît M. de Talleyrand, de dîner avec M. de la Fayette. Elle voudrait faire des révolutions populaires avec des robes de crêpe et des turbans d'argent, remuer les masses par des bons mots et bouleverser la société sans déranger ses soirées. C'est une singulière personne; elle est toujours sur la défensive; elle a de l'humeur, et ne le cache pas plus qu'une personne tout à fait naïve, qui n'aurait appris à cacher aucune de ses impressions. C'est une singulière réunion. Son esprit est tranchant et formel, mais elle en a beaucoup. »

Je ne retranche rien de cette digression. Les ta-

bleaux, les scènes dramatiques sont à leur place dans l'histoire; ce sont les incidents et les impressions du moment, l'effet produit involontairement sur telle ou telle personne qui achèvent la vérité de ces tableaux, en permettant de traverser la couche superficielle, et de voir un peu ce qui est derrière. Je rentre maintenant dans le récit, sauf à l'interrompre encore au besoin.

La proposition d'exclure ou, pour parler plus exactement, d'expulser Manuel, séance tenante, et sans l'entendre, après avoir mis, pendant trois heures, la Chambre sens dessus dessous, après avoir inutilement mis à l'épreuve tous les ingrédients du régime disciplinaire, rappels à l'ordre, menaces de se couvrir, chapeau sur la tête du président, suspension de la séance, etc., etc., cette proposition, dis-je, ayant abouti, grâce à la fermeté du président, en proposition écrite, fut régulièrement déposée, renvoyée à l'examen des bureaux, et la partie remise au lendemain; ce lendemain fut le grand jour.

Le *Moniteur* l'ayant fidèlement raconté et la plupart des historiens ayant copié le *Moniteur*, je me bornerai encore ici à laisser parler un témoin oculaire et auriculaire.

« J'ai assisté à la séance de jeudi 28.

» Manuel n'y était pas; on croyait qu'il n'oserait pas venir. La gauche avait l'air fort déconcertée.

» M. de la Bourdonnaie est monté à la tribune pour demander son exclusion; au moment où il prononçait son nom, tout le monde étant assis, et toute la Chambre silencieuse, Manuel est entré, d'un air calme et digne; il a traversé le parquet vide, et tous ces furieux qui voulaient le déchirer la veille, et qui l'auraient hué, s'il fût entré un quart d'heure avant avec les autres, se turent; on aurait entendu tomber une épingle, telle est la puissance du courage et du sang-froid. S'il y avait incertitude sur la réception qui lui serait faite, tout fut emporté par la noblesse de son entrée, et on lui fit place avec respect. Il paraît que la manière dont il avait prononcé son discours, la veille, avait été plus blessante que les paroles mêmes; car on n'en avait plus été choqué en le relisant. Il monta à la tribune pour se défendre; là, il fut plein de grandeur et de dignité; il ne rétracta pas une parole; il affecta même de ne donner à la mort de Louis XVI que le nom de malheur. Il avait l'air au-dessus de toute la Chambre par le calme et le talent; toute cette foule furieuse l'écouta sans murmurer, et

pourtant il la traita de montagnards, d'hommes de 93. Il y avait de la puissance en lui ; ce jour-là, il était un vrai Gracque, accablant ce qui n'était pas le Sénat de Rome. « Victime de vos fureurs, dit-il en descendant de la tribune, si j'étais animé d'un sentiment de haine, je laisserais à vos fureurs le soin de me venger. » Et disant cela, il alla se placer au milieu du côté droit en désordre, toujours avec le même sang-froid.

» Sa figure est assez agréable ; il est très blond, et, en temps ordinaire, il a l'air doux et insignifiant ; mais il y a place, sur son visage, pour la physionomie, et, quand il s'anime, elle arrive ; il en est de sa figure comme de son talent ; elle sommeille dans le calme, elle se réveille et grandit dans l'orage ; c'est un oiseau de tempête. Il a quelque chose aussi de commun dans l'habitude de la vie, qui s'ennoblit dans le trouble ; il a la dignité et la vulgarité des démagogues, tout ensemble. Ses gestes sont simples et un peu calculés ; le son de sa voix est doux, mais son accent méridional devient très prononcé quand il s'anime. »

La commission, à laquelle avait été renvoyée la proposition de M. de la Bourdonnaie, ayant conclu unanimement à l'exclusion, et la discussion ayant

été remise au 3 mars, dans l'intervalle, Manuel se présenta plusieurs fois à la tribune pour achever son discours interrompu; plusieurs fois la majorité refusa de l'entendre.

Le jour de la discussion venu, que devait faire le centre gauche?

Devait-il défendre Manuel, en s'exposant à son tour au reproche de faire indirectement l'apologie du régicide?

Devait-il livrer le terrain du débat aux forcenés du côté droit, sacrifier à leur passion factice, à leur emportement de commande la liberté de la parole, le respect de la vérité, les droits de la justice et se borner humblement à protester par un vote timide et silencieux?

Je dois aux deux hommes pour qui le moindre soupçon d'excuser le 21 janvier devait être la plus poignante de toutes les injures, je dois à M. Royer-Collard et à M. de Sainte-Aulaire ce témoignage, qu'ils n'hésitèrent ni l'un ni l'autre; que séparément d'abord, puis d'un commun accord, ils résolurent à tous risques de défendre Manuel.

Je dis à tous risques, car il y en avait là de plus d'une sorte. Manuel n'entendait pas être défendu dans un langage autre que le sien; il n'admettait

rien qui sentît l'indulgence ou la protection; il s'en expliqua, d'avance, vis-à-vis de M. Royer-Collard avec tant de hauteur, que celui-ci s'en tint pour offensé, et voulait charger Sainte-Aulaire de lui en demander raison. Sainte-Aulaire eut quelque peine à faire entendre raison aux deux interlocuteurs; M. Royer-Collard en vint, de mauvaise grâce, à reconnaître, qu'un duel à son âge, dans sa position, pour un tel motif et dans de telles circonstances, serait ridicule aux yeux du public, et réjouissant pour l'ennemi commun; la chose n'alla pas plus loin.

Vinrent alors les séances où l'exclusion fut prononcée et exécutée de vive force. Ici encore, plutôt que de copier le *Moniteur*, je copierai le journal que j'ai sous les yeux :

« Le lundi, 3 mars, j'allai à la Chambre.

» Toute la gauche était en tumulte. Le général Foy, qui a la tête tournée de la popularité de Manuel, était décidé à se mettre en fureur pour se faire aussi rappeler à l'ordre; il se mit par là dans une colère hors de propos et de proportion. M. de Sainte-Aulaire et M. Royer-Collard furent les seuls qui parlèrent avec un peu de calme. M. Royer-Collard blâma sévèrement Manuel, trop sévèrement à

ce qu'on trouve, en général; mais le sens de tous les discours et de tous les cris, c'était que le temps de la légalité était passé, et que le peuple n'avait plus qu'à se révolter; cela avait l'air du prélude de la guerre civile. La droite était honteuse, et ses orateurs ne donnèrent pas une raison qui pût les contenter eux-mêmes; ils étaient obligés de tout entendre, sans avoir rien à opposer que la force. Manuel fut encore très beau; il annonça qu'il ne céderait qu'à la force. C'était un triste spectacle; il y avait, d'un côté, une tyrannie inepte, et, de l'autre, un désordre insensé. M. de Girardin criait plus fort que toute la salle. Alexandre de Lameth se levait, de temps en temps, comme un homme qui a l'expérience des orages parlementaires, et qui en sait toutes les étiquettes; il apostrophait le président avec des gestes emportés. Le général Foy avait perdu la tête. Pendant ce temps, j'avais là, dans ma tribune, des femmes de députés de la droite, vociférant, montrant du doigt les députés de la gauche, et leur criant des injures. C'étaient de vraies dames de la halle. Il n'y a pas plus mauvaise compagnie que les extrêmes de ce parti-là. Ils se croient tout permis; ils sont plus peuple que le peuple dans leur violence et dans leur crédulité!

» Le mardi, j'ai encore été à la séance.

» On ne savait pas si Manuel viendrait ou non ; on croyait qu'il serait arrêté à la porte. Enfin, au bout d'une demi-heure, on le vit entrer à la tête d'une colonne du côté gauche qui avait l'air d'un bataillon, et alla s'établir à sa place. Je regardai Manuel avec une lorgnette, et je vis que son visage était comme à l'ordinaire, qu'il avait le même calme et la même douceur dans les gestes ; je suis sûre que le son de sa voix était aussi bas et aussi lent ; il n'y a rien d'affecté dans ce calme ; c'est un don de la nature.

» Pendant ce temps, M. Ravez avait l'air bouleversé ; il parlait avec les huissiers, avec les secrétaires ; il ne savait plus où donner de la tête ; comme disait M. de Barante, « il maigrissait à vue d'œil. » Ce qui fut comique, ce fut l'entrée des ministres ; le ministre de la guerre arriva jusqu'au milieu de la Chambre ; puis quelqu'un vint lui parler ; il aperçut Manuel et s'arrêta ; il avait l'air de dire : « Dans quel » guêpier me suis-je fourré ? » Ils arrivèrent tous, M. de Chateaubriand, M. Peyronnet et les autres, et s'arrêtèrent au milieu de la Chambre, puis s'en retournèrent après avoir vu Manuel. La séance fut longtemps suspendue ; pendant ce temps, il y avait

une grande émotion dans la salle; on se demandait ce qu'il en allait advenir, et la résolution d'un seul homme paraissait faire reculer tout un parti. Enfin le président somma Manuel de se retirer. « J'ai annoncé hier, » dit-il en se levant avec beaucoup de calme, « que je ne céderais qu'à la force; aujourd'hui » je viens tenir parole. » Ces mots furent prononcés sans emphase, et avec une parfaite simplicité. Le président leva la séance pour une heure, en déclarant qu'il allait faire exécuter les ordres de la Chambre. Le côté gauche et le centre gauche restèrent sur leurs bancs; leur attitude était grave, et toute la séance fut solennelle. Dans l'intervalle plusieurs députés vinrent causer, dans notre tribune, avec les personnes qui s'y trouvaient; ils s'excitaient mutuellement par d'indignes plaisanteries; une peur ignoble était cachée sous leur violence. J'étais troublée; je ne savais pas s'il n'allait pas s'engager une vraie bataille dans la Chambre; mais j'avais tant d'indignation, que cela me soutenait. Pourtant, je voyais bien que les plus furieux auraient été les plus effrayés s'il y avait eu un engagement sérieux. Un huissier arriva, d'abord, pour signifier l'ordre à M. Manuel; il tremblait et lisait tout bas; on fut obligé de lui répéter

plusieurs fois de parler plus haut. Ce pauvre homme agissait à contre-cœur ; il a dit ensuite : « Il » faut bien n'avoir pas de pain pour faire un pareil » métier. » Manuel ayant refusé d'obéir, il alla timidement chercher des soldats. Le côté gauche se contenait. Foy était en avant comme un général ; il les faisait taire au moindre bruit ; pour la première fois, ils étaient silencieux et disciplinés.

» La garde nationale entra. On cria de toute part : « Pas de garde nationale ! » M. de la Fayette se leva et, avec un air de paternité, lui fit signe de se retirer. Il se retrouva, tout à coup, comme il y a trente ans. L'officier se troubla, il alla prendre les ordres, revint, balbutia, et enfin se tourna vers le sergent, qui refusa. Alors retentirent, de tous les côtés, les cris de : « Vive la garde nationale ! » J'eus bien de la peine à ne pas me joindre à ces cris ; mes yeux se remplirent de larmes ; j'ai peu senti d'émotion plus vive ; j'oubliai tout à fait qu'il y avait une autre force armée, et je me figurai que tout était fini. Le geste du sergent en refusant avait été parfaitement simple, rien d'emphatique ni de violent ; il semblait avoir une sorte de regret de se trouver dans cette nécessité, et d'être arrêté par le respect et le devoir au moment d'avancer.

» C'est la première fois qu'on ait vu, dans un Français, le sentiment du droit, le respect d'une force morale, la reconnaissance d'une autorité sans autre pouvoir que celui de la loi, enfin ce qui constitue la liberté, la conscience publique. Un moment après, on voit entrer les gendarmes. L'officier, M. de Foucault, paraissait imposé par le spectacle ; pourtant il a dit à ses gendarmes :

» — Empoignez-moi cet homme.

» Les gendarmes eux-mêmes étaient troublés ; cependant ils montèrent trois ou quatre degrés. Manuel se laissa emmener ; tout le côté gauche le suivit, en accablant d'injures et presque de coups les gendarmes ; il y eut, dans les tribunes, des applaudissements pour les gendarmes, en imitation de ceux adressés à la garde nationale. Il y avait des jeunes gens et des femmes qui criaient que c'était trop peu et qu'il fallait l'assommer. On ne savait pas trop s'il n'y aurait pas de tumulte dans la rue ; mais, au bout d'un moment, on vint nous dire que tout était tranquille. Le côté droit rentra après s'être caché bravement pendant la crise ; ils s'établirent sur leurs bancs et la séance recommença ; mais le côté gauche ne rentra pas, et ces bancs vides faisaient une grande sensation. Ce profond

silence qui avait succédé à ce tumulte, toutes ces paroles qu'on prononçait devant leurs places, qui les auraient tellement agités, et maintenant ne rencontraient plus aucune résistance, tout cela avait quelque chose de solennel, quelque chose de pareil à ce qu'on éprouve quand on regarde la place d'une personne que la mort a frappée, quand on se figure ce qu'elle aurait dit, ce qu'elle aurait témoigné. Le côté droit semblait consterné ; on eût dit qu'il semblait effrayé de son propre pouvoir, et qu'il eût besoin de la contradiction pour se rassurer. Toute la gauche sortit; le centre gauche resta, spectateur immobile, refusant de parler et de voter, ce qui ne laissait pas d'être imposant.

» Le soir, chez madame de Sainte-Aulaire, on était fort animé. Le général Foy racontait la séance avec sa vivacité naturelle ; il la décrivait comme une manœuvre militaire ; il disait qu'on avait placé Manuel au centre, qu'on l'avait flanqué de droite et de gauche, qu'on avait pris les bureaux pour remparts, et qu'alors on avait dit :

» — *Qu'ils viennent!*

» Il y avait de la gaieté et de la grâce dans son récit, mais point de gravité ; tout cela avait l'air de gens qui avaient bien joué leur rôle le matin ; il

nous lut enfin la protestation qui devait être signée par cent cinq députés. Le lendemain il ne s'en trouva que soixante-deux. Le centre gauche ne signa pas; M. Royer-Collard l'en détourna. »

J'étais de l'avis de M. Royer-Collard. C'était, chez moi, préjugé plutôt que conviction bien réfléchie. Protester, disais-je, à quoi bon ! C'est crier misère et tendre le dos ; c'est un pis aller de muets et d'ilotes; si l'on s'en tient là, c'est un coup d'épée dans l'eau, *telum imbelle sine ictu*, et, si l'on va plus loin, s'il s'agit d'une retraite sur le mont Sacré, s'il s'agit de déserter la Chambre et la tribune, c'est un vrai métier de dupes. L'essai, ajoutai-je, en a été fait à Londres, vers 1797 ; un beau matin, ou, pour parler plus exactement un beau soir, toute l'opposition, Fox et Sheridan en tête, a faussé compagnie, en déclarant solennellement qu'elle jetait le manche après la cognée. Qu'y ont-ils gagné ? On leur a souhaité bon voyage ; on s'est passé de leur présence et raillé de leur retour. Lorsqu'ils sont revenus de guerre lasse, ils avaient fait le jeu de leurs adversaires, et rentrèrent l'oreille basse, ayant tout l'air de faire amende honorable. Règle générale : une démonstration de ce genre n'a de sens et de portée qu'autant qu'elle est un appel

au peuple, et le prélude d'une révolution. Je ne cessais de répéter cela au général Foy, à Casimir Perier, à Benjamin Constant, à tout ce qui nous restait de la gauche ; je leur remettais sous les yeux cette anecdote parlementaire : ils m'écoutaient, en hochant la tête, et n'en tenaient compte; ils avaient raison et j'avais tort.

La situation, en effet, n'étant pas la même, autre devait être le but et le succès d'une même conduite.

L'opposition whig, en 1797, s'était retirée, par dépit, par découragement, sans motif réel ni même apparent, parce qu'étant depuis longtemps en minorité et en minorité décroissante, elle n'avait aucune chance de devenir bientôt majorité. C'était lâcher pied sur le champ de bataille ; c'était se passer un mouvement d'humeur, aux dépens de tous les principes ; la devise d'une opposition c'est : *Etiamsi omnes, ego non;* son rôle, c'est de défendre le terrain pied à pied ; son jeu, c'est d'élever d'autant plus la voix, qu'étant plus loin du pouvoir, elle a moins de ménagements à garder. Il était naturel que le ministère tory, ayant pour lui le nombre au dedans et l'opinion au dehors, fit de sa retraite une déroute, et du retour un *mea culpa.*

Notre opposition de gauche, au contraire, avait

pour se retirer un motif apparent et réel, manifeste et légitime : la tribune était asservie; la liberté de la parole avait été outragée et étouffée dans l'un de ses chefs; elle ne pouvait plus discuter avec honneur et sécurité. Cela était vrai à tel point, que le centre gauche resta silencieux sur ses bancs, malgré les invitations amicales ou ironiques qu'on ne cessait de lui adresser; elle avait pour elle, en se retirant, la raison, le bon droit, le cri unanime de l'opinion indignée; elle avait enfin, et c'était le point capital, une époque fixe et nécessaire de retour, celle où Manuel, qui n'était exclu que pour un an, rentrerait à sa tête, le front haut, la vengeance à la bouche. Aussi l'effet de la retraite fut-il bon, bon au dedans, bon au dehors, bon sur les amis, bon sur les ennemis; ma pédanterie anglomane se trouve n'avoir été qu'une sotte.

Et, puisque j'en suis ici sur le terrain des confessions, disons quelques mots du sergent Mercier, de ce sous-officier de la garde nationale qui refusa, lui et son escouade, de prêter main-forte à l'expulsion de Manuel : que faut-il penser de son refus?

A cet égard, je l'avouerai, j'ai changé plusieurs fois de sentiment.

Au premier moment, je fus et je fis comme tout

le monde ; je battis des mains dans la tribune où j'étais placé. Le lendemain, je trouvai fort bon que la foule se rassemblât devant la boutique dudit sergent (il était passementier, rue aux Fers, n° 14) et criât à gorge déployée :

— *Vive Mercier ! vive la garde nationale !*

Je trouvai même fort bon que les belles dames, et ma femme y faisait nombre, allassent, sous prétexte de lui acheter quelque bagatelle, lui serrer la main et le féliciter. Mais, quand je vis, ce qui ne pouvait guère manquer dans ce pays à têtes folles, que l'admiration tournait en ovation, l'ovation en triomphe et le triomphe en système ; quand je vis l'infraction à la discipline érigée en prouesse ; quand j'entendis parler de souscriptions, de sabre d'honneur, de médaille frappée *ad perpetuam rei memoriam*, cela me fit réfléchir. Il me parut que l'exemple était fâcheux dans un temps où les révolutions militaires menaçaient de faire le tour de l'Europe, où les Riego et les Quiroga, où les Carascosa et les Pepe faisaient et défaisaient, en un tour de main, les gouvernements, et, qu'à tout prendre, mieux eût valu un peu moins de gloire au sergent Mercier et à son peloton, un peu moins d'exhibition mélodramatique dans l'exécution d'un

acte de violence dont la responsabilité devait, en tout cas, rester à ses véritables auteurs.

J'ai depuis été conduit à revenir sur cette idée, non plus incidemment, et dans le feu de l'action, mais en principe et à tête reposée. Appelé, durant le court trajet du ministère Martignac au rôle de rapporteur dans le sein d'une Commission chargée de travailler à la réforme des tribunaux militaires, j'eus occasion d'entendre les premiers chefs de notre armée et les plus savants magistrats de notre cour de cassation s'expliquer sur la nature et l'étendue, sur les conditions et les exigences de la discipline; j'eus occasion d'y placer mon mot, et j'y soutins cette thèse que le terme d'obéissance passive était dépourvu de sens; qu'il n'y avait d'obéissance passive pour personne, pas même pour le soldat à l'égard de son chef; que toute obéissance avait sa limite, et qu'en pareil cas, la limite était dans l'illégalité évidente du commandement; je le démontrai par une série d'hypothèses auxquelles on ne trouvait de réponse que leur invraisemblance; si l'officier, disais-je, commandait au soldat de tuer son père ou sa femme, ou de se tuer lui-même, le soldat devrait-il obéir? « Cela n'arrivera jamais, » me répondait-on. Je pris un exem-

ple, en point de fait, et un exemple tout récent.

Une patrouille entend du bruit dans un cabaret; elle y entre, et trouve des ivrognes aux prises; l'officier qui la commande ordonne à ses soldats de les arrêter et de les conduire au commissaire de police. Bien, jusque-là : l'officier était dans son droit; le soldat obéit; tout est en règle; mais l'un des prisonniers s'échappe et s'enfuit à toutes jambes; l'officier ordonne de faire feu sur lui; il tombe mort.

Je le répète, le fait était réel et presque de la veille.

Que l'officier fût coupable de meurtre, personne ne le contestait; mais j'allais plus loin : je soutenais qu'il en était de même du soldat qui avait fait feu, celui-ci devant savoir et sachant qu'en temps de paix, et dans leurs rapports avec leurs concitoyens, la force armée ne devait faire usage de ses armes qu'en défense de sa consigne. J'allais plus loin encore. Je soutenais qu'au cas (et c'était un point accordé) où la compétence des tribunaux militaires serait désormais restreinte aux crimes et délits commis contre l'ordre du service, l'officier et le soldat devaient être traduits devant les tribunaux ordinaires comme s'ils avaient commis de

complicité un meurtre ordinaire. La discussion fut vive dans le sein de la Commission. Je fus soutenu, non seulement par les magistrats, mais par plusieurs généraux, entre autres, le général Dode, depuis maréchal de France, et l'un des militaires les plus éclairés que j'aie connus; et je ne sais ce qu'il en serait advenu au sein de la Chambre, si la clôture de la session, suivie de la chute du ministère Martignac, n'avait pas mis un terme à nos travaux; mais on voit par là que j'étais bien revenu de mes scrupules au sujet du sergent Mercier et de son refus; je n'ai plus changé d'avis depuis ce temps, et plût à Dieu qu'en 1851, lors du coup d'État, il y eût eu des sergents Mercier dans le bataillon des chasseurs de Vincennes qui nous chargea à la baïonnette à la porte du Corps législatif, et nous conduisit ensuite, comme des malfaiteurs, de la mairie du Xe arrondissement à la caserne du quai d'Orsay; ils auraient épargné à la France un régime d'opprobre et d'oppression qui dure depuis bientôt dix ans et ne semble pas près de finir.

La retraite de la gauche et le silence du centre gauche, ayant éteint toute discussion à la Chambre des députés, ce fut à la Chambre des pairs que passa

le dé; elle eut tous les honneurs de la fin de la session. J'eus ma part et ma grosse part du fardeau ou plutôt je la pris volontairement. J'étais résolu à me commettre à fond et sans ménagement dans le débat, à le pousser à toute extrémité légale, à faire entendre, dans une assemblée grave, honnête et modérée par raison plus encore que par timidité, le langage qui avait été odieusement et honteusement étouffé dans la bouche de Manuel.

La discussion s'ouvrit le 14 mars, sur le rapport de M. Laforêt, rapport aussi plat que son auteur, ce qui n'était pas peu dire. Elle s'ouvrit par un discours du maréchal Jourdan, que nous avions, contre son usage, déterminé à se porter en avant. Le choix était bon; le nom ne rappelait que des souvenirs de gloire et de liberté; le discours fut bon; il fut grave, ferme, sensé. Le maréchal Jourdan en était bien lui-même l'auteur, sans qu'aucun de nous fût complice à aucun degré. Ce fut la seule fois, si je ne me trompe, que son patriotisme sincère fit violence à sa modestie naturelle.

Il fut soutenu habilement et hardiment par M. de Barante; les réponses furent insignifiantes comme les répondants; aucun ministre ne prenant la parole, nous vîmes clairement qu'on entendait

renouveler la tactique qui avait si bien réussi précédemment; qu'en laissant flotter et languir la discussion, on espérait précipiter la clôture. Le piège éventé, je résolus, cette fois, de l'éviter, et de charger sur le premier qui me tomberait sous la main, sauf à m'en débarrasser en quelques mots, et sûr de forcer M. de Chateaubriand dans le retranchement de son silence, en prenant à partie le lourd factum auquel il n'avait pas été permis à Manuel de répondre en suivant jusqu'au bout sa pensée.

Mon adversaire donc, mon adversaire de hasard plutôt que de choix, ce fut M. de Polignac, tristement célèbre depuis, alors notre ambassadeur à Londres, et qui s'efforçait un peu niaisement de nous persuader que la résistance du ministère anglais à notre expédition d'Espagne était simulée, qu'elle n'avait d'autre but que de donner le change à la pédanterie des whigs, et aux criailleries de John Bull.

Je ne m'arrêtai point à réfuter une argumentation puérile que la Chambre écoutait ou plutôt entendait sans l'écouter; j'entrai de plein saut dans le fond même de la question, et je me pris, corps à corps, avec l'ennemi commun, avec le véri-

table auteur de la guerre d'Espagne, avec le seul homme qui valût, dans cette affaire, qu'on le comptât pour quelque chose.

Je rétablis contre lui les vrais principes du droit de paix et de guerre, sous un régime représentatif; les vrais principes du droit d'intervention, selon les règles du droit des gens, et plaçant en regard de ces principes la double série des griefs allégués contre l'Espagne, tant ceux qu'on prétendait puiser, terre à terre, dans nos intérêts matériels, que ceux qu'on prétendait faire descendre du ciel, au nom de la religion et de la morale, je fis ressortir l'inanité puérile des uns, et l'inanité déclamatoire des autres, avec un degré d'évidence, sans réplique, à mon avis, et qui, du moins, n'en reçurent aucune.

J'en citerai quelques exemples.

« Que cherchons-nous? Que veut le gouvernement? Conquérir des provinces sur les Espagnols? A Dieu ne plaise. Prend-il les devants? veut-il prévenir, de la part de nos voisins quelque injuste agression? Tout aussi peu. Il est entendu que l'Espagne est pauvre, sans armée, sans ressources, et ne menace le territoire d'aucun pays.

» Nos relations commerciales sont interrompues

avec la péninsule; il importe de les rétablir ! J'y consens pour ma part... Si l'interruption de nos relations commerciales résultait de quelque fait du gouvernement des Cortès, d'un tarif de douanes par exemple, nous pourrions espérer, l'épée à la main, de faire révoquer ce tarif; resterait à savoir seulement, d'une part, si la chose est juste, et, de l'autre, si elle est raisonnable; mais, si, comme c'est le cas, la stagnation de nos rapports avec l'Espagne provient de la pauvreté du pays, de la situation déplorable de son industrie, de ce qu'il est hors d'état d'offrir un débouché à nos marchandises, ou d'en produire dont nous puissions nous accommoder, c'est, en vérité, le plus singulier remède à un tel état de choses, que de porter dans ce pays, l'invasion étrangère et, à la suite, les dévastations, les réquisitions, le pillage.

» Il nous faut, du côté des Pyrénées, un allié sûr, il faut même que cet allié soit puissant ! Et, pour conserver cet allié que nous possédons déjà, qui ne nous a jamais manqué, dont la fidélité est irréprochable, nous allons l'attaquer et nous en faire un ennemi ; et, pour que cet allié soit puissant, nous lui portons la guerre civile et la guerre étrangère

» Il faut que nous soyons, sur cette frontière à l'abri de toute inquiétude, afin que nous puissions déployer nos forces sur le Rhin, et prendre en Europe le rang qui nous appartient? Et, pour atteindre ce but, nous commençons par transporter par delà les Pyrénées ce que nous avons de troupes disponibles; nous évacuons nos garnisons, nous dégarnissons nos places fortes, nous demeurons, en quelque sorte, à la merci d'un coup de main. Et pourquoi? Pour établir à Madrid un gouvernement qu'il faudra soutenir, s'il chancelle, et relever, s'il retombe; car, enfin, les faits parlent ici plus haut que les raisonnements, qu'a-t-il fallu à Naples, après une expédition de cette nature? qu'a-t-il fallu à Turin?...

» J'aborde maintenant, continuai-je, un sujet délicat, difficile à traiter avec bienséance, mais qu'il me serait impossible de négliger entièrement. J'aborde la discussion d'un motif de guerre que nos adversaires n'expliquent presque jamais en termes catégoriques, mais qui se trouve cependant trop intimement tissu dans le texte de leurs discours, qui ressort trop fréquemment de leurs phrases les plus saillantes pour qu'il me soit permis de le laisser en oubli.

» Le roi d'Espagne est petit-fils de Louis XIV, comme le prince qui règne sur nous. Les frères du roi d'Espagne méritent nos respects au même titre; or, le roi d'Espagne est captif dans son palais; les égards qu'on lui paye extérieurement déguisent à peine cet état de captivité; une telle humiliation pour un prince né du sang de nos rois rejaillit directement sur la couronne de France : c'est un affront pour notre roi; pouvons-nous, dès lors, nous dispenser de prendre les armes? Les injures faites au sang de Louis XIV ne sont-elles pas communes à tous les Français?...

» Je nie formellement, en principe de droit public, cette solidarité qu'on prétend introduire entre des maisons qui règnent sur deux trônes différents; je nie formellement que, des rapports d'alliance et de parenté qui existeraient entre des familles royales, on puisse induire un droit de tutelle et de surveillance réciproque d'un royaume envers l'autre; je nie formellement que, de cela seul que deux souverains seraient descendus des mêmes ancêtres à un degré quelconque, il en résulte un devoir pour l'un d'eux de venger les injures réelles ou prétendues de l'autre.

» Que deviendraient la paix du monde et l'indé-

pendance des États, si jamais un semblable principe venait à prévaloir?

» Quoi! parce qu'un roi de France aurait, il y a cent ans, donné sa fille en mariage à un empereur de Russie, cette fille aurait porté en dot à son époux le droit d'intervenir dans les démêlés que nos rois pourraient avoir avec leurs peuples! Cette fille aurait transmis à ses descendants le droit d'envoyer ici des nuées de Tartares ou de Cosaques, chaque fois que l'un d'eux trouverait que son arrière-cousin n'est pas traité par ses sujets français avec les mêmes témoignages d'adoration servile qu'il exigerait, lui, de ses sujets demi-serfs et demi-barbares! Quoi! parce que la maison de Bourbon aura donné un souverain à l'Espagne, un autre au royaume des Deux-Siciles, un autre à la principauté de Lucques, parce que la maison d'Autriche aura donné un grand-duc à la Toscane, parce que la plupart des princes d'Allemagne sont unis par des liens de parenté plus ou moins étroits : dès que l'un de ces princes se regarderait comme offensé, l'offense serait censée dirigée contre tous ceux qui lui tiendraient de près ou de loin; tout différend en Europe deviendrait le signal d'une conflagration universelle?

» A ce compte, ces alliances entre les maisons régnantes, ces rapports de parenté entre les souverains, qui ont fait, d'ailleurs, tant de mal et si peu de bien, qui ont fourni si souvent des prétextes à la guerre, et qui l'ont si rarement prévenue, ces mariages, ces liens du sang deviendraient un véritable fléau pour les peuples. Mais, par bonheur, il n'en est rien; ce principe n'a jamais été admis par les hommes d'État ni reconnu en diplomatie. Les États sont indépendants l'un de l'autre; les couronnes ne le sont pas moins; les souverains, quelque nœud qui les unisse personnellement, n'ont d'obligations réciproques que celles qui résultent des règles du droit des gens, et des stipulations des traités. Le roi de France nous appartient; son honneur est le nôtre, sa dignité est celle de la nation française dont il est le chef au dedans, et le représentant au dehors, et jamais, lorsqu'on a consulté les simples notions du bon sens plus que la pompe des phrases, lorsqu'on a raisonné en publiciste et non en rhéteur, on n'a pu avancer sérieusement qu'un peuple dût se regarder comme insulté dans la personne d'un prince étranger. »

Ce dernier trait fut celui qui piqua mon adversaire le plus au vif. Je poursuivis, et, venant au pre-

mier des deux points sur lesquels Manuel avait été interrompu par les vociférations de la droite :

« Ici finit, dis-je, la série des motifs que l'on assigne à la guerre d'Espagne quand on se borne à l'envisager uniquement dans ses rapports avec la France; mais ici commence, en revanche, un tout autre ordre d'idées, la question change de face, s'agrandit et s'élève.

» Il s'agit bien, nous dit-on, d'insister sur des minuties. Nous propose-t-on de prendre les armes pour quelques-uns de ces griefs plus ou moins frivoles qui trop souvent ont porté les peuples à s'entre-détruire? Est-il question de s'assurer la possession de quelque méchante bicoque, de quelque pêcherie sur un rivage lointain, le monopole du sucre, de l'indigo, de la cochenille? Non, c'est une véritable croisade qu'il nous faut entreprendre.

» L'ordre social est ébranlé dans ses fondements, il faut le raffermir. L'hydre des révolutions relève l'une de ses têtes, il faut l'abattre à l'instant. Près de ces grands intérêts que sont les sacrifices? Ce n'est pas la France qui attaque l'Espagne; c'est la société menacée dans son existence qui prend sa propre défense; c'est l'avant-garde de la civilisa-

tion qui s'ébranle pour exterminer la barbarie.

» Voilà certes de magnifiques paroles; elles retentissent merveilleusement à l'oreille. Gardons-nous cependant de nous y laisser surprendre; ne nous livrons pas sans examen au premier entraînement.

» C'est une guerre de principe que nous allons faire. Quel est-il, ce principe qui doit nous embraser d'un saint zèle? C'est une guerre de doctrine que nous allons entreprendre. Quelle est cette doctrine qui doit illuminer les Français, qui les doit arracher au repos et à leurs foyers, et les précipiter en avant en criant : *Dieu le veut ?*

» Ce principe, le voici.

» Entrevu de très bonne heure, lors même de la formation de la Sainte-Alliance, par des esprits clairvoyants, il a été déposé par elle dans la circulaire de Laybach et mis à exécution sur Naples et sur le Piémont. Reproduit, sans doute, au congrès de Vérone, il a été recueilli par les ministres du roi de France, qui l'ont placé dans la bouche de leur auguste maître à l'ouverture de la session.

» Le voici, dis-je, dépouillé du langage emphatique et doucereux qui l'enveloppe, réduit à son sens positif, et commenté par la conduite des puissances alliées envers l'Espagne.

» Toute révolution, quelle qu'elle soit, est non seulement un désordre à l'égard du gouvernement qui la subit, mais un attentat contre la civilisation en général. Tout peuple qui revendique des droits, une liberté que son gouvernement lui refuse, est un peuple de forbans, de pirates qui doit être mis au ban de l'Europe. Les constitutions n'ont de source légitime que le pouvoir absolu. — Le pouvoir absolu les donne quand il lui plaît, comme il lui plaît. — S'il n'en donne point, les peuples n'en auront point. Tout gouvernement issu d'une révolution est un monstre qu'il faut étouffer dès qu'on le peut.

» Et ceci nous est enseigné sans restriction, sans limites, sans réserve. Point de distinction entre une révolution et une autre; quelque injuste, quelque oppressif, quelque destructeur des droits et du bonheur de l'humanité que puisse être un gouvernement, quelque sages, quelque modérés, quelque prudents que puissent être des réformateurs, n'importe, ils doivent être enveloppés dans le même anathème. Washington ne vaut pas mieux que Catilina; nulle différence entre Guillaume Tell et le farouche scélérat qui conduisait les sections au 31 mai et au 10 août; entre le prince d'Orange,

libérateur des Pays-Bas, et Robespierre ou Babœuf; eux et leurs imitateurs, sont également des révolutionnaires qu'il faut exterminer au même titre.

» Ce n'est pas tout.

» Envers un gouvernement né d'une révolution, il n'est aucune obligation qu'on doive regarder comme sacrée. — Un souverain qui a prêté serment à une constitution qu'il n'a pas faite lui-même, n'est pas tenu de son serment. — Des souverains étrangers qui, volontairement et librement se sont établis en rapport avec ce gouvernement, ne sont pas liés par la foi des traités. — Aucun engagement ne prévaut, aucun laps de temps ne prescrit. Des ambassadeurs envoyés et reçus ne prouvent rien. On peut reconnaître de tels gouvernements, même en termes formels; même pendant des années on peut les encourager, les caresser, tant qu'on y trouve son intérêt; dès que cet intérêt cesse, on est en droit de les renier et de les détruire.

» Tel est, messieurs, le principe raisonnable, humain, magnanime, que les puissants de la terre ont entrepris depuis deux ans, de mettre en lumière. Telle est la doctrine pour laquelle nous devons, à ce qu'on suppose, nous prendre d'enthousiasme, nous Français, nous qui avons traversé trente ans

de révolution, nous qui devons pourtant à cette révolution, quels que soient, d'ailleurs, ses erreurs et ses crimes, et les lois qui nous régissent, et les établissements publics qui font notre gloire, et notre prospérité ; nous qui avons vécu, servi, administré, rendu la justice sous des gouvernements nés de cette révolution. Si les Espagnols, en repoussant aujourd'hui notre agression, sont des rebelles ou des traitres, qu'avons-nous été pendant trente ans?

» Je n'insisterai pas sur ce sujet ; il a été traité avec une noble hardiesse par l'honorable maréchal qui a ouvert aujourd'hui la discussion. Il appartient au vainqueur de Fleurus de protester, au nom de ses frères d'armes, contre une guerre qui serait la condamnation de notre résistance et de nos victoires ; nous l'avons entendu avec le respect dû à ses éclatants services et à la pureté de son caractère. Ce qu'il a dit, je ne pourrais le redire aussi bien, ni surtout d'aussi haut ; mais ce qu'il n'a pas dit, je le dirai.

» Si, sur les débris du droit des gens qui règle les rapports des nations entre elles, je voulais inaugurer audacieusement le droit de la force, c'est le principe énoncé par la Sainte-Alliance que

j'invoquerais. Si, sur les débris du droit public qui règle, dans chaque État, les rapports des souverains et des sujets, je voulais établir audacieusement le droit de la force, c'est la doctrine de la Sainte-Alliance que je mettrais en avant.

» Ce principe, en effet, quel est-il, sinon la consécration du droit du plus fort, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des États

» C'est le droit du plus fort à l'extérieur; car, puisqu'il n'existe aucun gouvernement sur la terre qui ne remonte, de près ou de loin, à une révolution ou à une usurpation, puisqu'il n'en est pas un seul qui soit, de mémoire d'homme, descendu du ciel, il n'en est aucun non plus auquel son voisin ne soit le maître d'imputer à crime son origine. C'est un sujet perpétuel d'agression entre les États. Si la Russie qui, depuis deux siècles, compte presque autant de révolutions que de règnes; qui a reconnu, en termes positifs, et non équivoques, la constitution des Cortès en 1812; qui, depuis 1820, a reçu un ministre d'Espagne, et en a entretenu un à Madrid; si la Russie, dis-je, est en droit de rompre subitement avec l'Espagne, de travailler à la destruction du gouvernement des Cortès, sous prétexte que ce gouvernement est issu

d'une révolution, et, partant, indigne de figurer dans la confédération des États policés, qui peut se croire en sûreté ?

» Malheur donc aux États-Unis d'Amérique si les forces de la Sainte-Alliance peuvent jamais traverser l'Atlantique; car les États-Unis ont secoué, il y a quarante ans, par la force des armes, le joug de l'Angleterre! Malheur à l'Angleterre elle-même, si la Manche et sa puissante marine cessent d'être pour elle un rempart inexpugnable; car il y a cent trente ans environ qu'elle a expulsé par la force des armes la famille des Stuarts ! Malheur aux Provinces-Unies et aux Pays-Bas! qui empêche le roi de Prusse, leur voisin, de les attaquer, puisqu'ils se sont soustraits par la force des armes à la domination d'un maître barbare? Malheur aux républiques helvétiques! l'empereur d'Autriche va s'en emparer, sans doute, puisqu'elles se sont rendues coupables du même crime envers ses ancêtres! Malheur enfin à la Suède, qui se trouve sous la main de la Russie; car il n'y a pas quinze ans qu'elle a placé sur son trône un général français, et son roi dépossédé erre encore, en ce moment, dans les cités d'Allemagne.

» Tel est le sort qui attend tous les États con-

stitutionnels, si la Sainte-Alliance se montre conséquente avec elle-même. Quant aux gouvernements despotiques, je n'oserais dire que le danger soit le même pour eux; non, sans doute, que les révolutions y soient rares, mais il semble convenu que le pouvoir absolu purifie tout ce qu'il touche.

» Quant à l'intérieur des États, que faut-il penser de ce principe, et en quoi diffère-t-il du dogme insensé du droit divin?

» Quoi! le pouvoir de donner aux peuples des institutions politiques, de les détruire ou de les refuser réside exclusivement et perpétuellement dans les rois! Un roi est le maître, en tout temps et par sa seule volonté, d'abolir le droit public de son pays, de lui en substituer un autre ou de ne lui en substituer aucun! Le roi d'Espagne, rentrant dans ses États après cinq années d'exil, s'empare du pouvoir absolu, et soumet au joug le plus humiliant le peuple qui a délivré l'Europe; il fait bien, nulle voix parmi les souverains ne s'élève pour le contredire; il reçoit même, de toutes parts, des félicitations et des éloges! Ce pouvoir périt dans ses mains par ses propres fautes; aussitôt grande rumeur; il faut que toute l'Europe arme pour le lui restituer dans sa pureté et sa plénitude. Que s'il

consent ensuite à en céder quelque chose à ses sujets, on en sera bien aise; mais, s'il prétend le conserver tout entier, il ne faut pas lui imposer de conditions. Quelque usage, d'ailleurs, que ses conseillers en fassent, à quelque excès qu'ils se portent, de quelques violences qu'ils se rendent coupables, ils n'en seront responsables qu'à Dieu; et, si la nation espagnole ruinée, persécutée, réduite aux abois, poussée au désespoir, se relève enfin, et, sans attenter à la personne du prince, sans porter atteinte à ses droits héréditaires, invoque et consacre un nouvel état de choses, cette nation ne sera plus qu'un assemblage de bandits qu'il faudra châtier et museler de nouveau. Le droit de résistance à la tyrannie a donc disparu de la terre. »

Ici, M. de Chateaubriand m'interrompt d'un ton dédaigneux. « De quel droit parlez-vous? » me dit-il. « Du droit de résistance à la tyrannie, » lui répliquai-je en le regardant en face, et en élevant la voix; et, reprenant :

« Messieurs, dis-je, c'est avec un profond regret que je prononce ces paroles. Je sais que je marche sur des charbons ardents.

» Autant d'ailleurs qu'un autre, je sais que ce

droit délicat et terrible, qui sommeille au pied de toutes les institutions humaines comme leur triste et dernière garantie, ne doit pas être invoqué légèrement. Autant qu'un autre, je sais que, surtout à l'issue des grandes commotions politiques, la prudence conseille de n'en pas frapper incessamment l'oreille des peuples, et de le laisser enseveli sous un voile que la nécessité seule ait le droit de soulever. Je suis prêt, pour ma part, à me conformer aux conseils de la prudence; je suis prêt à me taire, mais c'est à cette condition pourtant qu'on ne prétende pas me contraindre à proclamer qu'un tel droit n'existe pas. C'est à cette condition qu'on ne prétendra pas me contraindre à approuver par mes paroles, à tolérer par mon silence, à sceller du sang de mes concitoyens des maximes de pure servitude. Car enfin ce droit de compter sur soi-même et de mesurer son obéissance sur la justice, la loi et la raison, ce droit de vivre et d'en être digne, c'est notre patrimoine à tous; c'est l'apanage de l'homme qui est sorti libre et intelligent des mains de son Créateur; c'est parce qu'il existe, imprescriptible, inexpugnable, au dedans de chacun de nous, qu'il existe collectivement dans la société : l'honneur de notre espèce en

dépend. Les plus beaux souvenirs de la race humaine se rattachent à ces époques glorieuses où les peuples qui ont civilisé le monde, et qui n'ont point consenti à passer sur la terre en s'ignorant eux-mêmes, comme des instruments inertes dans les mains de la Providence, ont brisé leurs fers, attesté leur grandeur morale, et laissé à la postérité de magnifiques exemples de liberté et de vertu. Les plus belles pages de l'histoire sont consacrées à célébrer ces généreux citoyens qui ont affranchi leur pays; et, lorsque des hauteurs où cette pensée nous transporte, on abaisse ses regards sur l'état actuel de l'Europe, lorsqu'on songe que ce sont ces mêmes cabinets que nous avons vus pendant trente ans si complaisants envers tous les gouvernements nés de notre Révolution, qui ont successivement traité avec la Convention, recherché l'amitié du Directoire, brigué l'alliance du dévastateur du monde, lorsque l'on songe que ce sont ces mêmes ministres, que nous avons vus si empressés aux conférences d'Erfurth, qui viennent maintenant gravement, de leur souveraine science et pleine autorité, flétrir de noms injurieux la cause pour laquelle Hampden est mort au champ d'honneur et lord Russell sur l'échafaud, en vérité le sang monte

au visage; on est tenté de se demander : Qui sont-ils enfin ceux qui prétendent détruire ainsi d'un trait de plume nos vieilles admirations, les enseignements donnés à notre jeunesse, et jusqu'aux notions du beau et du juste ? A quel titre oseraient-ils nous dire, comme le pontife du Très-Haut disait au Sicambre qui s'est assis le premier sur le trône des Gaules : « Brûle ce que tu as adoré, et adore ce » que tu as brûlé. »

Si je transcris tout au long des fragments d'un discours désormais oublié comme son sujet et son auteur, ce n'est point par vanité; j'en ai eu dans mon temps tout comme un autre; j'en ai peut-être encore à mon insu ; mais ici ce que je veux faire voir, c'est jusqu'où pouvait aller, en pleine Restauration, que dis-je! en pleine réaction royaliste, dans une Chambre en grande partie composée d'émigrés, de gens de cour et de gens d'Église, la liberté de la parole, lorsque l'orateur était dans le vrai, et ne pouvait être soupçonné d'arrière-pensée. J'avais été aussi loin qu'aucun orateur dans le parlement d'Angleterre à aucune époque; j'avais été beaucoup plus loin que n'aurait été Manuel ; non que j'eusse plus de courage; personne n'en pouvait avoir plus que lui ; mais parce qu'il était suspect, à

juste titre, et qu'à juste titre, moi, je ne l'étais pas.

Je poursuivis, et, venant au point scabreux qui lui avait porté malheur : « On s'efforce, repris-je, de nous représenter la révolution d'Espagne sous les couleurs les plus sinistres, comme un assemblage monstrueux de tous les genres de violences, comme souillée ou prête à se souiller de tous les crimes, faisant ruisseler le sang par torrents, nourrissant dans l'ombre le régicide, qui lève déjà sa tête hideuse.

» Si ces assertions étaient fondées; si notre expédition en Espagne n'avait d'autre but que d'arrêter l'effusion du sang humain; surtout si l'invasion étrangère n'était pas infiniment plus propre à redoubler de tels malheurs qu'à les prévenir, j'y réfléchirais.

» Mais, quand on nous dépeint la révolution d'Espagne sous des couleurs si horribles, de quels crimes nous parle-t-on? Est-ce de ceux qu'elle aurait déjà commis, ou de ceux que, selon nos adversaires, elle est destinée à commettre un jour?

» Si c'est des derniers, je proteste. Je ne connais à nul homme, sur la terre, le droit d'imputer à des hommes, ses semblables, des forfaits abominables, parce que, dans les préoccupations ou les préven-

tions de son esprit, il présume que, de tels crimes, ces hommes les commettront quelque jour.

» Je ne reconnais à nul homme sur la terre le droit d'accabler des hommes, ses semblables, des noms les plus odieux, uniquement parce qu'il conjecture, que de tels noms, ces hommes les mériteront à l'avenir.

» Quoi ! parce que vous croyez remarquer quelques rapprochements entre la constitution des Cortès et celle de 1791, parce que vous trouvez quelque ressemblance entre deux ou trois événements plus ou moins marquants de notre Révolution, et deux ou trois autres événements de celle d'Espagne, vous vous croyez en droit de conclure que le règne de la Terreur va commencer en Espagne, et y étaler toutes ses atrocités ! Et que diriez-vous si des esprits pervers signalant entre la restauration de France et celle d'Angleterre quelque analogie plus ou moins frappante, osaient en induire que les excès qui ont souillé les dernières années du règne de Stuart nous sont réservés ; que nous verrons quelque jour la liberté civile et religieuse étouffée, les échafauds dressés dans toutes nos provinces, les *Jefferies* et les *Kirkes* insultant à leurs victimes, avant de les immoler !

Vous repousseriez avec indignation une semblable prophétie; vous auriez raison; je ferais comme vous ; mais ne tombez pas dans la même faute.

» J'ai lu, dans un document officiel qui porte le nom d'un ministre du roi, cette phrase qui, je l'avouerai, m'a confondu : *Je ne veux pas calomnier les Espagnols, mais je ne veux pas les estimer plus que mes compatriotes. La France révolutionnaire enfanta une Convention nationale; pourquoi l'Espagne révolutionnaire ne produirait-elle pas la sienne ?* Quel incroyable abus de l'antithèse! quel étrange emploi de la similitude et de l'induction!

» Et moi aussi, je suis Français, non pas meilleur, sans doute, mais aussi bon que le ministre auteur de cette sentence; mais je suis homme avant tout, et je ne désespère point de mes semblables; je ne les crois pas destinés à tourner éternellement dans un même cercle de fureurs et de forfaits; mais je suis citoyen d'un pays libre, et à ce titre je proteste, non sans quelque émotion, contre cette proposition inouïe : « Parce que je présume, bien ou » mal à propos, que tu commettras un jour quelque » crime, je suis ne droit, moi qui n'ai sur toi aucune » autorité moi a qui tu n'as fait aucun mal, moi qui

» te suis étranger, de te saisir et de t'exterminer dès
» à présent. »

» J'ajouterai que si, ce dont nous préserve le Ciel! les pressentiments de nos adversaires étaient fondés, si les jours du roi d'Espagne étaient réellement en danger, si sa personne était effectivement livrée à des hommes aussi violents, aussi emportés, aussi exaltés dans leurs passions qu'on nous les représente, je ne connaîtrais rien de plus imprudent ni de plus immoral que de faire retentir sans cesse ces horribles mots de régicide et de parricide; je ne connaîtrais rien de plus imprudent ni de plus immoral que d'accabler ces hommes des épithètes de traîtres et de scélérats; que de les représenter à eux-mêmes comme placés sous le joug d'une aveugle fatalité et entraînés vers l'abîme par une pente irrésistible. Ah! gardez-vous, si vos appréhensions sont sincères, de façonner ainsi leurs oreilles à ces noms abominables; gardez-vous d'étouffer dans leur cœur ce frémissement involontaire que l'aspect du crime inspire toujours chez l'homme qui ne l'a pas encore résolu; gardez-vous surtout de déguiser à leurs yeux fascinés, sous les idées de danger, de résistance et d'indépendance nationale, sous ces idées qui ne sont jamais sans quelque grandeur,

l'épouvantable idée d'un épouvantable forfait! »

Ces dernières paroles furent accueillies avec une approbation unanime. C'était pourtant à peu près celles qu'on avait violemment étouffées dans la bouche de Manuel.

Je descendis de la tribune sans avoir été interrompu par le moindre signe d'improbation; la Chambre m'avait écouté avec ce frémissement involontaire et continu qu'on éprouve en regardant un homme marcher sur une rive escarpée; lorsque l'impression de mon discours fut demandée, selon l'usage, le président la mit aux voix en balbutiant; pas une main ne se leva pour la refuser.

M. de Chateaubriand remit sa réponse au lendemain. Cette réponse, il ne m'appartient point de l'apprécier, mais il m'est permis de rappeler qu'à tort ou à raison, elle fut trouvée, d'un commun aveu, faible, vague et désultoire; j'ajouterai, ce qui est caractéristique, que, de toutes les attaques dirigées par moi contre sa politique, c'est-à-dire contre la politique dont il était le principal auteur et l'organe officiel, une seule parut l'avoir touché au défaut de la cuirasse; c'était le reproche d'employer des phrases sonores et des arguments de rhéteur. Je m'empressai, comme il convenait, de

panser la plaie, en désavouant un peu ironiquement toute allusion personnelle ; il en prit acte et fit insérer ce certificat de bon langage dans une note insérée au pied de son discours, et soigneusement reproduite dans ses œuvres complètes.

La discussion finit là et fut reprise le mois suivant dans les deux Chambres à l'occasion d'une loi sur le rappel des vétérans, loi qui ne fut point contestée dans la Chambre des députés, veuve de toute opposition, mais qui le fut dans celle des pairs par M. Molé; c'était un discours préparé pour la précédente discussion et resté en portefeuille.

Tout étant désormais dit, redit, contredit, le gant jeté de ce côté-ci des Pyrénées ayant été résolument relevé de l'autre, restait à passer de la parole à l'action. Le jour même du vote définitif, à l'instant où le président, du haut de son fauteuil, en faisait sonner le chiffre à haute voix, M. de Chauvelin, qui assistait à la séance en simple amateur, se tournant vers ses voisins de droite : — *Messieurs,* leur dit-il, *maintenant la parole est aux événements.* Il n'avait que faire de le dire, chacun le sentait au fond de l'âme; chacun voyait bien qu'il y allait du tout de tout, pour la maison de

Bourbon et pour ses adversaires; chacun voyait que c'était jouer à pair ou non, quitte ou double.

Le dauphin était parti de Paris dans les premiers jours de mars. Arrivé à Bayonne, il avait trouvé l'armée d'expédition, cette armée dont la formation datait de l'année précédente, en plein désarroi; la défiance dans tous les corps; la trahison dans quelques-uns; rien de prêt; point d'approvisionnements disponibles; point d'équipages attelés; en face des avant-postes, une petite armée de Condé révolutionnaire, dirigée par Carrel et par Fabvier, tendant les bras à ses frères d'armes, et répandant à profusion dans leurs casernes une indigne chanson de Béranger; enfin, pour coup de grâce, la police de Paris, installée au beau milieu du quartier général, faisant arrêter à grand fracas le premier aide de camp du chef de l'état-major, et le ministre de la guerre lui-même, accourant au bruit, sans savoir où donner de la tête, ni auquel entendre.

Bien en prit au roi Louis XVIII d'avoir donné le commandement de cette armée à l'aîné de ses neveux plutôt qu'au cadet, et, en vérité, plutôt qu'à tout autre. Un instant d'hésitation, tout était perdu; l'armée échappait à son chef; elle suivait

l'indigne provocation du chansonnier; elle *faisait demi-tour* et marchait sur Paris.

Le bon sens et l'honnêteté du dauphin, sa présence d'esprit, sa fermeté et sa décision furent admirables; le mot n'est pas trop fort; c'est à la résolution qu'il prit sur-le-champ et que lui seul, par caractère autant que par position, pouvait prendre, c'est à la résolution hardie de renvoyer, sans l'entendre, le ministre de la guerre; de confier le trésor de l'armée et la direction de tous les services au génie aventureux mais fécond en ressources d'Ouvrard; de se confier lui-même à la fidélité des officiers généraux qu'on lui dénonçait, et à la puissance qu'exerce l'honneur du drapeau sur le soldat même ébranlé, que fut dû le succès de l'entrée en campagne, et, par là, celui de la campagne elle-même.

Je eviendrai sur ce sujet en parlant de l'occasion qui s'est offerte à moi un peu plus tard, de rendre à la conduite du dauphin, en tout ceci, une éclatante justice, occasion que je saisis avec empressement, afin de séparer, autant qu'il dépendait de moi, ma cause de celle des révolutionnaires, dont je ne partageais ni les haines implacables, ni les coupables menées.

Le début de la campagne ayant pleinement réussi, la *contre-émigration* s'étant dispersée sans coup férir, les populations recevant nos soldats à bras ouverts et notre argent à mains plus ouvertes encore, le terrain de la discussion était devenu très mauvais pour nous. Mieux nous aurait valu faire le mort pendant quelque temps et laisser naître les difficultés avant de revenir à la charge; mais, en politique, l'opposition propose et le ministère dispose; le 5 avril, le ministère jugea convenable d'appeler sous les drapeaux la classe de 1823, laquelle, aux termes de la loi du recrutement ne devait l'être qu'en 1824; la loi présentée à la Chambre des députés le 10, y passa le 23 à peu près sans discussion, et nous fut portée le 25.

Que faire?

Devions-nous imiter le silence de l'opposition dans l'autre Chambre, sans avoir la même excuse? Devions-nous, au contraire, accepter le cartel, et renouveler l'attaque, au risque certain d'être vaincus numériquement, au risque presque certain d'être abandonnés par l'opinion, qui nous avait soutenus jusque-là, par cette opinion béate et badaude qui se règle sur le succès du moment. *Stultissimus rerum humanarum judex eventus.*

Tout bien pesé, nous jugeâmes qu'il y allait de notre honneur de persévérer, sauf à changer un peu de thème, et à diriger nos efforts vers le côté faible de l'ennemi.

Les documents déposés récemment, en Angleterre, sur le bureau de la Chambre des communes, nous suggérèrent ce thème nouveau, en nous mettant sur la voie des questions posées et des engagements pris à Vérone, engagements qui nous autorisaient à conclure que, dans notre expédition d'Espagne, les armées de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie formaient, en quelque sorte, l'arrière-garde de la nôtre. Nous vîmes là, et notre erreur, si toutefois c'en était une, n'avait rien que de naturel, nous vîmes là, dis-je, se dérouler ce plan d'asservissement universel dont la Sainte-Alliance semblait être le prélude et le programme, ce plan d'assurance mutuelle entre les grandes puissances contre les puissances de second ordre et contre leurs propres sujets, qui n'allait à rien de moins que faire de l'Europe une monarchie universelle en nom collectif; nous y vîmes, d'avance, en cas de revers pour nos armes, les armées étrangères traversant, occupant la France, sous prétexte de lui prêter main-forte.

C'est en ce sens que M. Molé ouvrit le feu par une argumentation habile et vigoureuse, qui, bientôt après, reproduite et commentée par M. de Barante, contraignit M. de Montmorency à venir s'expliquer, tant bien que mal, sur ce qui avait été dit et fait, demandé et obtenu au congrès de Vérone; bref, à nous régaler sur ce sujet d'une version toute nouvelle et qui ne cadrait pas trop avec celle de son successeur, moins encore avec celle du ministère britannique.

Cette contradiction, qui trahissait la diversité des vues et des conduites, ne permit pas à M. de Chateaubriand de garder le silence; il s'y était attendu, d'ailleurs; car il avait son discours en poche; mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, ce discours préparé d'avance, n'ayant pas prévu les incidents du moment et ne répondant guère aux objections nouvelles, parut froid, embarrassé, décousu, ne satisfit personne et me fit beau jeu.

Je n'en profitai que trop bien, car j'allai trop loin; trop, veux-je dire, quant au tempérament de la Chambre qui m'écoutait, et quant à l'intérêt actuel de ma cause; car, du reste, je ne dis rien qui dépassât les limites d'une discussion légi-time, dans un pays libre et sous un gouvernement régulier.

J'acceptai de grand cœur et de prime abord tous les défis qu'on nous portait; j'éventai en quelque sorte tous les piéges en les mettant à nu, en nommant hommes et choses de leur propre et vrai nom; je pris pied, en rendant coup pour coup, sur tous les terrains où l'on faisait mine de nous attirer.

Au reproche d'appeler de nos vœux la paix, en refusant au gouvernement des hommes et des subsides pour la conquérir, je répondis que, la guerre étant injuste et absurde, le vrai moyen d'y couper court, c'était de la rendre impossible, et, par là, de renverser une administration dont la guerre était l'œuvre, l'intérêt pressant, la condition d'existence.

Au reproche de réduire la France à l'isolement en Europe, de la priver désormais de tout allié, au cas qu'elle rompît les engagements pris à Vérone, je répondis qu'à Vérone nous étions allés chercher des maîtres et non des alliés; qu'on y avait fait de notre armée l'avant-garde, le porte-drapeau, le héraut d'armes de la Sainte-Alliance; qu'un pas de plus, elle allait cesser d'être aux ordres du roi pour passer aux ordres d'auxiliaires qui la feraient marcher et combattre bon gré, mal gré, l'épée dans les reins.

Et ce que j'avançais, je le prouvais pièces en main.

M. de Montmorency avait souscrit les engagements de Vérone, ou plutôt il les avait provoqués, de son chef et contre ses instructions formelles. Le roi, le cabinet l'avaient désavoué; il avait dû se retirer; on s'était efforcé de faire bande à part et d'entrer dans une voie séparée : peine perdue; il avait fallu y renoncer et déclarer la guerre à son corps défendant.

« L'avenir est écrit là, disais-je.

» Si nous étions jamais contraints par la fortune à rouvrir avec le gouvernement des Cortès quelques négociations, à traiter, en un mot, avec la révolution espagnole, il faudrait, pour me servir des expressions fameuses de M. le président du conseil, nous préparer à la défendre sur le Rhin.

» Serait-il temps alors de répondre à ceux qui demanderaient avec une douloureuse anxiété : « Les » étrangers vont-ils traverser la France? » serait-il temps, dis-je, de leur répondre avec la confiance que vient d'exprimer M. le ministre des affaires étrangères « Jamais ! » Et comment la France pourrait-elle recevoir en Espagne les secours matériels

qu'elle a demandés à ses alliés, sans leur ouvrir un passage ? Il faudrait donc se résigner à les voir s'échelonner sur notre territoire, établir leurs lignes de communication dans nos départements, tenir garnison dans nos villes, Paris devenir à son tour le siège du congrès et la Chambre y délibérer désormais sous les yeux des souverains avec ce degré de liberté dont ont joui de 1772 jusqu'à 1795 les diètes de la Pologne ! »

» Dès lors, où en sommes-nous?

» Nos ministres n'appellent pas les armées étrangères à Dieu ne plaise! ils se mettront même en mesure de s'opposer à leur venue; mais que leur diront-ils pour les arrêter? Invoqueront-ils le principe sacré de l'indépendance des États? Qu'en auront-ils fait, de ce principe? N'auront-ils point établi en point de doctrine et réalisé en fait cette abominable maxime que, sitôt qu'un gouvernement aperçoit au sein d'un autre État quelques symptômes de désordres, quelque agitation qui décèlent les progrès de l'esprit novateur ou la violence des factions, il est en droit d'envahir cet État à main armée, de bouleverser ses institutions, et de l'occuper militairement?

» Essayeront-ils de résister? Mais où seront leurs

moyens de résistance quand nos soldats seront au fond de l'Espagne, quand nos arsenaux seront vides, nos places fortes dégarnies, notre trésor épuisé?

» Il nous faudra donc voir revenir dans nos murs une soldatesque insolente; ils nous demanderont, au nom de leurs maîtres, et de museler le peu de liberté de la presse qui nous reste, et d'étouffer la liberté de la tribune, et d'ouvrir les prisons d'État, afin d'y ensevelir pour leur bien les esprits remuants. Car, sachez-le bien, c'est là le véritable but de cette croisade qui commence aujourd'hui par l'Espagne, mais qui se dirige en réalité contre nous; ce ne sont pas les débats des Cortès espagnols, ce ne sont pas les principes révolutionnaires de l'Espagne qui troublent réellement le repos des souverains absolus; la liberté de la presse de France, la tribune de France, les vérités qui en jaillissent dans la langue universelle de l'Europe, voilà les vrais ennemis de la Sainte-Alliance! voilà les ennemis qu'il faut exterminer!

» Et, quand l'attentat sera consommé, quel spectacle présentera le continent de l'Europe? L'Espagne occupée militairement par la France; l'Italie occupée militairement par l'Autriche; la France

occupée militairement par une armée combinée; l'Allemagne occupée militairement par la Russie. Partout la brutalité du soldat; partout le despotisme du sabre. »

Ces dernières paroles excitèrent un mouvement d'impatience accompagné d'un murmure contenu; mais j'étais placé sur un terrain inattaquable; il était impossible de m'interrompre, sans être accablé par la réplique. Je poursuivis, et je terminai par la péroraison que voici :

« Quant à moi, aujourd'hui j'ai payé ma dette, j'ai acquitté ma conscience; jamais je n'ai rempli un aussi pénible devoir. Nous allons bientôt nous séparer; qui sait sous quels auspices nous nous réunirons de nouveau? qui sait s'il sera encore possible d'élever une voix libre dans cette enceinte et d'y traiter des intérêts de la France et de ceux de l'Europe dans un langage honnête et sincère? Il m'est arrivé plus d'une fois de me présenter à cette tribune pour y combattre des mesures contraires à la liberté des citoyens, mais c'étaient là des atteintes passagères et de peu d'importance, révocables du moins par l'autorité même qui les avait portées. Aujourd'hui je viens de tenter un dernier effort, un effort inutile et désespéré en fa-

veur de l'indépendance des peuples. Il m'est arrivé plus d'une fois de me présenter à cette tribune quand la capitale de la France était encore en proie aux baïonnettes étrangères; mais du moins alors, en subissant la loi de la guerre, nous avions notre libération en perspective; les ministres qui dirigeaient les affaires y consacraient les jours et les nuits. L'homme que la confiance du roi avait placé à la tête de ses conseils y avait mis toute sa gloire; élevé loin de son pays, lié par tout ce que la reconnaissance a de sacré envers un puissant monarque du Nord, cet homme portait cependant en lui un cœur tout français; il abhorrait la domination étrangère; il était digne de donner, comme il l'a fait, à son maître le conseil généreux de risquer s'il le fallait sa couronne pour la tenir avec honneur. Aussi, malgré ses erreurs, quoiqu'il ait failli bien souvent, quoiqu'il nous ait livré à l'administration actuelle, sa mémoire demeurera chère aux gens de bien, et l'affranchissement de la France l'absoudra de tous les reproches. Mais quelle serait la sentence que porterait l'avenir sur ceux qui, ayant reçu de ses mains un royaume florissant, libre, paisible, auraient, par leur impéritie, par leur faiblesse, par leurs tergiversations misérables, déchaîné de nou-

veau sur nous le fléau de l'invasion étrangère? Seraient-ils admis à se justifier en alléguant la pureté de leurs intentions, très réelle, j'en suis persuadé, ou leur imprévoyance des événements, très grande assurément, ou même les craintes bien ou mal fondées qu'ils auraient conçues pour la sûreté du trône? Non, l'inexorable postérité n'accepterait pas même cette dernière excuse. Comme il est des devoirs, des sentiments, des principes, pour le maintien desquels l'honnête homme doit savoir présenter la tête, s'il en est requis, il est aussi pour les gouvernements des devoirs, des sentiments, des principes pour lesquels ils doivent savoir, s'il le faut, hasarder leur existence. Honte éternelle à cette maxime que les États ou les rois sont autorisés à tout pour se conserver. Non, le salut du peuple n'est pas la suprême loi; non, le salut des princes n'est pas la suprême loi. La suprême loi, c'est la vertu; la suprême loi, c'est la dignité morale, qu'il s'agisse d'un royaume ou de la vie; il n'est permis à nul homme de conseiller à nul autre ni de faire, ni de dire, ni de concéder en secret ce qu'il n'oserait avouer; il n'est permis à nul homme de conseiller à nul autre de se manquer à soi-même :

» *Et propter vitam vivendi perdere causas.* »

Je descendis de la tribune et regagnai ma place au milieu d'un silence tel, qu'on eût entendu voler une mouche. Pas un ministre ne se leva pour me répondre. Pas un orateur ne prit la parole. Quelques-uns de mes amis ayant, selon l'usage immémorial, demandé l'impression de mon discours, la Chambre la refusa à une faible majorité; la minorité en ma faveur fut également faible. Dans les conversations qui suivirent, la séance levée, personne ne me blâma ni ne me soutint vivement. J'avais évidemment dépassé la mesure.

Ce fut la seule fois, sous la Restauration, où la Chambre des pairs m'ait témoigné son improbation en refusant l'impression d'un de mes discours.

Cette séance du 30 avril ne précéda que de neuf jours la clôture de la session. Je ne pris aucune part à la discussion de la loi des comptes, aucune à celle du budget de 1824; ces discussions furent fort animées, malgré l'absence de la gauche et le silence du centre gauche, au sein de la Chambre des députés. Le ministère y fut vivement attaqué par ses propres amis; à l'extrême gauche succéda l'extrême droite.

Je ne pris non plus aucune part à la discussion

de plusieurs propositions assez importantes en elles-mêmes, mais qui n'eurent aucune suite; entre autres, celle de M. Ferrand sur le régime des congrégations religieuses de femmes, et celle de M. Pasquier sur l'abolition du crime d'embauchage en temps de paix. La détestable affaire de Caron, que j'ai racontée au précédent chapitre, fut, sinon la cause, du moins l'occasion de cette proposition, et M. de Peyronnet eut le triste courage de la combattre, les mains en quelque sorte encore teintes du sang de cet infortuné. Cela fit horreur à tous ceux que n'égarait pas l'esprit de parti.

La session terminée, rien ne me retenait plus à Paris, et, le château de Broglie n'étant pas encore habitable, je partis pour Coppet avec ma famille. Ce fut là que j'appris successivement la série des événements que nos discussions avaient préparés.

Le 20 mars, après une longue résistance et plusieurs changements de ministère, qui ne changeaient rien à la situation, le roi d'Espagne, malgré sa répugnance, avait consenti de mauvaise grâce à quitter Madrid. Il s'était établi, le 10 avril, à Séville. C'était presque le jour même où le duc d'Angoulème franchissait la Bidassoa. Le 24 mai,

Madrid tombait au pouvoir des Français, tandis que le général Molitor poursuivait les armées espagnoles en Aragon, le général Bourke en Galice et le général Moncey en Catalogne.

Le 11 juin, notre armée prenait possession de Cordoue, et, le 12, les Cortès, après avoir déposé le roi, — déposé provisoirement, en transférant l'autorité royale à une régence provisoire, — prenaient avec lui le chemin de Cadix.

Partout les armées espagnoles fuyaient ou se dispersaient; partout leurs généraux trahissaient ou transigeaient.

Le 24 juin, l'armée française arrivait devant Cadix, et commençait les travaux de siège. Le 8 août, le dauphin essayait de mettre un terme aux fureurs de la réaction, en publiant l'ordonnance d'Andujar, tentative généreuse qui fut désavouée à Paris. Le 26, il venait lui-même diriger le siège; le 30, il enlevait le Trocadéro; le 1er octobre, après maintes et maintes négociations inutiles, Cadix capitulait; le roi d'Espagne était délivré; les Cortès se dispersaient et le pouvoir absolu reprenait le cours de ses folies sanguinaires.

Ajoutons qu'en Portugal, sous les auspices de notre invasion en Espagne, la contre-révolution

s'opéra d'elle-même, et par suite d'un mouvement purement intérieur; commencée le 3 février par une levée de boucliers du comte d'Almarante, elle se termina le 2 juin par la dispersion à peu près volontaire des Cortès, et, de ce mouvement qui, après avoir envahi les deux péninsules menaçait de s'étendre à toute l'Europe, il ne resta plus qu'un souvenir où le ridicule l'emportait sur l'intérêt.

C'était un rude coup pour ceux qui, comme moi, tout en regardant comme folles et criminelles les insurrections militaires de l'Espagne et de l'Italie, s'étaient engagés, de tout cœur, contre les interventons militaires de l'Autriche et de la France. Nous étions, bon gré, mal gré, entraînés dans la déroute, et les amis que j'avais dans l'aristocratie genevoise, les affidés des petits mardis de madame Necker, avaient quelque peine à me regarder sans rire.

L'esprit de réaction, d'ailleurs, se réveillait avec la victoire, même en Suisse. Les jésuites de Fribourg obtenaient du conseil souverain de ce canton la clôture de l'institution du Père Girard. Les notes diplomatiques pleuvaient à Berne. La Sainte-Alliance réclamait à grands cris l'expulsion des réfugiés, des mesures sévères contre la presse ; le

conseil représentatif de Genève votait, pour un an, la censure, à la majorité des deux tiers des voix.

J'étais fort triste et fort irrité de tout cela; je rentrais comme un escargot dans ma coquille. Je m'efforçais de fermer les yeux pour ne point voir, et les oreilles pour ne point entendre. Je m'enfonçais, autant qu'il dépendait de moi, dans le travail. Montesquieu a dit quelque part qu'il n'avait éprouvé aucun chagrin dont une heure d'occupation sérieuse ne l'eût consolé. Me préserve le Ciel d'en dire autant; mais j'ai souvent reconnu dans le cours de ma vie publique, que le travail désintéressé était le vrai remède aux disgrâces de la vanité et de l'ambition.

Je m'y livrai cette fois de tout cœur; l'occasion était belle : je fis plus, j'arrêtai dès lors un plan de conduite que j'ai toujours poursuivi depuis, et qui m'a servi de refuge dans toutes les alternatives de mon existence et de ma carrière. Ç'a été de rédiger en corps de doctrine, les idées, les réflexions que me suggéraient successivement le cours et la diversité de mes études, et d'avoir ainsi, sous la main, plusieurs ouvrages commencés, que je regardais avec regret du coin de l'œil quand je ne pouvais m'en occuper, que je reprenais à plaisir et *con*

amore quand me revenait un peu de loisir, et qui font, depuis dix ans, le charme de ma retraite et la consolation de ma vieillesse.

Je débutai, en 1823, par l'économie politique.

J'avais, sur ce sujet, plusieurs idées qui m'étaient tout à fait propres et personnelles, idées que je crois vraies, et de nature à jeter un jour nouveau sur les questions les plus difficiles et les plus controversées de la science. J'essayai de m'en bien rendre compte, en leur préparant, sous le nom d'*Introduction à l'étude de l'économie politique*, un cadre assez étendu.

J'aurai occasion d'expliquer, plus tard, par quelles raisons, sans y renoncer entièrement, je n'y ai pas donné suite. On en trouvera dans mes papiers de nombreux et longs fragments, à valoir ce que de raison. La science a fait depuis lors des progrès auxquels je ne suis pas resté étranger ; on en trouvera la preuve dans plusieurs essais, d'une date postérieure, et dont je parlerai en temps et lieu.

N'ayant guère quitté Coppet, durant la dernière moitié de l'année, n'y voyant que peu de monde, et n'ayant point été séparé de ma famille, je ne trouve rien dans ma mémoire ni dans ma correspondance privée qui mérite d'être consigné ici.

III

1824

J'ai regret, au début de cette année, de n'avoir plus pour guide et pour garant de mon exactitude que ma propre mémoire. Le journal, si souvent cité, me fait défaut désormais. Il s'arrête à la fin de 1823. Aussi bien, depuis dix-huit mois, il avait été souvent interrompu. La confiance avait fait place à la réserve. Durant le cours du procès engagé devant la chambre des pairs, nous avions découvert que deux de nos domestiques, gagnés par la police, copiaient ce journal et le lui livraient.

Voici la lettre que j'écrivis à ce sujet, en l'adressant à M. Mounier, alors directeur général de

la police; mais j'ai lieu de croire que cette œuvre de ténèbres avait commencé beaucoup plus tôt, et remontait presque jusqu'au temps où mes meilleurs amis étaient au ministère.

« Monsieur le baron,

» Deux de mes domestiques, touchés de repentir, viennent de m'avouer que, depuis dix-huit mois, ils sont payés par l'administration à la tête de laquelle vous êtes placé, pour épier ce qui se fait et se dit dans ma maison, remettre mes lettres, copier mes papiers et ceux de ma femme.

» L'un d'eux est Suisse, je le renvoie dans le canton de Vaud. J'espère que, revenu dans un pays où le métier qu'il a été entraîné à faire est inconnu, il pourra reprendre une vie honnête; du moins, il n'y sera plus exposé à la subornation.

» L'autre est un Français, il est de Paris; il se nomme Baptiste Dumas; son nom doit être inscrit sur les registres de la police.

» Il est facile de concevoir qu'après la faute que cet homme a commise, je dois le renvoyer et ne puis, ni lui donner un certificat de bonne conduite, ni souffrir que, à ma connaissance, il entre dans

une maison honnête. La délicatesse m'oblige à prévenir ceux qui voudraient le prendre à leur service des dangers auxquels ils s'exposent.

» Cet homme donc peut se trouver sans ressources.

» J'ai cru devoir vous en avertir, afin que l'administration de la police pense à ce qu'elle doit faire de lui et pour lui. Après l'avoir égaré, il ne serait ni juste ni humain de l'abandonner. »

Cette lettre, je l'ai reconnu depuis, était dure et injuste; j'en ai exprimé le regret à M. Mounier, par l'entremise de M. de Barante; mais elle explique comment le journal, continué pendant quelque temps, a fini par cesser d'inspirer à son auteur un intérêt sans mélange.

Privé de ce commode mémorial, je ne sais trop que dire de l'époque où nous revînmes à Paris. Ce fut, selon toute apparence, assez avant dans l'automne; du moins, ne me souviens-je pas d'avoir assisté, même en simple spectateur, aux fêtes qui célébrèrent le joyeux retour de M. le duc d'Angoulême, et je n'ai connu que comme tout le public la campagne qui se préparait contre nous, sous les auspices de la victoire.

Rien n'était plus naturel; le gouvernement n'en faisait mystère à personne.

« Le ministère, disaient les journaux, n'a pas l'intention d'agir par surprise; il avoue hautement ses desseins; ce qu'il veut, c'est dissoudre la Chambre, faire procéder à de nouvelles élections, et demander à l'Assemblée prochaine de fixer son existence à une durée de sept ans, laps de temps nécessaire à la confection de toutes les lois, et à l'adoption de toutes les mesures réparatrices qui doivent enfin asseoir le gouvernement sur des bases sérieusement religieuses et monarchiques. »

L'extrême droite s'opposait seule à ce plan; elle craignait l'affermissement du ministère, plus encore qu'elle ne souhaitait celui de la monarchie; et, quant à la gauche de toutes nuances, nous y compris, elle ne comptait plus.

Elle ne tarda pas à compter bien moins encore.

Le 24 décembre 1823, la Chambre des députés fut dissoute.

Le 25 février 1824, les collèges d'arrondissement procédèrent à de nouvelles élections, et les collèges de département, le 6 mars.

Sur 434 élections, la gauche n'en obtint que 15 dans les collèges d'arrondissement, et 2 dans les collèges de département; en tout dix-sept.

Qu'on y joigne quatre membres du centre gauche (MM. Royer-Collard, Devaux, Turckheim et Humann), on aura toute l'armée de l'opposition libérale; encore faillit-elle perdre, du premier coup, sinon son meilleur, du moins, son plus illustre échantillon.

La session s'étant ouverte le 23 mars, dès le 25, l'élection de M. Benjamin Constant fut attaquée par M. Dudon, sous ce prétexte que n'étant Français qu'à titre de descendant d'une famille réfugiée, M. Constant ne remplissait pas rigoureusement les conditions exigées par la loi de 1790. Au premier moment, il se crut perdu; je le vois encore accourir chez moi tout effaré; je le calmai. Nous examinâmes ensemble sa position; elle était irréprochable; il se remit; nous vîmes ensemble ses amis, et même quelques-uns des miens qui ne l'aimaient guère. Tout alla bien; la discussion fut vive, mais le gouvernement resta neutre, et la Chambre, en l'admettant, se montra impartiale.

Le ministère étant maître du terrain, nous courbions la tête d'avance avec une résignation pleine

d'anxiété. Le plan de contre-révolution dont il nous menaçait par ses organes tant officiels qu'officieux nous semblait appelé à se dérouler rapidement. Nous l'attendions à ses premières mesures. Mais on se trompe souvent en ne tenant pas assez compte de l'amour-propre des gens. M. de Villèle entendait bien satisfaire son parti et prêter main-forte à la légitimité; mais, avant tout, il pensait à M. de Villèle. Il entendait mettre à profit pour lui-même l'ascendant du moment, en surprenant tout le monde, ses amis et ses adversaires, la cour et le public, par quelque chose de tout à fait inattendu, qui le couvrît d'une gloire toute personnelle, sauf à faire ensuite de ce triomphe tel usage que de raison dans l'intérêt des siens et de sa cause.

Le 5 avril, douze jours après l'ouverture de la session, le lendemain même de la vérification des pouvoirs, il présenta un projet de loi sur la conversion des rentes 5 p. 100 en rentes 3 p. 100, à raison de 75 francs de capital pour 3 francs de rente, avec offre de remboursement intégral en cas de refus.

Un tel projet, à coup sûr, n'avait rien de contre-révolutionnaire, et ce n'était pas à ce titre qu'il méritait d'être attaqué; il n'avait rien, non plus de

bien nouveau; l'histoire financière de l'Angleterre en offrait maint exemple. Pris en soi, c'est-à-dire envisagé en pure théorie, il n'avait rien enfin que de juste et de sensé.

La rente 5 p. 100 étant remboursable, aux termes du droit commun, l'État ne faisait qu'user de ce droit, en plaçant ses créanciers dans l'alternative d'un remboursement intégral ou d'une réduction d'intérêt; c'était même, en thèse générale, un devoir pour lui, s'il trouvait à emprunter au-dessous de 5 p. 100.

Mais l'exercice de ce droit était, néanmoins, soumis, en équité et en saine administration, à plusieurs conditions.

Il fallait premièrement que l'opération fût sincère, en d'autres termes, que la réduction proposée correspondît avec le taux moyen, le taux habituel de l'intérêt de l'argent dans ce genre de placement; il fallait que l'élévation du cours du 5 p. 100 au-dessus du pair, correspondît à un état de choses régulier, constant, durable, et ne fut pas le produit d'un accident, ou de manœuvres d'agiotage.

Il fallait, en second lieu, que l'opération fût réelle, qu'elle n'eût rien d'illusoire ni d'aléatoire,

que l'État en recueillît effectivement et intégralement le bénéfice.

Il fallait enfin que l'opération fût loyale, que les rentiers fussent avertis en temps utile, qu'il leur fût laissé un délai d'option suffisant pour chercher d'autres placements et se convaincre, par l'inutilité de leurs propres efforts, que celui qu'on leur offrait était encore pour eux le meilleur; bien entendu que ces mots, *état durable*, *délai suffisant*, fussent interprêtés dans un sens large, dans un esprit de ménagement et de bienveillance, le gouvernement ne devant jamais agir envers les administrés, en usurier, en exacteur, en maître dur et impitoyable.

Or le plan de M. de Villèle pêchait ouvertement contre ces trois conditions.

L'opération n'était pas sincère.

C'était le 3 avril, c'est-à-dire deux jours avant la présentation du projet de loi, que le 5 p. 100 s'était élevé, à grand'peine, au-dessus du pair; rien ne garantissait qu'il s'y maintiendrait; tout portait à croire que c'était une hausse factice et de circonstance.

L'opération n'était pas réelle.

Pour allécher les rentiers, on leur offrait, en compensation de la réduction d'intérêts, un certain

accroissement de capital; si c'était un équivalent, l'État n'y gagnait rien; si ce n'était pas tout à fait un équivalent, s'il y fallait, pour le parfaire, tenir compte d'une certaine chance d'augmentation dans la valeur du 3 p. 100, c'était une chance que l'État escomptait, *pro tanto* ; l'opération était, tout ensemble, aléatoire et illusoire.

L'opération enfin n'était pas loyale.

On prenait les rentiers par surprise; on ne leur accordait qu'un délai d'option très court; on comptait sur l'embarras, la précipitation, l'inexpérience; on ne leur offrait pas une véritable alternative; on exécutait sur eux un coup de bourse.

C'étaient là les très vraies, les très légitimes objections au plan de M. de Villèle; mais ce n'étaient pas celles qui frappaient le plus le public et les Chambres, celles qui soulevaient contre lui une véritable tempête. On déraisonnait à qui mieux mieux de part et d'autre.

Les rentiers, le gros du public ne voyaient, dans la réduction de l'intérêt, qu'une spoliation, une banqueroute déguisée; les financiers calculaient, à grand renfort de chiffres, les millions, voire même les milliards, dont l'accroissement du capital allait grever le Trésor; les habiles soutenaient,

avec raison, que l'intérêt moyen de l'argent n'était pas encore descendu au-dessous de 5 p. 100, et, pour le prouver, ils analysaient les divers placements, tant en matière civile, qu'en matière commerciale, et se perdaient en appréciations comparées de la diversité des conditions et des circonstances, cherchant ainsi midi à quatorze heures, au lieu de s'en tenir au vrai et simple *criterium*, en fait de placements sur l'État, à savoir le rapport entre le cours et le pair établi en moyenne sur une durée raisonnable.

Moi-même, tout en entrevoyant confusément le fond des choses, tout en comprenant, tant bien que mal, d'une part, que M. de Villèle était dans son tort, de l'autre, que ses adversaires faisaient fausse route en sens divers, je fus quelque temps avant de m'en bien rendre compte; j'y parvins toutefois, et, dès lors, suivant ma règle ordinaire de conduite, je n'en soufflai mot à personne; laissant parler tout le monde, je m'en gardai le secret.

J'avais, en effet, remarqué dès longtemps que, dans toute discussion de quelque étendue, les deux vrais postes de combat, c'était le premier et le dernier, l'exposition ou le résumé; commencer ou finir; cueillir la fleur ou recueillir le fruit. J'avais

également remarqué que, de ces deux postes de choix, le meilleur était le second; que le rôle d'arbitre, et, en quelque sorte de juge du camp, qui déblaye le terrain, panse les blessés, enterre les morts ; qui fait justice des sophismes et rend justice aux bons arguments; qui dégage enfin, en traits serrés et substantiels, la solution définitive, était le rôle par excellence, pourvu qu'on eût quelque justesse et quelque fécondité dans l'esprit, pourvu que l'on eût aussi quelque discrétion, et qu'on eût tenu en réserve, pour le coup de grâce, les raisons décisives, au lieu de les livrer à tout venant et de les gaspiller à tout propos; mais, en même temps, je n'ignorais pas qu'à jouer ce jeu là, on courait risque d'être devancé, d'arriver trop tard, de manquer le bon moment.

C'est ce que j'éprouvai, cette fois, à mon grand regret.

J'assistai en spectateur assidu et silencieux, en spectateur qui feignait plutôt l'ignorance que le parti pris, à la discussion de la Chambre des députés, discussion qui ne dura pas moins de douze jours.

Le rapport avait été déposé le 17 avril.

Il était l'œuvre de l'un de mes amis, M. Victor

Masson, employé supérieur au ministère des finances, homme d'un rare savoir en économie politique et administrative, et d'un esprit plus rare encore : l'un de ceux à qui la philosophie de notre excellente comptabilité, je ne crains pas d'employer ce mot, doit le plus. J'aurais aimé à discuter ce rapport avec lui; mais, engagé comme il l'était par position, au succès de son chef, il eut été, de ma part, peu délicat de le presser; je me bornai à quelques observations présentées d'un ton indifférent, et les réponses que j'obtins me confirmèrent dans la conviction que ces observations portaient sur le côté faible, et que là était vraiment le terrain d'attaque.

J'y fus encore plus confirmé par plusieurs entretiens avec M. Louis, où je le laissai parler tout seul, et je me tins pour sûr de mon fait.

La loi passa de haute lutte, 238 voix contre 145; notre opposition ne comptant que pour 17, M. de Villèle rencontrait contre lui 128 voix, dans le sein de sa propre majorité. Cela prouvait, de reste, que la Chambre était vaincue sans être convaincue, résultat très naturel d'une attaque et d'une défense qui portaient à peu près également à faux.

Adoptée le 5 mai, la loi nous fut portée le 6, et

devint, le 21, l'objet d'un rapport confié à M. le duc de Levis.

La commission s'était prononcée pour le droit de remboursement; mais elle réclamait une exception en faveur des petits rentiers, et ses observations contraignirent M. de Villèle à faire connaître, en partie, le traité souscrit avec les banquiers étrangers et français chargés éventuellement des remboursements, traité qu'il avait refusé de communiquer à l'autre Chambre.

La discussion commença le 24.

Elle ressembla, trait pour trait, à celle de l'autre Chambre; excessive et incohérente, fondée, de part et d'autre, sur des rapprochements peu concluants et sur des calculs purement hypothétiques; elle tourna constamment en cercle, chaque orateur laissant, en descendant de la tribune, les esprits plus perplexes qu'auparavant; toutefois, autant qu'il me souvienne, M. Roy et M. Pasquier serrèrent les difficultés de plus près.

Je ne voyais pas, sans quelque maligne joie, l'incertitude, l'embarras, les contradictions se multiplier et s'accroître; j'avais, par choix, pris rang des derniers, et j'attendais mon tour avec impatience, en me promettant un succès d'éclat, lequel

ne manque guère son coup, quand on peut donner raison à tout le monde, en accablant son principal adversaire. Je me flattais de réussir à concentrer tous les torts sur M. de Villèle, qui, pour un peu de gloriole personnelle, faussait, en les forçant, les principes d'une sage administration, froissait, sous un vain prétexte, les créanciers de l'État, et, mangeant le blé en herbe, compromettait l'avenir en l'escomptant tout de travers.

J'avais bien médité mon discours; j'en avais disposé avec soin l'ordre, l'enchaînement; j'en avais même rédigé d'avance quelques parties sous forme de notes, afin de n'être pas pris au dépourvu, sauf à faire, dans l'occasion, de ces notes, tel usage que de raison.

Voici, à peu près, quel en était le début.

« Que penseriez-vous, messieurs, d'un homme qui vous dirait : «Venez avec moi, je vous ferai »voir quelque chose de curieux. C'est une partie de »piquet où les deux joueurs perdront, où les deux »joueurs gagneront, et cela du même coup; où »chaque joueur enfin gagnera plus que l'autre »n'aura perdu.

» Cela vous surprendrait, à coup sûr. Vous chercheriez le mot de l'énigme. Eh bien, demandez-le

à M. le ministre des finances. Il est lui, cet homme-là; *tu es ille vir*. La partie de piquet, c'est la mesure qu'il vous propose; les joueurs, c'est l'État, ce sont les rentiers; l'État, qui doit, selon lui, gagner à cette mesure, en réduction de l'intérêt de sa dette, plus qu'il ne perdra en accroissement de son capital; les rentiers qui, selon lui, doivent gagner, à cette mesure, en accroissement du capital de leur créance, plus qu'ils ne perdront en réduction d'intérêt.

» J'ai tort, si ce n'est pas cela — cela, dis-je, — cela même, que M. le ministre des finances se fait fort de démontrer. J'ai tort, si ce n'est pas là le dernier mot de son argumentation à deux fins.

» Relisez, je vous prie, ses discours. Voyez de quel ton d'autorité il gourmande nos financiers; comment il leur enseigne *ex cathedra* que, la dette étant perpétuelle, peu en importe le capital dont le remboursement en peut être renvoyé aux Calendes grecques; qu'il n'y a qui vaille, en tout ceci, que la réduction d'intérêts, laquelle est bel et bien réelle, et va commencer tout à l'heure. Voyez en même temps de quel ton de commisération dédaigneux il console les pauvres rentiers, comme il leur fait sonner aux oreilles, en échange

d'un chétif intérêt dont il ne reste rien au bout de l'année, ce gros lopin de capital qui deviendra pour eux et pour leurs familles la poule aux œufs d'or.

» Et nous, messieurs, nous à qui s'adressent, en premier ressort, ces allocutions incohérentes, pour ne rien dire de plus, nous, tuteurs nés de ceux qui payent et aussi de ceux qui pâtissent; nous, gardiens de la bourse publique, et aussi de la foi publique, quel rôle entend-on nous faire jouer dans ce tour de passe-passe?

» Quel rôle? je vais vous le dire, et, pour cela, souffrez que je vous rappelle une toute petite anecdote.

» Le général Baraguay d'Hilliers était, sous l'Empire, colonel général des dragons. C'était un chef vaillant et sage; s'il vivait encore, il siégerait sur ces bancs. Le corps des dragons, à cette époque, était à deux fins, comme l'éloquence de M. le ministre des finances, je veux dire qu'il était dressé dans un double but, à deux genres de service, celui de l'infanterie et celui de la cavalerie.

» Le matin, le général Baraguay d'Hilliers conduisait lui-même, à pied, ses dragons au champ de Mars; là, il les exerçait au maniement du fusil,

à la charge en douze temps, à l'école de bataillon, puis il les formait en carré, et leur enseignait comme quoi le premier rang devait mettre un genou en terre, et croiser la baïonnette; puis le second rang tirer entre l'épaule et la tête du premier; bref, il leur affirmait qu'ainsi faisant, pas une charge de cavalerie ne les pourrait entamer.

» L'après-midi, ce même général Baraguay-d'Hilliers conduisait à ce même champ de Mars ces mêmes dragons; mais, cette fois, il les conduisait à cheval et leur enseignait les manœuvres de la grosse cavalerie, que je me contenterai d'indiquer sous ce nom générique, de crainte, si j'entrais dans plus de détail, de tomber dans autant de bévues que de mots; tant il y a, qu'il finissait par leur expliquer ce qu'on appelle, je crois, *une charge à fond,* en leur affirmant que, chargeant ainsi, pas un carré d'infanterie n'en pourrait soutenir le choc.

» Je ne sais trop, messieurs, ce que, le soir, dans leurs chambrées, les dragons se disaient entre eux sur ce double enseignement, et, s'ils étaient assez philosophes pour l'apprécier à la clarté de ce principe qu'on nomme en logique le principe de contradiction, lequel veut que de deux affirmations

contraires, *in terminis*, si l'une est vraie, l'autre soit nécessairement fausse; mais nous, messieurs, nous qui, sans être trop fraîchement émoulus de nos classes, n'avons cependant pas tout à fait oublié, je l'assure, les premiers éléments de l'art de raisonner, comment pourrions nous éviter de poser à M. le ministre des finances, de poser dès l'abord, et, pour ainsi dire, *in limine litis*, les deux dilemmes que voici :

» Premier dilemme :

» Ou l'extension indéfinie d'une dette dite perpétuelle, c'est-à-dire d'une dette dont le capital n'est jamais exigible, n'a point d'inconvénient, et, dès lors, pourquoi l'amortir, à quoi bon le fonds d'amortissement; ou l'extension indéfinie d'une dette même perpétuelle aurait de graves inconvénients, et, dès lors, comment ne pas s'alarmer d'une mesure qui accroîtrait la nôtre d'un cinquième, en une seule fois, puisqu'il ne s'agit ici de rien de moins que substituer, d'un trait de plume, sur chaque inscription au grand-livre, le chiffre 75 au chiffre 60.

» Second dilemme :

» Ou l'accroissement de capital qu'on offre aux rentiers est l'équivalent réel et actuel du sacrifice

qu'on leur impose, et, dès lors, l'opération sera vaine; ce que l'État leur prendra de la main droite, il le leur rendra de la main gauche; ou cet équivalent n'est ni réel ni actuel, et, pour le compléter, on compte sur l'élévation prochaine du prix du 3 pour 100; mais ce complément éventuel, qui le payera, en définitive, si le cas y échet; ce sera le fonds d'amortissement; les acquéreurs successifs de chaque coupon de 3 pour 100 en feront l'avance et le fonds d'amortissement remboursera le dernier; or, le fonds d'amortissement c'est l'État; *ergo*, l'opération sera vaine encore; l'État rendra ce qu'il aura reçu.

» J'ai lu, comme tout bon chrétien, dans le livre des livres, qu'il est mainte occasion où notre main droite fait bien d'ignorer ce que fait notre main gauche; mais je n'ai lu nulle part que ce précepte évangélique dût trouver place dans le maniement des finances. »

Je comptais m'emparer ainsi de mon auditoire, en piquant sa curiosité, à peu près comme l'orateur athénien qui surprenait l'attention du sien en lui racontant un apologue. Je comptais qu'on me crierait, au fond de l'âme : *Que faire donc?* comme on lui criait à tue-tête : *Et Cérès, que fit-elle?* et je

me proposais de partir de là pour bien expliquer la nature, la portée, le vrai caractère d'une opération telle que la conversion des rentes, et de faire, en quelque sorte, toucher du doigt les conditions qu'elle doit remplir pour être équitable, utile, opportune. Je me proposais enfin de démontrer que le plan de M. de Villèle, méconnaissant ou violant ces diverses conditions, n'aboutirait, en définitive, qu'à rendre impossible, plus tard, une transaction en elle-même juste et raisonnable ; à contrecarrer l'action du fonds d'amortissement, en grevant l'avenir, sur nouveaux frais, et à peser exclusivement sur la portion honnête, paisible, économe des rentiers, sur les rentiers qui, résistant à l'invitation de devenir des spéculateurs, ne gagneraient rien à l'accroissement de leur capital.

Restait la dernière question.

Que faire, lorsque les rentes s'élèvent au-dessus du pair ?

Le fonds d'amortissement doit-il, à ce taux, continuer de les racheter ?

Nullement, répondais-je. L'État ne doit que le pair, et l'État rembourse à volonté. Qu'il emploie provisoirement le fonds d'amortissement à rembourser au pair un nombre déterminé d'inscrip-

tions désignées par la voie du sort, ou par l'ordre alphabétique, ou mieux encore, par ordre de quotité, en commençant par les plus élevées, et, lorsqu'une expérience suffisante aura prouvé qu'il peut emprunter au pair à 4 p. 100, qu'il offre la conversion, troc pour troc, et sans accroissement de capital.

» Personne n'aura droit de se plaindre ; tout le monde aura été bien et dûment averti ; et le bénéfice de l'État serait certain. »

Armé de cette série d'arguments, je me croyais, de mon côté, certain de réussir ; la loi me semblait ébranlée presque autant par la défense que par l'attaque ; il n'y manquait que le dernier coup, et, voyant arriver mon tour de parole, je le guettais comme le chat fait de la souris. Mais mon mauvais sort en avait autrement disposé ; d'autres, par d'autres motifs, mais avec la même espérance, se préparaient à me couper l'herbe sous le pied.

Ces autres-là, c'étaient les *cardinalistes*. On nommait ainsi, dans notre Chambre, la réunion du centre droit qui s'assemblait, d'ordinaire, chez le cardinal de Beausset. Elle se composait principalement de personnages attachés à la cour ou à la personne du roi, d'anciens serviteurs de l'Em-

pire, ralliés à la maison de Bourbon, et de la partie la plus timide des recrues que chaque régime nous avait successivement léguées.

Les cardinalistes répugnaient à la mesure proposée par M. de Villèle, d'abord parce que c'était une nouveauté, et que le fruit nouveau, quel qu'il fût, d'où qu'il vînt, leur était suspect, mais surtout parce qu'ils étaient tous, ou presque tous pourvus de bonnes inscriptions de rente, et qu'il y allait, tout d'un trait, du cinquième de leur revenu le plus net. Désirant au fond de l'âme le rejet de la loi, y travaillant même quelque peu, sous main, ils avaient, néanmoins, à ménager leur position auprès du roi, et le bon vouloir que leur portait habituellement M. de Villèle. Pour lui jouer un mauvais tour, il leur fallait un bon prétexte, et un metteur en œuvre qui ne fut pas tout à fait des leurs. Qui cherche trouve; le bon prétexte et le metteur en œuvre, en dehors de leurs rangs, étaient tout trouvés. Le bon prétexte, c'était l'intérêt que les petits rentiers avaient inspiré à la commission; le metteur en œuvre, c'était l'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, qui ne venait jamais à la Chambre, mais qui se proposait de porter cette fois à la tribune une supplique,

ou, si l'on veut, une complainte en faveur de ses pauvres ouailles, les bourgeois de Paris, entre les mains desquels se concentrait alors la presque totalité de la dette publique.

Bref, le jour même où je comptais parler, au moment où j'entrais dans la Chambre, on vint me demander, et me presser de céder mon tour à l'archevêque de Paris; *on*, c'étaient plusieurs membres du groupe des cardinalistes. Je vis, sur-le-champ, d'où partait le coup, et où il visait; je vis qu'il s'agissait de noyer la loi dans un déluge de larmes, plutôt que d'en avoir raison par la raison. Je pouvais refuser, strictement, c'était mon droit; mais *summum jus, summa injuria;* j'étais jeune alors, je devais de la déférence à l'âge, au rang, à la robe; c'eût été, d'ailleurs, me rendre la bête noire d'une section de la Chambre que j'avais intérêt à ménager, et c'eût été prendre sur moi la responsabilité du succès, toujours douteux jusqu'au dernier moment; je consentis, en enrageant de bon cœur, et en comptant que, le ministère tenant bon, la discussion continuera it.

Vain espoir; l'archevêque s'épancha dans une oraison dolente et piteuse, dont l'effet, bien préparé, fut un attendrissement général, et la forma-

tion instantanée d'une majorité qui, s'attendrissant sur elle-même, comme le roi Jacques 1er dans le roman de Nigel, et courant au dénouement, comme le poète d'Horace, *semper ad eventum festina*, ne voulut plus entendre à rien. Inutilement M. de Villèle, tout éperdu, offrit-il une exception au profit des inscriptions au-dessous de 1000 francs; inutilement alla-t-il jusqu'à proposer de leur ouvrir un grand-livre à part, et de les mettre par là à l'abri de l'orage; chansons que tout cela, et *c'était bien de chansons qu'alors il s'agissait*. On brusqua la clôture; on sauta comme à pieds joints sur les amendements compliqués de M. Roy, de M. Mollien, et, le 3 juin, vers quatre heures du soir, la loi fut rejetée à la majorité de 128 voix contre 94.

Le soir, Paris fut illuminé, et j'en fus, moi, pour mes frais d'éloquence anticipée.

En rappelant ainsi la vanité de mes espérances, et la déconvenue de ma vanité, je sais fort bien que j'apprête à rire à mes dépens, et que je ressemble, tant soit peu, à ce bon curé de Marseille dans le tiroir de qui ses héritiers trouvèrent après sa mort un gros cahier portant pour intitulé : « Discours que j'aurais adressé au fils du Grand Turc,

si la tempête l'avait jeté sur nos côtes; » mais, puisque je ne tiens pas à me peindre ici en beau plutôt qu'en laid, puisque c'est ma photographie et non mon portrait que je retrace, pourquoi ne rappellerai-je pas un des incidents qui m'a le plus préoccupé dans mon meilleur temps; et à quoi seraient bons ces miens souvenirs, s'ils ne servaient pas d'amusement à ma vieillesse, après avoir servi de leçon à mon âge mur?

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

On sait, d'ailleurs, ce qui advint de tout ceci.

M. de Villèle avait entrepris, en vrai Gascon, d'exploiter, au profit de sa situation personnelle, l'ascendant acquis au ministère dont il était le chef, par cette expédition d'Espagne qui s'était exécutée en dépit de lui. Il en fut pour sa courte honte; il n'y gagna qu'un échec qui faillit lui casser le cou.

M. de Chateaubriand avait été pour quelque chose dans cet échec par son attitude et par son langage. Mécontent de son rôle dans le ministère, où il jouait le dédaigneux et le dégoûté; en querelle avec son principal pour je ne sais quelle sotte rivalité de cordon, il n'avait pas été fâché de lui donner un croc en jambe. Ce fut une niche qu'il

paya cher et comptant. Le 8 juin, à dix heures du matin, le lendemain du jour où son sort avait été décidé à son insu, comme il entrait aux Tuileries pour faire sa cour à M. le comte d'Artois, son secrétaire, consterné et la larme à l'œil, lui remit un message qui le congédiait à peu près aussi cavalièrement qu'un laquais de bonne maison.

Le roi, qui le détestait, avait pris la balle au bond. Charmé de trouver un prétexte pour s'en défaire, il l'avait saisi de grand cœur; mais ce plaisir de prince, à son tour, le roi, s'il ne le paya pas comptant, le paya cher dans la personne de son successeur. Mis à la porte par les épaules, M. de Chateaubriand fit maison nette en moins de deux heures; il sortit de l'hôtel ministériel, comme Coriolan de Rome, ulcéré et navré, tout bouillant d'indignation, tout affamé de vengeance; il passa sur-le-champ, avec armes et bagages, à l'opposition, ou, pour mieux dire, aux deux oppositions extrêmes dont il devint l'âme damnée et le boute-feu. Il leur porta, en dot, sa gloire, qui grandissait d'heure en heure; sa verve polémique, de plus en plus impétueuse, sanglante, âpre à la curée, cette audace de chef de parti qui risque tout, n'ayant plus rien à espérer ni à perdre; cette astuce de

courtisan disgracié qui, *nourri dans le sérail, en connaît les détours*, les secrets, les endroits faibles. Il entraina, pêle-mêle, à sa suite, le *Journal des Débats*, et tout ce groupe d'écrivains politique sou autres qui faisait corps avec cette feuille en grand crédit dans toute l'Europe, et s'en fit comme un bélier pour battre en brèche la Restauration avec une persévérance qui s'exhalait encore en imprécations lorsque la maison si mal défendue se fut affaissée sur elle-même.

Déplorable et détestable enchaînement de représailles; péril incessant des gouvernements libres! Je dois ajouter enfin, pour ne rien omettre, que les amis de M. de Villèle ne se firent pas faute de l'excuser, comme on excuse en ce bas monde, en aggravant le tort par la calomnie, en insinuant malignement que l'auteur du *Génie du Christianisme* devait s'en prendre à lui-même si son congé ne l'avait rejoint qu'en plein midi, et en pleine cour; qu'il l'aurait reçu, en temps et lieu convenables, s'il fut rentré chez lui, la veille au soir, et s'il y eut passé la nuit. J'ai toujours regardé, pour ma part, cette sottise comme inventée à plaisir et après coup. M. de Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, en m'imputant (gratuite-

ment, de son propre aveu) un acte de persécution aussi faux en lui-même qu'étranger, j'ose le dire, à mon caractère, a trouvé bon d'y joindre cette charitable réflexion, qu'en tout cas, j'en étais bien capable. Il ne tiendrait qu'à moi de lui rendre ici la pareille ; mais les mauvais procédés et les mauvais exemples ne sont bons qu'à éviter.

Tandis que l'avenir de notre principal ministre, celui de son illustre adversaire, et, par contre-coup lointain, celui de la branche aînée de la maison de Bourbon, se jouaient ainsi, à pair ou non, sur le pair ou non de la rente, une autre loi, bien autrement importante, en principe, une loi où l'existence et la nature même du gouvernement monarchique se trouvaient bien autrement engagées, traversait, pour ainsi dire, à petit bruit, les deux Chambres.

Présentée le 5 avril à la nôtre, cette loi ne se composait que d'un seul article, lequel ne se composait que d'une seule disposition, mais d'une disposition à deux fins ; il s'agissait, en premier lieu, de supprimer, dans la Chambre des députés, les élections annuelles et par séries, en y substituant le renouvellement intégral, de sept ans en sept ans ; il s'agissait, en second lieu, d'étendre, à la Chambre

nouvellement élue, le bénéfice de cette innovation.

C'était porter atteinte à la Charte dans l'un de ses principes essentiels.

C'était livrer, pendant sept ans, la France à l'activité malfaisante d'une Chambre élue sous l'influence d'une réaction victorieuse.

Il est inutile de dire que ce qui restait d'opposition libérale dans les deux Chambres, y compris le centre gauche, devait résister énergiquement à ce double coup d'État; je dis, y compris le centre gauche, car M. Royer-Collard et le général Foy figuraient en tête. Leur position, à cet égard, était simple; leur conduite nette et facile. Ils n'avaient pris aucune part au premier grand changement introduit dans la Charte par M. de Serre; ils préféraient, en théorie, le renouvellement de la Chambre des députés par séries successives au renouvellement intégral; en combattant la loi nouvelle, ils n'avaient ni distinction à établir, ni ménagements à garder.

Ma position personnelle était plus délicate et plus compliquée.

J'avais, en 1822, pris parti avec M. de Serre, sur ces deux points :

1° Qu'il suffisait du concours des trois pouvoirs pour réformer régulièrement la Charte.

2° Que le renouvellement intégral était indispensable, tant au libre jeu qu'à la stabilité du gouvernement représentatif.

Rien, dans ce qui était survenu depuis, n'ayant ébranlé mes convictions, à cet égard, je me tenais pour engagé — sincèrement, publiquement engagé, et je ne pouvais attaquer la loi nouvelle que dans sa disposition transitoire, c'est-à-dire en tant qu'elle prolongeait de deux ans le mandat d'une Chambre récemment élue sous un autre régime, et dans des conditions différentes; mais c'était un terrain d'attaque étroit et subtil; je répugnais à m'y placer.

Tout balancé, il me parut préférable d'agir à ciel ouvert et de bonne foi; je déclarai tout haut, que, fidèle aux principes, je ne combattrais point la proposition ministérielle; que mon vote lui demeurerait acquis *quand même;* mais qu'il ne fallait pas compter sur moi pour la défendre, et qu'acceptant ma part de la responsabilité quant au fond et à l'avenir, je laisserais à qui de droit celle de l'application irrégulière et rétroactive qu'on entendait en faire à l'instant même.

Je fus blâmé par mes amis, et très attaqué par la gauche pure; j'en pris mon parti plus aisément que de me faire homme de parti, dans toute la rigueur du terme; de changer de principes selon les circonstances, et de sacrifier le principal à l'accessoire dans une grande question d'intérêt public.

La discussion, dans la Chambre des pairs, dura trois jours, du 4 au 7 mai; elle fut, de part et d'autre, insignifiante; la majorité fut de 117 contre 67.

A la Chambre des députés, le débat, un peu plus étendu (du 3 au 7 juin), fut aussi plus grave, sans être plus vif. Le ministère y fut mis en cause plus souvent et plus à fond: on s'attacha davantage aux côtés par lesquels la loi prêtait le flanc, mais ni M. Royer-Collard, ni le général Foy, ni Benjamin Constant ne parvinrent à triompher de l'indifférence publique; la salle n'était qu'à demi pleine; les théories y perdaient leurs peines, comme les épigrammes. Tous les esprits étaient, au vrai, dans la même disposition que le mien; tous sentaient, peut-être sans s'en rendre bien compte, mais réellement, que le maintien pour un temps de la Chambre actuelle était un mal inévitable, et le re-

nouvellement intégral un bien permanent qu'il ne fallait pas laisser échapper.

D'autres projets de moindre importance remplirent le surplus de la session.

Je n'en ferai mention ici que pour mémoire; les uns étant restés à mi-chemin, les autres portant sur des matières qui dépassaient le cercle de mes études ou de mes préoccupations habituelles.

Le projet de loi sur la répression des crimes commis dans les églises fut retiré, après des débats assez vifs, dans les deux Chambres, parce que le côté droit et le clergé y prétendaient introduire le principe du sacrilège; la chose n'était pas mûre encore; le gouvernement n'en était pas encore là.

Le projet de loi sur l'établissement des communautés religieuses de femmes, introduit l'année précédente par une proposition de M. Ferrand, fut écarté, celle-ci, pour la seconde fois. J'y reviendrai plus tard.

Il ne m'appartenait point d'apprécier l'urgence et la valeur des changements introduits dans la loi du 10 mars 1818, sur le recrutement de l'armée, la suppression de la réserve des vétérans, l'accroissement de la durée du service et de la quotité du contingent annuel; le maréchal Saint-Cyr défendit

noblement son ouvrage; mais de très bons esprits, entre autres le maréchal Suchet, qui n'était homme de cour ni de parti, et dont la réputation comme administrateur était universellement reconnue, pensèrent que la loi du 10 mars ne suffisait plus aux exigences de notre nouvel état militaire.

En adoucissant sur certains points, et notamment sur l'infanticide excusable, la sévérité de notre code pénal, en faisant, par là, descendre au rang de simples délits des actes qualifiés crimes, le gouvernement fit preuve de sagesse et d'humanité. On lui reprocha vivement, de notre côté, de n'avoir en vue qu'une chose, restreindre la compétence du jury, en attendant mieux; on avait tort, à mon avis, et je votaï la loi sans le moindre scrupule.

Ce fut dans l'examen des comptes de 1823 qu'on vit surgir la grande question des marchés Ouvrard, c'est-à-dire des marchés passés avec ce célèbre munitionnaire au début de la campagne d'Espagne; une commission d'enquête, présidée par le maréchal Macdonald, fut nommée pour en prendre connaissance et en rendre compte.

J'y reviendrai en temp et lieu.

Ouverte le 23 mars, la session avait duré près de cinq mois; elle fut close le 4 août.

Quant à la politique intérieure, point d'autre événement de quelque importance que le renvoi de M. de Chateaubriand.

Quant à la politique extérieure, point d'autre qui nous touchât de près et directement que l'arrestation de notre philosophe Cousin, enlevé à Dresde par la police prussienne, sous le plus sot de tous les prétextes, et conduit à Berlin, où il demeura détenu durant plusieurs mois. M. de Humboldt s'employa fort à le tirer de ce mauvais pas, tout en assaisonnant son obligeance de force insinuations malignes ; ainsi était-il fait, il n'obligeait qu'à ce prix.

Nous avions quitté Paris un peu avant la fin de la session, et nous n'apprîmes qu'à Coppet la série d'événements qui suivirent de près sa clôture.

Le premier en date, car il eut lieu le jour même, ce fut la réorganisation du ministère. Le portefeuille des affaires étrangères, géré jusque-là en *intérim* par M. de Villèle, fut enfin confié à M. le baron de Damas, successeur du duc de Bellune. On racontait, dans le temps, que M. de Villèle, appelé à traiter des affaires de Grèce, avec je ne sais quel agent diplomatique, s'était écrié tout à coup : « Mais quel si grand intérêt peut-on prendre *à cette localité !* » M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la

marine devint ministre de la guerre; M. de Chabrol, ministre de la marine et M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi. Quelques jours plus tard, on créa pour M. l'abbé Frayssinous un ministère des affaires ecclésiastiques.

Tout ce remue-ménage réussit médiocrement; le conseil avait perdu tout son lustre en perdant son poète; mais ce qui réussit bien moins encore, ce fut le coup d'État qu'il se hâta de frapper gaillardement sur la presse.

On en sait l'occasion.

Le ministère Villèle, à son premier avènement, et durant sa lune de miel, en rendant la liberté aux journaux, s'était réservé le droit de rétablir à volonté la censure, et, de plus, avait attribué aux tribunaux le droit de tenir les journaux en bride en prononçant sur leurs tendances, abstraction faite de tout délit caractérisé et défini. Les gens prudents lui avaient prédit qu'il s'en trouverait mal; que c'était introduire les tribunaux dans la politique, et que les tribunaux s'en feraient une arme contre lui. C'est ce qui n'avait pas manqué d'arriver. Le ministère étant naturellement en querelle avec les journaux libéraux, régulièrement les tribunaux lui donnaient tort, et, de plus, ils

s'appliquaient à contrecarrer de leur mieux, l'entreprise de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, qui, de compte à demi avec madame du Cayla, favorite du roi, s'efforçait d'amortir ces mêmes journaux, en leur suscitant de sottes chicanes pour les acheter un à un.

Ce fut, en partie du moins, pour échapper à cette situation que le ministère, ne sachant plus auquel entendre, imagina de rétablir la censure, en dénonçant les tribunaux au parti royaliste; mais il avait encore un autre motif plus réel et plus sérieux : la santé du roi, dès longtemps délabrée, menaçait ruine; ses infirmités s'aggravaient de jour en jour; il était impossible de se faire illusion sur sa fin prochaine, et le ministère prenait ses mesures, pour obtenir un changement de règne qui s'opérât à petit bruit, sans compromettre rien ni personne.

Après avoir langui durant la dernière quinzaine d'août et la première quinzaine de septembre, le roi mourut le 13 dans la matinée, laissant tous les gens sensés dans une grande anxiété, et les bons royalistes dans la joie de leur âme.

Il fut inhumé à Saint-Denis le 23.

Le 13 au soir, Charles X était monté au trône.

Le 27, il fit son entrée à Paris.

Son premier acte fut d'accorder au duc de Bourbon, au duc d'Orléans et à leur famille le titre d'Altesse royale qui leur avait été contesté sous le dernier règne.

Il fit grâce à trente transfuges condamnés à mort pour avoir porté les armes contre la France dans la guerre d'Espagne, à plusieurs condamnés pour complot contre l'État, et promit de convoquer les Chambres à une époque très prochaine.

Il abolit la censure, en conservant le ministère qui venait de l'établir.

La joie populaire fut grande, et les acclamations proportionnées à la joie. Ce premier jour devait avoir, six ans plus tard, un dernier lendemain qui ne prouvait, comme lui, rien autre chose que la facilité et la frivolité de l'enthousiasme populaire.

Presque au même instant, un personnage qui, sans être de condition royale, régnait bien plus réellement que Charles X, sur les cœurs et l'imagination d'un grand peuple, M. de la Fayette, faisait, de son côté, son entrée à Washington, entrée moins splendide mais plus triomphale que celle du successeur de Louis XVIII.

Le 12 janvier 1824, le Sénat et la Chambre des

représentants des États-Unis avaient adopté à l'unanimité une résolution ainsi conçue :

« Attendu que le champion distingué de la liberté et le héros de notre révolution, l'ami et le compagnon de Washington, le marquis de la Fayette, officier général volontaire dans la guerre de notre révolution, a exprimé le vif désir de visiter notre pays, à l'indépendance duquel sa valeur, son sang et ses richesses ont contribué ;

» Il est résolu que le président sera requis de transmettre au marquis de la Fayette les sentiments de respect, de gratitude et d'attachement affectueux que nourrissent pour lui le gouvernement et le peuple américains, et de l'assurer que l'accomplissement du désir et de l'intention qu'il a de visiter ce pays sera accueilli par le peuple et le gouvernement avec une joie et un orgueil patriotiques ;

» Il est, en outre, résolu que le président s'informera de l'époque où il peut être le plus agréable au marquis de la Fayette de faire sa visite, et qu'il lui offrira un moyen de transport dans ce pays sur un bâtiment de la nation. »

Par suite de cette invitation, le marquis de la Fayette, c'est le titre que lui donnaient sérieuse-

ment les républicains des États-Unis, et, en dérision, les royalistes de France — qui ne manquaient jamais non plus d'accoler cette épithète au nom de M. de Chauvelin, et à celui de M. d'Argenson, — le marquis de la Fayette, dis-je, s'embarqua au Havre, le 13 juillet, sur le navire des États-Unis, *le Cadmus*, et prit terre à New-York, le 15 août, en qualité d'*hôte de la nation*, titre qui valait bien l'autre.

La réception qui l'attendait — qui l'attendait à bras ouverts — qui l'attendait d'État en État, de ville en ville, de bourgade en bourgade, fut affectueuse, cordiale, rayonnante. On peut dire, sans rien exagérer, que des bords de l'Océan au pied des Alleghany, de l'embouchure du Saint-Laurent à celle du Saint-Louis, il n'y eut pas un hameau où son passage ne fût une fête, où les populations n'accourussent de plusieurs centaines de milles, pour lui serrer la main, qu'il n'y eut pas un cri, pas une acclamation, pas un toast, pas un discours qui ne fût l'expression d'une joie sincère. Étranger ou concitoyen, jamais aucun homme, dans aucun temps, dans aucun pays, ne reçut de tout un peuple un pareil accueil, et jamais pareil accueil ne sera mieux mérité. Après une traversée de cinq mois,

entrecoupée de mille détours, M. de la Fayette, de retour à Washington le 5 décembre, fut reçu dans le sein du Congrès, et félicité par le président du Sénat et par celui de la Chambre des représentants. Le 20 décembre, un bill ainsi conçu fut voté dans ces deux corps, à l'unanimité et par acclamation :

» Qu'il soit ordonné : 1° que la somme de 200 000 dollars (un million de francs) soit offerte au major général la Fayette, en récompense de ses importants services, et en indemnité de ses dépenses dans la révolution américaine, et qu'il soit affecté une portion de terre suffisante à l'établissement d'une commune sur les terres non vendues, et que l'acte en soit délivré par le président des États-Unis. »

M. de la Fayette nous revint enchanté et glorieux. Rien de plus naturel. Cet enfant dont, jeune lui-même, et quelque temps seul en Europe, il avait protégé le berceau, malgré son propre gouvernement, il l'avait retrouvé géant. Ce drapeau d'une poignée de rebelles, qu'il avait porté en volontaire, presque rebelle en cela, lui-même, il l'avait retrouvé flottant sur la capitale d'un grand pays, déjà rival de la mère patrie et réservé peut-être à de plus hautes destinées. Ce gouvernement républicain, le rêve de toute sa vie, il l'avait vu

debout, stable, régulier, conforme à la raison, compatible avec l'ordre, assurant aux citoyens une prospérité inouie, et une liberté sans limites. Peu s'en fallait que ses armes parlantes, un cheval sans bride avec cette devise : *Cur non*, ne fussent celles des États-Unis ; il n'en fallait pas tant, à coup sûr, pour encourager dans ses espérances indéfectibles, et pour précipiter de plus en plus dans ses voies périlleuses, l'esprit le plus confiant et le plus ardent à toute entreprise qui se soit jamais rencontré. Mais si, le jour où il visitait pieusement, à Montvernon, le tombeau de celui qui avait été son maître et modèle, ce tombeau s'était ouvert à sa voix, si l'ombre de Washington, le plus sage des héros et le plus héroïque des sages, en était sortie pour lui tendre la main et s'entretenir avec lui, que d'avertissements salutaires n'en aurait-il pas reçus ! combien leurs impressions du moment, et leurs pressentiments sur l'avenir des États-Unis, sur l'exemple qu'ils offraient au monde, n'auraient-ils pas été différents ! Le grand sens du grand homme ne s'y serait pas mépris. A travers l'éblouissement du jour et de l'heure, ce que nous avons vu depuis, il l'aurait vu d'avance. Mesurant d'un coup d'œil triste et sévère le progrès déjà marqué et toujours

croissant de cette tendance au nivellement qui fauche tout ce qui s'élève, s'en prend aux distinctions naturelles, à défaut de distinctions sociales, et traite le hasard du talent comme le hasard de la naissance; — le progrès déjà marqué et toujours croissant de cette improbité publique et privée qui permet aux États, sans en rougir, de répudier leur dette et aux particuliers de s'enrichir par la banqueroute; — le progrès déjà marqué et toujours croissant de cet esprit d'usurpation et de conquête qui sème la discorde dans les pays limitrophes pour s'en approprier les territoires; — le progrès déjà marqué et toujours croissant de cette frénésie populaire qui fait planer l'épouvante de la loi de Lynch sur quiconque résiste aux fantaisies de la multitude; mesurant, dis-je, d'un trait, la pente fatale où la patrie se laissait glisser, Washington aurait prévu, aurait prédit la dissolution plus ou moins prochaine d'un corps social où les liens civiques et civils allaient se relâchant de plus en plus, où le patriotisme, cette unique sauvegarde des régimes républicains, faisait de plus en plus place à l'esprit de lucre et d'aventure; mais ce qu'il n'aurait pas prévu, ce grand ami de l'humanité qui devait affranchir tous

ses esclaves à son lit de mort, c'est ce que nous voyons aujourd'hui, la confédération américaine sur le point de se dissoudre, pour la plus grande gloire et la plus grande extension de l'esclavage, au moment même où l'esclavage disparaît de la face du globe civilisé, où jusqu'à l'autocrate de toutes les Russies lui-même est en train de l'abolir dans tous ses États.

L'esclavage ne subsistera plus bientôt que dans la patrie de Franklin.

O vanas hominum mentes, o pectora cæca [1].

Notre séjour à Coppet, où nous vînmes tard et que nous quittâmes de bonne heure, ne fut interrompu, si j'ai bonne mémoire, que par le voyage que nous fîmes, ma femme, mon beau-frère, notre excellent ami, Fortuné de Lascours et moi, dans les petits cantons et qui faillit nous coûter cher. Nous partîmes tous les quatre d'un pied gaillard, sans femme de chambre, sans domestique, chacun chargé de son modeste bagage; après avoir passé une demi-journée à Bougy au-dessus de Lausanne, chez M. Delessert, et une journée à Lausanne, tant

1. Ceci était écrit en 1860, avant la guerre de la sécession et l'abolition de l'esclavage aux États-Unis.

(*Note de l'Editeur.*)

dans la simple et hospitalière habitation de M. de La Harpe que dans le perchoir de M. de Langallerie, qui, sous le nom de *jardin*, dominait toute la ville et tout le bassin du Léman, nous nous dirigeâmes vers Berne, non sans rendre hommage, en traversant Payerne, à la relique pseudonyme de Berthe au grand pied, femme de Pépin le Bref, et mère de Charlemagne.

Nous avions dessein de visiter Hofwyl, et j'avais en particulier, pour y retourner, un motif que j'expliquerai tout à l'heure.

Nous y passâmes deux jours consécutifs, et nous eûmes, ma femme et moi, ensemble et séparément, de très longs entretiens avec M. de Fellenberg. J'en restai sur ma première impression; je trouvai même, après cinq ans, les vices de l'établissement et l'impuissance du système plus saillants que par le passé. Il me parut, à vrai dire, que l'auteur de ce système n'y portait plus une entière confiance; qu'il le modifiait, peu à peu, sans trop en convenir; rentrait dans les procédés de la méthode ordinaire, en les affublant de noms bizarres; s'engageait incessamment dans des entreprises nouvelles pour couvrir le mauvais succès des premières, et redoublant d'interprétations mi-parties sentimentales

et mystiques, affectait une teinte de charlatanisme dont lui-même était la dupe.

En quittant Hofwyl, nous y laissâmes, dans notre modeste auberge, la princesse de Carignan, mère du futur roi de Sardaigne, grande virago, tant soit peu barbue et dégingandée, et son époux de la main gauche, le prince de Montlear, jadis mon camarade au conseil d'État, et, dans les plis de son cotillon proportionné à sa taille, cinq ou six demi-princes ou princesses dont plusieurs étaient confiés à M. de Fellenberg.

Nous louâmes, à Berne, un char à bancs découvert et nous traversâmes, en deux jours, le pays le plus riche, le plus pittoresque, le plus gracieux qui soit au monde, l'Entlibuch. Je ne connais rien qui donne une idée plus complète, en apparence, du moins, et, pourquoi pas en réalité, de la félicité rurale, chantée par les poètes. Arrivés à Lucerne, nous y passâmes deux jours, et nous eûmes tout le temps de visiter le monument élevé à la mémoire des Suisses massacrés le 10 août, sur les marches des Tuileries. Tout n'y est pas esthétiquement du goût le plus pur, mais l'ensemble en est triste et imposant. On ne lit pas, sans un sentiment très injustement mêlé de surprise, le nom de Constant

de Rebecque parmi ceux qui figurent sur ce marbre funéraire.

De Lucerne, nous gravîmes à pied le Righi; partis assez tard, nous ne parvînmes au sommet qu'à la tombée de la nuit par une pluie battante, qui bientôt tourna en véritable tempête; mais, le lendemain, à l'aube du jour, ce fut un spectacle admirable. L'horizon immense à cette hauteur, sans limites, du moins, appréciables, était encore tout envahi par des nuages noirs, lourds, épais, concentrés à tel point, qu'au sortir, chacun de notre chambrette, à peine y voyait-on à poser le bout de son pied, quand, tout à coup, le premier rayon de soleil, perçant cette voûte mobile, en dispersa, comme en un clin d'œil, les débris épars et les chassa devant lui comme autant de fuyards en pleine déroute. C'était, au vif et au vrai, ce tableau de la création, placé en tête de la bible de Royaumont, l'un des plus chers souvenirs de notre enfance. Dans le lointain, quelques flocons groupés diversement figuraient à l'imagination la face, la chevelure et la barbe du Tout-Puissant dont le souffle balayait le firmament; tout étincelait, en haut, d'or, de pourpre et d'azur, tandis qu'en bas, au fond du bassin, les campagnes helvétiques sem-

blaient surgir du sein des flots, toutes rayonnantes de verdure, toutes chargées de fleurs et de fruits.

En descendant du Righi vers Zug, nous fîmes, comme il convenait, nos dévotions patriotiques à la petite chapelle érigée, selon la légende, sur le lieu même où Guillaume Tell est censé s'être mis en embuscade pour attendre et atteindre Gessler. Je dis selon « la légende »; car il paraît désormais constant que le personnage de Guillaume Tell est tout au plus historique, et que l'aventure du petit garçon de la flèche et de la pomme, souvent reproduite dans les *sagas* scandinaves, est arrivée des bords de la Baltique dans les cantons forestiers, avec les tribus qui les ont primitivement peuplés. *Cuique suum;* les vrais libérateurs de la Suisse, au moyen âge, ont été les généreux conjurés de Grütli: Melchtal, Walther Fürst, Stauffacher, dont les noms sont trop germaniques pour nos mémoires françaises; c'est du moins ce que, à l'époque de notre excursion, M. Rossi enseignait à Genève, en plein auditoire, sans choquer personne, et moi moins que personne car; je l'avouerai, en dépit de la poésie ancienne ou moderne, malgré Shakespeare, Schiller ou même M. Ponsard, je n'ai jamais eu goût aux coups de main en guet-apens, que

ce soit le glaive de Brutus, la flèche de Tell, ou le poignard de Charlotte Corday.

Arrivés le soir à Zurich, nous y passâmes plusieurs jours. C'est une charmante ville située sur un lac charmant, dont les bords un peu plats contrastent avec les roçs à pic, et les escarpements tourmentés du lac des Quatre-Cantons. Zurich est la capitale littéraire de la Suisse allemande, comme Genève de la Suisse française, si toutefois Lausanne le permet. J'avais des lettres d'introduction auprès de plusieurs personnages distingués, à cette époque, mais dont le temps a effacé les noms de mon souvenir; à charge de revanche, sans doute, quant à ceux qui, comme moi, vivent encore. J'en fus très bien accueilli.

Nous trouvâmes à Zurich madame la duchesse de Dino, qui, comme nous, promenait les loisirs que lui faisait l'intervalle de la vie politique dans les montagnes de l'Oberland; elle nous tînt, et nous lui tînmes fidèle compagnie durant tout notre séjour; mais nous nous séparâmes, dos à dos, comme on dit dans le langage des tribunaux, parce qu'elle venait précisément du lieu où nous allions, je veux dire du célèbre couvent d'Einsiedeln, que nul voyageur en Suisse ne peut se dispenser de visiter.

Nous prîmes le plus long pour y parvenir; nous frétâmes un bateau; nous suivîmes aussi loin et aussi longtemps que possible le lac de Zurich, et, moyennant cela, nous n'arrivâmes qu'à la fin de la soirée au but même de notre course.

Einsiedeln a été en Suisse le berceau de la réforme; c'est là que Zwingle était curé en 1517; c'est de là qu'il a commencé à dogmatiser. Einsiedeln est resté la capitale et comme la citadelle du monachisme, en Suisse. C'est là que, de nos jours, comme en plein moyen âge, et en nombre à peu près égal, les pèlerins affluent à époques fixes, pieds nus, la tête découverte, le bourdon en main; c'est là qu'ils viennent s'agenouiller, offrir des ex-voto, implorer la santé pour eux-mêmes et pour leurs proches. La bourgade est entièrement composée d'habitations vastes et propres qui sont autant d'hôtelleries pour les pèlerins, et dont les propriétaires vivent, à peu près toute l'année sur le produit du pèlerinage. On n'y voit guère de boutiques, et les campagnes circonvoisines appartiennent au monastère. Le bâtiment est grand et majestueux; ses richesses ont été pillées bien souvent, et notamment par les Français en 1798; mais le pillage ne s'est jamais étendu à la bibliothèque,

dont les collections nombreuses et poudreuses renferment, au dire des gens à ce connaissant, plus d'un livre rare et plus d'un manuscrit précieux. Le temps m'aurait manqué pour m'en assurer, si j'avais eu la science, et la science si j'avais eu le temps. Je me bornai à visiter, avec mon beau-frère, l'intérieur du monastère, et l'extérieur des bouquins. La règle en excluait les femmes, règle qui n'était pas, après tout, sans exception, puisque madame de Dino, usant de son privilège de grande dame, avait forcé la consigne claustrale; ma femme, duchesse aussi et de bonne maison, n'en voulut point faire l'essai; elle était protestante, ce que madame de Dino n'était plus, et le scandale eût été plus grand.

Nous descendîmes d'Einsiedeln à Schwytz, par une épouvantable chaleur; les pentes du Hacken étaient brûlantes; nous prîmes là quelque repos.

Schwytz n'est qu'un grand bourg, sans monuments, sans curiosités historiques ni artistiques; mais c'est, en quelque sorte, le cœur même de la Suisse, qui lui doit son nom et sa liberté. C'est le plus célèbre des quatre petits cantons; et c'est là qu'on voit, à plein, ce qui ne se rencontre qu'à demi partout ailleurs, je veux dire le contraste

entre la démocratie dans ses manifestations les plus extrêmes, et ce qu'il y a de vivace, d'indestructible dans les sentiments et les souvenirs aristocratiques; d'un côté, un petit forum en plein vent couronné d'un petit tertre de gazon, du haut duquel un corps de magistrats, périodiquement élus au suffrage universel, soumet à ce même suffrage la paix et la guerre, les lois et les contributions; où tout — littéralement tout — est discuté et voté par tous en toutes choses; et, d'un autre côté, à deux pas, un petit conseil à huis clos, où ce même corps de magistrats toujours, ou à peu près, élus dans les mêmes familles, de père en fils, prépare les mesures à prendre, les propositions à débattre, sous l'œil de ses ancêtres, dont les portraits tapissent la muraille, chamarrés de dentelles et de broderies, bariolés de cordons, décorés de titres nobiliaires, le tout acquis au service des principaux rois de l'Europe.

J'ignore si le parti qu'a pris désormais le gouvernement fédéral d'interdire à ses ressortissants le régime des capitulations a changé quelque chose à tout ceci. J'ignore également si cette résolution, à la longue et tout compte fait, sera trouvée aussi sage en réalité qu'elle paraît patriotique et géné-

reuse. On peut, dans un pays libre, dire de fort belles choses contre l'usage de vendre à l'étranger le sang de ses enfants; on peut se faire applaudir en déclarant que les héros de Sempach et de Morgarten n'ont pas délivré leurs concitoyens, pour en faire les gardes du corps de quelques petits tyrans. Mais la Suisse, retranchée derrière son principe de neutralité perpétuelle, est-elle bien sûre de n'avoir jamais affaire à personne? Est-elle bien sûre de n'avoir jamais à défendre son indépendance et l'intégrité de son territoire. Et, si le danger survenait, des chefs aguerris, des généraux faits au feu, exercés au commandement, des d'Erlach, des Reding, ne feraient-ils point faute à ses braves milices? Ce qui est sûr, c'est que, dans ce siècle même, la neutralité de la Suisse a subi de graves atteintes; c'est que, de nos jours même, la confédération s'est vue sur le point de tirer l'épée contre la France et contre la Prusse; c'est que, dans la guerre civile du Sonderbund, bien a pris au gouvernement fédéral de confier son armée à un ancien élève de l'École polytechnique, devenu général dans les grandes guerres de l'Empire.

Je ne dis rien de ce qu'avaient à gagner la sociabilité, la douceur des mœurs, la culture des dons

de l'esprit, au maintien bien inoffensif d'un corps de noblesse sans privilèges, sous le régime nécessairement un peu rude et niveleur de l'égalité républicaine. « La société du pays de Vaud au XVIIIe siècle, dit un écrivain récent et judicieux, se composait essentiellement de gentilshommes qui avaient porté l'épée dans la garde des souverains de l'Europe et sur les champs de bataille, et qui rapportaient du service, avec la franchise militaire, l'urbanité du grand monde dont leur grade et leur titre leur ouvrait l'accès. Quelques-uns, parmi lesquels Rousseau semble avoir choisi le type de Saint-Preux, avaient été contraints, par la ruine de leur patrimoine, d'en appeler à la bonne éducation qu'ils avaient reçue, et d'accompagner, dans leur tour d'Europe, ou de recevoir chez eux, en pension, des fils de famille, quelquefois des princes. Ils ne dérogeaient pas pour cela, plus distingués, d'ailleurs, et plus gentilhommes d'esprit et de manières, que les nouveaux enrichis qui leur avaient acheté leurs terres et leurs titres. Toute cette noblesse, d'ancienne et de fraîche date, en général moins riche que largement hospitalière, et vouée à la bonne humeur, habitait, en été, les vieux châteaux ou les modernes maisons de campagne, semées

sur ces poétiques coteaux. L'hiver les ramenait en ville ».

Quand on compare cet état de société avec l'état actuel de la société vaudoise, il est difficile de ne pas éprouver quelques regrets.

Après avoir touché de nos mains, dans l'Arsenal, les bannières de Sempach et de Morat, après avoir vu, de nos yeux, les trois statues colossales qui soutiennent la chaire dans l'église paroissiale et figurent Zwingle, Luther et Calvin, nous nous remîmes en route.

Chacun des quatre cantons forestiers a, sur le lac de Lucerne, son petit port de débarquement, on pourrait dire son petit Pirée. Le Pirée du canton de Schwytz, c'est le village de Brunnen; nous y prîmes une barque qui nous conduisit à Fluelen; Fluelen est le Pirée du canton d'Uri; nous allâmes de là coucher à Altorf.

Le lendemain, de grand matin, nous visitâmes les deux fontaines placées à quelques pas l'une de l'autre, et dont l'une est censée élevée sur le lieu même où le petit garçon aurait attendu sans sourciller la flèche de son père, l'autre sur le lieu même où le père aurait visé sans trembler la pomme sur la tête de son fils.

Plus de tilleul, il est tombé dès 1567.

Nous reprîmes de là notre course, et, tant à pied qu'à dos de mulet, nous remontâmes, en faisant station de temps à autre, toute la vallée de la Reuss, l'une des merveilles de la nature helvétique, et nous atteignîmes vers le soir Andermatt, au pied du Saint-Gothard, après avoir traversé le pont du Diable, récemment emporté par une avalanche, récemment rétabli par des mains charitables; mais c'était là que le diable lui-même nous attendait.

Le lendemain devait être, en effet, le jour le plus laborieux et le plus scabreux de notre voyage. Il ne s'agissait de rien de moins que visiter le glacier du Rhône et gagner Meiringen, en traversant le col de Grimsel et suivant la Mayenwand. Cela même ne se pouvait guère faire en un jour; en tout cas, il n'y avait pas une heure à perdre. Nous devions partir au lever du soleil; mais la tempête survint pendant la nuit, et, lorsque le soleil se leva et nous aussi, le ciel était tout noir de nuages, la pluie tombait à torrents; force nous fut d'attendre en grommelant, mais bien nous en prit. Vers midi, ma femme, qui jusque-là avait tenu bon, en nous dissimulant son extrême fatigue, fut saisie

d'un frisson violent qui ne fit place qu'à un accès de fièvre plus violent encore.

Nous voilà donc, à dix lieues de tout secours humain, — dix lieues de Suisse, — dans une méchante auberge de montagnes, sans femme de chambre, sans domestique, sans personne pour nous assister, qu'une servante qui baragouinait un allemand inintelligible aux plus experts, avec une pauvre malade, étendue sur un mauvais grabat, — nous voilà, dis-je, face à face avec notre détestable imprudence.

Que faire?

Continuer! impossible.

Retourner sur nos pas! Comment jucher sur le dos d'un mulet, pendant dix lieues, tout d'une traite, une femme en proie à une fièvre ardente?

Des voitures, il n'y fallait pas penser dans un pareil chemin. Attendre! attendre quoi? attendre qui? et que ne pouvait-il pas arriver en attendant? Et encore, quel bonheur que nous ayons été arrêtés à temps!

Force fut cependant de prendre un parti. Lascours enfourcha l'un de nos mulets avec instruction de nous envoyer sur-le-champ le premier médecin qui lui tomberait sous la man; de trai-

verser le lac de Lucerne quelque temps qu'il fît, au risque de la tempête, et de descendre, toute affaire cessante, droit à Coppet, de là de nous ramener, à tire d'aile, mademoiselle Randall, et notre docteur, dans une berline attelée de quatre chevaux, puis de nous attendre enfin à Lucerne, avec l'une et l'autre. Lascours parti, mon beau-frère grimpa le Saint-Gothard pour trouver, dans les environs de l'hospice, une litière et des porteurs. Il ne trouva point de litière, mais il en fit fabriquer une, grâce à l'usage de la langue allemande qu'il parlait comme le français et mieux qu'un Suisse; grâce aussi à cette merveilleuse habileté dont il était doué et dont j'ai déjà parlé, de faire passer en exécution tous les projets qu'il formait. Il redescendit vers le soir, pour nous tranquilliser, prêt à remonter le lendemain.

Durant tout cela, j'étais assis sur un méchant escabeau, au chevet de ma pauvre femme, lui rendant tous les pauvres services qui se trouvaient à ma portée, la couvrant de toutes les couvertures et les hardes qui se trouvaient dans l'auberge et dans l'écurie; faisant blanchir et sécher, tant bien que mal, notre très chétive provision de linge, écrivant, de dix minutes en dix minutes, les incidents appa-

rents de la maladie, regardant sans cesse à ma montre, et me perdant en calculs sur le nombre d'heures nécessaires pour qu'il fut possible d'espérer du secours.

La nuit fut cruelle. La fièvre persista sans décroître, une soif ardente, un peu de rêvasserie. Moi-même, comme il arrive dans les insomnies, je poussais mes appréhensions au monstre. Je voyais le déplacement impossible; le transport au cerveau; tout perdu. Je grelottais dans mon pauvre manteau; il me semblait que la fièvre m'envahissait à son tour, et que j'allais devenir un fardeau de plus dans notre convoi tout éclopé. Enfin, au point du jour, ma malade s'étant endormie, je fermai les yeux, et ne les rouvris qu'à la clarté d'un grand soleil, qui fut vraiment, comme disent les bibles protestantes, le soleil de santé. Ma malade s'éveilla doucement; la fièvre était tombée; mon cauchemar évanoui; tout devint couleur de rose. Mon beau-frère descendit bientôt après avec un palanquin grossier mais commode, et vingt-quatre porteurs; l'appétit revint même à la patiente, que je maintins, néanmoins, à la diète; et le médecin d'Altorf, M. le docteur Lasser, en arrivant, nous aurait tous trouvés sur pied, si je l'avais permis. Il ne trouva

plus de fièvre, et nous engagea à profiter du beau temps, en promettant de nous accompagner, et nous offrant, au besoin, son logis pour nous recevoir.

Nous redescendîmes triomphalement le cours de la Reuss. Notre cortège tumultueux et criard couvrait le bruit du torrent, et même, parfois, celui des cascades. Il figurait, à l'œil, ces méchantes gravures d'auberge où l'on voit la reine de Golconde portée sur les épaules de ses esclaves, et suivie de ses serviteurs, dont chacun tient en main quelque pièce de son équipage. Il n'y manquait que le singe, le chat et le perroquet. C'était un spectacle si nouveau que, du haut des montagnes, les bergers et les bûcherons accouraient, à toutes jambes, pour nous voir passer, l'air tout ébahi et tout effaré. De hameau en hameau, pendant un trajet de près de huit heures, interrompu par des haltes plus ou moins fréquentes, nous ramassions les curieux, les attablés, les polissons, et notre escorte, en arrivant à Altorf, avait tellement l'air d'une invasion, que chaque bonne femme se mit sur sa porte ou à sa fenêtre, en demandant de quoi il s'agissait.

Peu à peu, néanmoins, tout se calma. La prin-

cipale auberge étant vide, nous trouvâmes facilement à nous installer, sans mettre à trop rude épreuve la complaisance de notre bon docteur, et, par son conseil, nous fîmes retenir, pour le lendemain, la grande barque de passage pour Lucerne.

Nous gagnâmes de très bonne heure Fluelen. Au palanquin succéda la galère, toute pavoisée des couleurs cantonales, aux vingt-quatre porteurs, vingt-quatre rameurs endimanchés. Ce n'était plus la reine de Golconde, c'était Cléopâtre à l'embouchure du Cydnus.

Nous saluâmes, en passant, sur notre gauche, la verte prairie de Grütli, ce vrai berceau de la liberté helvétique, et, sur notre droite, la troisième ou quatrième chapelle érigée au semi-fabuleux héros de cette héroïque contrée. Le temps était magnifique, le lac resplendissant, ses rives escarpées toutes hérissées de rochers à pics, travers lesquels l'œil ne découvre que, de loin en loin, quelque anse, quelque fissure, quelque anfractuosité, reluisaient en quelque sorte au soleil. A mi-route, nous rencontrâmes le petit embryon territorial, enseveli dans un pli de montagne, qui porte en géographie le nom encore connu de Gersau.

Nous y prîmes un peu de repos, durant une couple d'heures.

Gersau a longtemps été la plus petite des républiques; plus petite que Saint-Marin, qui végète à l'ombre de Notre-Dame-de-Lorette, plus petite qu'Andorre, cette pupille séculaire de la France et de l'Espagne.

La république de Gersau, s'il en faut croire un voyageur qui la visita à la fin du dernier siècle, la république de Gersau avec sa régence, ses doubles et triples conseils, avec ses trésoriers, ses secrétaires, juges, ministres, ses forces de terre et ses forces navales, enfin généralement tous ses gouvernants et les gouvernés de tout état, de tout sexe et de tout âge, contient bien neuf cents ou mille personnes.

Cet état de choses apparemment se rapportait encore au temps de l'indépendance, temps d'orages et de vicissitudes qui n'a pas duré moins de quelques siècles pour les plus petits, comme pour les plus grands cantons de la confédération; mais, de nos jours, tout s'est fort simplifié depuis que l'acte de médiation, en 1804, a fait redescendre Gersau au rang d'humble ressortissant de Schwytz, avec qui elle ne communique que par le lac.

C'est également, sans doute, à l'époque d'autonomie que se rapportait l'anecdote suivante qui me fut contée sur place.

Après une longue série d'années, si ce n'est peut-être de siècles où la justice criminelle de Gersau n'avait trouvé à s'exercer que sur de simples peccadilles, il arriva, tout à coup, qu'un crime fut commis, un crime pour tout de bon, un blasphème bien et dûment caractérisé. Grande rumeur; indignation universelle; le criminel arrêté, détenu, jugé, fut condamné tout d'une voix; mais, quand on vint à feuilleter le bouquin tout enfumé, dépositaire des antiques lois de la république, grande fut la stupeur, lorsqu'on reconnut que la peine encourue était, bel et bien, le feu, comme Jean Huss, Servet et consorts. La magistrature fit bonne contenance; le bûcher fut dressé; les fagots très proprement disposés; mais, avant d'aller chercher le tison, les prudents de l'endroit jugèrent à propos de consulter un peu Messieurs de Lucerne; et Messieurs de Lucerne ayant pensé qu'à tout prendre, c'était beaucoup *de bruit pour une omelette au lard*, Messieurs de Gersau en ayant délibéré de nouveau, le coupable en fut quitte pour faire deux fois le tour de l'église, pieds nus, un cierge à la main, juge-

ment qui, sans nul doute, fut plus selon le cœur de Dieu que le précédent.

Salomon et Sancho Pança, ces deux grands types de l'humaine justice, n'auraient pas mieux décidé.

Débarqués à Lucerne vers la tombée de la nuit, nous y trouvâmes, sur le port, Lascours et mademoiselle Randall, qui nous attendaient, et à l'auberge une berline toute préparée pour nous recevoir pêle-mêle. Le lendemain matin, notre malade de la veille et de l'avant-veille se trouvait si bien remise, qu'elle insistait sérieusement pour reprendre et achever notre malencontreuse expédition. C'eut été vraiment tenter Dieu. Après maint et maint débat, nous convînmes de couper le différend par la moitié. Ma femme, mademoiselle *Randall* et mon beau-frère, qui connaissait à fond les montagnes de l'Oberland, partirent en voiture, par la route directe ; Lascours et moi, nous prîmes, à pied, le plus long.

Nous commençâmes par louer une barque qui nous conduisit à Stanz, en suivant, sur le lac, la route indiquée dans le premier chapitre du roman de Walter Scott, c'est-à-dire en côtoyant le pied du mont Pilate, et nous allâmes coucher à Sarnen,

chef-lieu du canton d'Underwald. Sarnen est, comme on sait, la patrie d'Arnold de Melchthal, l'un des trois fondateurs de l'indépendance hélvétique. Son histoire est partout. L'arsenal et la maison commune occupent aujourd'hui l'emplacement de ce château de Landenberg, premier théâtre de la plus juste des insurrections, et de la modération la plus exemplaire.

Le lendemain, nous gravîmes le Brünig, et nous arrivâmes de bonne heure à Brienz, où nous trouvâmes madame la duchesse de Dino, et madame la duchesse de Raguse établies depuis deux jours; elle nous offrirent généreusement à déjeuner, tout poudreux que nous étions, et en véritable équipage de touristes. Après déjeuner, nous fîmes de compagnie la promenade obligée du Giessbach. C'est, comme on sait, un petit torrent de très bonne compagnie, qui descendant du Schwarzhorn, fait quatorze cabrioles ou révérences, sous le nom emprunté de cascades, avant de se jeter dans le lac de Brienz. Chacune de ces cabrioles porte le nom d'un lieu célèbre, ou d'un personnage historique; chacune a lieu en face d'un banc sculpté ou d'une grotte tapissée de fleurs; rien n'est plus galant; il n'y manque qu'un maître à danser avec sa pochette

et un groupe de demoiselles de l'Opéra exécutant un ballet.

En quittant nos duchesses, nous prîmes la route de Meiringen, où nous arrivâmes en petit char au bout de deux heures. Là, nous avions à choisir, ou de nous engager dans les défilés de la Furca et de la Mayenwand, et de retourner ainsi au pied du Saint-Gothard, ou de les laisser derrière nous, et de tourner vers Grindelwald.

Nous prîmes, à regret, ce dernier parti; l'autre nous ramenait au lac de Lucerne. Je me promis de mieux faire une autre fois; mais l'expérience a démontré combien était sage l'admonition adressée par le général Bonaparte à M. Denon; il y a trente-six ans que je pris cette résolution avec moi-même; j'ai depuis lors été plus de trente fois peut-être en Suisse; je n'ai jamais visité ni la Furca, ni la Mayenwand, ni le glacier du Rhône.

Nous grimpâmes le lendemain la Wengernalp et la petite Scheideck, et nous allâmes coucher à Grindelwald. Là encore, nous avions à choisir entre deux directions : Lauterbrunn et Interlacken. Pressés de rejoindre nos compagnons de voyage, nous prîmes la plus courte; arrivés de bonne heure à Interlacken, nous consacrâmes le reste de la

journée à visiter ce lieu charmant, et ses environs plus charmants encore. Nous prîmes ensuite un petit char qui nous conduisit, le long du lac de Thun, d'abord à Frutigen, puis à Kandersteg, où nous arrivâmes de bonne heure, afin de nous lever de grand matin et de commencer pédestrement l'ascension de la Gemmi.

Ce fut ma plus rude journée de montagnes, en Suisse et ailleurs. Nous mîmes près de six heures, en marchant à travers les rochers, par un chemin qui n'était souvent qu'un lit de torrent desséché, avant d'atteindre le misérable chalet de Schwarenbach, situé à 2065 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est là que nous prîmes un peu de repos. C'est dans ce chalet que Werner a placé la scène du *24 février*.

De là, nous mîmes encore près de trois heures pour atteindre le col de la Gemmi, d'où l'on descend à pic sur Louèche, à peu près comme on descend de la cathédrale de Strasbourg sur la place même où cette cathédrale est située. Le point culminant est à deux mille trois cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et à neuf cents mètres au-dessus des bains de Louèche. La route pratiquée dans cette paroi verticale a trois mille deux cent quatre vingts mètres de

développement; il ne faut pas moins d'une heure et demie pour la descendre; elle n'a guère qu'un mètre ou deux quelquefois de large, bordant partout un précipice d'une effroyable profondeur, et le plus souvent dénuée de garde-fous. Elle n'offre néanmoins aucun danger pour quiconque est exempt de vertige, à moins qu'il ne lui arrive ce qui m'arriva, mais heureusement à l'extrémité de la descente, je veux dire que les jambes manquèrent sous moi d'extrême fatigue, et que je roulai comme un sac, sans me pouvoir retenir.

Après nous être un peu réconfortés en dînant passablement dans une des auberges de Louèche, qui ne se compose guère que d'auberges, comme tous les établissements thermaux, après avoir visité les sources et la piscine et dormi d'un bon somme, nous nous trouvâmes le lendemain frais et dispos, pour franchir, encore à pied, la distance de près de trois heures de marche, qui sépare Louèche de Sierre. Là, rentrés dans la vallée du Rhône, et dominant déjà le bassin du Léman, nous prîmes successivement une série de petits chars qui nous conduisirent de Sierre à Martigny, de Martigny à Bex, de Bex à Vevay et de Vevay par Lausanne à Coppet, où je trouvai en bonne santé tout mon petit monde,

tant ceux que j'y avais laissés que ceux que j'en avais emmenés.

J'exhorte quiconque lira, par hasard, cet itinéraire à le sauter à pieds joints, car il ne contient rien qui puisse avoir le moindre intérêt pour tout autre que pour moi-même ; mais, pour moi-même, il en a beaucoup, car il a fait époque dans ma vie, et voici comment.

Mon but primitif et principal avait été d'examiner à fond, pour la seconde fois, l'établissement de M. de Fellenberg, et d'arrêter, à ce sujet, définitivement mes idées.

C'était, de ma part, acte de prévoyance. Mon fils n'avait encore que trois ans; mais, comme il avait été convenu entre madame de Staël et moi, à l'époque de mon mariage, que mes fils seraient élevés dans la religion catholique et mes filles dans la religion protestante, j'entrevoyais beaucoup de difficultés à cette double éducation, en sens divers, dans le même intérieur domestique; et l'état incertain de mon esprit sur le fond même des choses en pareille matière, joint à l'entraînement des préoccupations politiques, me rendaient peu propre à surmonter ces difficultés. De là m'était venue cette idée de placer, s'il était possible, mon fils, depuis

l'âge de neuf ans jusqu'à celui de douze, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de la première communion, dans l'établissement mixte de M. de Fellenberg, qui jouissait alors d'un très grand crédit, sauf à l'en retirer ensuite, pour le faire entrer en France dans l'éducation publique. Mais ce projet demeurait nécessairement subordonné au degré de confiance que nous inspirerait, à ma femme et à moi, après nouvel et mûr examen, l'établissement de M. de Fellenberg, et ce nouvel examen ne lui ayant pas été plus favorable que le premier, force me fut de profiter du temps qui me restait pour me rendre moins indigne du devoir que j'aurais bientôt à remplir.

Mon premier soin devait être et fut, en effet :

1° De me bien rendre compte des points de dissidence qui séparaient alors, et séparent encore aujourd'hui la communion catholique de cette branche du protestantisme qui porte le nom de *réformée*; c'était alors et c'est encore aujourd'hui un calvinisme tempéré et rectifié ; c'était la croyance de ma femme et celle qu'elle enseignait à ses filles ;

2° De bien examiner jusqu'à quel point pouvait s'étendre et où devait s'arrêter, pour ne point dégénérer en confusion dans les termes, ou en indif-

férence sur le fond des choses, l'esprit de conciliation entre les deux communions.

Je n'étais encore, à cette époque, que trop en état de porter sur cette double question un jugement dégagé de préventions, et j'avais sous la main de quoi m'éclairer. La bibliothèque de Coppet était riche en ouvrages de controverse ; ils y fourmillaient à l'envi et je vivais dans un milieu de protestantisme très ardent. A cette école, si je ne puis dire que je fusse devenu, en peu de mois, un savant théologien, j'en approchais néanmoins assez pour me convaincre pleinement qu'entre les deux communions, tous les chefs de dissentiment réels, tout ceux qui, vus de près, ne se résolvaient pas soit en simple logomachie, soit en contestation puérile, avaient été posés par Bossuet, dans son exposition de la doctrine catholique, avec exactitude et sincérité, et que les explications qu'il en donne, poussant les concessions jusqu'à la dernière limite, étaient aussi solides, en fait de bon sens, aussi rigoureuses, en fait de logique, que l'étaient peu, selon moi, les répliques de ses adversaires.

J'en avais également assez appris pour comprendre qu'étant admise, de part et d'autre, l'existence d'une religion révélée, d'une religion fondée

sur l'Écriture sainte, d'une religion dont les dogmes, les miracles, les mystères imposent, d'instant en instant, un certain degré de soumission à la raison, le dépôt et la direction d'un tel enseignement ne pouvaient guère rester livrés aux fluctuations de l'esprit humain ; — qu'il y fallait l'intervention continue d'un corps divinement institué, divinement protégé et dont l'autorité fut reconnue par l'ensemble des fidèles — qu'en attribuant, au contraire, comme le fait le protestantisme, à l'ensemble des fidèles une liberté d'examen à peu près sans limites en matière de foi, — qu'en supposant à chaque fidèle la capacité, en lui imposant l'obligation de prononcer selon ses lumières, sur toutes les questions qui peuvent s'élever en ce qui touche l'authenticité ou l'intégrité des saints livres, l'interprétation réelle ou possible, le sens littéral ou figuré des textes controversés, — d'une part on leur demandait, on leur commandait l'impossible, et, d'une autre part, on les plaçait forcément ou sur la pente du rationalisme s'ils cédaient à la tentation bien naturelle de soumettre la foi à la raison, ou sur la pente de l'individualisme, s'ils cédaient à la tentation plus naturelle encore de choisir dans la Bible, d'admettre ou de retrancher ceci ou cela,

selon le tour de leur esprit, ou enfin sur la pente du fanatisme, s'ils cédaient à la tentation plus rare, sans doute, mais encore bien commune, de pousser à outrance certains principes, au détriment de certains autres.

Sociniens, indépendants, anabaptistes ou leurs pareils, ce sont les extrêmes du protestantisme, extrêmes vers lesquels gravite alternativement chaque secte, *absit injuria verbo*, chaque fidèle, pour son propre compte, qui plus, qui moins, s'arrêtant en route un peu plus tôt un peu plus tard, selon ce qu'il conserve du catholicisme primitif; car c'est toujours là que gît le point de départ et le temps d'arrêt.

Sous l'empire de ces idées qui me frappèrent de prime abord, et que l'étude, la réflexion, l'expérience n'ont fait que confirmer en moi de plus en plus, sous l'empire de ces idées, dis-je, non seulement je persistai à faire élever mon fils dans la foi catholique (c'était un point qui ne faisait pas question), mais je conçus l'espérance d'y ramener, un jour, ma femme, et, par elle, mes filles. C'était une entreprise difficile, et qui, d'ailleurs, n'était pas mûre. Pour convaincre, il faut soi-même être convaincu, et mon esprit était encore trop perplexe

sur le fond des choses. Étant donnée la vérité de la religion chrétienne, je n'hésitais pas à reconnaître que la doctrine catholique était la vraie ; mais la religion chrétienne elle-même était-elle vraie? Je n'osais encore me l'affirmer.

J'étais néanmoins sur la voie.

En méditant sur les conséquences, je ne pouvais guère éviter de méditer sur les principes, et, de réflexion en réflexion, j'en étais venu à reconnaître :

1° Que la théologie naturelle, jusque-là ma seule croyance, n'était point, à le bien prendre, une religion, toute religion impliquant un culte, et tout culte une série indéfectible de rapports personnels entre l'homme et Dieu, une réciprocité incessante de prières, de bienfaits et d'actions de grâce, toutes choses qui semblent exclure, au lieu de les suggérer, l'idée d'une providence générale qui gouverne le monde, sans acception de personnes, par des lois invariables ;

2° Qu'en conséquence, les données sur lesquelles repose la théologie naturelle semblaient, tout au plus, en fait de religion, des pierres d'attente, plutôt une première assise qu'un édifice achevé ;

3° Qu'en les examinant de près, ces données, on

y trouvait tout autant, si ce n'est plus, de mystères que dans la religion révélée, de mystères, dis-je, c'est-à-dire de choses incompréhensibles et voire même en apparence contradictoires; de telle sorte que, si l'argument des mystères suffisait contre la religion révélée, ce même argument battrait en brèche, au même titre, et avec le même succès la théologie naturelle, et, par contre-coup, toutes les vérités rationnelles, laissant ainsi notre esprit en état de parfait scepticisme, lequel est la contradiction même, puisqu'il fait profession de nier ce qu'il affirme, et d'affirmer ce qu'il nie;

4° Qu'entre les mystères de la théologie naturelle et ceux de la théologie révélée, il semblait se rencontrer une secrète entente, une certaine affinité; qu'ils semblaient correspondre et se rapporter l'un à l'autre, à peu près comme, dans une feuille détachée d'un registre, la ciselure se rapporte à la souche; qu'ils semblaient, en un mot, se présupposer mutuellement;

5° Qu'enfin l'auteur, quel qu'il fût, de la révélation chrétienne avait certainement sondé l'âme humaine, dans ce qu'elle a d'étrange et de contradictoire, à un degré de profondeur dont n'a jamais approché aucun moraliste.

Ces réflexions étaient bien simples, à coup sûr, et c'était pour moi une grande honte, quand j'y songe, d'avoir attendu près de quarante ans pour découvrir ce que le moindre chrétien apprend dès son enfance de la bouche de son pasteur ; mais tel était encore l'état des esprits de mon temps, et je n'étais ni le plus incrédule ni le plus dissipé de mes contemporains.

Je pris, dès ce moment, la ferme résolution de m'engager de plus en plus dans la recherche de cet ordre de vérités, quelles que fussent alors, pour moi, les préoccupations de la vie publique et privée; je me suis tenu parole, et Dieu m'en a récompensé.

Nous quittâmes cette année Coppet de très bonne heure. Durant les derniers mois de notre séjour, M. Rocca, oncle et tuteur du dernier fils de madame de Staël, nous confia son pupille, pour être élevé dans notre famille, avec nos enfants, et nous le confiâmes nous-mêmes, pour être élevé sous nos yeux, aux soins d'un jeune Genevois, M. Sturm, qui s'est acquis depuis un nom dans les sciences mathémathiques et n'est mort qu'il y a peu d'années. membre de l'Institut.

IV

1825

Nous fûmes rappelés à Paris de très bonne heure. Le nouveau roi tenait parole. La session s'ouvrit le 23 décembre par un discours tout sucre et tout miel; les adresses, en réponse, furent votées dans les deux Chambres presque à l'unanimité, bien que le discours annonçât, en propres termes, la loi d'indemnité en signe de joyeux avènement, et, à mots couverts, celle du sacrilège comme cadeau du jour de l'an.

Ni l'un ni l'autre ne se fit attendre; on ne tint longtemps le bec dans l'eau ni l'émigration ni la congrégation. Le 3 janvier, la loi d'indemnité fut portée à la Chambre des députés par M. de Villèle, et, le 4, la loi du sacrilège à la nôtre par M. de Peyronnet.

Avant de prêter à ces deux coups de maître l'attention qui leur est due, je note en passant :

1° La première apparition d'une bien triste affaire, celle des condamnés de la Martinique, sur laquelle je reviendrai plus tard ;

2° La résurrection de l'apanage d'Orléans, sur laquelle je me crus, à mon grand regret, obligé de présenter quelques observations que M. le duc d'Orléans ne prit point en mauvaise part ;

3° La discussion définitive d'une loi qui traînait de session en session depuis trois ans, et dont le but était de régler l'établissement des communautés religieuses de femmes, loi libérale, proportion gardée aux prétentions du clergé et aux préjugés de ses adversaires, loi très sagement amendée par M. Siméon et M. Pasquier, et sur laquelle dans l'état présent des esprits et des affaires, je n'eus pas à placer le moindre mot.

J'arrive donc à la loi du sacrilège, dont la discussion dans notre Chambre précéda celle de la loi d'indemnité dans la Chambre des députés.

Ce fut, en quelque sorte, le thermomètre sur lequel on put marquer le degré d'asservissement du ministère envers son parti. La congrégation, ce croquemitaine dont on se moque aujourd'hui après

en avoir eu grand'peur en son temps, la congrégation, c'est-à-dire la fraction active, ardente des gens d'église et des dévots de cour, tenait à M. de Villèle et consorts le pied sur la gorge. Il avait espéré, sinon la satisfaire, du moins apaiser ses appétits, pour quelque temps, en lui servant impromptu un petit régal, je veux dire un projet de loi qui triplait ou quadruplait les peines assignées aux crimes et délits commis dans les églises et autres édifices consacrés au culte. Mais ce n'était pas là le compte de ces bonnes âmes ; il leur fallait du sang; il leur fallait même un peu de torture; il leur fallait surtout et avant tout quelque chose qui plaçât la religion de l'État hors de pair, en attendant mieux; il leur fallait un édit de Nantes, en attendant la dragonnade.

J'ai précédemment indiqué comme quoi notre pauvre ministère, après avoir fait passer, tant bien que mal, sa pauvre loi dans notre Chambre, avait reculé devant l'idée de la porter telle quelle devant la Chambre des députés. Là, le *tolle* était trop fort. Peu s'en fallait qu'on ne criât au sacrilège contre qui répugnait au mot et à la chose. Donc, M. de Peyronnet avait d'abord fait bonne contenance tout en faisant retraite; mais l'intervalle

entre deux sessions porte conseil; comme la nuit entre la veille et le lendemain. Venu cette année à résipiscence, nous le vîmes entrer, tenant fièrement un projet de loi en tête duquel se trouvaient les articles qui suivent et que je transcris ici *ad perpetuam rei memoriam.*

« Art. 1. — La profanation des vases sacrés et des hosties consacrées constitue le crime du sacrilège.

» Art. 2. — Est déclarée profanation toute voie de fait commise volontairement et par haine ou mépris de la religion sur les vases sacrés et les hosties consacrées.

» Art. 3. — Il y a preuve légale de la consécration des hosties lorsqu'elles sont placées dans le tabernacle ou exposées dans l'ostensoir, et lorsque le prêtre donne la communion ou porte le viatique aux malades.

» Il y a preuve légale de la consécration du ciboire, de l'ostensoir, de la patène et des calices employés aux cérémonies de la religion au moment du crime.

» Il y a également preuve légale de la consécration du ciboire et de l'ostensoir enfermés dans le tabernacle de l'église ou celui de la sacristie.

» Art. 4. — La profanation des vases sacrés sera punie de mort, si elle a été accompagnée des deux circonstances suivantes :

» 1° Si les vases sacrés renfermaient au moment du crime des hosties consacrées;

» 2° Si la profanation a été commise publiquement.

» La profanation est commise publiquement lorsqu'elle est commise dans un lieu public, et en présence de plusieurs personnes.

» Art. 5. — La profanation des vases sacrés sera punie des travaux forcés à perpétuité, si elle a été accompagnée de l'une des deux circonstances énoncées dans l'article précédent.

» Art. 6. — La profanation des hosties consacrées, commise publiquement, sera punie de la peine du parricide. L'exécution sera précédée de l'amende honorable faite par le condamné devant la principale église du lieu où le crime aura été commis, ou du lieu où aura siégé la cour d'assises. »

Ce n'était pas en 1204, la veille de la croisade lancée par Innocent III contre les Albigeois, ce n'était pas en 1572, la veille de la Saint-Barthélemy que de telles paroles étaient proférées; c'était en plein XIX[e] siècle, trente-cinq ans après 1789, dans

un pays libre, dans un pays où la liberté des cultes était ouvertement professée, sous le feu de la tribune et de la presse, dans une capitale où vingt ministres protestants, à ce payés par l'État, enseignaient chaque jour, publiquement à leurs fidèles, que le dogme de la présence réelle était idolâtre; qu'adorer l'hostie consacrée, le tabernacle et le ciboire qui la renferme, c'était profanation et sacrilège; c'était dans un tel temps, dans un tel pays, sous l'empire de telles idées et d'un tel régime qu'on replaçait une croyance théologique sous la garde du bourreau, et qu'on provoquait l'erreur au crime, en lui offrant la palme du martyre.

Une telle entreprise avait tout ensemble quelque chose de si atroce et de si grotesque, qu'il était presque impossible de n'en pas hausser les épaules avec autant de dégoût que d'indignation.

Peu à peu, cependant, l'indignation prit le dessus.

La discussion eut beaucoup d'élévation et d'éclat. M. Molé l'ouvrit par un vrai discours d'homme d'État et d'homme de bien. M. de la Bourdonnaie renchérit encore sur le mélange de la férocité et du ridicule, en insistant pour qu'on substituât,

dans le cérémonial du parricide, avant la boucherie du poing coupé, un voile rouge au voile noir sur la tête du coupable. M. de Lally lui répondit; il avait beau jeu; mais nous avions été si souvent affadis ou assourdis par son éloquence mi-partie pleurarde et criarde que nous ne lui pûmes faire qu'un demi-succès qui encore faillit lui coûter cher.

Au moment où, par un mouvement oratoire préparé de longue main, et sous l'invocation de la maxime : *Ecclesia abhorret a sanguine*, il sommait le banc des évêques de tonner, avec lui, contre une loi toute dégoûtante de sang et de fiel, il fut si vertement rembarré par le cardinal de Latil, et si rudement apostrophé par le banc tout entier qu'il en perdit la parole et la tête. Sa grosse face devint écarlate comme la calotte du cardinal; son gros ventre menaça d'éclater en agitations convulsives; il fallut lui dénouer sa cravate, lui déboutonner son gilet, et le transporter en plein air. On craignait une attaque d'apoplexie, et cet incident termina brusquement la séance en laissant à ses interrupteurs l'appréhension d'avoir offert à Moloch une première victime. Soyons vrai cependant; il y avait là plus d'esprit de parti et peut-être d'intimi-

dation que de véritable fanatisme. En général, nos cardinaux et nos archevêques étaient modérés; la loi du sacrilège n'était point de leur cru; ils auraient préféré quelque chose de plus humain et de plus doux, mais ils étaient surveillés et talonnés par les zélanti prêtres ou laïques, et n'osaient pas broncher devant eux.

Le lendemain, j'ouvris la séance avec faveur, car les quatre cinquièmes de la Chambre maudissaient tout bas ce que leur imposait tout haut l'autre cinquième; avec succès parce qu'on comptait sur moi pour parler net, et que rien ne réussit mieux que de dire aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre.

Je fis honneur à la lettre de change.

Sans plus de pitié pour la loi qu'elle n'en montrait pour les coupables, d'un seul mot je la mis à nu; écartant rapidement tout ce qui sentait le préambule, les artifices de langage, les précautions oratoires, je pris la proposition même corps à corps, et je la traînai sur la claie.

« Que punissez-vous de mort, disai-je, dans ce qu'il vous plaît de nommer sacrilège? Est-ce le désordre dans un lieu public? Pour un simple désordre la peine du parricide! Est-ce l'acte maté-

riel? Il est le même dans un temple protestant que dans une église catholique, le même sur un vase sacré et sur un vase qui ne l'est pas. Est-ce l'intention perverse, profanatrice? Elle est la même dans les deux cas. Non, non; c'est uniquement, exclusivement le défaut de croyance aux dogmes de la présence réelle; autrement dit, c'est le péché, c'est l'hérésie.

» La société n'est point menacée; il ne s'agit pas de la protéger, le crime ne se commet point, il ne s'agit point de le réprimer, il s'agit, pour la première fois, après quarante ans, d'ériger un dogme en vérité légale, et d'en livrer la vengeance au bras séculier. »

J'indiquais alors, mais rapidement et comme en passant, parce que ce point avait été touché par M. Molé, les conséquences non seulement funestes mais fatales d'un tel principe; après le sacrilège, le blasphème; après le blasphème, l'inquisition.

J'insistai ensuite sur le degré de sottise et d'hypocrisie détestable qu'une telle loi imposait à ses auteurs.

« Quel est le jurisconsulte qui, jetant les yeux sur ces paroles : « ... Est déclarée profanation

» toute voie de fait *commise volontairement et* » *par haine ou mépris de la religion* sur les » vases sacrés et les hosties consacrées... » ne prendrait pas en pitié ce législateur éperdu, entraîné, jeté hors de toutes les voies régulières, qui s'essaye d'abord à définir le crime, puis tout à coup, tremblant devant son propre ouvrage, n'osant présumer la culpabilité dans l'acte qu'il vient de décrire, somme le jury de se constituer inquisiteur, de confesser, en quelque sorte, l'accusé avant de prononcer sur son sort; de l'absoudre ou de le condamner, selon l'état de sa conscience, selon la direction de sa pensée, selon le but qu'il s'est proposé dans l'action! Et quel but peut s'être proposé celui qui aura outragé des hosties consacrées, sinon d'insulter à ce qu'il devait respecter? Si cet acte vous paraît digne du dernier supplice, osez le dire franchement et ne ménagez pas au coupable des faux-fuyants pour échapper; si, au contraire, cet acte vous parait simplement celui d'un méprisable insensé, osez le dire aussi; osez être juste, humain, raisonnable, ne cachez pas la faiblesse sous la violence, et ne déversez point sur le jury une responsabilité que le législateur doit prendre à lui seul.

» Quel est le catholique sincère mais éclairé, qui, en réfléchissant sur cette inconcevable expression : » *Il y a preuve légale de la consécrationdes hosties.* » *Il y a preuve légale de la consécration du ciboire;* » ne se sentirait pas révolté, en voyant une assemblée où siégent des protestants, appelée à statuer, par terme moyen, par à peu près, sur ce qui est sacré, et sur ce qui ne l'est pas ; sur le moment où commence et finit la possibilité d'outrager Dieu dans le sanctuaire; de nous voir, nous laïques, nous profanes, voter par assis et levé, sur l'époque, sur la durée, la cessation d'un mystère, établir des présomptions légales, des présomptions juridiques de quoi, grand Dieu ! j'ose à peine le dire; les présomptions légales de la présence réelle; ô scandale! ô profanation véritable! Et qui ne voit que de semblables questions peuvent être posées à un concile œcuménique, à un saint-office institué par le saint-siége; mais à nous, mais à des jurés !

» Que vous dirai-je enfin du poing coupé, de la mutilation, de cette peine que, pour la première fois, depuis la publication du code pénal de 1810, nous voyons appliquée à un crime nouveau. A qui faut-il apprendre désormais que cette horrible boucherie n'a pas été introduite dans nos

lois à l'occasion du parricide, ni pour satisfaire à la morale publique qui l'a toujours repoussée avec dégoût; qu'elle a été remise en vigueur en l'honneur du complot contre la personne du prince, que ç'a été une lâche flatterie envers le chef du gouvernement d'alors, une basse complaisance pour cette vanité de parvenu qu'il n'a jamais déposée même sur son char de triomphe, une manière de persuader aux peuples que sa personne était sainte et sacrée, qu'il était comme on le disait à cette époque, même en chaire, l'oint du Seigneur et l'élu de la Providence. Digne tribut à offrir au créateur du ciel et de la terre, à l'être ineffable dont émane toute vertu et toute justice, que l'invention dont la servilité s'est avisée pour rassurer l'effroi et caresser l'orgueil d'un tyran! »

Reprenant ensuite l'argument qui avait failli devenir fatal à M. de Lally, l'argument tiré d'un caractère général de l'Église, de son code purement moral et médicinal, de ses peines toutes spirituelles, la pénitence, l'exclusion des sacrements, l'excommunication, je terminai par cette dernière réflexion, qui fit tressaillir toute la Chambre.

« On nous dit que cette loi ne sera qu'un simple monument de piété, que, le crime ne se commet-

tant point, cette loi ne recevra point d'exécution. On nous trompe, messieurs, ou l'on se trompe soi-même.

» Ce crime ne se commet plus, j'en conviens; mais depuis quand ne se commet-il plus? Depuis que des lois semblables ont disparu de nos codes. Tant que la religion a été, je ne dirai point protégée, je dirai compromise par des lois sanguinaires, il s'est rencontré des hommes pour braver ces lois; qu'elles renaissent aujourd'hui ces lois de sang, le crime s'en va renaître avec elles.

» Ce n'est pas là une coïncidence fortuite et passagère. C'est une conséquence nécessaire, c'est un résultat inévitable; c'est une observation puisée dans le cœur humain, que l'histoire atteste, que l'expérience démontre.

» On ne se joue pas impunément avec ces idées de crimes bizarres et de supplices raffinés. On n'éveille pas impunément sur de tels objets le dérèglement des imaginations corrompues.

» D'où vient que, lorsqu'un crime extraordinaire, étrange dans ses détails, tragique dans ses conséquences, vient à éclater quelque part, à l'instant même, en dépit du châtiment, en dépit du supplice,

des crimes tout pareils se répètent, se multiplient sous l'œil et sous la main de la justice étonnée. D'où vient qu'un empoisonnement fameux fait naître dix autres empoisonnements, qu'un incendie allumé peut-être par le hasard à quelques lieues de la capitale, produit une foule d'autres incendies qui désolent toutes les contrées d'alentour, comme si la fermentation des cœurs dépravés n'attendait qu'un signal; comme si les passions criminelles, incertaines dans leur choix, n'attendaient qu'un exemple pour se décider.

» Tel est le cœur humain; tous les magistrats sont là pour le dire. C'est M. le garde des sceaux lui-même que j'en prends à témoin.

» Eh bien, ce crime qu'on nous dénonce avec tant de fracas, personne n'y pense aujourd'hui. Qui peut dire ce que va produire cette loi imprudente qu'il jette en proie à la curiosité publique et la discussion cent fois plus dangereuse que cette loi entraîne après elle?

» N'en doutez pas, il y a là péril et péril d'autant plus grand, d'autant plus réel que les idées que cette loi réveille, s'adressent à la fois et à ce qu'il y a de plus impur dans le cœur de l'homme et à ce qu'il y a de plus élevé; qu'elle provoque en même

temps et l'exaltation religieuse et les fureurs de l'impiété.

» Aujourd'hui, sous un régime de liberté des cultes, sous l'empire de lois douces et humaines, qu'est-ce que la profanation des saintes hosties? Une turpitude abjecte, une lâcheté, une ignominie. Il n'est pas d'être si dégradé à ses propres yeux, qui ne rougisse de s'abaisser jusque-là.

» Mais cet acte, quand vous l'aurez érigé en profession de foi contre un dogme de la religion catholique, il se trouvera des enthousiastes pour le commettre; quand vous l'aurez ennobli par le martyre, il se trouvera des fanatiques pour le briguer. L'incrédulité elle-même aura les siens au besoin; car, chose remarquable, elle n'en a jamais manqué partout où la persécution s'est déclarée.

» A défaut de l'un ou de l'autre, la dépravation, la débauche, l'imagination blasée trouvera dans les périls mêmes, ces émotions dont elle est avide.

» Je le dis avec une profonde conviction, si la loi périt ici, si elle disparaît avant d'avoir encore l'éclat des débats de l'autre Chambre, le passé nous

répond encore de l'avenir. Il n'y a pas eu de profanation commise dans le seul but de profaner, depuis plus d'un quart de siècle, il n'y en aura pas davantage.

» Mais si, pour notre malheur, cette loi triomphe dans l'épreuve des discussions, si les idées qui s'y rattachent sont lancées du haut de la tribune publique, sur tous les points du royaume, transplantées de lieu en lieu, propagées dans les derniers rangs de la société, peut-être avant qu'un an soit écoulé, peut-être avant que nous nous réunissions de nouveau dans cette enceinte, la loi aura reçu son exécution, et plaise au Ciel que ce ne soit pas en plusieurs lieux différents! On ne peut pas trouver, en ce moment, un exemple pour nous prouver qu'elle soit utile; on n'en manquera pas pour nous prouver qu'elle n'est pas même suffisante. Le sang aura coulé. Un spectacle hideux, un spectacle abominable, indigne d'un peuple chrétien et policé, aura été offert à la populace pour l'endurcir et la corrompre. Ce sera un grand malheur sans doute, ce ne sera pas le plus grand de tous. La loi, la loi elle-même aura suscité le crime avant de le punir. La loi aura fait le coupable avant de le frapper. C'en est assez, je pense, pour justifier et

l'horreur qu'elle m'inspire et l'impatience que je montre à la repousser. »

Hélas ! j'étais prophète, ou du moins peu s'en fallut.

A dix mois de distance, le 16 décembre 1825, un forçat libéré, Pierre Baillit, déjà condamné à dix ans de fers, était condamné à mort par la cour d'assises du Cantal pour vol d'un ciboire contenant des hosties consacrées, ou légalement présumées telles, le ciboire étant renfermé dans le tabernacle. A la vérité, la question intentionnelle ayant porté tout ensemble sur le vol et sur le sacrilége, et l'homme étant en récidive, on put douter si c'était une application pure et simple de la loi nouvelle.

Avant de venir à sa fin, cette loi avait elle-même couru de grands risques. La discussion s'étant prolongée jusqu'au 16 février et presque tous les orateurs éminents de la Chambre, presque tous les jurisconsultes accrédités, voyant la brèche ouverte, Lanjuinais, Bastard, Pontécoulant, M. de Chateaubriand lui-même s'étant prononcés, avec plus ou moins de vivacité pour la raison et l'humanité, les dispositions qui emportaient peine de mort, et qui formaient en réalité tout le nerf et tout le sel de la

chose, ne furent adoptées qu'à la majorité de quatre voix sur deux cent seize votants, lesquelles auraient été contrebalancées et même au delà, si cinq des nôtres s'étaient trouvés présents à l'appel au moment où le scrutin fut fermé. Lanjuinais, l'un des cinq en était au désespoir et le triomphe fut médiocre, pour le parti contraire, bien qu'il eut mis toutes voiles dehors, et poussé les imprécations jusqu'à la dernière extrémité.

M. de Bonald passe, non sans juste raison, pour avoir été son chef dans cette triste circonstance. Ce fut lui, en effet, qui fit entendre ces paroles à jamais mémorables.

« On se récrie contre la peine de mort; osons proclamer ici des vérités fortes; si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la lui doivent comme exemple... le sacrilège, dit-on, n'est pas un crime; c'est un péché que la religion doit seule punir. Mais le Décalogue, dont on retrouve l'empreinte dans la législation criminelle de tous les peuples, n'a-t-il pas été donné pour règle aux sociétés comme aux individus? L'homicide, l'adultère, le vol, qui sont autant de péchés, cessent-ils pour cela d'être des crimes? Un orateur a observé que la religion or-

donnait à l'homme de pardonner; oui, mais en prescrivant au pouvoir de punir, car, dit l'apôtre, ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive. Le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux, mais son père ne l'a pas exaucé. Il a même étendu le châtiment sur tout un peuple, qui, sans chef, sans territoire, sans autel, traîne partout l'anathème qui l'a frappé. Quant au criminel sacrilège, d'ailleurs, que faites-vous par une sentence de mort que de l'envoyer devant son juge naturel ? »

Cette effroyable argumentation qui provoqua la sanglante réplique de M. Pasquier : « Ainsi parlait Simon de Montfort lorsqu'il exhortait ses soldats à massacrer pêle-mêle les Albigeois: «Tuez toujours,» leur criait-il, Dieu reconnaîtra bien les siens! » cette effroyable argumentation, dis-je, excita dans toute la Chambre une telle indignation, que M. de Bonald, tout M. de Bonald qu'il était, se crut obligé de la faire à peu près disparaître de son discours imprimé. Il fit même plus, car on doit rendre justice en la faisant, ce fut lui qui proposa de substituer à la peine du parricide une simple amende honorable. C'était toujours autant de gagné, mais nous avions espéré et presque obtenu mieux.

Ce fut en cet état, et ainsi privée de son plus bel ornement que la loi fut portée, le 17 mars, à la Chambre des députés. M. Peyronnet ne manqua pas de leur faire remarquer *que cette loi était en quelque sorte leur ouvrage, et qu'elle était impatiemment attendue, comme une expiation nécessaire après tant d'années d'indifférence et d'impiété.*

Elle était, à coup sûr, fort en sûreté entre de telles mains.

Néanmoins, quelque minime que fût la minorité elle y rencontra une opposition formidable par le talent, et par la puissance même de la cause. M. Royer-Collard en fut l'éclatant organe. Il nous fit l'honneur de qualifier d'admirable la discussion de la Chambre des pairs. C'est un éloge qu'il mérita mieux qu'aucun de nous.

Je ne me rappelle pas encore après tant d'années, sans une véritable émotion, celle que j'éprouvai en entendant tomber publiquement du haut de la tribune ces simples et graves paroles :

« Il s'agit de crime de sacrilège.

» Qu'est-ce que le sacrilège ? C'est selon le projet de loi, la profanation des vases sacrés et des hosties consacrées ? Qu'est-ce que la profanation ? C'est toute

voie de fait commise volontairement et par haine ou mépris de la religion. Là s'arrêtent les définitions de la loi; elle n'a pas voulu, elle n'a pas osé les pousser plus loin, mais elle devait poursuivre. Qu'est-ce que les hosties consacrées ? Nous croyons, nous catholiques, nous savons par la foi que les hosties consacrées ne sont plus les hosties que nous voyons, mais Jésus-Christ, le Saint des saints, Dieu et l'homme tout ensemble, invisible et présent dans le plus auguste de nos mystères. Ainsi la voie de fait se commet sur Jésus-Christ lui-même. L'irrévérence de ce langage est choquante, car la religion a aussi sa pudeur, mais c'est l'irrévérence de la loi. Le sacrilège consiste donc, j'en prends la loi à témoin, dans une voie de fait commise sur Jésus-Christ.

» En substituant Jésus-Christ, fils de Dieu, vrai Dieu, aux hosties consacrées, qu'ai-je voulu, messieurs, si ce n'est établir par le témoignage irrécusable de la loi, d'une part, que le crime qu'elle punit, sous le nom de sacrilège, est l'outrage direct à la majesté divine, le crime de lèse-majesté divine; et, d'une autre part, que ce crime sort tout entier du dogme catholique de la présence réelle, tellement que si votre esprit sépare des hosties la présence

réelle de Jésus-Christ et sa divinité, le sacrilège disparaît avec la peine qui lui est infligée; c'est le dogme qui fait le crime; c'est le dogme qui le qualifie. »

J'étais, tout à la fois, singulièrement frappé de la hardiesse, de la vigueur de ce langage, et un peu rassuré, dans ma conscience, en entendant un homme d'une telle autorité, professer *collectivement* une croyance qui, jusque là du moins, je le savais, n'était pas *personnellement* la règle de sa vie. J'étais dans la même position. Moi aussi, j'avais dit comme lui : *Nous croyons, nous catholiques, que l'hostie consacrée, c'est Dieu même.* Son exemple me tranquillisa. Avions-nous tort l'un et l'autre? Je suis porté à le croire.

Le discours tout entier de M. Royer-Collard répondait à ce début. La péroraison n'était pas moins hardie.

« Il y a des temps où les lois pénales, en fait de religion, rendent les âmes atroces; Montesquieu le dit et l'histoire des derniers siècles en fait foi; nous pouvons juger qu'il y a d'autres temps où ces mêmes lois ne sont qu'une avilissante corruption. Souvenez-vous, messieurs, de la vieillesse du grand roi, et des jours qui l'ont suivie, de cet

jours qui touchent de si près à la Révolution. Consultez sur cette triste époque les plus pieux, les plus sages contemporains. Fénelon écrivait ces propres paroles le 15 mars 1712, trois ans avant la mort de Louis XIV : *Les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toute sorte de bassesses, de lâchetés et de trahisons.* »

C'était littéralement cracher au visage de ses adversaires.

L'évêque d'Hermopolis, pour lors ministre des cultes, essaya de répondre. Son discours, très préparé, fut faible comme sa cause, médiocre comme son esprit, modéré comme son caractère. Presque en même temps, ses confrères dans l'épiscopat, constamment harcelés par l'adage : *Ecclesia abhorret a sanguine* qu'on lui jetait sans cesse à la tête, publièrent une sorte de déclaration tant soit peu sophistique où ils s'efforcèrent d'établir une distinction entre intervenir dans un jugement à mort, et intervenir dans la préparation d'une loi portant peine de mort. *Valeat quantum.*

La discussion s'étant prolongée du 12 au 16 avril, la loi ne fut adoptée qu'à la majorité de 115 voix sur 305 votants.

La minorité s'éleva par conséquent à 95 voix, dans une Chambre où l'opposition ne comptait, à son début, que dix-sept fidèles. On voit quel progrès était déjà le nôtre. De ce jour data le déclin de nos adversaires.

Durant cet intervalle, nous discutâmes une loi sur la piraterie.

C'était un sujet sur lequel j'avais déjà beaucoup réfléchi, mais sans être encore entré en pleine possession de mes idées. J'en hasardai quelques mots dans le cours des débats sans beaucoup de succès, et Benjamin Constant, qui reprit ma thèse à la Chambre des députés, ne fut pas plus heureux que moi; mais nous y trouvâmes l'occasion de parler, à cœur ouvert, de la traite des noirs, qualifiée piraterie par la loi anglaise, et des entreprises maritimes des Grecs, qu'on voulait flétrir de ce nom.

J'ai depuis fait insérer dans le premier numéro de la *Revue française* un petit traité *ex professo* sur cette matière, traité que je crois conforme, pour la première fois, aux vrais principes, et tout à fait original; je ne me rappelle pas, du moins, en avoir rencontré les traits essentiels dans aucun des livres juridiques qui me sont tombés sous la main.

Vint alors et enfin la loi sur l'indemnité.

Présentée, je l'ai dit plus haut, le 3 janvier, elle avait été, le 11 février, l'objet d'un rapport confié à l'un des premiers jurisconsultes de la Chambre et de la France. La discussion commença le 17, elle occupa la Chambre et préoccupa le public jusqu'au 15 mars, c'est-à-dire pendant près d'un mois. Rien ne peut guère donner l'idée du tumulte qui régna dans ces séances consécutives. La proposition primitive, après avoir été saignée à blanc, et avoir fait peau neuve des pieds à la tête, nous arriva le 16 mars.

Le ministère avait présenté la loi au nom de l'intérêt : mettre un terme au souvenir des discordes civiles, et faire cesser le discrédit qui frappait encore, sous le nom de biens nationaux, toutes les terres qui avaient été confisquées par suite des lois révolutionnaires. La Chambre des députés avait changé ce caractère et tenu à inscrire dans la loi des principes qui me semblaient de nature au contraire à raviver tous les ressentiments et à séparer de nouveau la société en deux classes de citoyens ennemis et irréconciliables.

Je combattis la loi à ce point de vue dans un discours qui fit effet.

On rendit justice à la modération du langage et à la rigueur de la déduction logique; de notre côté, M. Cornudet, M. de Choiseul, M. de Barante ne firent guère autre chose que d'en reproduire les principaux arguments. Qui le croirait? M. Molé seul dépassa la mesure; il se livra, contre l'émigration, à la vivacité d'une attaque qui n'était guère dans son caractère, et qui lui valut de la part de M. de Martignac, commissaire du gouvernement, une réplique quelque peu sévère. Du reste, la discussion, qui dura quatre jours (du 11 au 15 avril), n'eut rien de bien nouveau. M. de Chateaubriand fit de son mieux pour n'être avec personne, et pour distribuer force coups de langue à droite et à gauche. M. de Villèle ne se laissa point entamer et se défendit avec assez d'adresse.

La loi passa le 20.

Quelques amendements sans portée réelle ne servirent qu'à prouver l'impuissance ou la timidité de notre mécontentement.

Restaient les voies et moyens

C'était un milliard à répartir entre les parties prenantes — à répartir en cinq ans; au fur et à mesure des liquidations successives. En d'autres termes, c'était deux cents millions à trouver,

chaque année, pendant cinq années consécutives.

Rien n'était, à mon avis, plus simple et plus facile.

Notre fonds d'amortissement disposait, par an, de 77 millions, notre budget se soldait par un excédent de 30 ou de 32 millions, c'était déjà cent millions tout trouvés. Quoi de plus naturel que de consacrer ces deux sommes au remboursement de la nouvelle dette que nous venions de créer, et de combler la différence en empruntant, pendant cinq ans, cent millions chaque année?

Au bout de cinq ans, l'État se serait trouvé libéré envers ses nouveaux créanciers, et le fonds d'amortissement, rentrant en action, aurait opéré sur une dette simplement accrue de cinq cents millions, chose fâcheuse sans doute, mais inévitable. On ne s'était pas figuré apparemment que le milliard tomberait du ciel, et qu'il entrerait dans la bourse des émigrés sans sortir de celle des contribuables. L'essentiel était que les nouveaux créanciers reçussent intégralement ce qui leur avait été alloué, au moindre préjudice pour l'État, c'est-à-dire en lui épargnant tous les faux frais qu'entraînent les opérations compliquées, tout écu laissant quelque chose de lui-même dans chaque main par laquelle il passe.

Mais un plan si net et si sincère ne pouvait convenir à l'esprit je ne dirai pas tortu, ce serait injuste, je dirai tortueux et artificieux de M. de Villèle. C'était l'homme aux expédients; il s'en promettait des merveilles; il était volontiers dupe de ses propres combinaisons, et disposé à courir plusieurs lièvres à la fois.

Voici donc ce qu'il avait imaginé, dans le but, ce furent ses propres termes, « d'accroître la dette publique sans affecter le crédit, de pourvoir au payement des intérêts sans recourir à l'impôt et sans réduire les dépenses » ; c'est-à-dire de réaliser en finances le miracle de la multiplication des pains et des poissons.

Il lui fallait un milliard.

Pour l'obtenir, il créait trente millions de rentes 3 p. 100, lesquelles ne représentaient un milliard qu'en les supposant au pair. C'était avec cette monnaie, émise successivement, par séries annuelles de six millions, qu'il remboursait les émigrés, leur faisant ainsi banqueroute de la différence entre le cours probable et le pair, différence qui, au taux du jour, équivalait aux deux cinquièmes, puisque le 5 p. 100 était à peine au pair.

Il concentrait alors annuellement, sur chaque série de nouvelles rentes, l'action de l'amortissement, c'est-à-dire que le coupon de rente qu'il émettait de la main droite, il le rachetait de la main gauche, moyennant commission.

Évaluant enfin à trois millions de rentes le rachat opéré par les 77 millions du fonds d'amortissement, durant le cours de chaque année, il comptait, pour racheter les trois autres millions de rentes, sur l'excédent du budget, lequel, de son propre aveu, ne dépassait pas 32 millions, ce qui paraissait difficile à concilier avec l'axiome généralement reçu qu'il faut deux et deux pour faire quatre.

Comment un tel système a pu traverser sans encombre l'épreuve de la discussion, c'est ce qui ne s'explique que par la maladresse et par la sotte vanité de nos financiers de l'opposition, qu'on vit, au lieu de se borner à battre en brèche la proposition officielle, en inventer, en suggérer coup sur coup d'autres qui ne valaient guère mieux, et que M. de Villèle, plus avisé qu'eux, détruisit l'une par l'autre, de telle sorte que la sienne, restée la dernière sur le champ de bataille, eut le dernier mot.

Comment les émigrés ne jetèrent pas feu et flamme et se laissèrent tondre comme des agneaux, c'est ce qui ne s'explique que par l'état d'infatuation où les avait embarbouillés M. de Villèle quant à son 3 p. 100; il leur avait persuadé que ce nouveau fonds monterait aux nues comme un ballon, et qu'ils gagneraient en le revendant bien plus qu'ils ne perdaient en le recevant.

Joignez à cela le projet anodin d'une conversion du 5 p. 100 purement facultative, mais qui faisait espérer un remaniement complet de la dette publique, si le public y mordait, souriait aux spéculateurs en leur promettant de bons coups de bourse : tel est à peu près le mot de l'énigme.

Bref, la première loi passée, l'autre suivit, et tant pis pour qui ne fut pas content; mais qu'en advint-il, en définitive? C'est ce qui vaut la peine qu'on s'en rende compte, car c'est un *item* de plus à inscrire au chapitre de l'imprévu, dans le grand-livre des vicissitudes humaines.

Nous étions, certes, bien convaincus, et, quand je dis nous, je ne parle pas uniquement de moi et de mes amis, ou même de la minorité des deux Chambres, je parle de la France entière, moins la minorité ultra-royaliste ; nous étions, dis-je, bien

convaincus que l'indemnité n'était autre chose qu'une mesure de contre-révolution, et qu'elle tournerait contre son but apparent; que, les émigrés n'étant qu'à demi satisfaits, l'indemnité ne ferait que leur ouvrir l'appétit; qu'ils redoubleraient d'obsessions et d'exigences envers les détenteurs de biens nationaux jusqu'à ce qu'ils leur eussent fait rendre gorge, et que, cela étant, ces biens se déprécieraient de plus en plus. Je ne doute point, pour ma part, que telles eussent été les conséquences de la loi nouvelle, si le pouvoir était resté, comme nous avions lieu de l'appréhender, pendant un certain nombre d'années, dans les mains de ses auteurs; mais, par un premier coup de fortune tout à fait imprévu, le pouvoir leur ayant échappé au bout de dix-huit mois, par un second coup de fortune, qui ne fut, celui-là, ni prévu ni désiré par nous, le parti ultra royaliste ayant été, en 1830, définitivement désarçonné; par un troisième coup de fortune, et celui-là le meilleur des trois, le pouvoir ayant passé aux mains d'un gouvernement honnête, sensé, modéré, étranger à tout esprit de réaction, et qui résista *mordicus* à toute tentation de revenir sur le passé et de reprendre aux émigrés ce qui leur avait été remis, par une politique pru-

dente ou non, mais sous forme régulière et légale, il arriva que les émigrés, trop heureux d'en être quittes à si bon marché, mirent bas avec tout espoir, toute prétention ultérieure, et que les acquéreurs de leurs biens, se sentant désormais à l'abri de toute inquiétude, ces biens rentrèrent dans la circulation pour toute leur valeur réelle et vénale.

...Et quiconque eut du bon
Par devers soi le garda sans rien dire.

Ce fut chose heureuse sans doute, et personne ne s'en réjouit plus que moi, tout amour-propre de prophète à part. Mais, en politique, le bonheur n'arrive guère sans son contraire ; avec le discrédit des biens confisqués et la position précaire des acquéreurs a disparu l'aversion de la confiscation et la crainte, en y participant, d'en être un jour le mauvais marchand ; aussi avons-nous vu, au début du règne actuel, le nouveau gouvernement confisquer et mettre en vente les biens de la maison d'Orléans, sous un prétexte encore plus absurde et plus odieux, s'il se peut, que celui dont on s'était prévalu en 1793 pour confisquer les biens des émigrés, et les plus honnêtes gens, les voisins,

les obligés des princes, s'en disputer la dépouille, en disant, pour tranquilliser leur conscience :

— Ah bah! s'ils reviennent, on les indemnisera.

Ainsi va le monde. Arrive maintenant la prochaine révolution, et prochaine est toujours la révolution dans notre bienheureux pays, la planche est faite; le mot est trouvé; et, quand le mot est trouvé, la chose n'est pas loin : il n'y faut que l'occasion.

Le reste de la session fut consacré au budget. Commencée le 4 mai, la discussion fut interrompue le 19 par la cérémonie du sacre, et reprise le 7 juin. La session fut close le 13.

Je n'assistai point au sacre, et cela me fit une toute petite affaire; voici, du moins, ce que je trouve dans ma correspondance avec ma femme.

« On vous a fait une tracasserie parce que vous vous étiez fait inscrire pour n'y pas aller.

» Je vous dirai donc qu'on vous a fort blâmé au château de vous être déclaré d'avance pour ne pas aller au sacre, disant que vous auriez pu attendre que le sort vous désignât. »

C'est un incident dont je n'ai gardé aucun souvenir.

Après la clôture de la session, je fis deux voyages, l'un à Orléans, avec mon beau-frère, — nous y

avions un procès de grande importance, que nous gagnâmes ; — l'autre, à Lagrange. Je n'avais pas revu M. de la Fayette depuis son retour d'Amérique. Je trouve également dans ma correspondance de famille le récit de cette petite excursion.

« J'arrive ce matin de Lagrange. Je suis parti hier matin à quatre heures, arrivé à onze et reparti à dix heures du soir. J'ai trouvé le général gros, gras, frais, joyeux, en un mot, ne se ressentant nullement d'avoir été plusieurs mois sans dormir ou à peu près, à bavarder, à écrire, à voyager et à boire pour tout de bon dix-huit heures sur vingt-quatre. Il m'a dit mille tendresses, pour vous, pour Fanny, pour les enfants, et m'a paru dans les meilleures dispositions, sentant désormais la dignité de son âge, de sa position, et décidé à ne plus faire de lui-même et de sa fortune qu'un usage que nous pouvons tous approuver. Je n'ai point couché chez lui, bien qu'il y eût une chambre pour moi, parce que je voyais clairement que cela leur était très gênant ; outre la famille, il y a, à poste fixe, les Tracy, les Laubépin, M. et madame de Ségur, Philippe de Ségur, ses trois enfants, et de plus est arrivé pour dîner le vieux Bentham avec un des jeunes gens de M. Thiers pour son cornac. C'est un petit vieillard

pourvu d'une assez belle figure et qui ressemble à Franklin; mais il m'a paru qu'il radotait à peu près. J'ai fait inutilement ce que j'ai pu pour en tirer quelques mots, bien qu'il m'ait accueilli à bras ouverts, comme ami de son ami Dumont et de son ami Ricardo. Je remets à mon arrivée à entrer dans de plus longs détails. »

Au retour de ce double pèlerinage dédié successivement à la fortune et à l'amitié, nous vînmes enfin nous établir à Broglie pour la première fois. L'établissement était encore fort incomplet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ce ne fut pas sans un peu de consternation que nous apprîmes un beau matin, que lord et lady Lansdowne avaient dessein de nous honorer de leur visite. Nous fîmes, toutefois, contre fortune bon cœur; nous les reçûmes de notre mieux : ce qui put manquer fut imputé à la nouveauté de notre installation, et nous nous quittâmes, comme toujours, en très bonne amitié.

Ce fut à peu près à cette époque que M. Doudan entra dans notre maison, dont il n'est point sorti depuis, et ne sortira jamais, s'il plait à Dieu, de son vivant. Il était fort jeune alors; nous étions chargés de l'éducation d'Alphonse Rocca, il consentit à en

prendre sa part. Ce fut son ami, M. Trognon, précepteur de M. le prince de Joinville, qui nous le fit connaître, et nous lui en avons toujours su gré.

Notre premier séjour à Broglie ne nous a laissé que de bons souvenirs. Il se prolongea jusqu'à la fin de l'année, qui ne fut marquée, pour nous, par aucun événement important; je dis pour nous, car j'en compte, en dehors de notre famille et de nos habitudes sociales, au moins trois dont il importe de faire ici mention.

Le premier, ce fut l'invasion du gouvernement protestant des Pays-Bas dans le régime intérieur du culte catholique en Belgique, la fondation du collège philosophique de Louvain, et le commencement des persécutions dirigées contre mon pauvre oncle, l'évêque de Gand, à peine échappé des griffes de l'empereur Napoléon pour tomber dans celles du roi Guillaume, et passant du donjon de Vincennes au pilori de Bruxelles [1].

J'y reviendrai en temps et lieu.

1. Il y a ici une erreur de date. C'est en 1821 que l'évêque de Gand fut banni de son diocèse, et il vint cette année-là même mourir à Paris.

(Note de l'Editeur.)

Le second, ce fut la mort du général Foy. Il nous fut enlevé le 28 novembre, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il suffit de le nommer. J'en ai parlé bien souvent. Ses brillantes qualités militaires, et nul n'en réunissait plus que lui de plus variées et de plus hautes, n'étaient rien auprès de celles qu'il déploya rapidement durant sa trop courte carrière politique; la générosité de son caractère, l'élévation et l'activité de son esprit, l'éclat de sa parole en faisaient un homme unique avec les aimables défauts d'un enfant; il était honoré de ses adversaires pour sa loyauté, et chéri de ses amis pour sa fidélité à leur drapeau. Sa mort fut un deuil public ; tous les hommes distingués de tous les partis se pressaient à ses funérailles; le pays et l'armée adoptèrent, en quelque sorte, sa famille en dotant richement ses enfants. Une souscription d'un million fut remplie en très peu de temps, et l'obole du soldat ou du paysan y figura pour bien plus que nos billets de banque.

Le troisième événement enfin ce fut la mort prématurée de l'empereur Alexandre. Il entrait dans sa quarante-neuvième année; assiégé depuis longtemps d'agitation d'esprit et de pressentiments mystiques, sa santé n'en paraissait point altérée,

et le coup fut inopiné. Il ne laissa point en quittant ce monde un vide proportionné au rôle qu'il avait joué, pendant vingt ans en Europe. On comptait toujours avec lui parce qu'il disposait de soixante mille hommes, mais on ne comptait guère sur lui parce qu'il ne savait guère ce qu'il voulait, et moins encore ce qu'il voudrait. La mobilité de son caractère, la versatilité de ses idées, la facilité avec laquelle il s'était laissé tour à tour retourner du blanc au noir et du noir au blanc, à Tilsitt par l'empereur Napoléon, à Troppau par M. de Metternich, à Paris, tantôt par M. de la Fayette, tantôt par madame de Krudener, en avaient fait tout ensemble la bête noire des libéraux et le Cassandre des diplomates. Je ne crois pas aux bruits d'empoisonnement qui coururent sur ses derniers moments. M. de Montalembert, le père de celui que tout le monde connaît, nous disait un jour, du haut de la tribune : « Si l'empereur de Russie venait à mourir d'une manière ou d'une autre… » je ne crois pas que l'empereur Alexandre soit mort *de l'autre manière*, usitée dans son pays, et dont il savait quelque chose : mais je ne serais pas étonné que le regret d'avoir abandonné au congrès de Laybach, ces pauvres Grecs qu'il avait excités à

l'insurrection pendant vingt ans, eût aggravé la maladie qui l'emportait. Ne le connaissant pas personnellement et n'en espérant rien de bon, je ne le regrettai point; toutefois, comme Français, je dois reconnaître que, au fond, il aimait la France et lui avait rendu de vrais services, en 1814 et 1815; comme homme, je dois reconnaître que, parmi tous les souverains absolus, il est un de ceux qui se sont fait le plus souvent la question du bien et du mal.

Je n'ai connu les troubles qui ont précédé ou signalé l'avènement de Nicolas I[er] que par les journaux du temps et les écrits publiés depuis.

FIN DU TOME DEUXIÈME

TABLE

LIVRE IV. — QUATRIÈME ÉPOQUE. 1818-1822.

LIVRE V. — CINQUIÈME ÉPOQUE. 1822-1827.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.






GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00976 5104

